



**Thèse  
Présentée par  
CHINMOUN  
OUMAROU**

**UNIVERSITE  
DE YAOUNDE  
II**

**Désarmement et développement  
en Afrique : réflexions sur une  
politique régionale**

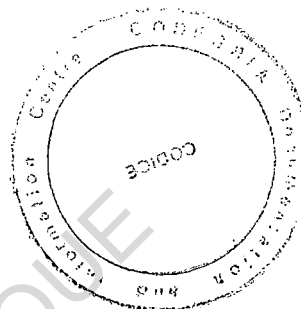
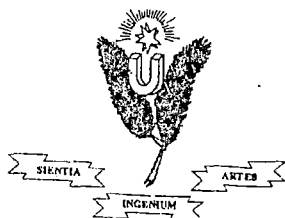
---

**Octobre 1995**

UNIVERSITE DE YAOUNDE II  
THE UNIVERSITY OF YAOUNDE II

INSTITUT DES RELATIONS  
INTERNATIONALES DU CAMEROUN  
(I.R.I.C.)

INTERNATIONAL RELATIONS  
INSTITUTE OF CAMEROON  
(I.R.I.C.)



**DESARMEMENT ET DEVELOPPEMENT  
EN AFRIQUE : REFLEXIONS SUR UNE  
POLITIQUE REGIONALE**

THESE

Présentée et soutenue publiquement en vue de l'obtention du Diplôme de  
DOCTORAT III<sup>e</sup> CYCLE EN RELATIONS INTERNATIONALES

Par :

**CHINMOUN OUMAROU**

*Maîtrise en Relations Internationales*

THESE HONOREE D'UNE SUBVENTION DU CODESRIA

Sous la Direction du :

**Pr Dieudonné OYONO**

*Maître de Conférence à l'I.R.I.C.*

Octobre 1995

---

*L'Université n'entend donner aucune approbation, ni improbation aux opinions émises dans les thèses ; ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.*

**DEDICACE**

A mon père M. POTOBOUENKE Aboubakar,

A ma mère Mme YIENOU Pasma,

A tous mes frères et soeurs, qu'ils trouvent ici la matérialisation de tous les sacrifices qu'ils ont consentis pour nous depuis l'enfance jusqu'aujourd'hui.

A tous ceux qui pensent que l'Afrique a encore un avenir au sein du concert des Nations.

Thèse Soutenue à l'Université de Yaoundé II  
à SoA le 1<sup>er</sup> mars 1996 de 16h00 à 19h30.

Rapporteur: Prof: TOUNA RAMA  
Agrégé en économie  
Docteur d'Etat en SoA.  
M.C. à l'IRIC

Membres:

- 1 - Jean-Emmanuel Poudi  
P.H.D. Relations Int.  
S.C. - IRIC.
- 2 - NGWA COLLINS, P.H.D.  
Relations Int.

MENTION: Très Bien  
NOTE: 17/20



## REMERCIEMENTS

Au moment où cette étude prend fin, nous tenons à remercier toutes les personnes et toutes les institutions dont la sagesse, l'assistance et l'aide nous ont permis de parachever ce travail. Nous pensons particulièrement :

Au Professeur Dieudonné OYONO, Maître de Conférence à l'I.R.I.C. qui, en dépit de ses multiples occupations a bien voulu accepter de diriger cette thèse. Pour sa bienveillance, sa fermeté et sa rigueur scientifiques, nous lui exprimons toute notre profonde gratitude.

A Mme Lisette ELOMO NTONGA, Directeur de l'I.R.I.C., qui nous a permis de poursuivre et de parachever nos études et notre formation dans les conditions les meilleurs.

A tout le corps professoral de l'I.R.I.C. pour sa contribution multiforme à notre formation professionnelle et académique. Nous pensons tout particulièrement au Docteur Elvis NGOLLE NGOLLE, Chargé de cours et Directeur des Etudes à l'I.R.I.C. ; et surtout au Docteur Jean - Emmanuel PONDI, Chargé de cours et Secrétaire Général de l'I.R.I.C., qui n'a jamais su ménager ses efforts tant aussi bien pour nos études professionnelles qu'académiques.

A M. Nestor SIAKA, D.G. de la Société TELECAM pour son assistance inqualifiable. Ce travail n'aurait jamais pris sa forme définitive sans son soutien multiforme.

A Mme OMNES Jeanne Fernandez pour tout le soutien qu'elle nous aura apporté durant notre séjour à l'I.R.I.C..

A toute notre famille, plus exactement à nos frères et soeurs aînés : Ousmane MOLUH, Ingénieur Architecte à Yaoundé, Amina REY à Montpellier, Mama NJOYA, Commercial à CAMAD - NESTLE à Yaoundé, Ramatou NJANZOU, Chargé d'études au Ministère camerounais de l'Environnement et des forêts et à Maïmouna NGROUNDU, pour l'attention particulière qu'ils portent à notre vie future.

MM. Oumarou ISSAH, Anatole AYISSI, Théodore NJIKAM, Jean Pelé FOMETE, Renner ONANA, tous Diplomates en fonction au Ministère camerounais des Relations Extérieures.

A M. Henry NTOUPENDI, Chef de service de l'O.U.A. au Ministère camerounais des Relations Extérieures.

A M. SALIM Mohamed SALIM, Protocole Officer au Ministère kenyan des Affaires Etrangères.

A M. Ibrahim MOUICHE dont les enseignements et les documents ont été pour nous une source d'enrichissement indispensable.

A Mesdames ANGUE ELEMVA Angeline et BISSE Angèle qui ont bien voulu consentir tout leur temps pour le traitement informatique de ce travail.

Au C.O.D.E.S.R.I.A. de Dakar qui a bien voulu honorer d'une subvention les travaux de recherche dont ce document constitue l'aboutissement.

Au Stockholm international Peace Research Institut (S.I.P.R.I.) qui, à travers M. Nenne BODELL, Bibliothécaire en chef, a bien voulu mettre à notre disposition une documentation nécessaire pour ce travail.

Au Centre Régional des Nations Unies pour la Paix et le Désarmement en Afrique de Lomé (Togo) et à M. Germain B.KABRAN, Chargé de Bureau dans ledit centre.

Au personnel administratif de l'I.R.I.C. avec une singulière reconnaissance à M. NSANGO Mama, Agent comptable, et à tout le personnel de la Bibliothèque.

A tous nos camarades de promotion avec qui les interminables discussions tout au long de notre formation ont enrichi notre réflexion. Nous pensons à Louis-Marie NKOUM-ME-NTSENY, Dieubéni ABENGOYAP et Samuel BESONG ENOH.

A tous les autres étudiants de l'I.R.I.C. dont la présence et l'assistance ont contribué à créer autour de nous et dans le campus une atmosphère propice au travail. Nous pensons tout particulièrement à NJILA René, OBEN Victor, Bertin BIDIMA et Charles Aurélien ETEKI.

A nos amis dont le soutien moral aura contribué à nous procurer un équilibre psychologique certain. Nous pensons très sincèrement à Yvette NGO NYOBE, Valérie BUGUEN SIMO, Nadine Carole ENAM, CHINMOUN Daouda, Mamoud NGAVOM, Smith ENOW ARREY, Zacharie ABANDA, Olivier NOAH et Djeunou DJANGA Léopold Désiré.

Que les uns et les autres trouvent ici l'expression de notre profonde gratitude.

## AVANT-PROPOS

Plusieurs auteurs et chercheurs ont publié des travaux et émis des idées diverses sur la situation "explosive" du continent africain à l'aube du 21ème siècle. Ainsi, René DUMONT parle d'une "Afrique étranglée", Jacques GIRI fait le constat d'une "Afrique en panne", Achille MBEMBE se demande si "L'Afrique va implorer" ; plus remarquable et même fataliste semble être le titre formulé par K. MANA : "L'Afrique va - t- elle mourir ?". D'autres comme Axelle KABOU estiment que l'Afrique est en retard tout simplement parce qu' "elle a refusé de se développer"<sup>1</sup>.

Tous ces titres laissent transparaître un élément commun : l' "afro - pessimisme" en tant qu' "attitude propre à tous ceux qui, africains ou non, présentent l'Afrique comme un continent sans avenir ni espoir au sein du concert des nations". Il va sans dire que la richesse et la diversité de ces titres témoignent de l'intérêt que la communauté scientifique attache à la question de la survie du continent africain. Etant entendu que l'importance de la pensée comme guide de l'action pour le développement, comme l'a démontré le Professeur Maurice KAMTO<sup>2</sup>, ne doit pas être ignorée. Le choc des idées et l'émotion que provoquent ces publications ne peut susciter que des inquiétudes et des interrogations sur le devenir de l'Afrique : est - ce que l'Afrique est effectivement un continent perdu, appelé à s'effondrer ou à disparaître de la géopolitique mondiale ? L'Afrique serait - elle jeté à la "poubelle de l'histoire" et définitivement exclue de l'économie mondiale ? N'y a - t - il pas une lueur d'espoir pour ce continent potentiellement riche mais invraisemblablement en voie de décomposition ? Les Etats africains, au niveau de développement faible et disparate, peuvent - ils influencer le cours des relations internationales ? Quelle est leur place dans la nouvelle donne politique internationale ? Sont - ils condamnés à rester toujours parmi les derniers ou sont - ils capables de changer leur destin ?

Ce travail essaie d'apporter un début de réponse à toutes ces questions (et à bien d'autres) sur la base d'un diagnostic effectué sur la gestion des ressources publiques des Etats africains.

En effet, lorsqu'on scrute les réalités des sociétés politiques africaines, on se rend compte que le "mal africain du sous - développement" dont parle Edem KODJO<sup>3</sup>, ne tient pas tout simplement au paradoxe existant entre les richesses naturelles et la situation réelle de l'Afrique. Il tient également et surtout au problème de la mauvaise gestion de ces richesses par rapport aux besoins réels et existentiels des populations et aux options politico -

1 A propos de toutes ces publications, cf. Bibliographie.

2 Cf. Maurice KAMTO, *L'urgence de la pensée : réflexion sur une précondition du développement en Afrique*, Yaoundé, Editions Mandara, 1993.

3 Cf. Edem KODJO, *Et demain l'Afrique*, Paris, Stock, 1986.

économiques des gouvernements. En d'autres termes, il est, entre autres, la résultante de la mauvaise politique de répartition des ressources publiques entre le secteur militaire (défense nationale) et les autres secteurs d'activités (santé, éducation, agriculture, industrie, et.). Ainsi, une étude comparée de ces secteurs (civil et militaire) permet de dégager quatre constats majeurs appuyés par des exemples et des données chiffrées.

Premièrement, nombreux sont les pays africains à sacrifier dans les dépenses militaires, une part de leurs ressources pouvant être qualifiée d' "énorme" pour des Etats aussi pauvres et démunis. Par exemple, un pays comme le Mozambique dont la situation socio - économique est précaire, avait dépensé deux fois plus que les Etats - Unis pour son armement par rapport au pourcentage du P.N.B. (et non en valeur absolue). En effet, lorsqu' on prend en compte la richesse nationale (P.N.B.) de chacun de ces deux pays, on se rend compte qu'en 1989, les U.S.A. avaient consacré 5,8% de leur P.N.B. aux dépenses militaires, alors que le Mozambique en avait dépensé 9,7% la même année, soit près du double<sup>4</sup>. Des exemples de ce genre étant nombreux, la question qu'on pourrait se poser est celle de savoir si un continent (comme l'Afrique) dont le P.N.B., tous pays confondus (sauf l'Afrique du Sud), équivaut à celui du Royaume de Belgique peut réussir à lutter efficacement contre la pauvreté et la misère en consacrant les 3/4 de ses ressources au secteur militaire.

Deuxièmement, les dépenses militaires constituent une lourde hypothèque sur les dépenses de santé et d'éducation de la jeunesse, c'est - à - dire l'avenir même des nations africaines et la capitalisation de leurs ressources humaines. A titre d'exemple, en 1992, l'addition payée par le Nigeria pour l'achat de 80 chars de combat au Royaume Uni aurait permis de vacciner la totalité des 2 millions d'enfants qui ne le sont pas et de fournir des services de planification familiale à près de 17 millions de couples sur les 20 millions qui n'y ont pas encore accès actuellement<sup>5</sup>. Dans le même sens, le coût d'un seul missile peut permettre de nourrir 50 millions d'enfants africains ayant faim et de construire près de 340 milles écoles primaires. Par ailleurs, et en termes d'effectifs, au début des années 80, en Afrique on comptait 290 soldats pour 100 milles personnes contre 46 médecins seulement pour la même tranche de population<sup>6</sup>. En 1980, les dépenses annuelles des forces armées africaines (tous frais compris) atteignaient une moyenne de 34 dollars par personne alors que l'investissement sur les enseignants, les écoles et l'éducation générale représentait seulement 23 dollars par personne et par an<sup>7</sup>.

4 Cf. Anatole AYISSI NGAH, *Le défi de la sécurité régionale en Afrique après la guerre froide : vers une diplomatie préventive et la sécurité collective*, Nations Unies, U.N.I.D.I.R., New York et Genève, 1994, p.66

5 Cf. P.N.U.D., *Rapport mondial sur le développement humain 1994*, Paris, Economica, 1994, p. 58

6 Cf. Arthur GAVSHON, *Crisis in Africa : bathleground of East and West*, Suffolk, Penguin, 1981, p.67

7 Idem.

Troisièmement, de lourdes dépenses militaires ne représentent pas toujours une garantie pour la sécurité des Etats qui est beaucoup plus déstabilisée par des menaces non militaires que par des menaces militaires. En d'autres termes, la sécurité des Etats africains est beaucoup plus minée par les difficultés auxquelles sont confrontées leurs populations au quotidien : famine, pauvreté, chômage, maladies, déscolarisation, exclusion sociale, dégradation de l'environnement, etc. Ainsi, pour ces populations, le risque de mourir par malnutrition ou par défaut de soins de santé est 30 fois supérieur au risque de décès à la suite d'un éventuel conflit avec un Etat frontalier<sup>8</sup>. Dans un autre sens, on se poserait par exemple la question de savoir si la puissance nucléaire et la militarisation poussée de l'Afrique du Sud ont contribué à améliorer ou à garantir la sécurité des populations noires vivant dans la misère et la détresse au quotidien. Mieux encore, les populations zaïroises peuvent - elles s'estimer en sécurité par la simple force de l'armée nationale alors quelles ont été décimées( plusieurs fois) par dizaines de milliers par le "virus d' Ebola" ? Les armes dont disposent la Somalie, l'Ethiopie ou le Tchad (par exemple) ont - elles permis à leurs populations respectives de vivre en sécurité ou de vaincre la famine et la sécheresse qui les menacent ?

Quatrièmement, la préférence du secteur militaire (défense nationale) au détriment du secteur civil est économiquement irrationnelle, moralement condamnable et politiquement irréaliste. Et cela a des conséquences remarquables sur le bien - être des populations africaines, et influence par là la position du continent dans le concert des nations : sur les 173 pays du monde classés par le P.N.U.D. en 1994 selon l'I.D.H., pratiquement tous les pays africains occupent les derniers rangs.

Au terme des analyses socio - politiques, économiques et fiscalistes, il apparaît trivial que l'entretien de coûteuses forces armées et l'augmentation subséquente des dépenses militaires, restent un "luxe néfaste" que ne devraient se permettre que les nations riches et développées qui n'ont plus de problèmes de survie. D'où l'"urgence d'une politique africaine de désarmement pour le développement", reposant entre autres sur l'ajustement des dépenses et des ressources du secteur de la défense au profit des secteurs du développement humain (éducation, santé, nutrition, etc.).

Tel est l'un des défis devant être relevés par toutes les âmes sensibles du Continent Noir, fussent - elles décideurs ou exécutants, politiciens ou diplomates, militaires ou universitaires, etc. Pour ce qui nous concerne, "l'Afrique n'est pas un continent perdu, mais bel et bien un continent de l'avenir".

Yaoundé, Juillet 1995.

**Chinmoun Oumarou**

8 P.N.U.D., op. cit., p. 56.

---

**LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS**

<b>A.C.C.T.</b>	Agence de Coopération Culturelle et Technique
<b>A.C.P.</b>	Afrique - Caraïbe - Pacifique
<b>A.I.E.A.</b>	Agence Internationale de l'Energie Atomique
<b>A.N.C.</b>	African National Congress
<b>B.A.D.</b>	Banque Africaine de Développement
<b>B.M.</b>	Banque Mondiale
<b>C.E.D.E.A.O.</b>	Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest
<b>C.E.E.A.C.</b>	Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale
<b>C.E.I.</b>	Communauté des Etats Indépendants
<b>C.I.A.</b>	Central Intelligence Agency
<b>C.O.D.E.S.R.I.A.</b>	Council for the Development of Social Sciences Research in Africa
<b>ECOMOG</b>	West African Military Observer Group
<b>F.A.O.</b>	Food and Agriculture Organization
<b>F.I.S.</b>	Front Islamique du Salut
<b>F.M.I.</b>	Fonds Monétaire International
<b>F.P.R.</b>	Front Patriotique Rwandais
<b>FROLINAT</b>	Front de Libération Nationale
<b>G.A.T.T.</b>	General Agreement of Tariff and Trade
<b>I.D.H.</b>	Indice de Développement Humain
<b>I.I.S.S.</b>	International Institut for Strategic Studies
<b>I.R.I.C.</b>	Institut des Relations Internationales du Cameroun
<b>L.G.D.J.</b>	Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence
<b>M.D.C.S.</b>	Mesures de Confiance et de Sécurité
<b>M.N.A.</b>	Mouvement des Non - Alignés
<b>N.O.E.I.</b>	Nouvel Ordre Economique International
<b>N.P.I.</b>	Nouveaux pays Industriels
<b>O.C.D.E.</b>	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
<b>O.M.S.</b>	Organisation Mondiale pour la Santé
<b>O.N.U.</b>	Organisation des Nations Unies
<b>O.P.E.P.</b>	Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
<b>O.T.A.N.</b>	Organisation du Traité de l'Atlantique - Nord
<b>O.U.A.</b>	Organisation de l'Unité Africaine

---

<b>P.A.S.</b>	Programme d'Ajustement Structurel
<b>P.D.</b>	Pays Développés
<b>P.E.D.</b>	Pays En Développement
<b>P.I.B.</b>	Produit Intérieur Brut
<b>P.M.A.</b>	Pays Moins Avancés
<b>P.N.A.</b>	Pays Non Alignés
<b>P.N.B.</b>	Produit National Brut
<b>P.N.U.D.</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>P.U.F.</b>	Presses Universitaires de France
<b>P 5</b>	5 Pays Membres Permanents du Conseil de Sécurité
<b>RENAMO</b>	Résistance Nationale du Mozambique
<b>R.D.</b>	Recherche - Développement
<b>S.A.D.C.C.</b>	South Africa Development Coordination Conference
<b>S.A.L.T.</b>	Strategic Arms Limitation Talks
<b>S.I.P.R.I.</b>	Stockholm International Peace Research Institut
<b>S.T.A.R.T.</b>	Strategic Arms Reduction Talks
<b>S.W.A.P.O.</b>	South West Africa People's Organization
<b>T.N.P.</b>	Traité de Non Prolifération des Armes Nucléaires
<b>U.N.E.S.C.O.</b>	Organisation des Nations Unies Pour la Science, l'Education et la Culture
<b>U.N.I.C.E.F.</b>	United Nations International Children's Emergency Fund
<b>U.N.I.D.I.R.</b>	United Nations Institut for Disarmament Research
<b>U.N.I.T.A.</b>	Union Nationale pour l'indépendance Totale de l'Angola
<b>U.R.S.S.</b>	Union des Républiques Socialistes Soviétiques
<b>U.S.A.</b>	United States of America
<b>U.S.A.C.D.A.</b>	United States Arms Control and Disarmament Agency

## LISTE DES TABLEAUX

<b>Tableau n° 1</b>	Etat des Forces Armées Africaines en 1986
<b>Tableau n° 2</b>	Les armées africaines les plus performantes (Effectifs 1986)
<b>Tableau n° 3</b>	Les armées africaines les plus performantes (Armées de Terre 1982)
<b>Tableau n° 4</b>	Les armées africaines les plus performantes (Armées de l'Air 1982)
<b>Tableau n° 5</b>	Les armées africaines les plus performantes (Marines 1982)
<b>Tableau n° 6</b>	Tableau comparatif des forces armées et des médecins dans quelques pays africains (1986 - 1990)
<b>Tableau n° 7</b>	Incidence de la pauvreté en l'an 2 000 par région
<b>Tableau n° 8</b>	Répartition régionale des conflits armés dans le monde (1989 - 1992)
<b>Tableau n° 9</b>	Les capacités de production d'armements en Afrique
<b>Tableau n° 10</b>	Les fournisseurs d'armes des dix plus gros clients africains
<b>Tableau n° 11</b>	Les dix plus gros acheteurs d'armes africains (1978 - 1987)
<b>Tableau n° 12</b>	Part des dépenses militaires mondiales des Etats - Unis et de l'URSS (en pourcentage 1963-1987)
<b>Tableau n° 13</b>	Dépenses militaires de l'Afrique (Egypte non comprise) entre 1978-1987 en milliards de dollars US
<b>Tableau n° 14</b>	Dépenses militaires par habitant en Afrique (en dollars 1978 - 1987)
<b>Tableau n° 15</b>	Part des dépenses militaires dans le P.N.B. de l'Afrique (en pourcentage) 1978-1987)
<b>Tableau n° 16</b>	Pays pauvres à dépenses militaires élevées
<b>Tableau n° 17</b>	Besoins financiers d'une valorisation de toutes les ressources humaines en Afrique Subsaharienne (en pourcentage du P.N.B.)
<b>Tableau n° 18</b>	Estimation de l'aide militaire mondiale (en milliards de dollars us 1993)
<b>Tableau n° 19</b>	Répartition régionale, nombre et types de tensions dans les conflits de haute intensité (1989-1992)



---

## LISTE DES FIGURES

- Figure n° 1** L'équilibre nucléaire américano-soviétique (1955-1982)  
**Figure n° 2** Choix du beurre ou des canons  
**Figure n° 3** Effets des dépenses militaires sur les grands indicateurs économiques  
**Figure n° 4** Groupes d'intérêts et désarmement  
**Figure n° 5** Les coûts du désarmement  
**Figure n° 6** Défense et résultats économiques

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

## Table des matières

	Pages
Dédicace	ii
Remerciements	iii
Avant-Propos	v
Table des matières	xii
Carte géostratégique de l'Afrique	1
Introduction générale	
I - Le préalable conceptuel	4
A - Le concept de désarmement	4
1 . Un concept polysémique	4
2 . Le concept de désarmement dans le contexte africain	7
B - Le concept de développement face aux réalités africaines	8
II - L'Afrique dans la géopolitique mondiale	11
A - L'Afrique comme "enjeu des intérêts" et "théâtre des conflits"	12
B - Les problèmes de défense et de sécurité en Afrique	14
C - La situation politico-économique de l'Afrique	15
III - Les données du problème	17
A - De l'intérêt de la question	18
B - De la revue critique de la littérature	20
C - De la problématique d'une politique africaine de désarmement comme stratégie de développement	22
D - Des hypothèses explicatives	24
IV - L'explication théorique et méthodologique	26
A - Sur le plan théorique	26
B - Sur le plan méthodologique	30
C - Plan d'étude	36
<b>Première Partie : Les raisons ou les facteurs explicatifs d'une politique africaine de désarmement comme stratégie de développement : les effets pervers de la militarisation</b>	<b>38</b>
<b>Chapitre I : La militarisation : facteur d'instabilité et d'insécurité socio-politiques de l'Afrique</b>	<b>41</b>
<b>Section I - La dynamique du phénomène de militarisation en Afrique</b>	<b>41</b>
§1 - La réalité du phénomène	42
A - Le poids des effectifs des forces armées	42

B - L'accroissement des stocks d'armements	46
C - La floraison des bases militaires étrangères	49
§2 - Les facteurs de la militarisation du continent africain	51
A - Les facteurs extra - africains	51
1. La position stratégique du continent africain	51
2. La dérive du conflit Est - Ouest vers l'Afrique	53
B - Les facteurs intra-africains	56
1. Le maintien de l'ordre et de la sécurité internes	56
2. La protection de la souveraineté nationale et les querelles frontalières	58
3. Les ambitions hégémoniques de certaines puissances continentales	59
<b>Section II - La militarisation comme facteur de rupture de l'équilibre socio-politique régional</b>	62
§1 - Militarisation et insécurité : la dialectique d'une interaction	62
§2 - La militarisation comme conditionnement du facteur belligère en Afrique	65
§3 - Les effets pervers des conflits armés sur le développement	69
<b>Chapitre II : La militarisation : facteur additif de mal-développement et de dépendance de l'Afrique</b>	75
<b>Section I - La militarisation, source de mal - développement de l'Afrique</b>	76
§1 - La militarisation : facteur additif du retard socio-économique de l'Afrique	77
§2 - Le choix de la militarisation ou la mise en quarantaine des menaces non militaires à la sécurité	81
A - La permanence du phénomène de la pauvreté	82
1. Les indices du phénomène	82
2. Manifestations et tendances générales du phénomène	84
B - La malnutrition et la famine	88
C - L'analphabétisation et la sous-scolarisation	89
D - Le désastre des maladies, des épidémies et des pandémies	90
E - La dégradation de l'environnement	92
<b>Section II - La militarisation : facteur de dépendance politico-économique et sécuritaire de l'Afrique</b>	94
§1 - Le commerce international des armes ou la logique de domination des pays fournisseurs	95
A - De l'origine des armes africaines à l'établissement des pôles de domination	96
B - La politique des pays fournisseurs	101
1. Le maintien de l'influence politico-économique	102
2. La recherche et la préservation des intérêts économiques	104

§2 - L'armement comme facteur de dépendance des pays africains	108
A - La dépendance politico-militaire	108
B - La dépendance et les contraintes économique-financières	109
<b>Chapitre III :</b> <b>L'échec des stratégies de désarmement proposées pendant la guerre froide ou l'inefficacité de l'approche Nord-Sud</b>	<b>113</b>
<b>Section I : Les stratégies proposées pendant la guerre froide ou les axes de l'approche Nord-Sud du désarmement comme stratégie de développement</b>	<b>114</b>
§1 - Les stratégies onusiennes	115
§2 - Les stratégies extra - onusiennes	119
A - La position du Mouvement des Non Alignés	120
B - Les propositions de l'O.U.A.	122
C - La contribution des Commissions indépendantes	123
<b>Section II : L'échec des stratégies proposées pendant la guerre froide ou l'inefficacité de l'approche Nord-Sud du désarmement comme stratégie de développement</b>	<b>125</b>
§1 - Les causes inhérentes aux différentes stratégies	125
A - L'inefficacité des systèmes de réduction des budgets militaires des pays du Nord	126
B - L'irrationalité des méthodes de réaffectation des ressources libérées	128
C - Les difficultés de création d'un Fonds International de Désarmement pour le Développement	130
1. La méthode des fonds libérés par le désarmement	131
2. La méthode des contributions volontaires	131
3. La méthode des contributions obligatoires	131
§2 - Les pesanteurs du contexte de la guerre froide	132
A - L'escalade de la course aux armements au Nord et dans le monde	132
B - Les enjeux politico-stratégiques de l'armement pour le Nord	134
C - Les enjeux politico-économiques de l'armement pour le Nord	136
§3 - De l'inefficacité de l'approche Nord-Sud à la nécessité d'une approche africaine de désarmement comme stratégie de développement	138
<b>Deuxième Partie</b> <b>Les intentions et les contraintes d'une politique africaine de désarmement comme stratégie de développement : la nécessité d'inverser les priorités</b>	<b>142</b>
<b>Chapitre IV :</b> <b>Les effets dysfonctionnels des dépenses militaires sur le développement de l'Afrique : la nécessité de désarmer pour développer</b>	<b>145</b>

<b>Section I - Les dépenses militaires africaines : de l'irrationalité à l'improductivité d'un choix politico-économique</b>	148
§1 - De l'irrationalité des dépenses militaires	148
A - La variabilité des facteurs à l'origine des dépenses militaires	149
B - Le secret-défense, l'imprécision et les difficultés de comptabilisation des dépenses militaires	152
§2 - De l'improductivité des dépenses militaires	156
§3 - L'option des dépenses militaires ou le rejet des secteurs productifs : les effets du coût d'opportunité	159
<b>Section II : Les dépenses militaires et le développement : un pari difficile pour les pays africains</b>	164
§1 - Les incidences macro-économiques des dépenses militaires sur les indicateurs économiques	164
A - Le cas général des pays développés	164
B - Le cas spécifique des pays africains	168
§2 - Les difficultés de rentabilisation des dépenses militaires africaines	172
A - Le secteur militaire et l'armée en Afrique ne jouent pas leur rôle socio-économique	172
B - Il n'est pas facile pour les pays africains de devenir producteurs et vendeurs d'armes	175
C - En Afrique, le secteur militaire se présente comme un instrument de sous-développement	178
<b>Chapitre V : Les stratégies et les contraintes d'une politique africaine de désarmement comme stratégie de développement</b>	183
<b>Section I - Le désarmement comme conditionnement du développement : l'urgence d'un "plan d'ajustement structurel du secteur de la défense" en Afrique</b>	185
§1 - Les principaux axes d'une politique d'ajustement structurel du secteur de la défense	186
A - Le gel et la réduction des dépenses militaires	187
B - La limitation et la réorientation des effectifs militaires dans les secteurs socio-économiques	189
C - La reconversion du secteur militaro-industriel : les spécificités africaines	192
§2 - Les obstacles et les contraintes de l'ajustement structurel du secteur militaire et les stratégies pour les surmonter	196
A - La carence des données fiables et l'importance du système normalisé de publication des dépenses militaires	197
B - La réticence et l'opposition des groupes d'intérêts officiant dans le secteur de la défense	200

<b>Section II - Le désarmement comme facteur réel de développement en Afrique ou comment rentabiliser les dividendes du désarmement</b>	<b>204</b>
§1 - L'impact socio-économique de l'ajustement structurel du secteur de la défense	205
A - Quelques coûts structurels	206
B - Des gains appréciables	210
§2 - La rationalisation des dividendes du désarmement : définir de nouvelles priorités pour la réaffectation des ressources libérées	212
A - Choisir au préalable entre le secteur privé et le secteur public	212
B - Dans le secteur primaire, investir dans le domaine agricole et alimentaire	215
C - Dans le secteur secondaire, donner la priorité aux industries légères	217
D - Dans le secteur tertiaire, investir dans les ressources humaines : santé, éducation-formation et autres conditions nécessaires à la vie sociale	219
<b>Chapitre VI : Les garanties de l'efficacité d'une politique africaine de désarmement pour le développement : un nouveau contexte international favorable</b>	<b>224</b>
<b>Section I - Réglementer le commerce international des armes et les politiques d'aide militaire</b>	<b>226</b>
§1 - Limiter la production et taxer les transferts internationaux d'armes	226
A - Réduire la production et limiter les exportations	227
B - Taxer les transferts d'armes injustifiés ou illicites	231
§2 - Supprimer l'aide militaire dans toutes ses formes	233
§3 - Subordonner l'octroi d'aide publique au développement à la réduction des dépenses militaires	237
<b>Section II - Mettre sur pied un système de partenariat pour la paix et la sécurité en Afrique</b>	<b>241</b>
§1 - Adopter des mesures spécifiques en vue d'une diplomatie préventive en Afrique	242
A - La conclusion d'un pacte de Non Aggression entre les pays africains	243
B - La création des commissions d'enquêtes et d'identification des situations porteuses de conflits	245
C - Signature et ratification par tous les Etats africains des accords de limitation des armements et de désarmement	246
D - La création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique	248
E - La conclusion d'un pacte régional pour le gel et la réduction des dépenses militaires	252
§2 - Dans le cadre du maintien de la paix, créer une force d'intervention militaire africaine	254
A - Rôle et objectifs	255

---

B - Composition et fonctionnement	256
C - Financement et logistiques	258
§3 - Consolider la paix et la sécurité après les conflits	260
A - Au plan militaire	260
B - Au plan politique	261
C - Au plan socio-économique et humanitaire	262
<b>Conclusion Générale</b>	<b>266</b>
<b>Bibliographie</b>	<b>274</b>
<b>Annexes</b>	<b>285</b>

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

# CARTE GEOSTRATEGIQUE DE L'AFRIQUE.



SOURCE:

Reproduced from 14. August 1978 Issue of FORTUNE



## INTRODUCTION GENERALE

" Réfléchir sur la destinée de l'Afrique et des Africains est aujourd'hui une démarche nécessaire et décisive à laquelle doivent être conviées toutes les forces vives du continent".

Edem KODJO, *Et demain l'Afrique*, Paris, Stock, 1986, p. 12.

## INTRODUCTION GENERALE

La question du désarmement préoccupe de manière particulière la communauté internationale. Par son intérêt, elle se présente comme un enjeu du système international. Par son influence, elle est devenue l'une des dimensions importantes des relations internationales. Une interrogation sur ce concept ne saurait donc faire fi de l'évolution de la société internationale. C'est fort de cette réalité que Philippe MOREAU DEFARGES estime que, "toute réflexion sur le désarmement ne peut que commencer par analyser les liens intimes entre armements et facteurs socio-économiques, politiques et techniques du système international"<sup>1</sup>. Ces propos justifient l'opportunité ou la nécessité d'un tour d'horizon sur l'évolution récente de la scène politique internationale, en rapport avec la triptyque "Course aux armements - désarmement - développement".

Au regard des profondes mutations intervenues sur l'échiquier politique international, la décennie 90 a été considérée par plusieurs auteurs comme un nouveau chapitre de l'histoire du monde<sup>2</sup>. C'est ainsi que la fin de la guerre froide<sup>3</sup>, marquée entre autres par un arrêt virtuel de la course aux armements entre les blocs socialiste et capitaliste<sup>4</sup>, a fait naître une fois de plus l'espoir d'une nouvelle étape vers un "désarmement général et complet"<sup>5</sup>. Mais, quel crédit pourrait-on accorder à un tel espoir eu égard aux tribulations et autres discussions ayant cours actuellement entre les Etats membres de la Communauté des Etats Indépendants (C.E.I.), au sujet du contrôle et de la gestion des arsenaux militaires et nucléaires des nouveaux Etats ? Que penser également de la réticence des députés conservateurs qui, majoritaires au parlement russe, peuvent entraver, et même torpiller, le processus de négociation et de ratification des traités sur la réduction des armes stratégiques offensives : START I et START II ? Etant entendu que la ratification du premier, préliminaire à celle du second, est apparue dépendre de l'accession de l'Ukraine au Traité de non-prolifération (T.N.P.), condition posée par la Russie.

- 
- 1 Philippe MOREAU DEFARGES, *Les Relations Internationales dans le monde d'aujourd'hui, conflits et interdépendances*, Les Editions S.T.H., 3e éd. 1987, p. 308
  - 2 Lire, Pierre LELOUCHE, *Le nouveau monde*, Paris, Grasset, 532 p. et Zaki LAÏDI, *L'ordre mondial relâché : sens et puissance après la guerre froide*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1992, 253 p.
  - 3 L'événement qui consacre matériellement la fin de la guerre froide est la chute du mur de Berlin.
  - 4 L'événement le plus significatif qui marque le pas décisif vers la fin de la course aux armements entre les deux blocs, est la signature, le 8 Décembre 1987, du Traité sur l'élimination des missiles terrestres de moyenne et de plus courte portée. Signé par les deux Super-Grands, ce texte est communément appelé "Traité de Washington sur les Forces Nucléaires Intermédiaires (F.N.I.)".
  - 5 Terme utilisé dans le cadre des Nations Unies, et qui renvoie à la réduction générale des forces armées et des armements à l'échelon mondial ; processus au terme duquel les Etats ne pourront conserver qu'un minimum de forces et d'armements non nucléaires pour le maintien de l'ordre et de la sécurité internes.

Les refus répétés de la Corée du Nord d'autoriser les inspecteurs de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (A.I.E.A.) de contrôler ses sites et installations nucléaires constituent une alerte en matière de contrôle des armements. Dans le même sens, le test nucléaire chinois de Juin 1994 et la reprise des essais nucléaires français dans le Pacifique (dont le premier tir a eu lieu le 5 septembre 1995)<sup>6</sup> ont violés un moratoire de fait observé par les grandes puissances dans le domaine de l'armement nucléaire. Surtout, ces deux événements compliquent la tâche des négociateurs du Traité d'interdiction globale des essais nucléaires (C.T.B.T) qui devait être étudié par les 37 membres de la Conférence du Désarmement à Genève.

Cette situation est d'autant plus dangereuse que Philippe MOREAU DEFARGES, au regard des difficultés qui caractérisent le fonctionnement de la C.E.I., tel que défini le 21 décembre 1991 à Alma-ta (Kazakhstan), parle de "désordre stratégique"<sup>7</sup> sur le plan de la gestion du nucléaire.

Le danger ou les conséquences de ce "désordre stratégique" risque d'affecter toutes les régions de la planète ; car, la disparition de l'Union Soviétique a jeté sur le marché international des milliers d'ingénieurs et spécialistes de physique nucléaire qui pourraient être facilement recrutés par des pays aux ambitions nucléaires connues (Pakistan, Irak, Iran, Corée du Nord...). C'est dire que l'implosion de l'empire soviétique risque d'avoir pour conséquence la prolifération de la technologie nucléaire ; ce qui rendrait davantage caduc le régime juridique du Traité de non prolifération des armes nucléaires (T.N.P.), signé le 1er Juillet 1968 et entré en vigueur le 5 mars 1970 de 1968<sup>8</sup>.

Malgré ce risque de dérapage, il existe actuellement des efforts réels de "course au désarmement" dans toutes les régions<sup>9</sup> ; car, plusieurs Etats cherchent à bénéficier des

---

6 Le 13 juin 1995, lors de sa première conférence de presse, le Président français Jacques CHIRAC annonçait officiellement la reprise des essais nucléaires français dans le Pacifique, de Septembre 1995 à Mai 1996. Et depuis ce jour, des vagues de manifestations et de protestations sont observées dans le monde entier contre cette décision jugée inhumaine, manifestations qui ont pris des proportions inquiétantes depuis le 5 septembre 1995, date à laquelle a eu lieu le premier tir de la série jugée nécessaire pour l'affirmation de la capacité nucléaire française.

7 Philippe MOREAU DEFARGES, *Problèmes stratégiques contemporains*, Paris, Hachette, 1992, p.94.

8 En effet, selon les dispositions du T.N.P., 25 ans après l'entrée en vigueur du Traité, une conférence devait être convoquée en vue de décider si le Traité demeurera en vigueur pour une durée indéfinie, ou sera prorogé pour une ou plusieurs périodes supplémentaires d'une durée déterminée. Le T.N.P. est entré en vigueur il y a 25 ans aujourd'hui ; et la conférence d'examen et de prorogation devrait avoir lieu à New York du 17 au 22 mai 1995. Sur les enjeux de cette conférence, lire, LETTRE DE L'U.N.I.D.I.R., *T.N.P. : la conférence de prorogation de 1995*, n°26/27, Septembre 1994.

9 Le dernier événement sur la vitesse de la "course au désarmement" est la signature, le 14 Janvier 1994 au Kremlin, d'un accord de désarmement nucléaire par la Russie et les Etats-Unis. Au terme de cet accord, l'Ukraine, troisième puissance nucléaire mondiale, s'engage à renoncer à 176 du total de ses missiles balistiques intercontinentaux et à réduire environ 1500 de ses ogives nucléaires.

avantages du désarmement connus sous l'expression de "dividendes de la paix"<sup>10</sup>. Ainsi, un désarmement véritable peut offrir une gamme de possibilités pouvant conduire au financement du développement<sup>11</sup>, et à la promotion de la paix et de la sécurité aux plans national, régional et global<sup>12</sup>. On peut citer entre autres avantages d'une politique de désarmement, le renforcement de la paix et de la sécurité internationales, la libération des ressources nécessaires au développement par la réduction des dépenses militaires, la reconversion des activités militaires en activités civiles et productrices.

Plus encore, le désarmement pourrait également être envisagé comme un processus d'investissement qui, malgré ses coûts à court terme, peut être rentable pour le développement à moyen ou long terme. C'est au regard de tous ces avantages, et par le biais des "dividendes de la paix", que le désarmement se définit comme une "stratégie de développement". C'est là l'un des aspects fondamentaux de la relation ou du lien entre le désarmement et le développement.

Ainsi donc, le monde actuel, tel que décrit plus haut, semble être caractérisé par la "course au désarmement", la maîtrise de l'économie de marché, la recherche de la puissance économique et la promotion du développement et de la démocratie. C'est l'avènement d'un "nouvel ordre mondial". Cela dit, quel est le rôle ou la place de l'Afrique dans ce nouvel ordre mondial ? En d'autres termes, comment l'Afrique peut-elle tirer profit de ce nouveau contexte mondial afin d'améliorer sa situation politique, économique, sociale et surtout sécuritaire ? Cette question en appelle une autre, celle du rôle ou de l'importance, à court ou long terme, d'une politique de désarmement pour l'Afrique. Ces interrogations justifient l'opportunité de ce travail de recherche :

*"Désarmement et développement en Afrique : réflexions  
sur une politique régionale"*

L'objet de cette étude repose sur la relation entre le désarmement et le développement dans le contexte africain. Plus exactement, il s'agit de voir si, à partir d'une politique de désarmement reposant entre autres sur la mise sur pied d'un plan d'ajustement structurel de la défense, les pays africains peuvent améliorer leur niveau de développement.

---

10 Cf. U.N.I.D.I.R., *Aspects économiques du désarmement : le désarmement en tant qu'investissement*, New York, 1993, p.77.

11 Pour illustrer cela, on peut citer le cas de l'Ukraine qui, suivant les dispositions de l'accord du 14 Janvier 1994 cité plus haut, cédera le contrôle et la gestion de son uranium aux Etats-Unis contre une aide financière pour son développement.

12 Allusion est faite par exemple au sommet de l'O.T.A.N. de Paris (11 Janvier 1994). A cette occasion, il avait été question du "nouveau rôle de l'O.T.A.N." pour la mise sur pied d'un "partenariat pour la paix" entre ses membres.

Ainsi, pour mieux cerner ce sujet, il semble judicieux, dans le cadre de ce chapitre introductif, de faire une brève étude des généralités sur le lien entre le désarmement et le développement dans le contexte africain ; étude qui nous permettra non seulement de faire le point sur le sens de certains concepts (I), mais aussi, de situer le continent africain dans la géopolitique mondiale (II). Il est également important de dire en quoi cette relation consiste, quel problème elle pose (III), quelles méthodes on peut utiliser pour la cerner (IV). D'où les spécificités d'une approche africaine de désarmement comme stratégie de développement.

## I - LE PREALABLE CONCEPTUEL

La précision du cadre conceptuel est l'une des tâches préalables dans toutes recherches ; propos confirmés par SERTILLANGES qui estime que : "toute recherche part d'une définition, et de là proviennent toutes les déterminations ultérieures"<sup>13</sup>. Dans le cadre de ce sujet, cette précision conceptuelle semble être incontournable car, de l'avis de Jacques VERNANT, "toute réflexion sur les rapports éventuels entre désarmement et développement doit être précédée de quelques mises au point de terminologie et de logique"<sup>14</sup>. Ainsi, deux concepts fondamentaux méritent d'être élucidés : le "désarmement" et le "développement".

### A - Le concept de désarmement

Selon le dictionnaire PETIT ROBERT, le mot "désarmement" signifie "réduction ou suppression des armements". Il s'agit là d'une définition très simple car, le désarmement reste une notion aux contours difficiles à cerner (1), et mérite de ce fait une attention particulière, surtout dans le contexte africain (2).

#### 1. Un concept polysémique

La notion de désarmement est polysémique et complexe ; polysémique dans la mesure où elle a une connotation idéologique diversifiée, non seulement suivant le groupe d'Etats dans lequel elle est évoquée, mais également, suivant le contexte dans lequel elle

---

13 Cité par Claude-Marie MBIA, *comment préparer, rédiger et présenter un travail de recherche (thèses, mémoires, rapports de stage, exposés)*, Yaoundé, 1990.

14 Jacques VERNANT, "Désarmement et développement économique et social", in *TIERS-MONDE, Croissance-Développement-Progrès*, Tome VII, No. 28, Octobre-Décembre 1966, Paris, Presses Universitaires de France (P.U.F.), 1966, p.731.

est employée ; complexe dans la mesure où elle renvoie à plusieurs autres réalités<sup>15</sup> qu'on pourrait appeler "variantes du désarmement"<sup>16</sup>.

Ainsi, à la prolifération de la notion de désarmement correspond la diversité de conceptions qui la caractérise : conception tiers-mondiste, conception africaine, conception occidentale, conception socialiste<sup>17</sup>.

Sa complexité quant à elle, vient du fait qu'elle renvoie à plusieurs réalités qui, selon le cas, se combinent, s'identifient ou sont antinomiques et opposées, et qu'on désigne sur le terme général de "désarmement". C'est ainsi que, "le désarmement englobe des concepts aussi variés que la limitation, la réglementation, le contrôle et la non-prolifération des armes nucléaires, la réglementation et la réduction des armements classiques ainsi que les conventions sur l'interdiction des armes chimiques ou biologiques, et les conférences visant à promouvoir la sécurité, la coopération et les mesures de confiance entre les Etats"<sup>18</sup>. Mais, une définition des différentes "variantes du désarmement" permet de mieux les départager et de les spécifier<sup>19</sup>.

Du point de vue historique, la notion de "désarmement" change de sens avec le temps. Ainsi, Charles ZORGBIBE constate que : "du Traité de Westphalie (1648) à la Conférence de la Haye (1899), la notion de désarmement n'a cessé de progresser dans la conscience des peuples, voire de leurs gouvernants les plus éclairés"<sup>20</sup>. Dans le même sens, on se rend compte que la notion de désarmement, telle que définie par la S.D.N. est différente de celle consacrée par l'O.N.U. en 1945. En effet l'article 8 du Pacte de la S.D.N. parle de "la réduction des armements nationaux au minimum compatible avec la sécurité nationale". En 1945, les rédacteurs de la charte vont rompre avec cet idéalisme juridique et moral des fondateurs de la S.D.N. en parlant à l'article 26, plutôt d'un "système de réglementation des armements".

---

15 Ces réalités sont les suivantes : réglementation, maîtrise, réduction, contrôle, limitation, suppression des armements.

16 Voir, Oumarou CHINMOUN, *Le désarmement en Afrique Centrale : approche et stratégie du développement*, Mémoire de Maîtrise, Yaoundé, Institut des Relations Internationales du Cameroun (I.R.I.C.), 1992, p.2.

17 Ibidem (Ibid.), pp. 5, 6 et 7.

18 Dominique BANGOURA, U.N.I.D.I.R., *Afrique, désarmement et sécurité*, Alger (Algérie), 24 - 25 Mars 1990, New York, 1991, p.67.

19 Cf. Oumarou CHINMOUN, Opéré citatio (op.cit) , pp. 3 et 4.

20 Charles ZORGBIBE, *Dictionnaire de politique internationale, perspectives internationales*, Paris, P.U.F., 1988, p.224.

A ce sujet, Charles ZORGBIBE souligne encore que "l'article 26 ne présente plus le désarmement comme une panacée mais comme un moyen parmi d'autres de favoriser la paix et la sécurité en ne "détournant vers les armements que le minimum des ressources humaines et économiques du monde" ; il ne s'agit plus de rendre la guerre impossible mais d'alléger le fardeau des dépenses militaires"<sup>21</sup>. A partir des dispositions de cet article, on voit déjà les desseins de la Communauté internationale pour l'idée d'un désarmement pour le développement.

Mais, le pragmatisme des rédacteurs de la charte sera rompu en 1959, avec la préférence pour la notion de "désarmement général et complet" en tant qu'"objectif ultime de tous les efforts de désarmement"<sup>22</sup>. cette notion ne connaîtra en fait que quelques succès partiels et localisés.

Sur le plan doctrinal également, la notion de "désarmement" est sujette à plusieurs controverses. Mais, certains auteurs comme NGUYEN QUOC DINH et ses collaborateurs, soutiennent que, "au sens propre du terme, le désarmement correspond à une diminution du volume absolu, nombre d'armes, puissance de feu, des armements des Etats. Selon que cette diminution est limitée ou non, on parlera de désarmement partiel ou total"<sup>23</sup>.

En définitive, le désarmement est un "terme générique et courant, communément utilisé à l'O.N.U. et ailleurs pour évoquer sous tous ses aspects, la question générale de la réglementation des armements (dans l'acception que ce terme possède dans la charte des Nations Unies, article 26), y compris le contrôle ou la limitation des armements et la réduction effective ou l'élimination des armements ou des forces militaires (désarmement véritable) par accord international ou par le fait des mesures unilatérales"<sup>24</sup>.

Malgré la précision de cette définition, le désarmement reste toujours une notion polysémique, raison pour laquelle il faudrait essayer de l'appréhender au niveau du contexte africain.

---

21 Idem (Id.).

22 NATIONS UNIES, *Les Nations Unies et le désarmement, bref historique*, New York, 1988, p.17.

23 NGUYEN QUOC DINH, DAILLIER et PELLET, *Droit International Public*, Paris, L.G.D.J., 4e éd., 1992, p. 9

24 NATIONS UNIES, *Désarmement, En bref 64, Armement et Désarmement : termes et sigles couramment utilisés*, New York, 1989, p. 25

## 2. La notion de désarmement dans le contexte africain

Une opinion généralement répandue estime que parler du désarmement en Afrique relèverait d'un mythe ou d'un simple snobisme ; il s'agit là d'une vision plus ou moins erronée de la notion.

En effet, dans le contexte africain, le désarmement reste un concept opérationnel, non seulement au regard du phénomène de militarisation<sup>25</sup> actuel des pays africains, mais aussi au regard de sa genèse, de sa substance et des ses objectifs.

Dans sa substance, le désarmement en Afrique renvoie à plusieurs réalités, à savoir :

- *la dénucléarisation du continent.* Deux faits essentiels justifient cette préoccupation : les essais nucléaires français au Sahara (Sud de l'Algérie) en 1960 (événement qui marque le début de la participation des Etats africains aux débats sur le désarmement), et la militarisation poussée de la République Sud Africaine ou le "danger de l'apartheid surarmé"<sup>26</sup>. L'Afrique était ainsi préoccupée par la prévention d'un "holocauste nucléaire"<sup>27</sup> sur le continent, c'est-à-dire par le "désarmement nucléaire".
- *la limitation de la course aux armements dans la région.* Au regard des arsenaux militaires des pays africains, on peut parler d'une course "démentielle" aux armements dans la région<sup>28</sup>.
- *le démantèlement des bases militaires étrangères en Afrique*<sup>29</sup> ;
- *la limitation des dépenses militaires des pays du continent*<sup>30</sup>, ou tout au plus, l'ajustement structurel de la défense.

Parler du désarmement en Afrique, c'est aussi faire allusion à la position du continent vis-à-vis de ce problème à l'échelle globale. L'opinion du continent se trouve relativement résumée dans ces propos de Gustave ZOULA: "les positions prises par les pays africains dans les débats sur le désarmement sont conformes aux objectifs de l'O.U.A. et

---

25 Le phénomène de militarisation renvoie à une gamme de réalités : augmentation du personnel militaire, accroissement des importations d'armes, création d'infrastructures et d'industries militaires, accroissement des dépenses militaires, dissémination des bases militaires étrangères, etc. Une appréciation statistique de ce phénomène sera faite dans la suite de nos développements.

26 Joseph OWONA, "Le désarmement en Afrique", in ACADEMIE MONDIALE POUR LA PAIX, *Désarmement : approche régionale et stratégie du développement*, Monaco, 1982.

27 Oumarou CHINMOUN, op. cit. , p. 6.

28 Serge SUR, in U.N.I.D.I.R. , *Afrique, désarmement et sécurité*, op.cit., p. 6.

29 Cf., Carte géostratégique de l'Afrique, pour une appréciation des différentes bases militaires étrangères sur le continent.

30 Voir Supra, Chapitre 4 pour une appréciation du niveau de dépenses militaires africaines.



tiennent compte aussi bien de la sécurité de chaque Etat, du besoin de solidarité internationale que de la nécessité d'une coopération internationale pour aboutir à une paix universelle et au progrès de toute l'humanité<sup>31</sup>. Dans cette optique, les Etats africains signent et ratifient tous les traités concernant le désarmement<sup>32</sup>. Ensuite, ils participent à tous les débats, conférences, réunions et autres travaux en commission organisés par les institutions de l'O.N.U. ou par toutes autres institutions ayant un intérêt pour le désarmement<sup>33</sup>.

Enfin, le concept de désarmement en Afrique reste réel par sa finalité. Dans le contexte africain, comme partout ailleurs, il se présente comme un instrument de la promotion de la sécurité et du développement. Cela est d'autant plus remarquable que les Etats africains ont toujours associé le désarmement, le développement et la sécurité, en tant que déterminants de la paix régionale et internationale. Ainsi, comme l'affirme ZOULA, "depuis toujours, l'importance du désarmement pour la paix en Afrique a été vue dans le contexte des rapports entre le désarmement, le développement et la sécurité"<sup>34</sup>. C'est donc dire que l'idée du lien entre le désarmement et le développement se traduit beaucoup plus par sa finalité pour la Communauté des Etats que par sa nature même.

Le désarmement en Afrique est également caractérisé par sa complexité, qui n'est autre chose que la résultante de la diversité des données politiques, économiques et stratégiques de ce continent.

Par ailleurs, il convient de faire une analyse du concept de "développement", analyse qui permettra de mieux situer cette notion dans la réalité africaine d'aujourd'hui.

## B - Le concept de développement face aux réalités africaines

La tendance à vouloir confondre "développement" et "croissance" est grande. C'est ainsi que Paul ROBERT par exemple, assimile ces deux concepts et les confond à des notions voisines que sont le "progrès" et l'"essor économique"<sup>35</sup>.

31 Gustave ZOULA, in U.N.I.D.I.R., *Afrique, désarmement et sécurité*, Op. cit., p. 54.

32 Cf., NATIONS UNIES, *Etat des accords multilatéraux de désarmement et de contrôle des armements*, New York, 1989.

33 L'O.N.U. dispose d'une armada d'organes et d'institutions chargés des questions de désarmement dont les principaux sont : l'Assemblée Générale, le Conférence du désarmement, le Département des Affaires du désarmement de l'O.N.U., l'Institut des Nations Unies pour la Recherche sur le désarmement (U.N.I.D.I.R.), etc.

34 Gustave ZOULA, op. cit., p.54

35 Lire, Paul ROBERT, *Dictionnaire alphabétique et analytique de langue française*, Paris, Société du Nouveau Littré, 1976, p. 472.

L'un des auteurs ayant essayé de lever le voile sur cette confusion est Madeleine GRAWITZ. Selon elle, le développement est une "notion ambiguë, confondue à tort avec la croissance, notion purement économique ; il s'applique généralement aux pays sous-développés et implique des échanges mentaux et sociaux dans la population (F. PERROUX), des modifications de structure économique et sociale (R. BARRE, M. BYE)"<sup>36</sup>. La croissance, terme emprunté à la biologie, est perçue dans le domaine économique comme "processus cumulatif d'augmentation de la production et du potentiel de production"<sup>37</sup>.

Plus exactement, par ses critères, le développement se distingue de la croissance économique. Traditionnellement, les critères les plus utilisés pour définir et apprécier le niveau de développement d'une société sont : le "Produit Intérieur Brut" ou P.I.B. et le "Produit National Brut" ou P.N.B.. Sur la base de ces deux indicateurs, on établit généralement la différence entre les "Pays Développés" dont le niveau de développement est très élevé, et les "Pays sous-développés" dont le niveau de développement est très faible. Tous les pays africains font partie de ce dernier groupe parce que caractérisés par le "sous-développement".

Ce dernier concept, qu'on brandit comme principale étiquette des pays africains, a bénéficié d'une littérature riche et variée qu'on peut classer en deux écoles : l'Ecole néolibérale et l'Ecole néomarxiste.

La première, encore appelée "Ecole développementaliste"<sup>38</sup>, considère le sous-développement comme une étape vers le développement et introduit un dualisme entre le "secteur traditionnel" et le "secteur moderne" dans les économies dites "sous-développées"<sup>39</sup>.

La seconde, par contre, rejette la première comme a-historique et affirme que le sous-développement est l'autre face du développement. D'après les néo-marxistes, l'Occident sous-développait l'Afrique au fur et à mesure qu'il se développait<sup>40</sup>. Encore appelée "courant dépendantiste", cette école dénonce "le paradigme du joug de la

36 Madeleine GRAWITZ, *Lexique des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 4e éd., 1988, pp. 108 et 109.

37 Ibid. pp. 92 et 93.

38 Cf., Roger-Gérard SCHWARTZENBERG, *Sociologie politique*, pp. 226-236.

39 Voir à ce sujet, Walt ROSTOW, *Les étapes de la croissance économique*, Paris, Seuil, 1969, p. 13., et Yves TROTIGNON, *Les pays en développement face au XXe siècle*, Saint-Etienne, Imprimerie Dumas, Dunod, 1987, p. 30.

40 Voir, Samir AMIN, *Accumulation on a world Scale, critics of the theory of underdevelopment*, 2 vols., New York, Monthly Review Press, 1974., et Immanuel WALLERSTEIN, *The political Economy of cotemporary Africa*, Beverly Hills, California, Sage Publications, 1976.

dépendance" perpétrée par les néolibéraux<sup>41</sup>. Ayant été proposés dans les années 60 par des universitaires occidentaux très écoutés des milieux politiques et financiers d'alors, les suggestions de l'école néolibérale servirent de base aux politiques européennes de développement pour l'Afrique. La principale hypothèse est qu'il suffit de procéder à un transfert massif de capitaux dans le secteur moderne des économies africaines pour leur assurer le développement. Ainsi, des milliards de dollars, sous forme de dons ou de prêts sont transférés en Afrique où ils ont pu, jusqu'en 1970, créer un processus de modernisation accéléré<sup>42</sup>. La question que l'on se pose ici est celle de savoir si le développement renvoie tout simplement à la modernisation, surtout pour un continent comme l'Afrique.

Certes, la modernisation a eu pour conséquences des résultats positifs en termes absolus pour la production agricole, la santé et l'éducation par exemple mais, là où le bât blesse, c'est au niveau des rapports entre ces différents secteurs. Sur le plan agricole par exemple, la production était en augmentation (1 à 2,6%) depuis 1960, mais dans l'ensemble, il s'agit d'une croissance insignifiante puisqu'étant inférieure à celle de la population qui se situait à 3,2%. Donc, le développement va au-delà de la simple modernisation des secteurs d'activités pour rechercher l'équilibre entre celle-ci (modernisation) et le rythme de croissance de la population. Il est un processus qui va au-delà de la simple amélioration de la vie matérielle de l'homme pour intégrer tous les paramètres de son existence. Il s'agit du "développement humain" tel que défini par les experts du Programme des Nations Unies pour le Développement (P.N.U.D.).

En effet, depuis 1990 le P.N.U.D. publie chaque année un rapport sur le développement humain, dans le but de "sortir l'analyse du développement de sa vision unidimensionnelle, axée uniquement sur les valeurs matérielles, pour l'intégrer dans une vision plus grande, à partir des critères plus larges que le P.I.B. et le P.N.B."<sup>43</sup>. Le nouvel indice adopté par le P.N.U.D. pour évaluer le niveau de développement est l'I.D.H. (Indice de Développement Humain). Il se calcule sur la base de nombreux indicateurs<sup>44</sup> et combine la richesse nationale (mesurée en P.I.B.) et deux indicateurs sociaux : l'alphabétisation des adultes et l'espérance de vie (pour mesurer le progrès humain).

Le rapport de 1991 introduit dans l'évaluation du niveau de développement un indicateur de liberté humaine contesté, en particulier parce qu'il intègre des facteurs non

---

41 Roger-Gérard SCHWARTZENBERG, op.cit., p.226.

42 Sur le concept de "modernisation", voir, Samuel HUNTINGTON, *Political order in changing societies*, New York, Haven, Yale University Press, 1968.

43 ANNUAIRE SUISSE - TIERS MONDE 1992, n°11, I.U.E.D., Janvier 1992, p.8.

44 Ces indicateurs sont les suivants : l'espérance de vie, l'éducation, le revenu, la santé, la nutrition et l'alimentation, l'assainissement ...

quantifiables<sup>45</sup>. Malgré cela, cette innovation du P.N.U.D. a relancé les discussions sur les notions de P.N.B. et de P.I.B., en indiquant la voie que pourrait suivre une analyse ne se cantonnant pas à la simple étude de la croissance économique.

Mieux encore, cet indicateur (I.D.H.) va plus loin en essayant de dénoncer certaines décisions politiques prises par les pays en développement (P.E.D.). Il mentionne par exemple, le gaspillage des ressources, les dépenses militaires insensées, les dépenses de pure prestige d'une petite élite, la fuite des capitaux, la corruption généralisée et le gonflement inutile de l'appareil de l'Etat. Tels sont les maux qui minent l'Afrique actuellement ; et toutes politiques de développement pour ce continent devraient commencer par lutter contre ces vices.

La définition du développement donnée par le P.N.U.D. servira ainsi de repère dans le cadre de ce travail car, non seulement elle cadre mieux avec les réalités africaines, mais aussi, elle permet de dénoncer le mal que représentent les dépenses militaires pour le processus de développement en Afrique.

Au fond, le désarmement (tel que défini plus haut), peut-il influencer le processus de développement (tel que décrit par le P.N.U.D.) ? Quelles sont, en revanche, ces réalités qui font de l'Afrique un continent à part en ce qui concerne l'interface "désarmement - développement" ?

## II - L'AFRIQUE DANS LA GEOPOLITIQUE MONDIALE

La géopolitique, au sens où l'entend Jacques LEVY, est la science qui étudie "les relations entre l'espace et le politique" : l'espace en tant que "théâtre des conflits" et le politique comme "enjeu des intérêts"<sup>46</sup>. A partir de cette définition, parler de la position de l'Afrique dans la géopolitique mondiale reviendrait à faire allusion au problème des jeux d'influence et des rapports de force entre les acteurs continentaux, à la question des ressources naturelles et humaines de l'Afrique, à sa situation politico-économique et au poids numérique du groupe des Etats africains au sein de la Communauté Internationale<sup>47</sup>, sa participation ou non à la bipolarisation ou à la multipolarisation du système international actuel<sup>48</sup>. Il s'agit donc d'une présentation complète de l'Afrique intégrant tous les

45 Cf. P.N.U.D., *Rapport mondial sur le développement humain 1991*, Paris, Economica, 1991

46 Jacques LEVY, *Géographie du politique : espace et temps*, Paris, Presses de la Fondation nationale des Sciences Politiques, 1991, pp. 10 et 23.

47 Cf. Augustin KONTCHOU KOUOMEGNI, *Le système diplomatique africain*, Paris, Pedone, 1977, p. 49 - 85.

48 La thèse de la multipolarisation actuelle du monde est loin de faire l'unanimité entre les spécialistes de Relations Internationales. Selon Daniel COLARD, in *Les Relations Internationales de 1945 à nos jours*,

paramètres du système continental et international. Mais de manière simplifiée, l'analyse du cadre géopolitique africain pourrait se limiter à la présentation de l'Afrique comme "enjeu des intérêts" et "théâtre des conflits" (A), ce qui permet d'évoquer les problèmes de sécurité en Afrique (B), avant d'étudier sa situation politico-économique actuelle (C).

### A - L'Afrique comme "enjeu des intérêts" et "théâtre des conflits"

Géographiquement parlant, l'Afrique se présente comme un vaste continent de 30 millions de km<sup>2</sup> pour une population qui se chiffre à environ 580 millions d'habitants<sup>49</sup>. Cette population, en croissance remarquable, reste avant tout un atout potentiel pour l'Afrique, mais il est regrettable de noter qu'elle est très mal utilisée. Pourtant on admet souvent, et cela à juste titre, que "c'est dans sa masse démographique que l'Afrique trouvera les ressources humaines suffisantes et indispensables à la maîtrise de son espace géographique"<sup>50</sup>. Mais au fond, l'Afrique ne peut-elle pas tirer profit de son poids démographique lorsqu'on sait très bien que la démographie, ou tout au plus la population, se définit aussi comme un "facteur de développement"<sup>51</sup> dans toutes sociétés.

Dans le domaine des ressources minières, l'Afrique a des potentialités remarquables et inégalement réparties sur la surface du continent. Une lecture attentive de la carte géostratégique de l'Afrique montre que ce continent a un sous-sol dont la richesse n'a d'égal que la convoitise des puissances étrangères en quête de matières premières stratégiques indispensables pour le fonctionnement et le rayonnement de leur secteur industriel<sup>52</sup>.

L'Afrique australe bat les records avec la République Sud-africaine qui vient en tête pour la production de l'or, du diamant, de la platine, de l'uranium, du chrome, du manganèse, etc. L'Afrique centrale arrive en deuxième position, suivie de l'Afrique de l'Ouest, du Maghreb et de l'Afrique de l'Est. La richesse du sous-sol africain est caractérisée par sa diversité et par le manque de complémentarité et de politique

---

Paris, Barcelone, Milan, Bonn, Masson, 1991, le système international actuel traverse une période de transition caractérisée par la bipolarité sur le plan militaire (Etats-Unis et Russie) et par la multipolarité sur le plan économique et culturel (plusieurs puissances économiques et régionales commandent le monde actuellement).

49 Pour ces chiffres (superficie et population), voir, MICRO ROBERT 2, *Dictionnaire de culture générale*, Paris, 1990, p. 5.

50 Edem KODJO, *Et demain l'Afrique*, Paris, Stocks, 1986, p.32.

51 Ibid., p. 33

52 Cf. Carte géostratégique de l'Afrique, pour une appréciation des différentes matières premières stratégiques.

concertée entre les pays producteurs de matières premières. Ainsi par exemple, et comme le souligne BANGOURA, "aucune commune mesure n'existe entre un producteur comme l'Afrique du Sud qui surclasse le continent en qualité et en variété de ressources, et le Congo, la Guinée ou le Niger dont l'économie vit aux dépens d'un seul type de revenus"<sup>53</sup>.

La remarque à faire est que : "l'espace africain, avec les potentialités qu'il englobe, excède celui des grandes puissances qui commandent le destin de la planète"<sup>54</sup>. C'est ce qui explique leur présence diplomatico-stratégique en Afrique depuis l'époque lointaine jusqu'à nos jours en passant par la période coloniale.

L'Afrique présente ainsi de nombreux enjeux stratégiques, économiques et politiques pour les pays étrangers. Selon Dimitri-Georges LAVROFF, pendant la colonisation, l'importance stratégique de l'Afrique se traduisait par le fait que les colonisateurs cherchaient à "contrôler le maximum de territoires possibles en Afrique, afin d'éviter qu'ils passent dans la zone d'influence des concurrents"<sup>55</sup>. En plus, l'Afrique était considérée comme "réservoir d'hommes pour les confrontations militaires en Europe pendant l'époque coloniale"<sup>56</sup>. C'est dans ce sens que LENINE, pour justifier la présence Soviétique en Afrique disait : "qui tient l'Afrique, tient l'Europe". Pour les Européens, l'Afrique, plus qu'une richesse, représentait une source de puissance. Il fallait protéger, contrôler et exploiter les minerais et les ressources humaines africains. Il n'en fallait pas plus pour que "le grand vent des tensions Est-Ouest atteigne le continent noir"<sup>57</sup>. Pour marquer leur présence effective en Afrique, les pays étrangers enverront des militaires<sup>58</sup> et passeront des accords de défense avec les pays africains<sup>59</sup>. Ainsi, pendant la guerre froide on comptait près de 60 000 officiers Soviétiques en Afrique.

---

53 Dominique BANGOURA, op.cit., p. 89.

54 Edem KODJO, op.cit., pp 13 et 14.

55 Dimitri-Georges LAVROFF, "l'importance stratégique de l'Afrique" in ANNUAIRE DE L'AFRIQUE ET MOYEN ORIENT, *Les armées et la défense*, Paris, Jeune Afrique, 1980, p. 25.

56 Ibid., p. 26.

57 Charles ZORGBIBE, op.cit., p. 13.

58 Cf. Carte géostratégique de l'Afrique.

59 Pour les accords de défense, lire, Colonel Camille NKOA ATENGA, *L'Afrique face à la paix dans le monde*, Yaoundé, SOPECAM, Avril 1987, 261 p.; et Mwayila TSHIYEMBE et Mayélé BUKASA, *L'Afrique face à ses problèmes de sécurité et de défense*, Paris, Présence Africaine, 1989.

## B - Les problèmes de défense et de sécurité en Afrique

Les problèmes de défense et de sécurité en Afrique ne sont que le reflet de sa situation stratégique. Charles ZORGBIBE, après avoir analysé l'importance stratégique de l'Afrique, fait le constat de "trois images du kaléidoscope africain ; trois facettes du système diplomatique et stratégique africain ; trois chemins possibles pour l'exploration des moyens et des buts d'une sécurité africaine"<sup>60</sup>. Selon lui, au plan stratégique et sécuritaire, l'Afrique présente trois images : une image classique faite par le jeu diplomatique qui se déploie, non à l'échelle du continent mais, au sein de différentes sous-régions ; une image futuriste caractérisée par l'ambition de l'Afrique d'assurer sa police intérieure par le biais d'un "consortium nucléaire" constitué par le Nigeria, le Zaïre et une Afrique du Sud sous le contrôle de la majorité noire ; une image actuelle et plus prosaïque constituée par la position stratégique de l'Afrique. En fait, ces "trois images du kaléidoscope stratégique africain" posent le problème de la sécurité africaine.

Dans le champ de la défense et de la sécurité collectives, l'échec des ambitions panafricaines est particulièrement net. L'Afrique n'est pas couverte par un pacte de défense collective tel que celui de Rio pour le continent américain. Outre l'apparition d'organisations militaires dans le cadre de la C.E.A.O. (signature du traité militaire appelé Accord de non-agression et d'assistance en matière de défense (A.N.A.D.) signé en Juin 1977 à Abidjan lors de la conférence au sommet de la C.E.A.O." et de la C.E.D.E.A.O. (Protocole de défense mutuelle signé en Juin 1981 lors de la conférence des chefs d'Etats et de gouvernements de la C.E.D.E.A.O.), d'autres accords de coopération sous-régionale en matière de défense et de sécurité sont en projet. Tel est le cas du Pacte de non-agression parafé par les Ministres des Affaires Etrangères des Etats membres de la C.E.E.A.C., le 8 septembre 1994 à Yaoundé, lors de la 5<sup>e</sup> réunion du Comité Consultatif Permanent chargé des questions de sécurité en Afrique centrale. Ce texte sera signé par les 11 Chefs d'Etat de la sous-région d'Afrique centrale au cours de cette année.

Mais en attendant, les pays africains comptent largement sur l'appui multiforme des alliances passées avec les puissances étrangères pour leurs problèmes de défense et de sécurité. La conséquence d'une telle situation est évidente : "ces accords de défense passés avec les puissances étrangères accentuent la dépendance diplomatique et stratégique de l'Afrique et en ce sens, l'Afrique reste un enjeu international, l'instrument d'une confrontation qui la dépasse"<sup>61</sup>.

---

60 Charles ZORGBIBE, *op.cit.*, pp. 13 et 14.

61 *Ibid.*, p. 15.

Les conséquences de la présence diplomatico-stratégique des pays étrangers en Afrique sont inéluctablement l'enlisement des conflits armés, l'insécurité et l'appauvrissement, ceux-ci étant d'autres facteurs du sous-développement. Selon une étude faite par le S.I.P.R.I. en 1993, l'Afrique est l'une des principales régions dans lesquelles on a enregistré le plus grand nombre de conflits armés dans le monde ces quatre dernières années : en 1991 par exemple, 11 des 30 "conflits armés de grande intensité" (c'est-à-dire les conflits dans lesquels on a enregistré au moins 1000 morts) ayant eu lieu dans le monde, ont été enregistrés en Afrique, contre 8 pour l'Asie, 4 pour l'Amérique Centrale et Latine, 2 pour l'Europe et 5 pour le Moyen-Orient<sup>62</sup>. Des conflits armés ont ainsi été nés de la confrontation Est-Ouest<sup>63</sup> ou de la lutte d'influence entre les grandes puissances en Afrique. Il s'agit des "conflits périphériques" ou des "conflits de stratégie indirecte".

Face à cette situation, faut-il alors que les pays africains puissent compter sur eux-mêmes pour leurs besoins de sécurité ? Oui car, "la défense africaine, comme le disait SENGHOR, doit se faire au niveau régional"<sup>64</sup>. Mais, comment s'y prendre ? Par la militarisation ? Non, car l'expérience a montré que ce choix a pour conséquences la résurgence des conflits armés, l'insécurité et le retard socio-économique. Plusieurs facteurs internes contribuent à l'éclatement des conflits en Afrique ; mais les plus importants sont l'ethnicité (Burundi, Rwanda) et les revendications politiques (Angola, Somalie, Liberia...).

Si la militarisation se trouve être une méthode dangereuse pour la garantie de la sécurité en Afrique, alors, par une politique de désarmement comme stratégie de développement, les pays africains peuvent-ils construire une paix et une sécurité durables, pouvant leur permettre de sortir de leur situation politico-économique actuelle ?

### C - La situation politico-économique de l'Afrique

La situation politique africaine actuellement est tout simplement dramatique. En effet, dès le début de la décennie 90, pratiquement tous les pays africains s'étaient engagés dans la voie de la "démocratisation", processus qui n'a fait qu'accroître le "mal africain" parce que mal assimilé par les milieux politiques. D'autant que quatre années d'expérience démocratique africaine, c'est quatre années de luttes, de crises socio-politiques allant de simples protestations et manifestations populaires aux guerres civiles en passant par des

---

62 Cf., S.I.P.R.I. YEARBOOK 1993, *Armaments and disarmament*, p.86.

63 Comme conflits ayant eu des liens avec la confrontation Est-Ouest en Afrique, on peut citer : l'Angola et les conflits de la Corne de l'Afrique.

64 Léopold SEDAR SENGHOR, "La défense de l'Afrique doit se faire au niveau régional" in ANNUAIRE DE L'AFRIQUE ET DU MOYEN-ORIENT, op. cit., p.23.



assassinats politiques<sup>65</sup>. Mais, au-delà de ces événements politiques, les Etats africains, dans leur nature, sont des "Etats théoriques" parce que fragiles sur le plan institutionnel et constitutionnel. Ce sont également des "pseudo-nations"<sup>66</sup>, parce que précarisées par le manque de culture politique et de maturité démocratiques. Ce manque de maturité politique a pour conséquences l'instabilité socio-politique interne et la dépendance des Etats africains vis-à-vis du monde extérieur ; instabilité qui a des répercussions graves sur la sécurité du continent dont les pays sont souvent obligés de faire appel à des interventions étrangères pour des crises internes.

La situation économique de l'Afrique, corollaire de sa fragilité politique, est caractérisée par une disparité et un retard dû à certains facteurs (internes et externes) d'ordre structurel et conjoncturel. C'est un continent caractérisé par le "sous-développement" ou tout au plus, le "mal-développement"<sup>67</sup>.

Sur le plan macro-économique, l'économie africaine connaît actuellement une crise plus aiguë que par le passé. Surtout les pays d'Afrique noire car ceux-ci luttent contre les conséquences d'une dégradation du revenu réel par habitant qui sévit depuis plus de dix ans. Chômage croissant, baisse incontrôlée des salaires, maigres investissements, dette extérieure toujours plus lourde, s'imbriquent aux tensions sociales, et politiques et mettent les pays africains dans le chaos total. L'inflation également a augmenté à cause des prix à l'importation plus élevés. Le tassement du prix des matières premières se traduit par une détérioration massive des termes de l'échange qui se chiffre à plus de 9%<sup>68</sup>. La dépréciation des matières premières africaines sur le marché mondial explique en partie pourquoi le P.I.B. ou le revenu par habitant reste faible, et s'accroît davantage avec la dévaluation du Franc C.F.A. qui est intervenue en début 1994, et qui remet en cause l'existence ou la survie économique des pays de la "Zone Franc".

Au regard de toutes ces difficultés économiques et financières, ne pourrait-on pas donner raison à Edem KODJO, qui estime que l'Afrique est une région "en voie d'exclusion de l'économie mondiale"<sup>69</sup> ?

Sur le plan structurel, en 1992, pratiquement tous les pays africains suivaient un programme d'ajustement structurel (P.A.S) sous la conduite et avec le financement du

---

65 On peut relever ici quelques cas comme le Rwanda et le Burundi, avec l'assassinat de deux présidents rwandais (Octobre 1993, pour le premier, et Avril 1994) et Burundais (Avril 1994).

66 Edem KODJO, op.cit., p.13.

67 Yves TROTIGNON, op.cit., p.8.

68 Données tirées de L'ANNUAIRE SUISSE-TIERS MONDE, N° 1993, I.U.E.D., Genève, 1993. p.10.

69 Edem KODJO, op. cit., p.13.

Fonds Monétaire International (F.M.I.) et de la Banque Mondiale (B.M.) ; ou bien avaient négocié un programme de ce type. Exclues du marché international des capitaux, les nations africaines n'obtiennent des appuis financiers que par l'aide au développement public ou privé. Les organismes donateurs (P.N.U.D., B.M., F.M.I.) ont constitué pour chaque pays, des groupes consultatifs destinés à coordonner l'aide étrangère, assortie des conditions extrêmement contraignantes pour le prêt, la gestion et le remboursement. Les chiffres à disposition indiquent que l'aide étrangère représente 8% du revenu en Afrique contre 1,7% en Asie méridionale, 0,7% en Asie orientale, 0,4% en Amérique Latine<sup>70</sup>.

Au plan commercial, le volume des échanges entre les pays africains et le monde extérieur est insignifiant. Dans ce sens, et sans être "afro-pessimiste", l'Afrique présente "une économie vouée à l'inessentiel, qui produit ce qu'elle ne consomme pas et consomme ce qu'elle ne produit pas"<sup>71</sup>.

Au total, au regard de toutes ces données, "l'Afrique est tout, mais la réalité et les contingences internationales nous révèlent qu'elle n'est rien sur l'échiquier que dominant les nations d'avant garde"<sup>72</sup>.

L'analyse de ces données géopolitiques s'avérait incontournable car, elle permet de comprendre et d'expliquer non seulement la présence diplomatico-stratégique des puissances étrangères sur la scène continentale, mais aussi, la cause et les conséquences des dépenses d'armement et des conflits en Afrique. Ces spécificités de l'Afrique font d'elle une région à part, lorsqu'il s'agit d'étudier ou d'opérationnaliser la question du désarmement comme stratégie de développement. Quelles sont donc les données réelles de ce problème pour l'Afrique ?

### III - LES DONNEES DU PROBLEME

L'analyse d'une politique africaine de désarmement comme stratégie de développement présente des spécificités par son intérêt (A) par rapport aux autres travaux effectués ailleurs et portant sur la même question (B), par la question centrale qu'elle pose (C), et enfin par ses hypothèses explicatives (D).

---

70 Cf. ANNUAIRE SUISSE-TIERS MONDE 1993, op.cit., p.10.

71 Edem KODJO, op.cit., pp. 15 et 16

72 Ibid., p. 13.

## A - De l'intérêt de la question

Pourquoi une réflexion sur le lien entre le désarmement et le développement en Afrique ? Telle est la question que l'on pourrait se poser à la lecture de ce travail ; et pour y répondre, il importe de dépasser les raisons personnelles<sup>73</sup> qui ont motivé le choix d'un tel sujet pour s'appesantir sur les faits les plus objectifs qui témoignent de sa raison d'être.

D'abord, analyser le rapport "désarmement - développement" dans le contexte africain, c'est repenser le problème de la paix et de la sécurité en Afrique. Un tel rapport, s'il vient à être opérationnalisé, ne pourrait-il pas permettre aux pays africains d'éviter la "somalisation des conflits intra-étatiques ou inter-étatiques éventuels"<sup>74</sup> ?

Deuxièmement, concevoir le désarmement comme stratégie de développement, c'est se pencher sur la question de la place de l'Afrique dans la nouvelle configuration du système international car, "faible et démunie, l'Afrique n'est aujourd'hui qu'un champ d'affrontement, qu'un enjeu dans la géostratégie mondiale"<sup>75</sup>. Alors, que faut-il faire pour que l'Afrique cesse d'être un enjeu des relations internationales pour devenir un acteur plein sur la scène mondiale ?

Troisièmement, l'intérêt de ce sujet réside également dans la place qu'il accorde à l'étude de la "développementalité du désarmement" (c'est-à-dire sa capacité à stimuler le processus de développement) dans le cadre africain car, dans une période marquée par la crise économique et une relative pauvreté des stratégies en matière de développement, appréhender le "mal africain" (retard socio-économique et pauvreté) sous l'angle de la relation entre le désarmement et le développement semble judicieux. A ce sujet, on serait tenté de parler de l'urgence d'une "approche économique du désarmement"<sup>76</sup> pour l'Afrique, reposant entre autre sur les possibilités de réajustement, de réorientation et/ou de rentabilisation des dépenses du secteur militaire.

---

73 L'inspiration et la préférence pour ce sujet sont le fruit d'un questionnement permanent sur l'opportunité et la finalité du séminaire-atelier de Yaoundé (Juin 1991) sur la sécurité, le désarmement et le développement en Afrique Centrale. Organisé sous les auspices de l'O.N.U. et présidé par le Ministère des Relations Extérieures du Cameroun, ce séminaire auquel nous avons assisté en tant qu'invité, n'aura cessé de retenir notre curiosité, au point où nous nous sommes demandé si on ne pouvait pas en faire un sujet de réflexion.

74 Dieudonné OYONO, Communication présentée lors de La *conférence sur le droit humanitaire*, Yaoundé, Décembre 1992.

75 Edem KODJO, op. cit, p. 17

76 U.N.I.D.I.R., *Aspects économiques du désarmement : le désarmement en tant qu'investissement*, New York, 1993 p. 1.

C'est dans ce sens que ce travail se veut être une modeste contribution à la recherche d'une stratégie pour l'"Economie politique du développement"<sup>77</sup> pour l'Afrique, ayant pour principe-directeur la rationalisation et la meilleure gestion des ressources socio-économiques de l'Etat, avec priorité aux secteurs productifs de développement. Il se veut également être un adjuvant pour la mise sur pied d'une véritable "Economie de la défense"<sup>78</sup>, pour ce continent remarquablement militarisé mais, très pauvre et démunie. Une telle approche a un double avantage : la promotion des secteurs productifs du développement et la construction d'une paix et d'une sécurité durables pour l'Afrique. Ce double avantage, qu'on qualifie de "dividendes du désarmement", consacre l'intérêt politico-économique d'une politique africaine de désarmement comme stratégie de développement.

Quatrièmement et au plan conceptuel, le désarmement est une notion prolix et devrait par conséquent être défini suivant le contexte dans lequel il est évoqué. C'est de là que naît l'idée d'une "approche contextuelle du désarmement" par nous préconisée dans le cadre de ce travail afin de combattre le préjugé selon lequel le désarmement ne concerne que les grandes puissances et ne saurait par conséquent être évoqué dans le contexte africain. Une telle approche reste indispensable car, "la connaissance des réalités contextuelles constitue un enrichissement nécessaire pour l'approche universelle du désarmement"<sup>79</sup>. Ceci est d'autant plus spécifique qu'on se poserait la question de savoir si, partant d'une approche régionale, on ne pourrait pas arriver à un désarmement général et universel, en procédant par cercles concentriques régionaux, c'est-à-dire que, si chaque région adoptait une politique de désarmement, cela pourrait aboutir à un désarmement global. A ce sujet, cet essai pourrait servir d'instrument de sensibilisation de l'opinion publique africaine sur les tenants et les aboutissants de la question du désarmement régional.

---

77 L' "Economie politique du développement" fait référence à l'étude des problèmes économiques, politiques et sociaux qui se posent aux pays en voie de développement (P.V.D.) dans la mise en oeuvre de leurs stratégies de développement, tant au plan national qu'international. Cette matière implique une approche multidisciplinaire reposant principalement sur les analyses politiques et économiques ; celles-ci étant considérées comme nécessairement complémentaires. Elle fait également appel à d'autres approches, notamment l'analyse historique et sociologique. Cette explication est de Guy MARTIN, "Les problèmes posés par l'enseignement de l'Economie politique du développement à l'I.R.I.C." in *Revue Camerounaise de Relations Internationales*, n°1, Yaoundé, C.E.P.E.R., Octobre/Décembre 1983, p. 33. Lire également à ce sujet, Philippe HUGON, *Economie de développement*, Paris, Dalloz, 1989, 156 p ; Patrick GUILLAUMONT, *Economie du développement*, Paris, Presses Universitaires de France (P.U.F.), Tomes 1, 2 et 3, 1985.

78 L'"Economie de la défense" est un domaine de réflexion relativement nouveau qui consiste à appliquer les principes de la Science économique à la défense, au désarmement et à la paix. Elle étudie les incidences macro-économiques des dépenses militaires dans les pays développés et dans les pays en développement, les incidences de la Recherche-Développement(R.D.) militaire, les politiques d'achat d'armes, les industries de la défense, le commerce des armes et la question générale des "dividendes de la paix". Voir à ce sujet, U.N.I.D.I.R., *Aspects économiques du désarmement*, op. cit., pp.89 et 90.

79 Jayantha DHANAPALA in U.N.I.D.I.R., *Afrique, désarmement et sécurité*, op. cit., p. V.

Par ailleurs, cet essai s'attelle à apporter quelques lumières sur le concept de "sécurité". En effet, les Etats justifient leurs dépenses militaires par l'ampleur des menaces qui pèsent sur leur sécurité ; or, la notion de sécurité ne renvoie pas seulement à l'absence des menaces militaires qui minent la souveraineté des Etats, elle concerne également les menaces non militaires liées à la vie quotidienne des populations. Ainsi, l'étude de la relation "désarmement - développement" pourrait-elle permettre de vulgariser la notion de "sécurité globale"<sup>80</sup> en Afrique ?

## B - De la revue critique de la littérature

Selon DEGER et SEN, "la préoccupation fondamentale des années 90 est triple : inverser la course aux armements, protéger l'environnement et favoriser le développement équitable"<sup>81</sup>. La pertinence de ces propos témoigne de l'actualité de la question du lien entre le désarmement et le développement et justifie par conséquent, la rareté de publications et d'études effectuées sur ce thème, du moins en ce qui concerne le continent africain.

En effet, en l'état actuel de la question du lien entre le désarmement et le développement, en dehors des études et publications effectuées par les Nations Unies<sup>82</sup>, ses organismes<sup>83</sup> et ses instituts<sup>84</sup>, la littérature sur ce thème est relativement moins fournie et disparate.

La plupart des documents consultés sur ce thème traitent, d'une part, de la question du désarmement sur le plan général et universel<sup>85</sup>, et d'autre part, de la question du lien

80 Le concept de sécurité est plus totalisant que les Etats ne le croient. Il ne se limite pas seulement à son aspect militaire car, on parle de plus en plus de sécurité sociale, économique, alimentaire, sanitaire, politique, environnementale, etc. On se demande si la seule force des armes suffit pour garantir par exemple la sécurité des peuples qui crèvent de faim. C'est là le sens du concept de "sécurité globale".

81 Saadet DEGER et Somnath SEN, "Désarmement, développement et dépenses militaires" in NATIONS UNIES, *Désarmement*, Volume XII, Numéro 3, New York, 1990, pp. 63 et 64.

82 Les publications effectuées par l'O.N.U. sur la question du lien entre le désarmement et le développement sont de plusieurs natures : résolutions, rapports des conférences, études des experts, compilations d'articles, revues et périodiques, journaux et bulletins d'informations, annuaires, etc. (Cf. Bibliographie).

83 Certains organismes du système des Nations Unies publient des études sur la relation entre le désarmement et le développement. Tel est le cas du P.N.U.D. qui, chaque année publie un rapport sur le développement humain dans le monde en s'intéressant particulièrement aux liens entre les dépenses militaires et le développement. Lire à ce sujet, P.N.U.D., *Rapport mondial sur le développement humain dans le monde 1994*, op. cit., p. 50 et suivantes.

84 On peut citer à titre d'exemple, l'Institut des Nations Unies pour la Recherche sur le Désarmement (U.N.I.D.I.R.), dont l'un des travaux les plus récents dans la matière est : U.N.I.D.I.R., *Aspects économiques du désarmement : le désarmement en tant qu'investissement*, op. cit.

85 Parmi ces ouvrages, on peut citer : Mohamed ARRASEN : *Conduite des hostilités : droit des conflits armés et désarmements*, Thèse d'Etat, Université d'Orléans, Juin 1982 ; Claude DELMAS, *Le désarmement*, Paris P.U.F., 1979 ; Robert JASTROW, *L'arme nucléaire condamnée*, Paris, Economica,

entre le désarmement et le développement sur le plan global. Concernant ce dernier groupe de documents, on peut citer à titre d'exemple, l'ouvrage collectif de GRAHAM, JOLLY, et CHRIS, intitulé *"Disarmament and world development"*, publié par Pergamon Press à Oxford en 1986. Cet ouvrage se penche au premier chef sur les objectifs et les moyens pour établir un lien entre le désarmement et le développement dans le monde. A partir d'un certain nombre de constats, ses auteurs concluent que le désarmement, loin d'être une solution au problème du développement, doit être considéré comme une condition préalable et nécessaire pour sa promotion au double plan social et économique. Mais comment peut-on appréhender cela dans le contexte régional africain ? La réponse à cette question constitue une part belle de l'originalité de ce travail par rapport à cette ouvrage essentiellement analytique.

On peut également citer l'ouvrage de Jacques FONTANEL intitulé *"L'économie des armes"*, publié aux Editions La Découverte en 1984. Cet ouvrage aborde quatre thèmes fondamentaux, en s'interrogeant sur un certain nombre de problèmes-clefs comme : le rôle des dépenses militaires dans les économies nationales et le "désarmement comme instrument de développement" à l'Ouest, à l'Est et au Sud. Malgré l'importance remarquable de cet ouvrage, il faut dire que, une fois de plus, qu'il s'agit de la globalisation des problèmes d'armement et de "désarmement - développement" dans tous leurs aspects. Notre étude a pour ambition de les appréhender au plan régional africain, tant et si bien qu'on pourrait parler de l'"africanisation" de l'interface "désarmement - développement".

Dans le même sens (c'est-à-dire celui de l'étude de l'impact du désarmement ou de l'armement sur le développement au plan global et universel), des études et des articles ont été publiés par des universitaires et certains centres et instituts de recherche<sup>86</sup>. Globalement, la grande majorité de ces études sont fondées sur l'"approche Nord-Sud du désarmement comme stratégie de développement" en préconisant que les pays du Nord puissent "désarmer pour développer" les pays du Sud. Donc l'"approche Sud-Sud" de ce lien est plutôt jouée en mineur, et nous ambitionnons de la capitaliser ou de la majorer en prenant pour cadre de référence l'Afrique.

---

1981 ; Boniface PASCAL, *Les sources du désarmement*, Paris, 1989 ; Georges FISHER, *La non-prolifération des armes nucléaires*, 1969.

86 A titre d'exemples, on peut mentionner: Jacques VERNANT, "Désarmement et développement économique et social" in TIERS-MONDE, *Croissance-Développement-Progrès*, n°, Tome VII, Octobre-Décembre 1966, Paris, P.U.F., 1966, pp .731... ; Jean-Claude BERTHELEMY, Robert S. Mc NAMARA et Somnath SEN, *Les dividendes du désarmement: les défis pour la politique de développement*, Centre de Développement de L'O.C.D.E., Cahier de politique économique N°8, Paris, O.C.D.E., 1994, 45p. ; Rémy HERRERA, *Les données statistiques relatives aux dépenses militaires dans les pays en développement: concepts, problèmes méthodologiques et sources*, Documents du Centre de Développement, Paris, O.C.D.E., 1994, 78p.; ACADEMIE MONDIALE POUR LA PAIX, *Le désarmement : approche et stratégie du développement*, Monaco, 1982.

Bien plus, d'autres documents consultés traitent de la thématique armement/désarmement dans le contexte africain. C'est le cas des travaux de FUNG IVOR Richard dont l'un traite du phénomène de militarisation en Afrique, avec pour référence l'étude du cas du Mozambique<sup>87</sup>, et l'autre de l'historique du désarmement en Afrique depuis l'époque des Indépendances (1960) jusqu'en 1985<sup>88</sup>. Ces deux travaux, malgré leur pertinence, occultent plusieurs aspects du problème, notamment les aspects économiques et "développementalistes" du désarmement et/ou de l'armement en Afrique.

Nous pouvons également mentionner le mémoire intitulé "*le désarmement en Afrique Centrale : approche et stratégie du développement*"<sup>89</sup> car, ce travail se présente comme un échantillon de la problématique du désarmement comme stratégie de développement et de sécurité en Afrique. Mais, ne concernant que la sous-région d'Afrique Centrale, il reste partiel et limité.

Dans une dernière rubrique, on peut également mentionner à titre accessoire, quelques articles publiés par des chercheurs et des universitaires<sup>90</sup>, car ils ne concernent que la question du désarmement en Afrique.

Toutefois, la liste des ouvrages et publications ci-dessus mentionnés ne saurait être exhaustive compte tenu, non seulement du phénomène d'inflation qui caractérise le domaine de la recherche, mais aussi du manque d'information et de documents publiés ailleurs sur le même thème.

### C - De la problématique d'une politique africaine de désarmement comme stratégie de développement.

Lorsqu'on parle de la question du désarmement comme stratégie de développement en Afrique, deux faits préalables peuvent être relevés :

---

87 Richard FUNG IVOR, *Militarisation in African States the case of Mozambique 1975-1989*, thèse de III<sup>e</sup> cycle, Yaoundé, I.R.I.C., 1990

88 Richard FUNG IVOR, *African Diplomacy and the disarmament process : 1960-1985*, Yaoundé, mémoire de maîtrise, I.R.I.C., 1987. Pour en savoir plus sur ce mémoire, cf. Jean-Emmanuel PONDI, *Relations internationales africaines, Bibliographie annotée de vingt années de recherche à l'Institut des Relations Internationales du Cameroun (I.R.I.C.)*, Berne, Peter Lang S. A., 1993, P. 21

89 Cf. Oumarou CHINMOUN, *Le désarmement en Afrique Centrale : approche et stratégie du développement*, op.cit

90 Les plus importants sont les suivants : Joseph OWONA, "Le désarmement en Afrique" in ACADEMIE MONDIALE POUR LA PAIX, op.cit. ; Shuaïbou AHMED FULANI, "L'Afrique et le désarmement nucléaire régional : historique, problèmes et perspectives pour la sécurité nationale" in AFRIQUE 2000, *Revue africaine de politique internationale*, n° 9, Avril-Mai-Juin 1992, pp. 15-26.

Il est évident qu'actuellement, les pays africains consacrent une bonne partie de leurs ressources (énergétiques, financières, matérielles et humaines) à la défense et à l'armement. Si bien qu'au regard du niveau des dépenses militaires et des stocks d'armements<sup>91</sup>, on peut parler d'une "course régionale aux armements"<sup>92</sup> en Afrique.

Il est également évident qu'actuellement les pays africains se trouvent dans une situation d'impasse économique marquée entre autres par le manque de ressources financières et la pauvreté.

A partir de ces constats, on peut se poser la question suivante : *au regard des effets conjugués de la crise économique et de la militarisation, l'Afrique peut-elle prétendre au développement et à la paix en consacrant ses maigres ressources à l'armement et aux dépenses militaires, alors que celles-ci (ressources) sont indispensables pour la promotion des secteurs socio-économiques ?*

De façon plus simplifiée, une politique africaine de désarmement, ne pourrait-elle pas contribuer à un développement et à une paix durables pour ce continent ? A cette question principale, se greffent d'autres interrogations beaucoup plus périphériques, mais qui contribuent à appuyer davantage le problème principal que pose ce sujet :

- Comment peut-on expliquer le phénomène de militarisation en Afrique ? Quel est son impact sur le processus de développement et la stabilité régionale ?
- Que représentent des dépenses militaires exorbitantes pour les pays africains dont la situation politico-économique et sociale est aussi minée par des menaces non militaires ?
- A leur stade actuel de "développement", les pays africains sont-ils capables de rentabiliser leurs dépenses militaires afin de relancer leur croissance socio-économique ?
- Dans un nouveau contexte mondial où les notions de "puissance"<sup>93</sup> et de "sécurité" reposent prioritairement sur des facteurs économiques<sup>94</sup>, la tendance à

91 A propos du niveau des dépenses militaires africaines, cf. Dominique BANGOURA, *op.cit.*, pp. 103 et 105.

92 Lire NATIONS UNIES, *Désarmement, En bref 63, Conséquences économiques et sociales de la course aux armements et des dépenses militaires*, résumé d'une étude de l'O.N.U., New York, Mars 1989, 22 p.

93 Sur les facteurs déterminants de la notion de puissance, lire, Philippe MOREAU DEFARGES, *Les Relations Internationales dans le monde d'aujourd'hui*, *op.cit.*, p. 289 et Hans MORGENTHAU, *Politics among nations, the struggle for power and peace*, New York, Alfred A. Knoff, Sixth Ed. 1985, p. 127.

94 Selon Zaki LAÏDI, de nos jours, le champ d'analyse de la notion de puissance est en décomposition : c'est l'époque de la "puissance éclatée" ; car, elle est devenue une notion à "géométrie variable". Ce qui



la militarisation et à l'augmentation des dépenses militaires en Afrique, ne devrait-elle pas être renversée par une politique de désarmement en vue du développement ?

- Comment peut-on expliquer l'échec des stratégies de désarmement proposées pendant la guerre froide, par le Nord et les Nations Unies pour promouvoir le développement des pays du Sud ?
- En cas de désarmement pour le développement, qu'est-ce pourrait garantir la sécurité des Etats africains ?

## D - Des hypothèses explicatives

La présomption qui est à la base de cette analyse est la suivante : s'il est vrai que la militarisation et les dépenses militaires subséquentes ont des effets pernicioeux sur le processus de développement et la sécurité régionale, alors, les pays africains ne peuvent pas prétendre à un développement et à une paix durables par les armes. Et de ce fait, une politique africaine de désarmement, définie dans un contexte international favorable (comme celui de l'après-guerre froide actuellement) pourrait contribuer au développement et à la paix en Afrique.

Plusieurs hypothèses périphériques, reposant sur un certain nombre de variables explicatives, permettent d'étayer cela.

Premièrement, la militarisation poussée du continent africain, favorisée par des facteurs aussi bien endogènes qu'exogènes, a des effets néfastes sur l'équilibre socio-politique régional. On peut citer entre autres, les conflits armés, l'insécurité et l'instabilité politiques qui en découlent<sup>95</sup>. Dans le même sens, le phénomène de militarisation et les dépenses militaires ont un impact négatif (considérable) sur le processus de développement socio-économique régional : gaspillage et éviction des ressources nécessaires au développement<sup>96</sup>, dépendance politico-économique et sécuritaire du continent vis-à-vis de l'extérieur<sup>97</sup>. Logiquement, ces effets témoignent de l'inanité d'une course aux armements

---

revient à dire qu'aucun pays ne détient le monopole absolu de la puissance actuellement : aux "puissances productrices de sens" (France, Grande Bretagne...), s'opposent les "puissances économiques"(Japon, Allemagne...). Et l'économique a tendance à prendre le pas sur le politique, le militaire et le stratégique mais, n'est pas le seul facteur des rapports de puissance entre Etats. Lire à ce sujet, Zaki LAÏDI, *L'ordre mondial relâché*, op. cit.

95 Cf. NATIONS UNIES, *Désarmement, En bref 63*, op. cit., p.6.

96 Ibid., pp. 6-9.

97 Cette dépendance sécuritaire obéit au "système de défense à forte valeur ajoutée étranger" dont parle le Colonel Camille NKOA ATENGA in *L'Afrique face à la paix dans le monde*, op.cit., p.173.

en Afrique, et de l'inutilité de toute politique de militarisation dans ce continent. Ils justifient également l'impossibilité d'un développement et d'une sécurité durables pour l'Afrique à partir des armes. Dans ce sens, ils sont des facteurs explicatifs à la nécessité d'une politique africaine de désarmement pour le développement. Cette nécessité est également renforcée par la faveur du contexte international actuel.

L'explication de ce dernier facteur est simple : s'il est vrai que le contexte détermine l'efficacité de la relation "désarmement - développement", alors les stratégies de désarmement proposées pendant la guerre froide pour le développement, avaient échoué parce que ce contexte n'était pas favorable. Et effectivement, cette période était caractérisée par l'escalade de la course aux armements entre les deux blocs, et l'importance stratégique et idéologique du commerce international des armes pour le Nord.

Deuxièmement, au regard des incidences des dépenses militaires sur le processus de développement en Afrique<sup>98</sup>, le désarmement peut contribuer à la relance socio-économique et à la paix en Afrique si elle repose sur :

- une "politique d'ajustement structurel de la défense" (réduction des dépenses militaires par exemple) au profit des secteurs productifs de développement ;
- une utilisation rationnelle des ressources libérées par cet ajustement (dividendes de la paix) suivant les priorités socio-économiques de l'Afrique ;
- des conditions nécessaires pour un environnement propice au "démarrage"<sup>99</sup> économique et à la sécurité (au sens global du terme).

Par ailleurs, les pays africains ne sont pas encore capables de rentabiliser leurs dépenses militaires par la création des industries (militaires) et la vente des armes qui pourrait s'en suivre car, cela suppose réuni un certain nombre de facteurs de production qui leur font encore défaut aujourd'hui.

Bien plus, en cas de désarmement, la sécurité des pays africains pourrait être garantie par un certain nombre de mécanismes : la promotion de la sécurité globale, la création d'un système de sécurité collective ou la mise sur pied d'un "partenariat pour la paix" au plan régional africain.

---

98 Ces incidences sont, entre autres, la baisse du taux de croissance, la marginalisation des secteurs productifs du développement, la baisse des investissements, l'inflation, la chute de la balance de paiements, et l'endettement... cf. NATIONS UNIES, *Désarmement, En bref* 63, op.cit., pp. 10-12.

99 Pour les conditions du démarrage, cf. Walt ROSTOW, op.cit., p. 33.

Ce deuxième groupe de variables témoigne de la "développementalité d'une politique africaine de désarmement". Cependant, il ne faudrait pas trouver à travers cette politique, une solution idoine et définitive à la question ternaire du mal-développement de l'Afrique car, "il serait faux de prétendre que le désarmement peut, à lui seul, résoudre tous les problèmes..."<sup>100</sup>. Ce serait là une exagération propre à geler d'autres réflexions sur les solutions au "mal africain du sous-développement". Donc le désarmement, outre sa dynamique et son efficacité économiques probables, ne devrait être appréhendé que comme un adjuvant ou un "élément d'une stratégie de développement pour l'Afrique" car, il faut aussi tenir compte du fait qu'il s'agit d'"un domaine très controversé, soumis aux mythes, aux réactions émotionnelles et aux conflits idéologiques, et où font souvent défaut l'analyse économique, l'esprit critique et les preuves irréfutables"<sup>101</sup>.

#### IV - L'EXPLICATION THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE

Le cadre théorique et méthodologique est lié à l'explication même du lien entre le désarmement et le développement en Afrique, et répond à la question "comment ?". Plus exactement, comment peut-on expliquer et analyser la relation entre le désarmement et le développement en Afrique au double plan théorique (A) et méthodologique (B) ?

##### A - Sur le plan théorique

La théorie, selon Marcel MERLE, a pour but de tracer les limites et les axes des investigations et des études à entreprendre dans un domaine donné<sup>102</sup>. Cette définition consacre l'importance de l'explication théorique du désarmement comme stratégie de développement en Afrique. Mais, avant d'entrer en profondeur dans cette explication, il convient de préciser que la relation entre le désarmement et le développement peut être envisagée sous une double optique : l'"optique Nord-Sud" ou inter-régionale et l'"optique Sud-Sud" ou "intra-régionale".

Suivant la première, les pays du Nord doivent effectuer une économie sur leurs dépenses d'armements afin de développer les pays du Sud. Cela veut dire qu'il faut "désarmer au Nord pour développer le Sud". Cette approche repose substantiellement sur un argument moral : il est anormal que les pays du Nord puissent dépenser des sommes énormes pour l'armement alors que des dizaines de milliers de personnes meurent de famine

---

100 U.N.I.D.I.R., *Aspects économiques du désarmement*, op.cit., p. 3.

101 Id.

102 Marcel MERLE, *Sociologie des relations internationales*, Paris, Dalloz, 1988, p. 3.

et de malnutrition dans le Sud. Sans doute, c'est ce fondement moraliste qui explique, en partie, l'échec de cette approche.

La deuxième s'attelle à montrer que, même les pays du Sud dépensent considérablement pour le secteur militaire et doivent par conséquent, eux aussi, "désarmer pour se développer" et promouvoir la rentabilité des secteurs productifs. Cette approche repose ainsi sur un argument essentiellement scientifique : réduire les dépenses du secteur militaire pour les réaffecter dans les secteurs civils et productifs<sup>103</sup>.

Dans les deux cas de figures, le "désarmement pour le développement" peut être le fait d'une décision multilatérale, bilatérale et/ou unilatérale. Mais, quelle que soit l'approche prise en considération, on peut remarquer que dans l'un ou l'autre cas, il existe une constante : celle de la recherche de la paix et de la promotion du développement par la coopération et la sécurité dans le cadre d'une organisation internationale<sup>104</sup> universelle, régionale ou sous-régionale. C'est cette constante qui justifie la dominance du paradigme<sup>105</sup> transnationaliste comme théorie explicative du lien "désarmement - développement" au triple plan national, régional et international.

La "théorie transnationaliste"<sup>106</sup>, en tant que réaction contre la "théorie réaliste"<sup>107</sup> des relations internationales, est celle là qui cherche à expliquer le phénomène par son internationalisation, qui n'est pas seulement le fait des entités étatiques mais aussi celui des autres acteurs du système international. Comme telle, cette théorie a pour principes de base la promotion du développement et la recherche inconditionnelle de la paix par le

103 Dans les développements qui suivent, une analyse de ces deux optiques sera effectuée afin de relever leurs limites et leurs avantages. Mais, ce travail a pour centre d'intérêt l'économie de l'approche Sud-Sud, en particulier l'approche régionale africaine du désarmement comme stratégie de développement.

104 Effectivement, le désarmement, dans son acception générale, a toujours été au centre des préoccupations des organisations internationales. Lire à ce sujet Marcel MERLE op. cit. ; Le rôle de l'O.N.U. dans la question du désarmement pour le développement n'est plus à démontrer : entre 1946 et 1985, environ 59 résolutions portant sur la relation entre le désarmement et le développement ont été votées par l'organisation universelle, cf. NATIONS UNIES, *Désarmement, Désarmement et développement*, Volume IX, Numéro 1, New York Printemps 1986.

105 Le paradigme est un "terme rigoureux utilisé par KÜHN (1962) dans le sens de théorie dominante, ou employé également comme explication généralement acceptée, ou modèle d'approche théorique de la réalité sociale et politique", cf. Madeleine GRAWITZ, *Lexique des sciences sociales*, op.cit., p. 280.

106 La théorie transnationaliste est née au milieu des années 1970 de suite de l'échec (supposé) du paradigme réaliste. Le dénominateur commun aux théoriciens de l'Ecole transnationaliste est l'insuffisance du paradigme étatique en tant que seul élément d'explication et d'analyse des relations internationales car, celles-ci dépassent largement le cadre étroit de l'interétatisme pour englober les rapports entre les individus, les groupes, les multinationales, les organisations internationales, les organisations non gouvernementales, etc. Lire à ce sujet, R. O'KOHEANE, J. NYE, *Transnational Relations and world politics*, Cambridge, Massachusetts, Harvard University Press, 1970.

107 Voir, Hans MORGENTHAU, *Politics among nations*, op.cit., et Raymond ARON, *Paix et guerre entre les nations*, Paris, Calman-Lévy, 1985.

"pacifisme international"<sup>108</sup>, l'interdépendance entre les différentes entités du système international. C'est sur la base de ces principes que le paradigme transnationaliste explique mieux la relation entre le désarmement et le développement.

En fait, l'idée d'un développement à partir du désarmement procède du constat selon lequel, "par son caractère mondial, la course aux armements influe sur la sécurité et le développement de chaque pays et a un effet négatif sur les relations internationales et leur stabilité"<sup>109</sup>. Ainsi, pour garantir la stabilité des relations internationales et promouvoir "un développement solidaire de l'humanité"<sup>110</sup>, il faut les envisager dans une perspective globale intégrant tous les aspects et tous les acteurs de la vie internationale. Dans ce sens, Marcel MERLE souligne que : "la dimension internationale affecte tous les secteurs de l'activité humaine : politique, juridique, économique, social, culturel et technique, et chacun d'eux contribue à son tour à façonner les relations internationales"<sup>111</sup> car, du fait de la mondialisation des problèmes sociaux, autant une explosion nucléaire dans un pays développé affecterait toute la planète, autant le sous-développement des pays du Sud peut influencer considérablement la situation politico-économique des pays du Nord. Il faut donc globaliser les solutions aux maux qui minent la société internationale avec pour principe directeur le couplage "désarmement et interdépendance de l'économie mondiale".

A contrario, la course aux armements et la militarisation obéissent à la logique réaliste des relations internationales. Les Etats se lancent dans l'armement pour la recherche de la puissance et de la sécurité nécessaires à la préservation de leurs intérêts. Voilà pourquoi la guerre (armement) et la paix (désarmement) sont les deux facettes d'une même réalité internationale. Donc la théorie réaliste permet ici, de comprendre et d'expliquer le comportement des acteurs internationaux face au désarmement et à la course aux armements<sup>112</sup>. Mais aujourd'hui, avec la fin de la guerre froide<sup>113</sup>, ne peut-on pas dire avec Daniel COLARD que la théorie réaliste est en crise, puisqu'actuellement la grande loi qui régit les relations internationales est celle de la complexité et de l'interdépendance des phénomènes internationaux<sup>114</sup>. Ainsi, la théorie transnationaliste parce que plus globalisante et dynamique resterait mieux appropriée au nouveau contexte mondial. C'est à ce niveau

---

108 Daniel COLARD, op. cit., p.25.

109 NATIONS UNIES, *Désarmement, En bref 63*, op.cit., p. 25.

110 Daniel COLARD, op.cit., p. 25.

111 Marcel MERLE, op.cit., p. 515.

112 La théorie réaliste ne peut donc pas être négligée dans cet essai.

113 Selon Daniel COLARD, la guerre froide est un "conflit horizontal de nature politique et idéologique ayant caractérisé les rapports entre les blocs capitaliste et socialiste" par opposition au "conflit Nord-Sud" qui est plutôt un "conflit vertical de nature économique et technologique entre les pays du Nord et ceux du Sud". Cf. Daniel COLARD, op.cit., p. 27.

114 Daniel COLARD, op.cit., p.26.

que la théorie transnationaliste rejoint la "théorie globaliste" des relations internationales, en tant que cette dernière met l'accent sur l'évolution du contexte international et repose sur le libéralisme économique, l'analyse historique et les changements dont le système international fait l'objet<sup>115</sup>.

A la suite de cette analyse la théorie transnationaliste, encore appelée "pluralisme", explique mieux la relation entre le désarmement et le développement dans le contexte africain. Mais, la théorisation de cette relation va au-delà de l'explication par les théories de Relations Internationales pour embrasser le domaine de l'Economie Internationale, bien que les deux disciplines soient indissociables.

Cela dit, au plan économique et surtout technique, l'option ou l'idée du désarmement comme stratégie de développement s'explique par le concept de "coût d'opportunité". De manière simplifiée, ce concept tient compte du fait que les ressources dont dispose l'agent économique (l'Etat pour le cas d'espèce) sont limitées, et que leur utilisation dans un secteur donné tel que la défense, signifie que l'on ne peut plus les affecter dans d'autres secteurs tels que l'éducation, la santé ou l'agriculture. Plus exactement, cela revient à dire que l'affectation des ressources économiques au secteur militaire oblige l'Etat à sacrifier les autres secteurs économiques ; d'où l'expression "options sacrifiées"<sup>116</sup>. Comme on le voit, le concept de "coût d'opportunité" ou "principe des options sacrifiées", pose le problème de l'allocation des ressources publiques de l'Etat ou de toutes autres collectivités.

En effet, l'explication économique du lien entre le désarmement et le développement permet de mieux comprendre et d'éclairer le problème de la gestion et de la répartition des ressources par les pouvoirs publics africains qui ont tendance à privilégier le secteur militaire, alors que celui-ci est réputé improductif. Cette allocation devrait s'effectuer sur la base de la notion de "coût économique" d'une ressource dans un secteur par rapport à un autre, et suivant un ordre de priorités. Le "coût économique" d'une ressource utilisée dans une activité de production ou dans un secteur donné, est la "quantité maximum que cette ressource aurait permis de produire si elle avait été utilisée dans une activité alternative"<sup>117</sup>.

Sur la base de la notion de coût, l'allocation des ressources au secteur militaire paraît irrationnelle parce que cette activité est antiéconomique, du moins pour les pays

---

115 A propos de la théorie globaliste des relations internationales, Lire Joseph S. NYE JR, *Le leadership américain : quand les règles du jeu changent*, Nancy, Nouveaux Horizons, Presses Universitaires de Nancy, 1992.

116 U.N.I.D.I.R., *Aspects économiques du désarmement*, op.cit., p.12.

117 JENNY et WEBER, *Initiation à la micro-économie*, Paris, Bordas, 1990, p.129.

africains. Il faudrait donc que ces Etats revoient leur politique en matière de répartition budgétaire et intersectorielle des dépenses publiques, en essayant de mettre sur pied un système de gestion rationnelle des ressources économiques, matérielles et humaines ; une rationalisation des choix budgétaires et des finances publiques qui privilégie le secteur civil du développement serait ainsi mieux indiqué. Ce n'est qu'à ce prix que le désarmement pourrait contribuer à la promotion du développement. Si cela semble théoriquement vrai, est-ce le cas sur le plan méthodologique ?

## B - Sur le plan méthodologique

Comment soumettre à validation le faisceau d'hypothèses explicatives du désarmement comme stratégie de développement ? Telle est la question fondamentale que pose l'explication méthodologique. En fait, dans tout travail de recherche, cette explication renvoie à deux préoccupations majeures : la collecte des données ou "data collection", et le traitement des informations et des données ainsi collectées. Donc, il s'agit de la double question des méthodes utilisées et des techniques d'investigation<sup>118</sup>.

Concernant les méthodes utilisées, la complexité de cette étude implique l'utilisation d'une approche multidisciplinaire fondée sur des analyses sociologiques, politiques, économiques, historiques et même fiscalistes<sup>119</sup>. Mais, trois méthodes sont particulièrement indispensables : la "méthode comparative"<sup>120</sup>, la "méthode historique"<sup>121</sup> et la méthode fonctionnaliste ; d'autres dont le "béhaviorisme"<sup>122</sup>, n'étant que des méthodes d'appui à l'explication du rapport "désarmement - développement".

---

118 Cette définition de la méthodologie est de Madeleine GRAWITZ, op. cit., p.252.

119 L'utilisation de l'approche multidisciplinaire dans ce travail résulte de l'appartenance de ce sujet au domaine de l'"Economie politique du développement" en tant que matière intégrant presque tous les domaines de réflexion.; Voir Guy MARTIN, op. cit., p.33.

120 Introduite en Sciences sociales par Auguste COMTE, la "méthode comparative" est devenue un instrument d'analyse privilégié avec les travaux de SPENCER, MILL, DURKHEIM, PARETO, WEBER...; Pour ces auteurs, "penser sans comparer est impensable", selon une expression de Mathei DOGAN et Dominique PELASSY in *La comparaison internationale en Sociologie politique: une sélection de textes sur la démarche du comparatiste*, Paris, Librairies Techniques (LI.TEC.), 1980, p.4.

121 La "méthode historique" ici renvoie à la maîtrise de l'évolution du temps (passé, présent et futur) et non à la quête de la véracité des faits ayant eu lieu dans le passé, limitée à l'authenticité de leur reconstitution (histoire événementielle) ; Cf. Madeleine GRAWITZ, op. cit., pp. 189 et 190.

122 La "méthode béhavioriste" est utilisée ici en tant que démarche permettant de comprendre le comportement des Etats africains à partir des techniques de sondages, enquêtes, interviews, analyses de contenu, échelles d'attitudes, analyses statistiques, etc. Lire à ce sujet, Roger-Gérard SCHWARTZENBERG, op. cit., p. 15.

## 1 - La méthode comparative

Encore appelée "sociologie comparative" ou "expérimentation indirecte"<sup>123</sup>, la méthode dite comparative est une démarche intellectuelle qui permet au chercheur d'"analyser le concret, en dégagant des ressemblances et des différences, des éléments constants et des types"<sup>124</sup>. Elle nous aura permis, par le biais des "techniques de variations concomitantes, de concordance et de différence"<sup>125</sup>, de mettre en relief la relation et le parallélisme existant entre le désarmement et le développement, à partir d'une étude comparée effectuée entre le secteur militaire (dépenses d'armement, ressources humaines, économiques et matérielles utilisées dans la défense) et les autres secteurs du développement (secteurs primaire, secondaire et tertiaire), sur un certain nombre de pays africains. Ce n'est qu'à partir d'une telle comparaison qu'on peut établir par exemple que la part des ressources consacrée au secteur militaire est plus importante que celle des autres secteurs civils du développement. De ce constat, découle ainsi la nécessité d'une réduction des dépenses militaires au profit du secteur civil, ou plus précisément la nécessité de "désarmer pour investir dans le développement".

En outre, la méthode comparative permet au chercheur de mieux expliquer le lien de causalité entre deux phénomènes qui paraissent exclusifs et séparés. Elle doit ce mérite à la "technique de variations concomitantes"<sup>126</sup> en tant que celle-ci explique mieux la double relation causale entre les dépenses militaires et le mal-développement d'une part, et entre le désarmement et le développement d'autre part. A ce sujet DURKHEIM fait remarquer que : "nous n'avons qu'un moyen de démontrer qu'un phénomène est cause d'un autre, c'est de comparer les cas où ils sont simultanément présents ou absents et de chercher si les variations qu'ils présentent dans ces différentes combinaisons de circonstances témoignent que l'un dépend de l'autre"<sup>127</sup>

Ainsi, la concomitance du niveau des dépenses militaires et la faible croissance socio-économique de l'Afrique pourraient amener à conclure qu'il existe une relation de causalité entre ces deux phénomènes. Même s'il ne s'agit que d'une "simple coïncidence entre deux phénomènes parallèles", on doit prendre en compte le fait que "le simple

---

123 Emile DURKHEIM, *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, P.U.F., 1987, p;61.

124 Madeleine GRAWITZ, op. cit., p.61.

125 Ces trois procédés sont des techniques de la méthode comparative telle que définie par Emile DURKHEIM, op; cit., pp. 127-130.

126 La technique des variations concomitantes, à la différence des techniques de différences et de ressemblances, permet d'apprécier ou d'étudier les différentes variations entre deux phénomènes et leurs effets réciproques. Cf. Emile DURKHEIM, op. cit., p.124.

127 Emile DURKHEIM, op. cit., p.124.



parallélisme des valeurs par lesquelles passent deux phénomènes, ...est la preuve qu'il existe entre eux une relation"<sup>128</sup>. La technique des variations concomitantes doit ce mérite au fait qu'"elle atteint le rapport de causalité entre deux phénomènes par le dedans et non par le dehors", selon une expression de DURKHEIM.

A partir de cette méthode, on peut établir que le rapport causal "désarmement - développement" s'explique par le rapport opposé "dépenses militaires (armement) - retard de développement". En d'autres termes, elle permet de comprendre et d'expliquer le rôle et surtout les incidences macro-économiques des dépenses militaires et des politiques d'armement sur le processus de développement et la sécurité des Etats africains.

Par ailleurs, par le biais de la "comparaison internationale"<sup>129</sup> on peut montrer que le lien entre le désarmement et le développement est un lien de complémentarité, une relation de causes à effets réciproques car, autant le désarmement peut influencer le processus de développement, autant le développement peut avoir un impact remarquable sur la conduite et la réussite des négociations sur le désarmement. On pourrait ainsi affirmer que : "la relation entre le désarmement et le développement est une relation bidirectionnelle et symétrique"<sup>130</sup>, contrairement à la relation "armement et développement" qui est plutôt "asymétrique" pour les pays africains. A ce moment, il ne s'agit plus d'une simple relation, mais plutôt d'une corrélation entre le désarmement et le développement, même si dans cette réciprocité l'influence du premier sur le second semble considérable.

Bien plus, la sociologie comparative, par le truchement de la causalité, explique également les causes du phénomène de militarisation en Afrique, ainsi que ses conséquences sur le développement et la sécurité. Mais, la comparaison n'est pas toujours une méthode parfaite car, "si féconde qu'elle puisse sembler de prime abord, la démarche comparative présente des limites"<sup>131</sup>. Ainsi, lorsque l'objet étudié paraît assez complexe, son utilisation peut laisser un phénomène se dérober. Pour contourner cet obstacle, Auguste COMTE estime qu'elle doit aller de pair avec l'analyse historique pour former ce qu'on appelle aujourd'hui la "sociologie historique"<sup>132</sup>.

---

128 Ibid., p.129.

129 Mathei DOGAN et Dominique PELASSY, op. cit., p. 4.

130 NATIONS UNIES, *Désarmement et développement, Déclaration du groupe de personnalités éminentes*, New York, 16 -18 Avril 1986, New York, 1987, pp. 4 et 5.

131 *Encyclopédie de la sociologie*, Paris, Presses des Petits-fils de Léonard Danel, 1970, p.341.

132 La méthode comparative a été beaucoup critiquée par John STEWART MILL et Auguste COMTE à cause de son caractère quelque peu "figé". Cf. Emile DURKHEIM, op. cit., pp. 124-125.

## 2 - La méthode historique

La méthode historique, outre le fait qu'elle vient compléter la méthode comparative, s'impose par nature dans ce travail car, "toute recherche en Relations Internationales ou en Droit International, est lié à des événements d'histoire contemporaine"<sup>133</sup>.

Cela dit, par le biais de la "diachronie" et de la "synchronie", elle nous aura permis non seulement de situer la question du lien entre le désarmement et le développement dans le contexte actuel, mais également, de remonter son historique au double plan régional africain et international. Cette méthode complétera ainsi l'explication du lien de causalité entre ces deux phénomènes car, "le savoir historique met l'accent sur l'enchaînement causal des divers moment de la réalité sociale"<sup>134</sup>. Elle nous permet également de répondre à un certain nombre de questions dont les principales sont : pourquoi tant de conflits en Afrique? Pourquoi les pays africains dépensent-ils considérablement pour l'armement ? Pourquoi les puissances étrangères interviennent-elles sur la scène politique africaine ? Quelle est la part de responsabilité des pays Africains dans la militarisation et le mal-développement du continent ?

La réponse à ces questions par l'utilisation de la méthode historique n'est pas un fait de hasard puisque, selon Dieudonné OYONO, "l'analyse historique constitue la clé de voûte de l'explication de la politique internationale ; et tout chercheur qui tente de comprendre les relations internationales contemporaines, tout spécialiste qui tente d'analyser tel ou tel événement de la vie internationale, est amené à intégrer dans son analyse des exemples historiques"<sup>135</sup>.

## 3 - La méthode fonctionnaliste

L'étude d'une politique africaine de désarmement comme stratégie de développement fait appel à la "méthode fonctionnaliste"<sup>136</sup>. Le fonctionnalisme est cette méthode qui cherche à expliquer le phénomène politique par les fonctions que remplissent chaque institution, chaque structure au sein de la société politique. Comme le confirme Philippe BRAILLARD en ces termes : "la perspective fonctionnaliste tend non seulement à mettre à

---

133 Mario BETTATI, *La thèse de doctorat d'Etat, de doctorat troisième cycle et de mémoire, de D.E.A. et/ou de D.E.S.S., Méthodologie*, Panthéon/Sorbonne, 1983-1984, p.9.

134 Dieudonné OYONO, "L'apport de l'histoire à l'enseignement des Relations Internationales", in *Revue Camerounaise des Relations Internationales*, n°1, Yaoundé, Décembre 1982, p.24.

135 Ibid., p.23.

136 Jadis utilisé dans le cadre de la Biologie, le fonctionnalisme est devenu une méthode privilégiée en Science politique par les travaux de Gabriel ALMOND. Cf. Philippe BRAILLARD, *Théorie des systèmes et relations internationales*, Bruxelles, Etablissements Emile BRUYLANT, 1977, pp. 82 et 83.

jour le rôle joué par les diverses structures par rapport à l'organisme, mais aussi à expliquer ces diverses structures, notamment les organes, à la lumière des fonctions qu'elles remplissent"<sup>137</sup>.

Ainsi défini, le fonctionnalisme permet de mieux comprendre le rôle ou la fonction (politique, économique et sociale) de l'institution militaire ou de la défense nationale au sein de la société politique. Mais surtout, il permet de comprendre la fonction de la militarisation et du désarmement dans le processus de développement et dans la recherche de la paix et de la sécurité. Dans ce sens, et partant du postulat selon lequel "la fonction exprime la relation de dépendance d'une variable par rapport à une ou plusieurs autres variables"<sup>138</sup>, la méthode fonctionnaliste établit mieux la relation de dépendance entre le désarmement et le développement d'une part, et entre la militarisation et le mal-développement d'autre part. Parce que "la démarche fonctionnaliste s'apparente à une explication téléologique"<sup>139</sup>, elle donne un sens à tout élément à partir de sa finalité. Etant entendu que "la fonction n'explique pas mais paraît se substituer à la cause efficiente"<sup>140</sup>, comment peut-on justifier son opérationnalité dans l'étude du rapport "désarmement-développement" ?

En fait, par cette méthode on parvient à mettre en relief les causes réelles de la militarisation ou des dépenses militaires : le maintien de la stabilité et de la sécurité à l'intérieur, la protection de la souveraineté et la recherche de la puissance à l'extérieur. Il s'agit là des "fonctions manifestes" de la militarisation en tant qu' "activité adaptée à un but officiellement reconnu"<sup>141</sup>. Mais à côté de ces rôles avoués, la militarisation joue des rôles inavoués : gaspillage des ressources, perpétuation du mal-développement, cristallisation des inégalités et de la dépendance, conditionnement de l'insécurité et des conflits armés. Ce sont là les "fonctions latentes"<sup>142</sup> de la militarisation, celles qui font d'elle une "activité dont l'efficacité s'est déplacée"<sup>143</sup>. La déchéance de l'efficacité de la militarisation à cause de ses "fonctions latentes" et "inutiles" la relèguent au second plan et justifie la nécessité d'un

137 Philippe BRALLARD, op. cit., p. 83.

138 Ibid., p. 82.

139 Ibid., p. 85.

140 Madeleine GRAWITZ, op. cit., p. 166

141 Id.

142 Les expressions "fonctions manifestes" et "fonctions latentes" sont celles de Robert KING MERTON : "Les fonctions manifestes sont les conséquences objectives qui, contribuant à l'ajustement ou à l'adaptation du système, sont comprises et voulues ... Les fonctions latentes sont, corrélativement, celles qui ne sont ni comprises ni voulues". Cf. Robert K. MERTON, *Éléments de théorie et de méthode sociologique*, Paris, 1965, pp. 128 et suivantes.

143 Madeleine GRAWITZ, op. cit., p. 166.

désarmement en tant qu'activité dont la fonction apporte un élément dynamique pour lutter contre les facteurs de déséquilibre.

Dans de telles conditions, seul le désarmement pourrait permettre à la société politique de remplir ses quatre fonctions essentielles : les fonctions de stabilité normative, d'intégration et de régulation, de poursuite des buts et d'adaptation<sup>144</sup>. Ceci se justifie par le fait que, par ses principes économiques et sa vocation socio-politique, le désarmement se présente comme un facteur de développement et un instrument de paix et de sécurité.

Donc contrairement à la militarisation qui est source de déséquilibres, de dysfonctions et de "déficiences fonctionnelles"<sup>145</sup>, le désarmement exerce des fonctions socio-économiques indispensables à la stabilité, à l'intégration et à l'adaptation d'un système dans un environnement donné. Malgré ses imperfections<sup>146</sup>, la démarche fonctionnaliste, qu'elle soit "absolue" comme chez Malinowski BRONISLAW<sup>147</sup>, "relativisé" avec Robert K. MERTON<sup>148</sup> ou "structurel" selon l'approche parsonnienne<sup>149</sup>, a ce mérite qu' "elle renouvelle la problématique, renforce les interrogations et redefinit les centres d'intérêts"<sup>150</sup>.

Enfin, la méthode behavioriste intervient dans cet essai comme méthode d'appui puisque, reposant sur le factualisme et la quantification, il permet de faire une "observation systématique du comportement"<sup>151</sup> des Etats africains face aux défis que constituent la militarisation, le mal-développement, le désarmement, la sécurité et le développement.

---

144 Il s'agit là des fonctions essentielles d'une société politique selon l'école structuro-fonctionnaliste dont le chef de file est Talcott PARSONS. Pour les structuro-fonctionnalistes, la recherche des "impératifs fonctionnels" ou "pérequs fonctionnels" (adaptation, poursuite des buts, intégration et latence) constitue la raison d'être d'une structur. Slon eux, "les fonctions ne sont jamais séparés des structures. Les aspects fonctionnels sont rliés aux aspects structurls". Cf. Roger-Gérard SCHWARTZENBERG, op. cit., p.138.

145 Philippe BRAILLARD, op. cit., p. 83.

146 Sur les critiques et les limites du fonctionnalisme, cf. Philippe BRAILLARD, op. cit., pp. 86 et 87. Roger-Gérard SCHWARTZENBERG, op. cit., p. 134.

147 Malinowski BRONISLAW (1884-1942), est le père du "fonctionnalisme absolu". Selon cet anthropologue anglais d'origine polonaise, "chaque élément de la société remplit une fonction indispensable à la totalité, chacun d'eux contribue à faire fonctionner l'ensemble". Cf. Roger-Gérard SCHWARTZENBERG, op. cit. p. 134.

148 A partir d'une critique du fonctionnalisme absolu, MERTON propose trois nouveaux concepts fonctionnels, les dyfonctions, les fonctions manifestes et fonctions latentes, d'où le "fontionnalisme relativisé", Cf. Roger-Gérard SCHWARTZENBERG, op. cit., pp. 134 et S.

149 Talcott PARSONS définit le fonctionnalisme dans son aspect structurel en établissant un lien étroit entre les structures et les fonctions, d'où le structuro-fonctionnalisme. Cf. Roger-Gérard SCHWARTZENBERG, op. cit., p. 138.

150 Roger-Gérard SCHWARTZENBERG, op. cit., p. 154.

151 Ibid., p. 15.

A partir des techniques vivantes et empiriques (entretiens, interviews, enquêtes, analyses statistiques et économétriques, questionnaires, etc.) le béhaviorisme permet de comprendre que l'attitude des pays africains face à la militarisation et au développement n'est que la réponse aux stimulus sociaux et politiques.

Dans cet essai, le béhaviorisme s'impose ainsi comme technique d'analyse permettant de "découvrir des uniformités, des régularités de comportement, des généralisations et à terme formuler des théories"<sup>152</sup> dans les domaines de désarmement et de développement. Il doit ce mérite au fait, que par les données quantitatives et les faits, "il exige plus de rigueur dans la définition des concepts et la vérification des hypothèses"<sup>153</sup>. Mais, les questions de défense et de sécurité étant très sensibles pour tout Etat, les données chiffrées sur les dépenses militaires et l'armement font défaut et posent des problèmes méthodologiques considérables<sup>154</sup>. En plus de ces données empiriques, les techniques documentaires (exploitation des ouvrages) ont permis d'asseoir cette réflexion suivant l'orientation ci-dessous.

### C - Plan d'étude

L'étude d'une politique africaine de désarmement pour le développement se fera en deux parties de trois chapitres chacune.

D'abord, il sera question de montrer que les pays africains ne peuvent pas prétendre au développement et à la "sécurité" en s'armant car, la militarisation ou l'armement, a des effets négatifs considérables sur leur situation politico-économique et sociale. ces effets constituent ainsi les facteurs explicatifs ou les raisons d'une politique africaine de désarmement comme stratégie de développement (**Première Partie**). Parmi ces effets, on peut citer l'insécurité, l'instabilité et les conflits armés (Chapitre premier) ; le mal-développement, la marginalisation du secteur civil de développement et la dépendance de l'Afrique vis-à-vis de l'extérieur (Chapitre deuxième).

Bien plus, pendant la guerre froide, la communauté internationale avait mis sur pied des stratégies de désarmement pour le développement. Elle avait proposé que les pays du

---

152 Id.

153 Madeleine GRAWITZ, op. cit., p. 135.

154 Cf. Rémy HERRERA, *Les données statistiques relatives aux dépenses militaires dans les pays en développement: concepts, problèmes méthodologiques et sources*, op. cit., PP. 25-29.

Nord puissent "désarmer pour développer" les pays du Sud et notamment l'Afrique<sup>155</sup>. L'échec de ces stratégies constitue un fondement pour la mise sur pied d'une politique africaine de désarmement pour le développement (Chapitre troisième).

Ensuite, nous voulons montrer que le désarmement offre une gamme de possibilités pour la promotion du développement et de la sécurité en Afrique ; tant et si bien qu'on peut parler de la "dynamique" et de "l'efficacité d'une politique africaine de désarmement comme stratégie de développement", eu égard aux intensions et aux contraintes qui la caractérisent (Deuxième Partie). En fait, il s'agit d'une dynamique reposant sur la nécessité pour les pays africains d'inverser leurs priorités, et dont le préalable est le constat des incidences (négatives) des dépenses militaires sur le processus de développement (Chapitre quatrième). Il s'agit de dynamique ensuite à cause des mécanismes qui contribuent à rendre effective et opérationnelle la question des "dividendes du désarmement" en Afrique à partir d'un "ajustement structurel du secteur de la défense" (Chapitre cinquième). Enfin, cette dynamique tient au rôle favorable du nouveau contexte international, entant qu'il permet de mettre sur pied des mécanismes de garanties à l'efficacité d'une politique africaine de désarmement pour le développement (Chapitre sixième).

---

155 Willy BRANDT, *Nord-Sud, : un programme de survie, Rapport de la Commission indépendante sur les problèmes de développement international*, Sous la présidence de Willy BRANDT, Paris, Idées, Gallimard; 1980, p.205. (Dans la suite de ce travail, ce document sera appelé "RAPPORT BRANDT").

**Première Partie**

**LES RAISONS OU LES FACTEURS EXPLICATIFS  
D'UNE POLITIQUE AFRICAINE DE DESARMEMENT  
COMME STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT : LES  
EFFETS PERVERS DE LA MILITARISATION**

" La militarisation gaspille les ressources, détourne l'économie de ses objectifs humanitaires, entrave les efforts nationaux de développement et menace les processus démocratiques, mais sa caractéristique la plus importante est qu'elle sape la sécurité nationale, régionale et internationale".

NATIONS UNIES, *Conséquences économiques et sociales de la course aux armements et des dépenses militaires, Questions et réponses*, New York, Décembre 1977, p.3



## INTRODUCTION

Durant les quarante cinq dernières années, le monde s'inquiétait de la guerre froide et des risques d'un holocauste nucléaire qui pouvaient s'en suivre. Aujourd'hui, avec la fin de la guerre froide et la caducité virtuelle du risque d'accident nucléaire, le principal point à l'ordre du jour est le développement. Exacerbés par les difficultés économiques, sociales, environnementales et politiques, le développement et la paix sont encore restés au centre d'attention des spécialistes, hommes politiques et administrateurs, ainsi que des diplomates et du grand public. Aujourd'hui, la question de la course aux armements est presque résolue. Les pays du nord sont entrain de réajuster leurs politiques militaires<sup>1</sup>. Pendant ce temps, le phénomène de militarisation s'accroît dans les pays du Sud en général et en Afrique en particulier<sup>2</sup>, à telle enseigne qu'on pourrait parler de la "dérive de la course aux armements vers le Sud". Mais l'Afrique peut-elle prétendre à un minimum de développement en gaspillant ses maigres ressources pour l'armement alors que celui-ci a des conséquences négatives sur l'environnement et le processus de développement socio-économiques ? L'Afrique ne devrait-elle pas réduire ses dépenses d'armement pour les consacrer au secteur civil, afin de promouvoir une paix et une sécurité durables ? En d'autres termes, n'est-il pas temps que les pays africains puissent désarmer pour développer ? Dans quelles mesures une approche de désarmement en Afrique pourrait-elle contribuer au développement ?

Les conséquences négatives de la militarisation constituent les facteurs explicatifs d'une telle approche. Ces facteurs sont : d'une part, la rupture de l'équilibre socio-politique régional par le truchement de l'insécurité et de l'instabilité résultant du phénomène croissant de la militarisation (chapitre I) ; d'autre part, le désarmement peut contribuer au développement à partir du moment où il est établi que la militarisation est un facteur de mal-développement et de dépendance politico-économique, caractéristiques actuelles de la situation de l'Afrique sur l'échiquier politique international (chapitre II).

Bien plus, la communauté internationale s'est toujours employée à mettre sur pied des stratégies pour promouvoir le développement des pays du Sud à partir des ressources libérées

- 1 Depuis le début de la décennie 90, on assiste à une baisse des dépenses militaires dans le monde en général et dans les pays du Nord en particulier. Ainsi, en 1990, les dépenses militaires à l'échelle mondiale étaient estimées à quelques 950 milliards de dollars, dont près de 85 % étaient imputables aux pays industrialisés et environ 60 % à la guerre froide en Europe. Aujourd'hui, elles ont connu une baisse remarquable à cause de la faiblesse des budgets militaires actuels dans les pays du Nord.
- 2 En 1990, les P.E.D. absorbaient environ 16% des dépenses militaires mondiales, et représentaient environ 65 % du total des effectifs militaires. La part moyenne de leurs dépenses militaires en pourcentage de la production nationale était plus élevée que dans les pays industrialisés. Raison pour laquelle, dans son rapport sur le développement humain dans le monde de 1992, le P.N.U.D. leur avait fait un certain nombre de propositions afin qu'ils réduisent le poids de ce fardeau et consacrent les ressources ainsi libérées à leur développement économique.

par une politique de désarmement au nord. Comme on peut le remarquer, il s'agit d'une approche Nord-Sud du désarmement pour le développement car, il faut désarmer au nord pour développer le sud<sup>3</sup>. Mais, à cause d'un certain nombre d'obstacles, dont les pesanteurs de la guerre froide, cette entreprise n'a pas pu aboutir. La caducité et la déchéance de cette politique Nord-Sud justifient l'opportunité d'une approche africaine du désarmement pour le développement (chapitre III).

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

---

3 Cf. RAPPORT BRANDT

## CHAPITRE I

" Les armes font planer le risque constant d'une guerre entre les Etats, y compris celui d'une guerre nucléaire, et elles s'accompagnent d'une série interminable de conflits de moindre ou de grande envergure".

NATIONS UNIES, *Conséquences économiques et sociales de la course aux armements, questions et réponses*, New York, Décembre 1977, p.3

## Chapitre I

### LA MILITARISATION : FACTEUR D'INSTABILITE ET D'INSECURITE SOCIO-POLITIQUES

La militarisation se définit comme un processus incluant l'augmentation du personnel militaire, l'accroissement des importations d'armes, le développement des infrastructures et même d'industries militaires et surtout la présence remarquable des troupes et des bases militaires étrangères dans une société ou une région donnée. Mais, selon Richard FUNG IVOR, elle serait tout simplement la combinaison d'un certain nombre de faits : l'acquisition des armes, la mise sur pied et l'utilisation des troupes militaires, des forces de sécurité de police dans le but d'atteindre un objectif politique<sup>4</sup>. M'hamed TAIBI la définit comme étant "un processus d'accumulation des armes et des forces armées par l'achat des armements et la création des industries d'armement"<sup>5</sup>. Ainsi, le phénomène de militarisation, en tant que concept, est sujet à controverse notamment en ce qui concerne sa définition. Mais, quelque soit le sens qu'on lui donne, la militarisation en Afrique est caractérisée par des éléments constants : ses causes et ses conséquences sur l'équilibre socio-politique des Etats concernés ; équilibre socio-politique en tant que conditionnement de tout processus de développement qui se veut durable. Plus exactement, en Afrique pas plus qu'ailleurs, l'ampleur du processus de militarisation fait penser à une certaine dynamique (SECTION I), laquelle a pour effet immédiat la rupture de l'équilibre socio-politique régional (SECTION II).

#### SECTION I

#### LA DYNAMIQUE DU PHENOMENE DE MILITARISATION EN AFRIQUE

Le processus de militarisation d'un pays donné n'est pas fortuit ; c'est un acte logique et rationnel. C'est un acte politique, car relevant dans la plupart de temps de la volonté politique et de la décision des Etats ou des autorités suprêmes compétentes. Il est le fait des individus, des groupes rebelles ou des insurgés et surtout de l'institution militaire légale mise sur pied par l'Etat lui-même. Ce n'est pas le lieu ici de dire lequel de ces acteurs du phénomène militaire est légitime ou non pour le contrôle et la gestion du secteur militaire dans un Etat. Cela dit, une étude du phénomène militaire en Afrique montre que ce continent est menacé par une "course

4 Richard FUNG IVOR, *Militarism in african states: The case of Mozambique, 1975-1989*, Thèse de Doctorat IIIe Cycle, I.R.I.C., Yaoundé 1990, p. 1

5 M'HAMED TAIBI, "Rapport" in U.N.I.D.I.R., *Afrique, désarmement et sécurité*, op.cit., P. 22.

locale aux armements"<sup>6</sup>, tant et si bien qu'on pourrait parler d'une certaine dynamique. En fait cette dynamique se traduit d'abord par la réalité même de ce phénomène (§1) et ensuite par ses causes ou ses facteurs (§2).

## §1 - LA REALITE DU PHENOMENE

En Afrique, le phénomène de militarisation ne relève plus d'un simple mythe ou d'un faux cri d'alarme, mais il est une réalité palpable. Cette réalité peut être appréciée d'abord à travers l'évaluation des effectifs militaires (A), ensuite par une lecture du niveau d'armement en Afrique (B) et enfin par l'inventaire des troupes et des bases militaires étrangères stationnées dans le continent (C).

### A - Le poids des effectifs des forces armées africaines

Il est presque certain que "les politiques de défense des Etats se définissent à partir des menaces qui pèsent sur les institutions politiques, sur la nation dans son ensemble et sur l'intégrité du territoire et s'élaborent eu égard aux nécessités et aux possibilités de chaque pays"<sup>7</sup>. Ainsi, une lecture de l'état des forces armées africaines (cf. Tableau n°1), relève que les effectifs militaires diffèrent d'une région une autre, d'un pays à un autre. Cette diversité ne serait donc que la résultante de la diversité des données stratégiques et sécuritaires qui caractérisent le continent.

Tableau n° 1 : Etat des forces armées africaines en 1986

PAYS	1986	Terre	Air	Mer	Population totale en millions d'habitants
Algérie	170 000	150 000	12 000	8 000	22,1
Angola	49 000	36 000	2 000	1 500	8,0
Bénin	3 460	3 200	160	100	3,9
Botswana	3 000	2 850	150	-	0,9
Cameroun	7 300	6 600	350	350	9,6
Cap Vert	1 185	1 000	25	160	0,3
Congo	8 700	8 000	500	200	1,7
Côte-d'Ivoire	13 220	6 100	930	690	9,4
Djibouti	4 500	2 870	100	30	0,4
Egypte	445 000	320 000	25 000	20 000	48,0
Ethiopie	217 000	210 000	4 000	3 000	42,0
Gabon	2 400	1 700	500	200	1,0

6 Cf. L'ANNEE STRATEGIQUE 1991, *Les équilibres militaires*, Paris, Stock, 1990.

7 DOMINIQUE BANGOURA, "Rapport" in U.N.I.D.I.R., *Afrique, désarmement et sécurité.*, p. 90.

Ghana	15 100	12 500	1 400	1 200	12,8
Guinée	9 900	8 500	800	600	5,7
Guinée Bissau	8 550	6 200	75	275	0,8
Guinée Equa.	2 200	2 000	50	150	0,3
Burkina faso	3 775	3 700	75	-	6,8
Kenya	13 650	13 000	-	650	18,6
Lesotho	2 000	-	-	-	1,4
Liberia	6 750	6 300	-	450	2,4
Libye	73 000	58 000	8 500	6 500	3,5
Madagascar	21 100	20 000	500	600	9,9
Malawi	4 650	4 500	50	100	6,6
Mali	4 950	4 600	300	50	7,9
Maroc	149 000	130 000	13 000	6 000	22,0
Mauritanie	8 470	8 000	150	320	1,8
Mozambique	15 800	14 000	1 000	800	12,3
Niger	2 220	2 150	70	-	6,1
Nigeria	94 000	80 000	9 000	5 000	94,0
Ouganda	18 000	18 000	100	-	14,5
R.C.A.	2 300	2 000	300	-	2,5
R.S.A.	98 400	76 400	13 000	9 000	29,0
Rwanda	5 150	5 000	150	-	5,5
Sao Tomé et P	0	-	-	-	0,1
Sénégal	97 000	8 500	500	700	6,4
Sierra Leone	3 100	3 000	-	100	3,9
Somalie	62 700	60 000	2 000	700	6,4
Soudan	56 600	53 000	3 000	600	23,5
Swaziland	3 000	-	-	-	0,6
Tanzanie	40 350	38 500	1 000	850	21,3
Tchad	12 200	12 000	200	-	4,9
Togo	5 110	4 000	260	100	2,9
Tunisie	35 100	30 000	2 500	2 600	7,1
Zaire	26 000	22 000	2 500	1 500	30,0
Zambie	16 200	15 000	1 200	-	6,8
Zimbabwe	42 000	41 000	1 000	-	8,5

- : non publié

Burkina Faso : Ancienne Haute Volta

R.C.A. : République Centrafricaine

R.S.A. : République Sud -africaine

Source : Dominique BANGOURA in U.N.I.D.I.R., *Afrique, désarmement et sécurité*, op. cit., p.102.

Sur cette base, on peut remarquer par exemple que l'Afrique du Sud, le Bénin, l'Egypte, l'Ethiopie, ou encore le Maroc, Zaïre, font face à des exigences et à des menaces internes et externes extrêmement différentes. Ce qui explique la divergence de leurs effectifs militaires. On peut multiplier des exemples dans ce sens, qui révèlent qu'à l'échelle continentale, la comparaison des effectifs militaires est complexe. Mais à une échelle plus réduite, celle des sous-régions par exemple, il y a une relative différence. Car, "dans chacune des sous-régions, des pays choisissent des politiques de défense semblables"<sup>8</sup>. Par exemple, en Afrique de l'ouest et en Afrique centrale, c'est le cas respectivement de la Côte d'Ivoire, du Sénégal, du Togo, ainsi que du Congo, du Cameroun et du Gabon. En Afrique australe, tous les pays, comme l'Angola et le Mozambique, résistaient aux agressions armées de l'Afrique du Sud. En revanche, dans les mêmes sous-régions, malgré ses petites convergences, des écarts voire des dissensions considérables surgissent entre les Etats.

Ainsi, en Afrique de l'ouest, le Nigeria dépasse largement ses voisins sur le plan de ses capacités de défense avec 94 000 hommes ; de même en Afrique centrale, le Zaïre émerge avec 26 000 hommes ; en Afrique australe, l'Afrique du Sud plafonne toute seule au sommet de la hiérarchie militaire sous-régionale avec un effectif de 98 000 hommes ; en Afrique orientale, l'Ethiopie s'arme à outrance au regard de ses besoins de défense ; en Afrique saharienne, le Tchad et la Libye s'opposent militairement avec une nette avance de ce dernier sur le deuxième (cf. Tableau n° 1).

Du point de vue des chiffres, une classification sur la base du critère de nombre d'hommes<sup>9</sup> révèle que les armées africaines peuvent être regroupées en trois catégories :

1. *Les petites armées* qui comptent moins de 9 000 hommes. On peut citer ici le Bénin, le Gabon, le Niger, la République centrafricaine, etc..

2. *Les armées moyennes* qui varient entre 9000 et 73000 hommes : Angola, Côte d'Ivoire, Libye, Somalie, Tchad, Zaïre...

3. *Les grandes armées*, qui comptent plus de 73 000 hommes comprenant le Nigeria, l'Afrique du sud, le Maroc, l'Algérie, l'Ethiopie et l'Egypte. Il s'agit là des armées africaines les plus performantes lorsqu'on prend en compte le chiffre des effectifs en hommes pendant l'année 1986. En prenant en compte cette approche, la Libye par exemple vient en dernière position, même si elle se retrouve plutôt dans la catégorie des armées moyennes selon la classification ci-dessus. Un tableau récapitulatif permet de mieux apprécier les grandes armées ou les armées les plus performantes en Afrique (Tableau n° 2).

---

8 Id.

9 Id.

Tableau n° 2 : Les armées africaines les plus performantes - Effectifs 1986

Pays	Hommes
Egypte	445.000
Ethiopie	217.000
Algérie	170.000
Maroc	149.000
République Sud Africaine	98.000
Nigeria	94.000
Libye	73.000

Source : UNIDIR, *Afrique, désarmement et sécurité*, op. cit. p.105.

En ce qui concerne leur capacité opérationnelle, une classification usuelle fait la différence entre l'armée de l'air, l'armée de terre et la marine (cf. tableau n°1). Sur cette base, les armées Africaines les plus remarquables sont, dans l'ordre décroissant, les armées de l'air et de terre d'Egypte, de Libye, d'Afrique du Sud, d'Algérie, d'Ethiopie du Maroc, d'Angola, ainsi que les marines d'Egypte, de Libye, d'Afrique du Sud, d'Algérie et du Nigeria (cf. tableau n°1). Cette typologie sur la base du critère du champ d'opération révèle que certains pays africains ne disposent pas de forces marines pour des raisons naturelles et non financière<sup>10</sup>.

Il convient de noter que ces chiffres ne sont pas constants mais évoluent avec le temps et en fonction du contexte et des besoins de sécurité de chaque Etat<sup>11</sup>. Ainsi, entre 1986 et 1990, l'effectif des forces armées Egyptiennes est passé de 445 000 à 450 000 hommes, celui du Maroc de 149 000 à 192 000 hommes, celui de l'Algérie de 110 000 à 125 000 hommes. L'évolution la plus remarquable est celle de l'Ethiopie dont le chiffre des effectifs est passé de 217.000 hommes en 1986 à 443 800 en 1990.

L'armée est un ensemble d'hommes (et de femmes parfois) formés et bien structuré ayant à leur disposition des moyens matériels et logistiques leur permettant de mieux accomplir leur mission<sup>12</sup>. Donc parler de la militarisation ne reviendrait pas à évaluer tout simplement les effectifs des forces armées, encore faut-il apprécier leurs moyens et leurs forces de frappe.

10 Oumarou CHINMOUN, op. cit. , p. 37.

11 Les données à notre disposition ne sont pas suffisantes pour nous permettre de monter cette évolution du chiffre des effectifs des armées dans un tableau comparatif entre deux périodes données.

12 FUNG IVOR Richard, op. cit. , p. 2.



## B - L'accroissement des stocks d'armements

Théoriquement, la militarisation est un processus ayant pour but d'assurer la sécurité des Etats. Cette tâche ne peut pas être réalisée sans matériels et logistiques appropriés. Ces moyens concernent l'armement ou les armes<sup>13</sup>.

Parlant des armes, dans le contexte africain, il y a eu une nette évolution car, on est passé des armes rudimentaires de l'époque pré-coloniale aux armes super-sophistiqués et ultra-modernes d'aujourd'hui en passant par les armes classiques de l'époque coloniale. Même si "parler des armes en Afrique n'est pas une prétention à faire croire que sur ce continent on trouve des nouveaux types d'armes modernes comme les "Pershing II" américains ou les "SS 20" russes, ou encore "la bombe à géométrie variable"<sup>14</sup>, il n'en demeure pas moins vraie que presque toutes les gammes d'armements sophistiqués sont présentes sur le continent.

Ainsi sur le plan qualificatif, en Afrique on retrouve tous les types d'armes modernes. Suivant la classification usuelle, on y trouve les "armes nucléaires"<sup>15</sup> et "les autres armes de destruction massive"<sup>16</sup>. Cette dernière catégorie regroupe les armes biologiques et chimiques, les armes classiques ou conventionnelles. Si, pour le moment l'Afrique du Sud est le seul pays africain disposant d'une capacité nucléaire, du moins officiellement, tel n'est pas le cas pour les "autres armes de destruction massive". En fait, il y a comme une prolifération horizontale de celles-ci en Afrique.

Concernant les armes classiques ou conventionnelles, sur terre, elles vont des simples fusils aux canons, chars et autres véhicules blindés utilisés dans les combats (cf. Tableau n°3).

Tableau n° 3 : Les armées africaines les plus performantes - Armées de terre (1982)

Pays	Chars	EBR	VB	TOTAL
Egypte	2023	300	2700	5023
Libye	3072	925	700	4697
RSA	376	1680	2050	4106
Algérie	1096	204	1200	2500
Ethiopie	727	358	850	1935

13 Cf. Kosta TSIPIS, *Les armes modernes : de la guerre des étoiles*, Paris, Nouveaux Horizons, 1986.

14 Sur la sophistication actuelle des armes, Voir Kosta TSIPIS, op. cit.

15 *Armes nucléaires* : terme générique qui désigne toutes les armes atomiques à hydrogène de tous types ainsi que leurs vecteurs. Exemples : bombe atomique, bombe à hydrogène.

16 Cf. NATIONS UNIES, *Désarmement, Armements et désarmement : termes et sigles couramment utilisés*, New York, 1989.

Maroc	373	2273	1148	1794
Angola	278	250	200	728
Mozambique	402	50	200	652

Source : U.N.I.D.I.R., *Afrique, désarmement et sécurité*, op. cit. p.104

**Tableau n° 4 : Les armées africaines les plus performantes - Armées de l'air (1982)**

Pays	Avions de combat	Avions de transport	Hélicoptères	Total
Egypte	547	62	189	798
Libye	501	91	97	698
RSA	172	123	128	423
Algérie	273	63	82	418
Ethiopie	106	83	82	271
Maroc	54	32	133	219
Angola	41	42	42	125
Mozambique	60	51	14	125

Source : U.N.I.D.I.R., *Afrique, désarmement et sécurité*, op. cit. p. 104

**Tableau n° 5 : Les armées Africaines les plus performantes - Marines (1982)**

Pays	Sous-Marins	Bat de surface*	Patrouilles lance-missiles	patrouilles lance-torpilles
Egypte	12	8	14	3
Libye	5	7	25	-
RSA	3	2	8	-
Algérie	-	3	11	4
Nigeria	-	6	6	-

\* : destroyers, corvettes, frégates.

Source : U.N.I.D.I.R., *Afrique, désarmement et sécurité*, op. cit. p. 105.

En ce qui concerne les chars et les autres types de véhicules blindés l'Egypte vient toujours en tête avec un total de 5 023 engins, suivie de la Libye (4 697) et de la République Sud Africaine (4 106). Quant aux dispositifs aériens (cf. Tableau n°4), les plus remarquables sont ceux de l'Egypte, de la Libye, de la République Sud Africaine et de l'Ethiopie. Ces pays disposent essentiellement des avions de combat ou de transport et des Hélicoptères<sup>17</sup>.

17: Pour toutes informations sur les dispositions militaires africains voir: L'ANNEE STRATEGIQUE 1991, *Les équilibres militaires*, Paris, Stock, 1990

Sur les mers, la plupart des armes sont également présentes en Afrique. Ce sont par exemple les missiles d'attaque à courte portée équipés d'ogives<sup>18</sup> explosives. Ces missiles dont dispose le Tchad par exemple, avaient été utilisés par ce pays pour repousser les attaques libyennes. On peut également citer les "missiles Mer-Mer" ou les engins anti-chars téléguidés comme les "Snapper AT-1" dont dispose le Zaïre par exemple.

La qualité de ces armes n'est que le fruit du renouvellement perpétuel des arsenaux effectué par les Etats africains, le goût des cadres militaires pour les armements perfectionnés étant aussi un facteur non négligeable pour l'acquisition des "derniers cris" en matière d'armements.

Concernant l'origine de ces armes, il faut dire que près de 80% proviennent des pays étrangers et environ 20% sont de fabrication locale. Jacques-Roger BOOH BOOH, alors Ministre des Relations extérieures du Cameroun, déclarait à ce sujet que : "Si aucun de nos Etats n'est pour l'instant producteur d'armes, il n'en demeure pas moins vrai que d'importants stocks d'armements, allant bien souvent au-delà des besoins de défense, ont été accumulés dans nos territoires"<sup>19</sup>. Cette déclaration de Monsieur BOOH BOOH faite à l'occasion de la réunion du comité consultatif permanent chargé des questions de sécurité en Afrique centrale en 1992, bien que ne concernant que les pays de cette sous-région, avait occulté les capacités de production d'armements des pays Africains (cf. Tableau n° 9, chapitre II).

En effet, actuellement, en dehors de la République Sud Africaine et de l'Egypte qui ont des véritables complexes militaro-industriels, les capacités de production d'armements en Afrique sont limitées et même négligeables. La plupart de ces pays fabriquent tout simplement des armes légères et des munitions pour leurs armées. Tel est le cas de l'Algérie, du Nigeria, du Maroc, du Gabon, de la Côte d'Ivoire, de la Libye et de Madagascar. Cette faiblesse d'industrialisation militaire s'explique par le manque de technologie et de capitaux. Malgré cela, la mise sur pied de ces pseudo-complexes militaro-industriels exige beaucoup de ressources financières, humaines et matérielles et favorise la croissance exponentielle des arsenaux des pays non dotés de telles structures par leurs effets d'entraînement.

---

18 *Ogives* : Parties d'un missile ou d'un projectile contenant l'explosif ou toute autre substance visant à causer un dommage.

19 Jacques Roger BOOH BOOH, "Déclaration à l'occasion de la Réunion d'organisation du comité consultatif permanent chargé des questions de sécurité en Afrique centrale", cité par Oumarou CHINMOUN, op. cit. P. 9.

## C - La floraison des bases militaires étrangères en Afrique

La militarisation du continent Africain n'est pas seulement le fait des pays africains. Elle a également été rendue possible par le biais de la coopération militaire et technique avec le monde extérieur. Les puissances étrangères ont ainsi une part de responsabilité non négligeable dans la militarisation des pays africains. Cette militarisation, qui se veut légitime par les accords de défense et d'assistance militaire, se traduit dans les faits par le soutien matériel et financier, par l'envoi des troupes et /ou par la création des bases militaires dans le continent.

Ainsi, plusieurs pays étrangers ont signé des accords de défense et/ou d'assistance militaire avec les pays africains. C'est le cas par exemple de la France, qui est "la première puissance à avoir établi et entretenu un réseau dense d'accords militaires avec les pays africains"<sup>20</sup>. Ces accords englobent la quasi-totalité des pays Africains dits "francophones" et les trois colonies belges (Zaïre, Rwanda et Burundi). La coopération militaire entre la France et les pays africains se fait sur la base de trois types d'accords.

1. *Les accords de défense*, qui ont pour but de permettre à la France d'assurer et d'offrir aux Etats parties la possibilité de faire appel, sous certaines conditions, à l'intervention des forces françaises pour assurer leur défense ou pour maintenir l'ordre public interne. Il s'agit là d'un accord de "protection maximale"<sup>21</sup>. Les Etats Africains bénéficiaires de ces types d'accords sont essentiellement : le Gabon (1960), Djibouti (1977), la Côte d'Ivoire en 1962, le Sénégal (1974), le Cameroun (1974), la République Centrafricaine (1960) et le Togo (1976).

2. *Les accords militaires d'assistance technique* pour la fourniture d'équipements et de matériels militaires aux pays africains. En plus de tous les pays cités ci-dessus, la France entretient ce genre d'accords avec la Mauritanie (1976), le Niger (1977), le Burkina Faso (1961), le Bénin (1975), le Congo (1974), Madagascar (1973), le Mali (1975), le Rwanda(1975), le Burundi (1969), et le Zaïre (1974).

3. *Les accords concernant les manoeuvres militaires conjointes*, conclus avec Djibouti, le Gabon, la Côte-d'Ivoire, le Sénégal, le Togo et le Zaïre. Au regard de ces accords, le nombre total des conseillers militaires français en Afrique avoisine le millier et les missions les plus importantes sont installées à Djibouti, au Gabon, au Zaïre et en Côte-d'Ivoire. Parallèlement les troupes stationnées sur le continent atteignent environ 7 000 hommes dont 3 500 à Djibouti, 1200 au Sénégal et 1 100 en République Centrafricaine<sup>22</sup>.

20 TSHIYEMBE et BUKASA, *L'Afrique face à ses problèmes de sécurité et de défense*, Paris, Présence Africaine, 1989, p. 156.

21 Id.

22 Ibid., p. 157.

Les Etats-Unis sont la deuxième puissance étrangère dont le réseau de coopération militaire est remarquablement dense en Afrique. Ils entretenaient des accords d'assistance militaire avec la plupart des pays africains dont le Liberia (1972), le Niger (1962), le Sénégal (1962), le Zaïre (1972), le Ghana (1972), le Mali (1972), l'Ethiopie (1975), le Kenya (1980), la Somalie (1980). Les Etats-Unis avaient également mis sur pied un vaste programme d'assistance militaire pour l'année 1983 qui avait pour but de soutenir financièrement la politique militaire de plusieurs pays africains parmi lesquels le Liberia, le Cameroun, le Ghana, le Zaïre, le Zimbabwe et la Zambie<sup>23</sup>.

Jusqu'à la fin de la guerre froide, l'U.R.S.S. se présentait comme l'une des puissances étrangères dont l'assistance militaire était également remarquable. Ainsi, en Afrique, jusqu'en 1986, l'Union Soviétique entretenait des relations d'amitié et de coopération militaires avec plusieurs pays africains dont l'Angola (1976), le Mozambique (1977), l'Ethiopie (1978) et la République populaire du Congo (1981), pour ne citer que ceux-là. Mais, depuis le processus de désengagement militaire soviétique<sup>24</sup> et la disparition de l'empire russe qui s'en est suivi, son réseau de coopération militaire avec l'Afrique est inexistant. Tel est également le cas du Cuba<sup>25</sup>, qui était également l'un des acteurs potentiels de la scène politique africaine, du moins sur le plan militaire ou stratégique<sup>26</sup>.

D'autres pays étrangers entretiennent des relations de coopération et d'assistance militaire avec les pays africains. Tel est le cas de la Chine, dont la place en tant que fournisseur des armements classiques est significative dans les pays tels que la Tanzanie, le Zaïre, le Cameroun, la Guinée Equatoriale, le Mozambique et la République Populaire du Congo. Mais, "sans pour autant être leur principal fournisseur (à l'exception de la Tanzanie), la Chine a signé des accords militaires et d'assistance technique avec ces pays"<sup>27</sup>.

On peut également mentionner les pays comme la Corée, la Belgique, la Suisse, l'Italie et surtout Israël, dont les relations de coopération avec les pays africains ont connu plusieurs difficultés<sup>28</sup>.

---

23 Ibid, p. 159.

24 Le désengagement militaire soviétique en Afrique, rendu possible par la Pérestroïka, a été marqué en Afrique par la signature à Washington de la convention tripartite du 22 Décembre 1988, entre l'Angola, la République Sud Africaine et le Cuba, sous l'initiative de l'U.R.S.S. et des Etats-Unis.

25 Outre l'accord tripartite du 22 décembre 1988, le retrait des troupes Cubaines en Afrique sera effectif par la signature du traité bilatéral entre Cuba et l'Angola en 1988.

26 Le Cuba entretenait des accords de défense informels avec l'Angola et l'Ethiopie.

27 TSHIYEMBE et BUKASA, op. cit., p.162 et 162.

28 C'est à partir de 1972 que les relations entre Israël et les pays africains jusque là normales, connaîtront des problèmes de suite de l'occupation du Sinaï par Israël, occupation qui sera dénoncée et condamnée par les pays africains qui n'hésiteront pas à rompre totalement leurs relations avec Israël en 1973. La reprise de ces relations ne viendra qu'en 1982 avec le Zaïre, le ton ayant été donné par l'Egypte en 1979

En fait ces relations de coopération militaire fussent-elles officielles ou officieuses, auront largement contribué à la dynamique de la militarisation du continent par la sophistication et l'accroissement des arsenaux militaires nationaux. Mais, même si ce phénomène ou sa dynamique n'est pas imputable aux seuls pays étrangers, il faut relever que ses causes externes sont significatives.

## **§2 - LES FACTEURS DE LA MILITARISATION DU CONTINENT AFRICAIN**

Qu'est-ce qui explique le phénomène de militarisation en Afrique ? Pourquoi les pays africains dépendent-ils énormément pour l'armement ? Quelle est la part de responsabilité des pays étrangers d'une part et des pays africains d'autre part dans la militarisation du continent ? En effet, tel que présenté plus haut, le phénomène de militarisation en Afrique n'est pas fortuit, encore moins le fait du hasard. Il est rationnel parce que étant la résultante de la combinaison des facteurs externes (A) et internes (B), lesquels déterminent, d'une manière ou d'une autre la situation sociale, politique et économique actuelle du continent africain. L'analyse de ces facteurs permet ainsi de mieux comprendre et d'expliquer les conséquences que la militarisation peut avoir sur l'équilibre socio-politique et économique des pays Africains.

### **A - Les facteurs extra-africains**

L'acquisition des armes, l'augmentation des arsenaux militaires, la floraison des bases militaires étrangères en Afrique ont été rendues possibles grâce à l'évolution du contexte international de l'après-guerre<sup>29</sup>. Cette militarisation sera ainsi le fruit de la convoitise des puissances étrangères dont l'Afrique toujours fait l'objet, de part sa position stratégique et l'importance de ses richesses minières. Elle sera également la conséquence de la dérive du conflit Est-Ouest vers l'Afrique.

#### **1. La position stratégique du continent africain**

Préserver leur sphère d'influence en Afrique, contrôler le maximum de territoires en Afrique, telles sont entre autres, les motivations principales de la politique militaire de certaines puissances dont la présence militaire en Afrique est remarquable. Ce sont les anciennes puissances colonisatrices qui sont les plus remarquables : la France, la Grande Bretagne, la Belgique, le Portugal et l'Espagne. Présentes en Afrique pour asseoir leurs

---

(Accord du Camp David). L'un des axes de la coopération israélo-africaine aujourd'hui est l'assistance militaire pour la défense et la sécurité des pays africains.

29 Allusion est faite ici à la Deuxième Guerre Mondiale

"mission civilisatrice", les puissances colonisatrices chercheront à garder autant que possible leur influence sur le territoire africain. Non seulement l'Afrique représente pour elles un espace vital mais aussi elle regorge des potentialités économiques indispensables à leurs industries. Il faut donc chercher à contrôler et exploiter les matières stratégiques<sup>30</sup> que regorge le sous-sol des anciennes colonies. Sous prétexte d'assurer la défense et la sécurité des pays africains, les puissances colonisatrices signeront de nombreux accords de coopération militaire avec ces pays, dans le but de rendre légitimes leurs soutiens militaires ou leurs interventions dans le continent. En fait, "les accords de défense constituent des bases légales à l'action des puissances étrangères en Afrique et créent une pseudo-légitimité pour les protégés"<sup>31</sup>.

D'autre part, pour des raisons idéologiques et surtout économiques, il faut même modifier la situation politique interne de certains Etats dont le gouvernement ne reconnaît pas les intérêts vitaux du colonisateur. Et cela par la fourniture des armes et même par des interventions militaires<sup>32</sup> commandées sur place ou venant de la métropole.

Pour des raisons idéologiques ou politico-économiques, d'autres puissances étrangères bien que n'ayant pas pris part à la mission civilisatrice seront également responsables de la militarisation du continent. En Afrique de l'Est par exemple, certaines puissances coopèrent avec les pays Africains et y ont installé des bases militaires. De la même manière, "certaines puissances ont aidé l'Afrique du Nord à se militariser pour accroître leur influence géopolitique dans le bassin méditerranéen ainsi qu'en Afrique du Nord-Ouest où leur intervention, loin de servir la cause du développement économique, a encore aggravé les tensions et renforcé les achats d'armes"<sup>33</sup>. Parmi ces puissances non-colonisatrices on peut citer : Israël, la Chine et la Corée, entre autres<sup>34</sup>.

La position stratégique de certaines régions par rapport au monde extérieur explique également la militarisation poussée des pays concernés. C'est le cas des pays d'Afrique du Nord qui appartiennent à l'espace stratégique méditerranéen. En effet, l'Afrique du Nord, qui fait face à l'Europe et qui, à l'Est, est voisine du Moyen-Orient et de l'Extrême-Orient, se trouve à la portée des différentes catégories de missiles à longue et moyenne portée, subissant ainsi en permanence la menace des Etats du golfe Persique. La réaction contre ce type de menaces

---

30 Selon Philippe MOREAU, in *Les relations internationales dans le monde d'aujourd'hui, conflits et interdépendances*, op.cit, p. 236, "La notion de matières premières "stratégiques" est équivoque".

31 TSHIYEMBE ET BUKASA op. cit., p. 156.

32 On peut citer à titre d'exemple, l'intervention française au Gabon en 1964 (19 février) qui avait pour but de rétablir dans ses fonctions le président Léon M'BA renversé deux jours plutôt et arrêté par un comité révolutionnaire

33- Bernard CHIDZERO, " Désarmement et développement : les conséquences pour l'Afrique in NATIONS UNIES, *Désarmement et Développement*, volume IX, numéro 101, New-York, Printemps 1986, p. 12.

34 Cf. Colonel Camille NKOA ATNGA, op. cit.

perçues ne peut être que la militarisation "préventive". Par ailleurs et comme le dit le contre-amiral Habib FEDHILA, "depuis la seconde guerre mondiale, la Méditerranée est devenue un centre d'intérêts pour les grandes puissances qui y exercent une présence permanente marquée par des bases navales non négligeables"<sup>35</sup>.

La même observation peut être faite pour l'océan Indien, qui est lui aussi devenu "une zone d'influence et de conflit, entraînant une partie de l'Afrique dans le courant des influences et incitant ces pays à l'acquisition d'armes pour contenir des conflits internes et avoisinants"<sup>36</sup>.

L'Afrique appartient également à l'espace atlantique, considéré comme le "carrefour économique"<sup>37</sup> en raison d'une part de son utilisation pour le ravitaillement en matières premières des pays développés et d'autre part, pour le transit des gros pétroliers en provenance des pays du golfe. Ces lignes de communications et de transit doivent être protégés, et certains pays africains de l'Ouest servent de bases et de points d'appui aux flottes militaires opérant dans la zone<sup>38</sup>.

Cette position stratégique de l'Afrique ne lui permettra pas d'échapper à la mouvance du conflit Est-Ouest, lequel aura également un impact significatif sur le niveau d'armement dans le continent.

## 2. La dérive du conflit Est-Ouest vers l'Afrique

Au sortir de la Deuxième Guerre Mondiale, le monde se trouve divisé en deux blocs antagonistes : le bloc capitaliste régenté par la puissance des Etats-Unis et le bloc socialiste ayant pour chef de file l'Union Soviétique. C'est la guerre froide<sup>39</sup> qui vient de commencer. Ce conflit que Michel JOBERT appelle " condominium Américano-Soviétique"<sup>40</sup>, caractérisé par la recherche de la puissance, la course aux armements, des crises et des tensions, affectera toutes les régions du monde.

---

35 U.N.I.D.I.R., *Afrique, désarmement et sécurité*, p. 73.

36 Ibid., p. 74

37 Id.

38 Cf. Carte géostratégique de l'Afrique.

39 Sur la guerre froide voir, André FONTAINE, *Histoire de la guerre froide*, Paris, Fayard, Tome 1, 1965 399 p. et Tome 2, 1967, 564 p.

40 Michel JOBERT cité par Anatole AYISSI NGAH in *Les fondements de la guerre dans l'Afrique post coloniale, esquisse d'une explication socio-politique*, Thèse de Doctorat IIIe Cycle, I.R.I.C., Yaoundé, Décembre 1990, p. 81.



Pour les Etats-Unis, il s'agit de favoriser la prospérité universelle en s'opposant à toutes tentatives d'instauration du socialisme dans quelque région qu'il soit. Il faut également instaurer partout dans le monde les vertus du capitalisme.

Pour les Soviétiques dont les idéaux reposent sur une base sociale, il faut combattre le capitalisme sous toutes ses formes, afin de faire triompher la démocratie ou l'idéologie socialiste. Pour atteindre ces objectifs, il ne faut pas lésiner sur les moyens à utiliser.

Ainsi, du blocus de Berlin en 1948, à la crise des fusées de Cuba en 1962 en passant par la guerre de Corée (1950-1953) ; de l'érection du mur de Berlin (1961-1962) à la réunification des deux "Allemagne" en 1990<sup>41</sup>, les deux "Supers-grands" auront prouvé au monde entier qu'ils sont beaucoup plus capables de confrontation que de cohabitation dans leurs ambitions hégémoniques de diriger les affaires du monde.

Cet état de tension permanente n'épargnera pas le continent Africain. La réalité de ce conflit en Afrique, que André FONTAINE appelle "la guerre sous les tropiques"<sup>42</sup> ou que Claude JULIEN qualifiera de "délocalisation"<sup>43</sup> des conflits vers l'Afrique, auront pour conséquences la militarisation de ce continent.

En Afrique, ce conflit gardera toute sa logique : "contenir les positions de l'ennemi potentiel et surveiller de près le déferlement des Nationalismes en Afrique"<sup>44</sup>. Ainsi, les "deux grands" vont concrétiser leurs ambitions idéologiques sur le continent aussi bien par l'octroi des armes aux pays Africains que par l'envoi des troupes ou même l'implantation des bases militaires dans la région<sup>45</sup>.

Les Etats-Unis cherchent à préserver leurs intérêts politiques, idéologiques et stratégiques en Afrique. Selon le discours de R. Mac NAMARA, alors Secrétaire d'Etat à la Défense en 1967, trois principales motivations expliquent l'assistance militaire ou la présence diplomatico-stratégique des Etats-Unis en Afrique :

- préserver l'indépendance des Etats africains contre la pénétration du communisme en Afrique Noire ;

---

41 Concernant tous ces événements, voir , Charles ZORGBIBE, *chronologie des relations internationales depuis 1945*, Paris, P.U.F., 1991, 531 p.

42 André FONTAINE, op. cit. , Tome 2, p. 401.

43 Claude JULIEN, cité par Anatole AYISSI NGAH, op. cit. p. 81

44 Edem KODJO, op. cit, pp. 196 et 197.

45 Cf. Carte géostratégique de l'Afrique.

- contribuer à la stabilité des régimes en place, et favoriser le développement socio-économique de ces pays ;
- permettre aux Etats-Unis de disposer en Afrique des facilités militaires <sup>46</sup>.

Si telles étaient les motivations globalistes de la politique militaire américaine en Afrique, au niveau sous-régional, les objectifs de la politique africaine des Etats-Unis seront différentes. En Afrique de l'Ouest par exemple, la politique militaire américaine visait à "établir autour du Nigeria une zone dite de stabilité et fermée à la pénétration libyenne"<sup>47</sup>.

La politique militaire soviétique en Afrique ne sera que le reflet ou la réplique de la stratégie américaine. Ainsi, en Afrique australe, par exemple, l'Union Soviétique sera présente en Angola ; en Afrique de l'Est, elle va s'implanter en Ethiopie et fournira des armes au gouvernement éthiopien dans le but non seulement d'étouffer les ambitions américaines dans la zone, mais également de soutenir le régime en place. La stratégie soviétique consistera également à faire échec à toutes politiques idéologiques anti-coloniales des pays occidentaux car, le continent africain représente une "mine d'or" et une source de puissance pour les occidentaux. Le mot d'ordre de leur action diplomatico-stratégique se par la teneur cette phrase de LENINE : "qui tient l'Afrique tient l'Europe"<sup>48</sup>.

En fait, la militarisation du continent africain n'est pas uniquement une conséquence du conflit idéologique entre les Super-Puissances car à l'époque, leur force de pénétration dans le continent était relativement faible. C'est la raison pour laquelle TSHIYEMBE et BUKASA les rangent dans la catégorie des "pays à capacité de projection de puissance forte mais à capacité de pénétration faible" par opposition aux "pays à capacité de projection de puissance faible mais à capacité de pénétration forte"<sup>49</sup>, ce dernier groupe étant composé des anciennes puissances colonisatrices.

En définitive, les facteurs externes qui déterminent la dynamique du phénomène d'armement en Afrique ne sont pas isolés. Ils s'imbriquent avec d'autres facteurs internes ; raison pour laquelle, "imputer la militarisation et le renforcement des arsenaux aux seules forces extérieures reviendrait à prendre une position hypocrite vis-à-vis des problèmes de militarisation et de développement en Afrique"<sup>50</sup>. Quels sont donc ces facteurs internes ?

---

46 TSHIYEMBE et BUKASA et op.cit , p. 157 et 158.

47 Ibid., p. 159.

48 LNINE, cité par Léopold SEDAR SENGHOR, "La défense de l'Afrique doit se faire au niveau régional", op. cit., p. 24.

49 TSHIYEMBE et BUKASA,op.cit.; p. 70.

50 Bernard CHIDZERO, op.,p. 12.

## B - Les facteurs intra-africains

Au plan interne, plusieurs facteurs déterminent la croissance de la course aux armements et de la militarisation en Afrique. Ces facteurs, qu'on pourrait également qualifier d'intra-africains ou d'endogènes parce que trouvant leur explication dans les données géopolitiques africaines, varient d'une région à une autre, d'un pays à un autre. Mais, en général, le souci de préservation de l'ordre public<sup>51</sup> et de la sécurité interne, la protection de la souveraineté nationale, et les querelles frontalières et surtout les ambitions hégémoniques de certaines puissances continentales sont les facteurs les plus constants et les plus remarquables.

### 1. Le maintien de l'ordre et de la sécurité internes

La protection de la sécurité interne est l'une des préoccupations fondamentales de tout Etat. La mesure de cette action de protection dépend non seulement de l'ampleur de la menace ressentie mais également de l'importance des moyens à déployer. Ainsi donc, plus la sécurité d'un pays est menacée, plus les moyens pour la préserver sont importants ou tout au plus, redoutables. Cela veut dire qu'il y a comme une corrélation entre les menaces contre la sécurité et l'ordre interne et les moyens utilisés pour les combattre. Qu'elles sont donc ces menaces qui constituent les motifs de la militarisation des Etats africains ?

Il faut dire qu'elles sont de nature différente et fonction des réalités internes de chaque Etat. Elles peuvent être de nature politique. D'un point de vue historique, il fallait "consolider le statut d'Etat-nation nouvellement acquis"<sup>52</sup>, car l'Etat post-colonial était caractérisé par la fragilité de sa base constitutionnelle et la faiblesse de ses institutions. Les pays africains ont toujours été sujets à des difficultés politiques internes, et particulièrement aujourd'hui avec le processus de démocratisation qui est devenu l'un des virus les plus dangereux pour le déclenchement des conflits en Afrique. En raison de ces crises politiques internes, "les armes sont devenues un moyen de gouvernement national"<sup>53</sup>, tant et si bien que l'utilisation des forces armées pour les contenir est devenu une pratique ou même une idéologie du pouvoir en place. Ce recours permanent à l'institution militaire et aux armes pour des objectifs politiques a pour conséquence logique l'accroissement des stocks d'armements. Ces crises politiques justifient

---

51 La notion d'ordre public étant relative et très vague, les moyens pour la préserver sont définis par le gouvernement suivant les intérêts en jeu.

52 Ivan D. IVANOV, "Désarmement, détente et développement : la dialectique de l'interaction", in NATIONS UNIES, *Désarmement, Désarmement et Développement*, volume IX, Numéro 1, New York, printemps 1986.

53 Yoshikazu SAKAMOTO, "L'ambiguïté du concept de sécurité", in Amadou-MAHTAR M'BOW, op. cit., p. 23.

largement l'utilisation de l'expression "militarisme"<sup>54</sup> pour mieux qualifier le phénomène de militarisation en Afrique.

D'autre part, il faut garantir la stabilité politique du régime en place contre les coups d'Etat ou les "pronunciamiento". Ainsi, l'institution militaire exercera une fonction qui déborde de loin sa mission principale, celle d'assurer la sécurité nationale. Parce qu'il faut protéger et soutenir le pouvoir en place, l'armée en Afrique deviendra, comme le dit Jacques VERNANT, "l'épine dorsale du régime ou de la Nation en gestation"<sup>55</sup>.

Ces armes sont des instruments de maintien de l'ordre, qu'il s'agisse d'un ordre conservateur ou progressiste souvent menacé par l'évolution des structures internes.

Les crises politiques qui minent l'équilibre socio-politique interne des Etats africains et qui par voie de conséquence, les poussent à recourir aux armes et aux forces armées, sont essentiellement les insurrections, les menaces de sécession, la lutte ou la course au pouvoir. En d'autres termes, il s'agit des conflits nés des divergences politiques et de l'incapacité des différentes tendances d'un même pays à unir leurs efforts pour la construction nationale, ou des velléités d'auto-détermination.

D'autres menaces sont de nature religieuse ou éthique. Les guerres tribales constituent des sources non négligeables de militarisation en Afrique, car à cause d'elles l'accroissement des arsenaux militaires se trouvent constamment influencé ; et surtout lorsque ces guerres prennent une connotation politique. Tel est le cas du conflit Rwando-rwandais qui, étant dans sa racine une guerre tribale entre les "HUTU" et les "TUTSI", est devenu une guerre civile par ses enjeux et sa finalité politiques.

Le facteur religieux n'est pas moins coupable pour l'évolution du phénomène militaire en Afrique ; puisque dans les pays où l'islamisme ou le fondamentalisme musulman a connu une ascension fulgurante, l'accroissement des dispositifs de sécurité s'en est suivi<sup>56</sup>.

Bien plus, quoique l'armement ait pour effet principal le retard économique provenant du détournement des ressources vitales pour le secteur militaire, il faut également reconnaître que les difficultés économiques sont parfois des sources de tension et de militarisation en Afrique.

---

54 Le militarisme est souvent défini comme la politique ou la doctrine de la militarisation.

55 Jacques VERNANT, "Désarmement et Développement économique et social" in TIERS-MONDE, *Croissance - Développement - Progrès*, Tome VII, n°28, Octobre-Décembre 1966, Paris, P.U.F., 1966, p. 734.

56 L'exemple le plus récent est celui de l'Algérie, où le Front Islamique du Salut (F.I.S.) multiplie des attentats et des actions terroristes pour revendiquer leur "victoire volée" aux élections législatives.

Dans ce sens, Bernard CHIDZERO soulignait en 1985 que : "l'incapacité de nombreux gouvernements civils à améliorer la situation économique de leurs pays a bien souvent ouvert la voie aux coups d'Etat militaires et accentué le renforcement de la puissance militaire"<sup>57</sup>. C'est là une raison de plus pour que les pays africains, dans leur politique puissent privilégier les problèmes liés à la sécurité économique au lieu de centrer tous leurs efforts sur la sécurité militaire.

En somme, les contradictions internes, quel que soit leur nature et leurs enjeux, finissent par dégénérer en luttes armées ou en guerres civiles entraînant un accroissement du potentiel militaire des pays concernés. Cet accroissement est encore plus significatif lorsque ces menaces remettent en cause la souveraineté nationale ou l'intégrité territoriale d'un Etat.

## 2. La protection de la souveraineté nationale et les querelles frontalières

Le souci de protection de la souveraineté nationale par les Etats africains a une explication historique. En effet, la période des indépendances pour eux était une époque marquée par de nombreuses incertitudes. Et pour se maintenir et survivre, il fallait recourir aux armes. Plus exactement, à leur naissance, à la fin des années 50, "créer des forces armées devenant pour les nouveaux chefs d'Etat un symbole de souveraineté à l'égal du national"<sup>58</sup>. La création d'une force armée était donc une tâche de souveraineté, un moyen pour eux de s'affirmer comme de véritables Etats indépendants.

L'idée de souveraineté nationale renvoie à trois principes : l'effectivité du pouvoir, la plénitude du pouvoir et l'exclusivité du pouvoir. Ces trois principes font de la souveraineté la raison d'être de tout Etat digne de ce nom. Et pour les matérialiser, il faut des moyens parmi lesquels les armes. Est ainsi souverain tout Etat capable de défendre et de protéger l'intégrité territoriale de la nation tout entière. Ainsi, "la raison d'être des dispositifs militaires d'un Etat est la défense de sa souveraineté et son intégrité territoriale"<sup>59</sup> contre toute menace, quelle que soit sa nature.

Il fallait également être capable de protéger les frontières issues du "drame de Berlin"<sup>60</sup> car, celles-ci sont caractérisées par une fluidité et une complexité à tel point que la souveraineté nationale s'en trouve fissurée. En effet, malgré la concrétisation du principe de

---

57 Bernard CHIDZERO, *op. cit.*, p. 12.

58 Oluyemi ADENJI, "Aperçu général des affaires politiques, et économiques de l'Afrique contemporaine et de leurs rapports avec la paix, la sécurité, le désarmement et le renforcement de la confiance entre les Etats africains", in NATIONS UNIES, *Désarmement*, volume XIII, Numéro 3, New York, p. 176.

59 *Ibid.*, p. 177.

60 Edem KODJO, *op.cit.*, p. 35.

l'intangibilité des frontières par l'O.U.A., les querelles frontalières resteront l'une des sources principales de militarisation des pays africains. Dans le même sens, elles restent également, les principales causes de conflits et de tensions entre les Etats.

Après avoir hérité des frontières arbitraires dans leur tracé et artificielles dans leur réalité, les nouveaux Etats africains estimaient que celles-ci étaient pour eux un symbole de dignité pour la sauvegarde de laquelle on est prêt à payer de lourds tributs. Ainsi naquirent très rapidement des conflits ou des tensions entre Etats du fait de la contestation des limites frontalières initiales<sup>61</sup> ou pour la revendication d'une portion de territoire. Ces querelles ou revendications frontalières auront pour effet l'augmentation, par les pays concernés, de leurs dispositifs militaires. Et Bernard CHIDZERO, à ce titre, fait remarquer que, "en raison des problèmes de frontière, les budgets de la défense ont parfois été pris dans une spirale ascensionnelle"<sup>62</sup>.

Mais, les revendications frontalières et les conflits qui en découlent, sont parfois commanditées par les ambitions hégémoniques de certains pays africains cherchant à s'affirmer comme puissances continentales.

### 3. Les ambitions hégémoniques de certaines "puissances continentales"

De nombreux faits illustrent la croissance explosive des armements dans les pays du Tiers-Monde en général et en Afrique en particulier. Au-delà des raisons ou des facteurs ci-dessus mentionnés, les ambitions de puissance et la quête de la capacité de dissuasion qui s'en suit, poussent ces pays africains dans la voie de la militarisation.

En effet, du fait de leur expansion économique et de leurs capacités militaires, on observe de plus en plus une tendance accrue d'ambitions régionales chez certains pays africains que le Dr. Volkmar KÖLHER qualifie de "puissances intermédiaires"<sup>63</sup>. C'est le cas du Nigeria, de l'Egypte, de la Libye et de l'Afrique du Sud.

Plus significatives restent les ambitions expansionnistes de la Libye pour la réalisation du rêve du colonel Mohammar KADHAFI de construire un "empire sahel-saharien". Ce cas de figure mérite un peu plus d'attention. On ne peut, en effet, parler d'ambitions libyennes qu'avec

---

61 Comme exemples de conflits nés de la contestation des limites frontalières, nous pouvons citer le conflit Somalie-Ethiopie, le conflit Tanzanie-Ouganda, etc.

62 Bernard CHIDZERO, op.cit, pp. 12 et 13.

63 Volkmar KÖLHER, "pour une promotion parallèle du Développement et du Désarmement" in *Développement et Coopération*, n°6, 1983, p. 30.

l'arrivée du colonel KADHAFI au pouvoir en 1969<sup>64</sup>. Depuis ce temps, l'objectif du "nouvel homme fort" est de faire de la Libye une puissance continentale. L'empire dont rêve KADHAFI englobera toutes les régions septentrionales sahélo-sahariennes et les régions centrales du continent africain. Pour justifier cette ambition, le colonel KADHAFI se dira investi de la mission de libérer les peuples qui seraient, selon lui, opprimés sous d'autres régimes. Ce qui justifiera également l'appui matériel et financier de la Libye en faveur de certains mouvements de libération nationale<sup>65</sup>.

Sa politique sera celle des cercles concentriques préconisés par NASSER pour réaliser les Etats Unis du Sahel<sup>66</sup>.

Le premier cercle engloberait N'Djamena, le Nord du Mali et du Niger, le Sud de la Tunisie, le Sahara occidental, la Mauritanie, l'Est du Soudan et l'Egypte.

Le second cercle, appelé "Jamahiriya Islamique" engloberait le Nord du Cameroun et le Nigeria, le Sud du Tchad et du Niger, du Drâa au Maroc, le Nord de Tantan et le Sud de l'Algérie.

Le troisième cercle enfin, appelé "Union des Jamahiriya Socialistes du Sahara" couvrirait la rive Est de la Mer rouge, le Delta du Nil, le Soudan, l'Erythrée, Djibouti, le Sénégal et la Gambie.

Dans sa stratégie, le colonel KADHAFI dotera son pays d'une puissante armée<sup>67</sup> et bénéficiera d'une aide militaire soviétique<sup>68</sup>. Ce rêve du colonel KADHAFI sera contré et torpillé par les Etats-Unis<sup>69</sup> et par le contre-poids effectif que représentent ses voisins immédiats ou lointains (Egypte, Soudan, Nigeria) même si ces contre-poids vont commander une certaine retenue de la part du président libyen, il n'en reste pas moins que la militarisation de la plupart des pays africains plus ou moins rapprochés de la Libye sera la résultante de ses ambitions continentales. Tel est le cas du Soudan, du Tchad, de l'Ethiopie, du Nigeria,

64 Il est arrivé au pouvoir le 1er septembre 1969 par suite d'un pusch qui lui a permis de renverser le Roi Idriss Ier.

65 En 1974, de nombreux mouvements de libération reçurent de la Libye un total de 2 millions de dollars U.S. (Le F.R.O.L.I.N.A.T., la S.W.A.P.O), le Mouvement de libération de Djibouti, le Front patriotique du Zimbabwe, le congrès panafricain, etc).

66 Cf. *Jeune Afrique*, n° 975.

67 Cf Tableaux n° 1, 2, 3, 4, et 5.

68 L'URSS a toujours été un allié favori de la Libye et ce depuis la signature le 15 mars 1974 d'un accord d'assistance militaire de 1 milliard de dollars entre ces deux pays.

69 La Libye a pendant longtemps été dans le collimateur de la stratégie militaire américaine; depuis le début des années 70 jusqu'aujourd'hui, en passant par les deux raids américains sur Tripoli et Benghazi en 1986.

etc..C'est ce qui explique la quête de la capacité de dissuasion par ces pays africains comme autre source de militarisation. Puisqu'il faut à tout moment être prêt pour repousser une éventuelle attaque d'un pays voisin qu'on présume plus armé ou plus puissant que soi.

La dissuasion est un concept stratégique qui veut qu'un adversaire potentiel soit dissuadé d'attaquer s'il a la certitude qu'après l'avoir fait, il subira des représailles militaires entraînant pour lui des dommages inacceptables<sup>70</sup>. Lorsqu'on parle donc de dissuasion, on fait on fait allusion à cette motivation pour la recherche de la puissance, laquelle pousse les Etats à renforcer leurs potentiels militaires. Elle repose sur deux données de base : l'infériorité présumée de soi et le fait de surestimer les capacités de l'autre. Dans ces conditions, il faut prévenir une éventuelle attaque d'un voisin puissant ou non par la "dissuasion minimum"<sup>71</sup>. Plusieurs Etats africains cherchent à accroître leurs arsenaux pour des raisons dissuasives. C'est la "dissuasion passive"<sup>72</sup> ou la quête de la "puissance défensive"<sup>73</sup>.

La dialectique de la dissuasion (prévenir une attaque et être capable de riposter) explique la militarisation des pays voisins de la République Sud Africaine, qui constamment menacés par la puissance militaire de ce pays, étaient obligés de prévenir son éventuelle attaque en s'armant.

De même le Nigeria, à cause d'une certaine pression démographique dont il est sujet et aussi à cause des ambitions de certains de ses dirigeants, menace constamment d'envahir ses voisins les plus immédiats.

L'Egypte également en Afrique du Nord, cherche à affirmer son leadership dans cette sous-région ; non seulement en accroissant ses capacités militaires, mais aussi en entraînant ses voisins dans la course aux armements.

Cet état de situation, caractérisé par la militarisation du fait de la combinaison de facteurs extra-africains ou intra-africains, a pour conséquence inéluctable la rupture de l'équilibre socio-politique du continent .

---

70 Raymond ARON, op. cit. p. 400.

71 Ibid., p. 414.

72 Ibid., p. 402.

73 Ibid., p. 414.



## SECTION II

### LA MILITARISATION COMME FACTEUR DE RUPTURE DE L'EQUILIBRE SOCIO-POLITIQUE REGIONAL

La compétition militaire n'est plus une spécialité des Etats développés et industrialisés de l'hémisphère Nord. Elle est permanente dans l'espace et dans le temps : historiquement aucune région du monde n'y a échappé. Elle a ainsi, depuis plusieurs décennies, gagné le territoire des Etats nouveaux issus de la décolonisation appartenant à l'hémisphère Sud. Cela fait l'unanimité de la part des auteurs, à l'instar de Daniel COLARD qui a pu constater que : " la militarisation du Tiers-Monde est devenue une réalité objective"<sup>74</sup>. L'Afrique tout entière n'échappe pas à cette réalité. Et s'il est vrai que par sa dynamique, le phénomène de militarisation ne fait plus de doute en Afrique, ses conséquences sur la stabilité socio-politique régionale sont également remarquables. Ceci est d'autant plus remarquable que la stabilité socio-politique est l'une des conditions préalables à la réalisation des objectifs du développement. En d'autres termes, l'équilibre social et politique d'un pays conditionne la mise en pratique de sa politique de développement. L'accumulation des armements a pour effet secondaire la rupture de cet équilibre nécessaire au processus de développement. Cette rupture se traduit généralement par l'insécurité et les conflits armés . Ainsi s'établit une certaine relation de cause à effet entre la militarisation et l'insécurité (§1), tant et si bien qu'on pourrait parler d'une certaine "illusion de sécurité par l'armement". Plus encore, l'armement se présente comme l'instrument par excellence de l'escalade du phénomène de bellicosité en Afrique (§2).

#### §1 - MILITARISATION ET INSECURITE : LA DIALECTIQUE D'UNE INTERACTION

La militarisation s'est rendue possible en Afrique par le souci de préservation de la sécurité par les Etats. Cette sécurité étant menacée par de nombreux facteurs aussi bien internes qu'externes, l'insécurité qu'éprouvent les Etats les pousse à la militarisation. En fait, comme le constate Curt GASTEYGER, "bien que l'accroissement des armements soit le produit d'une combinaison de facteurs et de forces, il est également l'expression des peurs et du sentiment d'insécurité des nations"<sup>75</sup>. Mais, peut-on prétendre être en sécurité par la simple possession des armes alors que celles-ci sont des instruments dont l'utilisation, pour une cause ou pour une autre, a pour conséquences l'insécurité et les conflits armés ?

Pour les uns, l'armement rassure les Etats en éloignant le sentiment d'insécurité qu'ils éprouvent. Dans cette logique, les Etats accroissent leurs attirails militaires dans un but

<sup>74</sup> Daniel COLARD, *Les relations Internationales de 1945 à nos jours*, op. cit. p. 157.

<sup>75</sup> Curt GASTEYGER, *Les défis de la paix, un monde à la recherche de sa sécurité*, paris, P.U.F., 1986, p.33.

purement préventif. C'est là le sens ou la raison d'être des armes dites "défensives" par opposition aux "armes offensives"<sup>76</sup>. Mais jusqu'à quel moment ces armes deviennent-elles offensives ? Le caractère défensif ou offensif d'une arme ne dépend-il pas de l'Etat qui la possède ou qui l'utilise ? Selon Daniel COLARD, "la distinction subtile entre" armes offensives" et "armes défensives" n'est pas opérationnelle car tout dépend des missions à elles assignées par les Etats possesseurs"<sup>77</sup>. Cette remarque est également valable pour la distinction faite par certains auteurs, comme Raymond ARON, entre la "puissance défensive" et la "puissance offensive"<sup>78</sup> car, outre le caractère relatif de cette dichotomie, aucun Etat dans sa politique sécuritaire ou militaire ne peut prétendre que sa puissance ou sa force est strictement offensive. Chaque Etat, en accroissant son potentiel militaire, invoque toujours la quête d'une capacité de défense minimale.

La relativité de cette distinction traduit ainsi le rôle éphémère des armes pour la protection de la sécurité. Au fond, "les armes font planer le risque constant d'une guerre entre les Etats, y compris celui d'une guerre nucléaire, et elles s'accompagnent d'une série interminable de conflits de moindre ou de grande envergure"<sup>79</sup>. La "sécurité par les armes" serait ainsi une illusion propre à entraîner les Etats dans l'engrenage de la course aux armements. Puisque lorsqu'un Etat accroît son arsenal militaire, pour prévenir un certain danger, cet acte est généralement considéré par ses voisins comme une préparation à la guerre. Et sa réaction ne peut être que celle de chercher les voies et moyens de rattraper le niveau d'armement déjà atteint par son voisin.

Dans le même sens, les Nations Unies dans un rapport publié en 1982, faisaient déjà valoir le fait que, au fur et à mesure que s'accumulent les armements, la sécurité militaire devient à la fois une préoccupation de plus en plus grande et un but de plus en plus éloigné, alors que s'accroît parallèlement la difficulté de résoudre les divergences politiques qui sont à l'origine de cette situation<sup>80</sup>. L'engrenage de la militarisation rend ainsi la sécurité illusoire alors qu'il est sensé la promouvoir. D'où l'idée de "dilemme de la sécurité". Ce dilemme est le suivant: le processus d'accumulation des armements stimulé par la compétition, s'est si bien enraciné dans le tissu politique, social, économique et culturel des Etats que l'insécurité croissante dont il est la cause, crée à son tour une demande d'un nombre accru d'armement<sup>81</sup>.

---

76 Daniel COLARD, *op.cit.*, p. 151.

77 *Id.*

78 Raymond ARON, *op.cit.*, p. 400.

79 NATIONS UNIES, *Conséquences économiques et sociales de la course aux armements, questions et réponses*, New York, Décembre 1977, p. 3.

80 NATIONS UNIES, *Désarmement, Rapports entre le Désarmement et le développement*, Série d'études 5, New York, 1982, pp. 17 et 18.

81 *Id.*

Cette situation, qualifiée d'"engrenage de la course aux armements", a été théorisée par Curt GASTEYGER. Pour lui, l'acquisition d'armements par un pays A est généralement considéré par un autre pays B comme une menace, plutôt que comme un facteur ou une mesure d'auto-défense. Ce qui pousse inéluctablement le pays B à s'armer en conséquence<sup>82</sup>.

Cette logique de rattrapage, qui explique le comportement du pays B à l'égard du pays A, spécifie mieux la place ou le rôle de la perception dans les relations inter-étatiques, particulièrement dans le domaine de la sécurité et de la défense. Cette perception se traduit par le sentiment d'infériorité de soi, le fait de surestimer les capacités militaires du voisin et l'amélioration conséquente de son niveau d'armement. C'est la preuve que, "l'acquisition de nouvelles armes n'affecte pas seulement la position du pays récepteur, mais aussi celle de ses voisins"<sup>83</sup>.

Les Etats, suffisamment armés (chacun suivant le degré de menaces ressenties), vivent dans une situation précaire parce que reposant sur "la sécurité des armes"<sup>84</sup>, selon l'expression de Bert ROLING. Dans le même sens, Jean KLEIN parle de la "paix armée"<sup>85</sup>, c'est-à-dire celle qui est fonction de la puissance militaire des Etats. Qu'il s'agisse de la "sécurité des armes" ou de la "paix armée", l'une ou l'autre situation est caractérisée par sa fragilité et sa précarité. Car, on se demande bien pendant combien de temps ces Etats vivront dans cette ambiance où les armes des uns sont pointées sur les autres et vice-versa. Cette paix ou cette sécurité sera entamée et compromise par la force des armes, alors que celles-ci sont sensées l'assurer ou la cristalliser. D'ailleurs, il est clair que "dans un monde où les Etats et en même temps les sources de conflits et les moyens d'imposer sa volonté sont devenus plus nombreux, la paix deviendra aussi plus fragile que jamais"<sup>86</sup>. L'accumulation des armes est ainsi synonyme d'insécurité, puisqu'elle fragilise la stabilité et l'équilibre socio-politiques au sein des Etats et entre les Etats. C'est donc à juste titre que Daniel COLARD estime que, "plus d'armement ne crée pas nécessairement plus de sécurité pour les Etats"<sup>87</sup>.

Cela dit, les Etats devraient privilégier la recherche d'une paix ou d'une "sécurité négociée" sur la base du sentiment de confiance et par une politique de défense concertée et

---

82 Curt GASTEYGER, op. cit., p. 36.

83 Ibid, p.107.

84 Bert V. A. Roling, "De l'interdiction du recours à la force", in Amadou-MAHTAR M'BOW, op. cit. p. 17.

85 Jean KLEIN, "Avant-propos", La Documentation Française, *Maîtrise des armements et désarmement, les accord conclus Depuis 1945*, Paris, La documentation Française, 1991, p. 11.

86 Curt GASTEYGER, op.cit., p. 199.

87 Id.

réduite à son strict minimum, par une politique commune de désarmement. Seule une "sécurité négociée" pourrait garantir une paix et un développement durables pour les Etats africains .

En somme, il ne fait plus de doute que, "les Etats vivent dans l'illusion de se croire protégés en s'armant d'avantage alors que la course aux armements conduit à accroître des possibilités de conflits armés, à renforcer les divergences politiques et à accroître les inégalités entre les nations"<sup>88</sup>. Cette illusion de la sécurité par les armes, si elle est vraie pour tous les Etats, elle l'est également pour les pays africains. En Afrique, comme partout ailleurs, les conflits armés, les guerres civiles ne sont que le résultat du processus d'accumulation d'armements par les pays africains.

## §2 - LA MILITARISATION COMME CONDITIONNEMENT DU PHENOMENE BELLIGENE EN AFRIQUE

La militarisation est-elle synonyme de guerre ou de paix ? L'armement influence-t-il le phénomène belligène en Afrique ? Les conflits armés en Afrique ne sont-ils pas conditionnés par l'accumulation des armés par les pays africains ?

Pour répondre à ces questions deux thèses s'affrontent : pour les uns, les armes n'ont jamais causé la guerre ; pour les autres la militarisation est l'une des causes de guerres entre les Etats.

Dans le premier cas, on pense que, contrairement à ce que croit le commun des hommes, les armes ne sont pas la cause de la guerre puisqu'elles sont par essence inoffensives et "innocentes". Ce sont les hommes qui sont responsables du déclenchement des conflits armés et des guerres : "ce ne sont pas les armes qui tuent mais ceux qui les utilisent car les armements en soi sont neutres et inoffensifs ; ceux qui suppriment la vie sont les hommes"<sup>89</sup>. Cet argument de Daniel COLARD rejoint largement l'une des dispositions du préambule de l'acte constitutif de l'U.N.E.S.C.O. qui stipule que : "les guerres prennent naissance dans l'esprit des hommes". Cette disposition, malgré le fait qu'elle rend l'homme responsable des conflits et des guerres, ne mentionne pas que la solution à ces conflits passe par les armes. Tout au contraire elle fait valoir que : "...c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix" et non par les armes.

---

88 Jacques FONTANEL, *L'économie des armes*, op. cit. p. 7.

89 Daniel COLARD, op. cit ., p. 151.

Une autre explication relativement explicite parce que trop philosophique, vient de Léonard W. DOOB qui, à partir d'une analyse psychologique de l'individu, est arrivé à la conclusion selon laquelle la guerre plongerait ses racines dans le comportement de l'homme.

En effet, le comportement de l'homme au sein de la société serait diligenté par deux composantes majeures : l'"*homo pacificus*" en tant que celle qui incarne la paix et l'"*homo malificus*" en tant que celui qui n'incarne que le mal ou la guerre. Le comportement de l'homme étant très influencé par l'"*homo malificus*", l'incarnation du mal ou de la guerre est naturelle chez tout individu. La question à se poser ici est celle de savoir pourquoi le caractère pacifiste de l'homme, c'est-à-dire l'"*homo pacificus*", est subordonné à son caractère maléfique, c'est-à-dire l'"*homo malificus*". En d'autres termes, pourquoi l'"*homo malificus*"<sup>90</sup> prend-il le pas sur l'"*homo pacificus*" ? Pourquoi l'homme n'incarnerait-il que la mal ?

Sans rentrer dans des discussions métaphysiques, disons tout simplement que, malgré sa double composante psychologique, l'homme a bel et bien une part de responsabilité dans le déclenchement des conflits, mais cette responsabilité ne découle que de l'existence ou de l'accumulation des armes par les Etats. Il faudrait donc que celles-ci soient limitées au maximum afin que leur utilisation par l'homme devienne pratiquement réduite.

D'autres spécialistes de la polémologie<sup>91</sup> estiment que la paix ne s'acquiert que par la guerre et que de ce fait, elle n'est que le prix des armes. Leur argumentation repose essentiellement sur la maxime latine "*Si vis pacem, para bellum*" ; en traduisant, cela veut dire tout simplement que "Si tu veux la paix, prépare la guerre". Utilisé par certains auteurs<sup>92</sup> à une certaine époque cet adage sert encore aujourd'hui de moyens pour prêcher les vertus de la puissance des armes dans les relations inter-étatiques<sup>93</sup>.

Ainsi, préparer le combat permet d'assurer la paix en rendant la perspective de la guerre très dangereuse et inutile. Dans ces conditions, l'utilisation des armes devient hypothétique et même caduque. Mais selon Edward LUTTWAK, "cette formule latine est banale et même paradoxale car elle présente une contradiction flagrante comme s'il s'agissait d'une proposition logique ordinaire"<sup>94</sup>. Pour reprendre Edward LUTTWAK, imaginons l'absurdité d'un avis

90 Léonard W. DOOB, *La résolution des conflits*, Artigues-Près-Bordeaux, Editions l'Age d'homme, 1984, p.15

91 La "polémologie" est la science qui étudie le phénomène de la guerre, par opposition à l'"irénologie" qui est science qui étudie le phénomène de la paix. Les spécialistes de la polémologie ou "polémologues" les plus connus sont : Carl Von CLAUSEWITZ et Raymod ARON.

92 Voir, Carl Von CLAUSEWITZ, *De la guerre*, Paris, les éditions de minuit, 1955, 746 p.

93 La plupart des auteurs du courant réaliste des Relations Internationales en ont fait la philosophie de base de leur théorie.

94 Edward LUTTWAK, *Le paradoxe de la stratégie*, Paris, Editions Odile Jacob, 1989, p.12

similaire dans n'importe quel domaine de l'existence autre que la stratégie ou la sécurité : "si tu veux A prépare B qui est son contraire", comme dans la proposition "si tu veux perdre du poids mange davantage" ou encore, "si tu veux être riche gagne moins d'argent". A partir de cette analogie, on peut dire que cette maxime est "une sottise évidente par elle même que le moindre souffle de bon sens devrait suffire à balayer"<sup>95</sup>.

C'est à ce niveau qu'intervient la deuxième thèse qui soutient que chaque fois qu'il y a accumulation des armements, on est pas loin du déclenchement d'un conflit. Ainsi, pour Léonard DOOB, "la guerre et la paix se situent aux deux bouts d'un continuum dont l'une des extrémités est le plus atroce massacre qui soit, et l'autre l'utopie la plus séduisante"<sup>96</sup>. Toute action spécifique d'un Etat s'inscrit obligatoirement le long de ce continuum ; ainsi, il va sans dire qu'en se préparant militairement, on penche vers l'extrémité guerre et en favorisant le désarmement ou les négociations, on penche vers l'extrémité paix. Ce cas de figure nous montre que l'armement et la militarisation prédisposent à la paix et à la sécurité recherchées par l'Etat qui s'arme.

La maxime latine précitée a été à la base de la logique de la dissuasion en tant que stratégie de la recherche de la "paix par la peur"<sup>97</sup> ou de la "Paix par l'équilibre des forces". La "paix par la peur" des armes ou encore la dissuasion, est-elle encore opérationnelle aujourd'hui avec la prolifération horizontale et verticale des puissances missilières dans le monde ? Si elle a servi de bouclier contre le déclenchement des conflits entre les Nations du Nord pendant la guerre froide, dans les pays du Sud, tel n'a pas été le cas.

A cause de la recherche de la puissance militaire, la guerre ou les conflits armés se sont déportés vers le Sud. C'est donc à juste titre que Curt GASTEYGER parle de "la guerre à la dérive vers le sud"<sup>98</sup> ou que François DE ROSE fait le constat des "menaces croissantes venant du Sud"<sup>99</sup>. Dans le même sens Bert ROLING soutient et démontre que : "la guerre est devenue l'apanage des pays sous-développés et pauvres"<sup>100</sup>. Ainsi, malgré la capacité militaire de la plupart des pays du tiers-monde, c'est au Sud qu'on enregistre le plus grand nombre de guerres

---

95 Id.

96 Léonard W. DOOB, op. cit. p. 11.

97 Raymond ARON, op. cit. p. 404.

98 Curt GASTEYGER, op. cit. p. 99.

99 François de ROSE, "Vers plus de sécurité à des niveaux d'armements réduits" in L'année internationale 1990-1991, *Bilan et analyse*, Paris, Hachette 1990, p. 347

100 Bert V. A. ROLING, "De l'interdiction du recours à la force", in Amadou-MAHTAR MBOW, op. cit., p.14

et de conflits armés dans le monde. L'Afrique n'échappe pas à cette logique, au point où elle se trouve classée dans la catégorie des "zones incertaines"<sup>101</sup>.

En effet, au regard du niveau d'armement dont disposent les pays Africains, et compte tenu de la floraison des conflits armés qui en découlent, l'Afrique ne peut pas ne pas être qualifiée de "zone d'incertitudes". Le paradoxe entre le niveau d'armement élevé et le nombre de conflits armés et de tensions en Afrique renforce l'idée selon laquelle les armes ne sont pas synonyme de paix ou de sécurité. Depuis les indépendances, l'Afrique a connu plusieurs dizaines de coups d'Etat. Ils touchent des Etats francophones (République Centrafricaine, Congo, Madagascar, Mali, Niger, Togo, Zaïre...), anglophones (Ghana, Liberia, Nigeria...) ou même ceux qui, à ce moment étaient déjà indépendants comme l'Ethiopie. Le dernier coup d'Etat en date est celui du Burundi d'Octobre-Novembre 1993. Il faut également noter que presque tous les pays Africains ont été déjà victimes de coup d'Etat, selon Daniel COLARD, entre 1960 et 1990, l'Afrique Noire avait enregistré plus de 80 coups d'Etat<sup>102</sup>.

Si la plus part de ces coups d'Etat sont souvent couronnés de succès en apaisant les tensions, d'autres par contre transforment généralement les pays concernés en champs de batailles armées et interminables.

Concernant les conflits armés, il faut dire qu'ils sont innombrables et de natures différentes. Ce sont des conflits de natures politique, tribale, religieuse, frontalière, etc... A défaut d'une énumération selon leur nature, les conflits africains, qu'ils soient actuels ou gelés, peuvent mieux être appréhendés par une approche sous-régionale. Ainsi, dans le pourtour du Sahara, on peut citer le conflit du Sahara occidental et la crise soudanaise. Dans la corne de l'Afrique, la crise somalienne continue à faire rage malgré le progrès vers l'effectivité du cessez-le-feu. En Afrique australe, le processus démocratique en Afrique du Sud a fait taire les crépitements des armes. Et certaines tensions jusque là entretenues par la force de la République Sud-Africaine pourraient sans doute trouver des solutions. Tel sera probablement le cas du Mozambique, puisque la RENAMO bénéficiait du soutien matériel et logistique du régime d'Apartheid.

En Afrique de l'Ouest, le conflit libérien, quoique gelé, connaît toujours des regains de tensions. L'Afrique Centrale, pendant longtemps considérée comme "zone de stabilité", est aujourd'hui le point le plus chaud du continent avec les atrocités du conflit rwando-rwandais qui, au regard de leur ampleur retient actuellement l'attention de toute la communauté

---

101 Philippe MOREAU DEFARGES , *Les relations internationales dans le monde d'aujourd'hui, conflits et interdépendances*, op. cit. , p. 235.

102 Daniel COLARD, op. cit.

internationale. La crise angolaise est également l'autre point culminant du phénomène belligère en Afrique Centrale. Etant jadis cité comme exemple de conflit né de la "stratégie indirecte"<sup>103</sup> de la tension Est-Ouest en Afrique, la crise angolaise est loin de trouver une solution définitive aujourd'hui alors que la guerre froide, qui l'entretenait, est classée. Qu'est-ce qui peut donc expliquer sa continuité ou son enlèvement éternel ? Comment faire pour l'enrayer ? La question est au centre des préoccupations de la communauté internationale en général et de l'Afrique en particulier. Sans doute peut-on espérer que l'"Afrique du Sud démocratique" pourra jouer un rôle déterminant dans la recherche d'une solution durable pour ce conflit.

La liste de ces conflits, une fois de plus, témoigne de la relation de causalité existant entre l'armement et la bellicosité. La militarisation comme condition du facteur belligère en Afrique devrait être prise en compte par les pays africains. La liste des conflits armés en Afrique peut s'allonger et ne s'arrêtera que lorsque les pays africains et leurs peuples comprendront que les armements représentent un danger pour la garantie de leur sécurité et un fardeau pour leur développement. Les conflits, les tensions, l'insécurité et l'instabilité socio-politiques favorisés par l'accroissement des dispositifs militaires sont les conséquences de la militarisation poussée du continent, mais ils ne sont pas les seuls. En plus de la rupture socio-politique régionale, la militarisation a des effets négatifs considérables sur le processus de développement en Afrique, au regard des incidences des conflits armés (qu'elle occasionne) sur le processus de développement.

### §3 - LES EFFETS PERVERS DES CONFLITS ARMES SUR LE DEVELOPPEMENT

Comme nous l'avons démontré dans le chapitre précédent, les armes ne sont pas toujours synonyme de la paix ou de la sécurité pour les Etats. Et quand bien même il y a paix, il s'agit d'une paix armée ou d'une sécurité provisoire et coûteuse parce que caractérisée non seulement par sa fragilité, mais aussi par l'ampleur de ses conséquences sur le processus de développement. Encore que cela dépend du contexte international et de la région concernée : "pendant la détente par exemple, les armements avaient sauvé la guerre entre les grandes puissances, mais ils l'ont transportée dans les pays pauvres"<sup>104</sup>.

Les mobiles qui poussent les Etats à faire la guerre sont fonction des intérêts en jeu. C'est une question de moyens et de résultats. Selon Léonard DOOB, l'enjeu économique est généralement le principal motif de la guerre : "les théories du déterminisme économique

103 Philippe MOREAU DEFARGES, *Problèmes stratégiques contemporains*, op. cit., p. 101.

104 Paul-Marc HENRY, "l'aberrante militarisation de la pauvreté" in Amadou -MAHTAR M'BOW, op. cit., p.107.



estiment que les guerres sont livrées parce que les hommes en place, dirigeants politiques, hommes d'affaires, banquiers, croient que la victoire militaire apportera des gains économiques<sup>105</sup>. Il est évident que derrière toute confrontation armée, qu'elle soit intra-étatique ou extra-étatique, il y a toujours des pulsions économiques ou des objectifs politico-stratégiques. A ce sujet Von CLAUSEWITZ estime que, "la guerre est un moyen sérieux en vue d'une fin sérieuse<sup>106</sup>. Tel semble être l'avis d'Edem KODJO lorsqu'il soutient que, "c'est par la guerre et dans la guerre que se sont construites et se sont développées les Nations qui se partagent la direction du Monde"<sup>107</sup>.

S'il est vrai que, "c'est la fin qui justifie les moyens" ou que "tous les moyens sont bons, pourvu qu'ils soient efficaces", il faut dire que les résultats ou la fin de tout acte belliciste ne sont pas toujours ceux qu'on espère. Dans ce sens, Von CLAUSEWITZ, quoi qu'étant l'un des défenseurs des vertus de la guerre, fait remarquer qu'il faut toujours relativiser la finalité de l'acte belligère car, "la guerre n'est jamais quelque chose d'absolu dans son résultat"<sup>108</sup>. Cette irrationalité du phénomène belligère est mieux résumée par Edward LUTTWAK, lorsqu'il parle de "l'harmonie" et de "l'inharmonie inhérente à la guerre"<sup>109</sup>. L'inharmonie de la guerre semble plus remarquable au regard de ses conséquences sur l'équilibre socio-économique et politique des pays concernés.

L'impact des conflits armés sur le processus de développement suit une certaine dynamique allant de la phase préparatoire de la guerre à sa liquidation, en passant par l'affrontement proprement dit. Tel est l'avis de Jacques FONTANEL résumé en ces termes : "la préparation, la réalisation et la liquidation de la guerre ont des incidences économiques considérables"<sup>110</sup>.

En ce qui concerne la phase de la préparation de la guerre, il faut dire que l'accélération des dépenses militaires coïncide généralement avec le déclenchement d'un conflit. En d'autres termes, l'hypothèse ou la perspective d'un conflit pousse toujours les Etats concernés à accroître leurs potentiels militaires. Et la guerre devient par là "un prétexte à la politique d'armement"<sup>111</sup>. Dans de telles conditions, l'économie du pays qui se prépare pour une éventuelle guerre, se trouve entamée et ne peut plus supporter durablement les charges que lui impose la recherche de la puissance militaire. Comme le constate encore Jacques FONTANEL,

---

105 Léonard W. DOOB, op. cit., p. 106

106 Carl Von CLAUSEWITZ, op. cit. p. 66.

107 Edem KODJO, op. cit., p. 308.

108 Carl Von CLAUSEWITZ, op. cit., p. 57

109 Edward N. LUTTWAK, op. cit., p. 270.

110 Jacques FONTANEL, *L'économie des armes*, op. cit., p. 84.

111 Ibid., p. 85.

cela est d'autant plus préjudiciable pour le pays qui se prépare que, "engagée dans un tel processus, son économie n'a plus le choix qu'entre le conflit armé ou une grave récession"<sup>112</sup>.

Cette récession paraît encore plus remarquable durant la phase de la guerre proprement dite. Pendant les affrontements, les Etats sont souvent obligés de choisir entre le secteur civil et le secteur militaire. La préférence de l'un, il est évident, entraîne la marginalisation de l'autre. Il est également évident que dans cette situation, le choix est toujours favorable pour le secteur militaire. Pour illustrer cela, Paul-Marc HENRY estime que : "pendant la guerre, les belligérants sont toujours obligés de rationner la consommation civile et dépenser autant qu'ils peuvent pour l'armement"<sup>113</sup>.

Plus encore, on peut faire remarquer à la suite de Jacques FONTANEL, qu'un Etat disposant d'un très fort potentiel militaire peut, dans une situation de conflit armé, connaître d'importantes difficultés économiques. Ces difficultés rendent impossibles le renouvellement des matériels ou des matières premières, la relance ou la promotion des investissements, la promotion du commerce interne ou des échanges internationaux ; bref, c'est la stagnation de tous les secteurs d'activités et de services. La situation d'un pays engagé dans un conflit, malgré son avantage militaire, pourrait devenir très rapidement périlleuse.<sup>114</sup> Le conflit armé paraît ainsi comme une entreprise anti-économique, car il sape les bases de la croissance et rationne les facteurs de production (capitaux, ressources humaines, matières premières...). L'ampleur de ces conséquences, quelle que soit l'issue de la guerre, compromet le processus de développement.

Après le conflit, les pertes en vies humaines, les dégâts matériels et autres effets marquables sont incalculables de part et d'autre. Ceci donne raison à XENEPHON qui disait : "durant la paix, les cités grecques accumulaient beaucoup de richesses, durant la guerre, toutes les richesses furent gaspillées"<sup>115</sup>. Le fossé entre la paix et la guerre est d'autant plus profond que les Etats africains, au sortir des conflits, se trouvent souvent pris dans la quête d'une longue reprise dont la durée n'est que la conséquence des sacrifices, des dégâts et des pertes humaines. Le bilan des conflits armés dépend du lieu où ce sont déroulés les combats. S'ils ont lieu sur le territoire national par exemple, les destructions affecteront directement l'effort productif de la Nation. Pour Jacques FONTANEL, l'après-guerre est toujours incertaine car,

---

112 Id.

113 Paul-Marc HENRY, "L'aberrante militarisation de la pauvreté", *op.cit.*, p. 106.

114 Jacques FONTANEL, *L'Economie des armes*, *op.cit.*, p. 85

115 cité par Amadou-MAHTAR M'BOW, *op. cit.* p. 13.

"il provoque de nouveaux mouvements structurels, institutionnels, politiques et économiques"<sup>116</sup>.

Cela dit, les exemples illustrant l'irrationalité de l'effort de guerre sont innombrables en Afrique. On peut mentionner le cas le plus récent des conflits armés en Afrique australe et le cas plus actuel du conflit rwando-rwandais.

Les coûts humains et économiques des conflits et de la déstabilisation en Afrique Australe sont énormes. En reprenant des études effectuées par S.A.D.C.C., la C.E.A., l'U.N.I.C.E.F et de la Banque Mondiale, on peut remarquer que les coûts quantifiables des conflits représentaient environ 25 à 40% du P.I.B. de cette région par an, et plus encore au Mozambique et en Angola, qui sont les pays les plus durement touchés<sup>117</sup>.

Tous les secteurs de l'économie sont affectés. Les exportations ont été durement touchées dans toute la région et les coûts des importations ont augmenté en raison de l'interruption de certains axes de transports ; ce qui a contraint les pays enclavés de la zone à utiliser des itinéraires compliqués par l'Afrique du Sud. Cela a également entraîné des pertes de revenu et des coûts plus élevés pour ces pays enclavés<sup>118</sup>. Il faut ajouter à cela la lourde charge que représente l'aide d'urgence apportée aux 7 millions de personnes déplacées, contraintes de fuir leurs terres et leurs foyers à cause de l'horreur de la guerre.

Sur le plan purement financier, cette aide avait coûté plus d'un milliard de dollars pendant les années 80, soit un montant dépassant largement les contributions apportées dans le cadre des secours internationaux. Là encore, selon la Banque Mondiale, ce sont le Mozambique et l'Angola qui ont dû supporter la charge la plus lourde, mais les pays voisins ont également été mis à rude épreuve. Le Malawi par exemple, qui est déjà l'un des pays africains à la population la plus dense, avait accueilli environ 6 à 7 millions de réfugiés<sup>119</sup>.

Les pertes subies au niveau des ressources, des actifs et des revenus du fait de la déstabilisation n'ont fait qu'handicaper d'avantage l'économie de ces pays. Au Mozambique par exemple, la capacité de réagir à la série de réformes économiques de grande portée a été très réduite. De même les réformes qui avaient été entreprises en Angola ont été torpillées par l'instabilité persistante. La coupure d'axes de communication au Malawi avait rendu nécessaires

---

116 Jacques FONTANEL, *L'économie des armes*, op.cit., p. 87.

117 BANQUE MONDIALE, *L'Afrique subsaharienne : de la crise à une croissance durable, Etude de prospective à long terme*, Washington D.C., 1989, p. 27

118 Ces coûts, selon la Banque Mondiale sont allés jusqu'à 40% pour le Malawi.

119 BANQUE MONDIALE, *L'Afrique Subsaharienne, de la crise à une croissance durable*, op.cit., p. 27

de coûteuses mesures complémentaires, et avait par conséquent réduit à néant les progrès réalisés sur la voie de l'ajustement structurel au début des années 80.

Selon cette étude de la Banque Mondiale, "aucune quantification des coûts subis en vies humaines et en potentiel humain n'est possible"<sup>120</sup>. Cela est sans doute dû au rythme accéléré des massacres qui rend difficile toute possibilité de comptabilité. Mais, selon Collette BRAECKMAN, en Afrique du Sud, dans la seule province du Natal, les affrontements entre l'A.N.C. et les partisans de l'Inkhata en Avril 1994, avaient fait plus de 10.000 morts en quelques jours<sup>121</sup>. Cependant, les perspectives de paix et de stabilisation en Afrique australe se sont progressivement améliorées, et les événements récents dans cette région sont particulièrement significatifs à ce titre, surtout avec l'avènement d'une "Afrique du Sud démocratique" passée au sous le contrôle de sa majorité noire. Mais pour la Banque Mondiale, "les pays de cette région restent toujours, sur le plan économique, très vulnérables à une déstabilisation"<sup>122</sup>.

La situation en Afrique centrale est identique, avec la rupture de l'équilibre politico-économique sous régional concédé par le conflit rwandais et l'interminable guerre civile en Angola. Au Rwanda, alors que les massacres continuent à retenir l'attention de la communauté internationale, hommes, femmes et enfants de l'un des pays les plus pauvres d'Afrique, meurent par dizaines de milliers et ont fui par centaines de milliers<sup>123</sup>. Au Burundi, l'assassinat du président NDADAYE, le 21 octobre 1993, fut suivi de véritables pogroms dirigés contre la minorité Tutsi, et d'une répression féroce par l'armée, composée en majorité de Tutsi qui entendaient venger les membres de leur famille.

En Angola, après avoir lancé le chiffre de 1 000 morts par jour, les Nations Unies, comme le fait remarquer Collette BRAECKMAN, semblent avoir renoncé au décompte des victimes de la lutte entre l'U.N.I.T.A et les forces gouvernementales<sup>124</sup>.

L'impact négatif des conflits armés en Afrique est remarquable dans toutes les régions chaudes. Les conflits armés prélèvent un lourd tribut sur les travailleurs les plus productifs. Les civils ou les populations succombent en combattant eux aussi, ou sous les coups de la famine et des maladies engendrées par la guerre. Selon le rapport de la Banque Mondiale de 1991, la

---

120 Id.

121 Collette BRAECKMAN, "Une Afrique endeuillée, si loin de l'Europe", in *Le Monde Diplomatique*, n°482, Mai 1994, p. 26.

122 BANQUE MONDIALE, *L'Afrique Subsaharienne; de la crise à une croissance durable*, op.cit., p. 27.

123 Voir, Collette BRAECKMAN, op. cit. p. 26.

124 Id.

guerre civile en Ethiopie avait fait environ 2 millions de victimes, c'est-à-dire plus de 7% de la population recensée en 1974<sup>125</sup>.

Le coût d'une guerre ne se limite pas au prix des balles ; des uniformes et du matériel. Les bouleversements économiques qu'elle entraîne sont tout aussi graves. Le conflit de l'Erythrée par exemple, avait réduit les effectifs de la population active ; la crainte des bombes et des mines dans ce pays avait conduit les agriculteurs à désertier leurs terres, lesquelles ont été ainsi perdues pour la production. La Banque Mondiale évalue à 40% les superficies laissées en jachère en 1987<sup>126</sup>; ce qui explique en partie la pénurie alimentaire dans cette région.

Inévitablement, la guerre ralentit le développement. Les coûts de remplacement du matériel détruit, les soins à dispenser aux blessés et le fléchissement durable de la productivité sont des coûts qu'un pays continue à payer après l'armistice. Selon ce rapport de la Banque Mondiale, lors de la guerre civile qui a déchiré le Nigeria entre 1967 et 1970, le gouvernement en place avait cherché à financer le coût de la guerre sans attiser l'inflation ou provoquer une dégradation des comptes extérieurs du pays, mais en raison du coût élevé des importations d'armes et du manque à gagner subi à l'exportation, toutes les mesures qui avaient été prises n'avaient pas empêché la détérioration de la balance des paiements du pays<sup>127</sup>.

Au total, l'impact de la guerre et des conflits armés reste incalculable pour le processus de développement. Tant il est vrai que, "les armes sont comme des cancers qui dévorent littéralement les économies africaines, qui orientent la technologie des pays riches vers la satisfaction des besoins de la mort, et non vers les besoins vitaux"<sup>128</sup>. Ainsi, le choix de la sécurité par les armes perpétue le mal-développement africain et accroît la récession et la crise économiques dans lesquelles sont plongées les populations africaines. Logiquement le second facteur explicatif de l'urgence d'une politique africaine de désarmement comme stratégie de développement est le constat de la paupérisation du mal-développement et de la dépendance de l'Afrique vis-à-vis de l'extérieur.

---

125 BANQUE MONDIALE, *Rapport sur le développement dans le Monde 1991, Le défi du développement*, Washington D.C., Juin 1991, P. 163.

126 Id.

127 Id.

128 Paul-Marc HENRY, "L'aberrante militarisation de la pauvreté", *op.cit.*, p. 107.

## CHAPITRE II

" Les armes sont comme des cancers qui dévorent littéralement les économies africaines, qui orientent la technologie des pays riches vers la satisfaction des besoins de la mort, et non vers les besoins vitaux".

Paul -Marc HENRY, " L'aberrante militarisation de la pauvreté", in Ahmadou MAHTAR M'BOW, *La guerre ou la paix*, Paris, UNESCO, 1980, p.107

## Chapitre II

### LA MILITARISATION : FACTEUR ADDITIF DE MAL - DEVELOPPEMENT ET DE DEPENDANCE DE L'AFRIQUE

Le sous-développement est la caractéristique principale des pays africains car, depuis plusieurs décennies il est devenu "une réalité quotidienne, têtue, obsédante"<sup>129</sup> de tout le continent. Comme tel, ce phénomène mérite un peu plus d'attention. En effet, c'est à l'orée des années 50 que le concept de "sous-développement" a été sinon dégagé pour la première fois, ou tout au moins porté en avant sur la scène internationale. La jeunesse de ce concept permet sans doute de justifier la variété de définitions et des critères qui le caractérisent. Pour certains auteurs, comme François PERROUX ou Celso FURTADO, au lieu d'être une étape normale de la croissance économique comme l'estime Walt ROSTOW<sup>130</sup>, le sous-développement est un phénomène historique et structurel particulier, caractérisé par le blocage et la désarticulation des secteurs économiques, dus à la domination exercée par les pays développés impérialistes<sup>131</sup>. Pour d'autres, comme Yves LACOSTE, c'est un "phénomène global, une situation éminemment complexe et marquée par la combinaison de plusieurs facteurs imbriqués les uns aux autres"<sup>132</sup>.

Concernant ses critères, chaque auteur en a donné un chiffre suivant le sens qu'il accorde à ce concept éminemment prolix<sup>133</sup>. Mais, malgré leur diversité, certaines de ces définitions et la plupart des critères retenus se combinent et se complètent d'un auteur à un autre ou d'une école à une autre. Ainsi, est considéré comme "pays sous-développé", tout pays ayant un niveau de consommation bas, une production ou une organisation économique inefficaces, un ordre démographique aux valeurs controversées et déséquilibrées, un ordre politique et spatial mal intégré. Cette situation reflète bel et bien celle des pays africains.

Ainsi présenté, le sous-développement est la résultante de plusieurs facteurs structurels et conjoncturels observables au double plan interne et externe. Parmi ces facteurs, on peut citer la militarisation du continent africain. Celle-ci a des effets pervers directs sur le processus de développement, tant et si bien qu'on peut lui imputer le mal-développement actuel de l'Afrique (SECTION I). Plus encore, le développement suppose une certaine autonomie aux plans

---

129 Georges CAZES et Jean DOMINGO, *Le sous-développement et ses critères*, Paris, Bréal, 1990, p., 15.

130 Voir, Walt ROSTOW, op. cit.

131 Cités par Georges. CAZES et Jean. DOMINGO, op. cit., p. 17.

132 Cité par Georges. CAZES et Jean. DOMINGO, op. cit., p. 17.

133 Sur la variété et l'analyse de ces critères, lire, G. CAZES et J. DOMINGO, op. cit., p. 19.

politique, économique et sécuritaire. Mais à cause de la militarisation, cette autonomie fait défaut aux pays africains, car elle établit entre eux et le monde extérieur un lien de dépendance millénaire (SECTION II).

## SECTION 1

### LA MILITARISATION : SOURCE DE MAL-DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE

Plusieurs études ont été faites sur les causes ou les facteurs du mal-développement de l'Afrique. Mais, la plupart d'entre elles n'ont pas réservé une place importante, sinon pas du tout, au phénomène de militarisation. Tel est le cas de l'ouvrage d'Axelle KABOU, qui explique la stagnation de l'Afrique par "le refus du développement"<sup>134</sup>, ou celui d'Edem KODJO, qui montre que le retard de l'Afrique provient uniquement de son passé colonial, de l'absence d'une unité solide entre les Etats africains ou d'un manque de "panafricanisme rationalisé"<sup>135</sup>.

En effet, et comme le constate un groupe d'experts des Nations Unies, la course aux armements, et partant l'armement, "gaspille les ressources, détourne l'économie de ses objectifs humanitaires, entrave les efforts nationaux de développement et menace les processus démocratiques, mais sa caractéristique la plus importante est qu'elle sape la sécurité nationale, régionale et internationale"<sup>136</sup>.

Les conséquences du phénomène de militarisation sur le processus de développement dans le contexte africain se traduisent d'abord par la perpétuation du mal-développement qui pèse sur les Etats de ce continent comme une épée de Damoclès. En fait, militarisation et mal-développement se présentent comme un diptyque caractérisé par une relation de cause à effet. Le choix de la première (militarisation) perpétue le second (mal-développement). A cause de la militarisation, les menaces non militaires qui pèsent sur la sécurité des Etats sont mises en quarantaine au profit de la sécurité militaire (§2). Ce phénomène est également un facteur additif sinon déterminant du retard de l'Afrique, non seulement à cause du gaspillage de ressources qu'il occasionne, mais aussi à cause de l'impact négatif remarquable des conflits armés (qu'il occasionne) sur le processus de développement (§1).

---

134 Axelle KABOU, *Et si l'Afrique refusait le développement*, Paris, l'Harmattan, 1991, p. 11.

135 Edem KODJO, *op. cit.*, p. 17.

136 NATIONS UNIES, *Conséquences économiques et sociales de la course aux armements et des dépenses militaires, questions et réponses*, New York, Décembre 1977, p. 3.



## §1 - LA MILITARISATION : UN FACTEUR ADDITIF DU RETARD SOCIO-ECONOMIQUE DE L'AFRIQUE

Les effets des efforts militaires des pays africains sont socialement néfastes, économiquement injustifiables, politiquement inefficaces, écologiquement dangereux et moralement intolérables. En Afrique, comme partout ailleurs, la militarisation poussée constitue un "obstacle important à la réalisation des progrès effectifs"<sup>137</sup>. Ses conséquences varient d'une région à une autre, d'un pays à un autre. Au plan régional africain, un phénomène constant permet d'apprécier ces effets de la militarisation sur le développement : le gaspillage des ressources qu'elle représente.

Les conséquences de la militarisation sur le développement se calculent ou s'apprécient généralement en termes de dépenses militaires<sup>138</sup>. Mais selon Jacques FONTANEL, celles-ci ne constituent qu'un indicateur limité de l'effort militaire entrepris par une nation<sup>139</sup>. Sans méconnaître la rationalité de cet indicateur essentiellement économique, d'autres critères qui donneraient une large possibilité d'analyse des effets de l'effort militaire et qui, par voie de conséquence, permettraient une évaluation plus complète du coût réel de la défense devraient être retenus. Donc l'effort de la militarisation ne doit pas tout simplement être apprécié par des valeurs monétaires. Il peut également s'exprimer en termes de volume de ressources utilisées dans le secteur de la défense. L'effort militaire, dans ce cas, s'apprécie par la mise en place des forces paramilitaires et militaires, de la défense civile, de l'organisation et de la mobilisation éventuelle de l'économie nationale et des hommes, de la flexibilité de l'appareil industriel, du patrimoine civil national utilisable rapidement, des dépenses d'éducation ou de santé... Suivant ces critères dégagés par Jacques FONTANEL<sup>140</sup>, le degré de militarisation d'un pays donné doit être apprécié par le volume de ressources financières, énergétiques, matérielles et humaines absorbées par le secteur militaire.

Au plan des ressources humaines, la défense nationale des Etats africains détourne un grand nombre d'hommes dont le service ou les activités pouvaient être mieux appréciés dans le domaine civil. En 1986, l'effectif total des forces armées était de 17.978.000 hommes inégalement répartis entre 46 pays dont l'effectif militaire avait fait l'objet d'une publication<sup>141</sup>, la part des 7 armées les plus performantes d'Afrique étant de 1.243.000 hommes<sup>142</sup>.

---

137 NATIONS UNIES, *Les conséquences économiques et sociales de la course aux armements et des dépenses militaires*, New York, 1978, p. 25.

138 Les dépenses militaires feront l'objet du chapitre quatre de cet essai.

139 Jacques FONTANEL, *L'économie des armes*, op. cit. p. 24.

140 Ibid., p. 25.

141 Cf. Tableau n° 1.

142 Cf. Tableau n° 2.

Dans l'apparence, ces chiffres peuvent ne pas être significatifs, mais en les comparant aux effectifs utilisés dans d'autres secteurs, ils restent très révélateurs. Comme l'indique si bien le tableau ci-dessous, une étude comparée des effectifs utilisés dans le secteur militaire et des médecins employés dans les hôpitaux prouve que dans tous les pays africains, il y a plus de militaires que de médecins.

**Tableau n° 6 : Tableau comparatif des forces armées et des médecins dans quelques pays africains (1986-1990)**

Pays	Population	Armées	Médecins (Nbre total)	Médecins (Nbre par Hbt)
Afrique du Sud	29 000 000	103 000	22 525	1 pour 1510
Algérie	22 100 000	170 000	17 760	1 / 1302
Cameroun	9 600 000	7 600	2 028	1 / 14 800
Côte-d'Ivoire	9 400 000	13 000	502	1 / 17 847
Egypte	48 000 000	445 000	73 300	1 / 616
Kenya	18 000 000	23 600	2 842	1 / 7 122
Madagascar	9 900 000	21 000	1 233	1 / 7 541
Maroc	22 000 000	203 000	4 946	1 / 5 083
Maurice	1 100 000	800	801	1 / 784
Nigeria	94 000 000	94 500	14 757	1 / 6 900
Sénégal	6 400 000	9 700	311	1 / 20 569
Tunisie	7 100 000	38 000	4 502	1 / 1 800
Zaire	30 000 000	26 000	1 318	1 / 23 193

Source : Tableau réalisé par l'auteur à partir des données tirées de l'*Annuaire Jeune Afrique 91, Rapport annuel sur l'état de l'Afrique*, Paris, 1991.

Cela est plus appréciable lorsqu'on les considère un à un (pays africain). Le Maroc par exemple comptait en 1989, 203 500 soldats contre 4 946 médecins pour une population de 22 000 000 d'habitants, soit un médecin pour 5 083 habitants la même année. L'Afrique du Sud comptait environ 103 000 soldats contre 22 525 médecins pour une population de 29 000 000 d'habitants, soit un médecin pour 1 510 habitants. Le Cameroun, la même période, comptait 7 600 hommes en tenue contre 2 028 médecins pour une population de 9 600 000 habitants, soit un médecin pour 14 800 habitants. En Afrique de l'Est, le Kenya avait une armée de 23 600 hommes contre 1 233 médecins seulement pour une population qui se chiffrait à 18 600 000 habitants, soit un médecin pour 7 451. Les exemples de ce genre peuvent être multipliés.

En effet, le déphasage entre le nombre de médecins par habitant et le nombre de militaires est suffisant pour expliquer le détournement des ressources humaines qu'effectue la défense nationale par rapport aux autres secteurs du développement<sup>143</sup>. Ce déphasage devrait par conséquent rendre caduc le gonflement des effectifs des forces armées africaines.

D'aucuns pensent que la défense nationale est assimilable à une fonction publique, puisqu'elle garantit l'emploi de certains citoyens. Cela n'est pas toujours évident pour les pays africains, dans la mesure où la création d'emplois par la défense, malgré ses avantages, entraîne des coûts exorbitants pour l'Etat, et absorbe la main-d'oeuvre technique et scientifique ou même non-qualifiée rare dans les autres secteurs du développement. Quel que soit le mode de recrutement retenu par les Etats, ce gaspillage et ce coût restent constants et remarquables. Une analyse du coût socio-économique de la conscription<sup>144</sup> suffit pour prouver cela. En Afrique, elle est le mode de recrutement le plus pratiqué<sup>145</sup>. Sa préférence par les pays africains se justifie par deux raisons majeures : le souci de recruter des jeunes gens à un moindre coût pour servir la nation et le souci de donner de l'emploi à des jeunes en chômage. La deuxième n'est pas rationnelle car, ces jeunes à qui on veut donner de l'emploi, pourraient être mieux utilisés dans d'autres secteurs d'activité que celui de la défense. Reste la première raison. Elle aussi paraît illusoire et irrationnelle car, les Etats pensent que le recrutement sur la base du volontariat s'effectue à un coût comparatif très faible sinon nul. Selon JENNY et WEBER, "faute d'utiliser une notion "économique" de coût, les décideurs publics vivent dans l'illusion que le système de la conscription est une solution onéreuse qu'elle ne l'est en réalité"<sup>146</sup>.

En effet, "le service sous les drapeaux nationaux" s'identifie pour les "appelés" à un impôt de 100 % sur la différence entre ce qui aurait été leur revenu net s'ils étaient restés dans la vie civile et le montant de la solde et des avantages en nature obtenus durant le temps du service militaire. Cela dit, le coût d'utilisation de ces "appelés" est, d'un point de vue strictement économique, égal à la valeur des prestations qu'ils auraient fournies dans la vie civile ; ce coût ne doit pas être à confondre avec la valeur de ce qu'il faudra dépenser pour les vêtir, les nourrir et les loger pendant les années de service.

Mais le plus important est de relever que : "le système de la conscription entraîne l'inefficacité dans l'emploi des ressources humaines dont les armées ont la charge, et par voie

---

143 La main-d'oeuvre, qu'elle soit qualifiée ou non, fait défaut dans les secteurs de développement comme l'agriculture, la santé, l'industrie...

144 La conscription est un système de recrutement militaire fondé sur l'appel des jeunes gens d'une certaine tranche d'âge.

145 Suivant des informations données par L'ANNEE STRATEGIQUE 1991, 80 % des pays africains recrutent sur la base de la conscription et du volontariat.

146 F. JENNY et A. P. WEBER, *Initiation à la micro-économie*, Paris, Bordas, 1990, p. 156.

dé conséquence, un coût économique supérieur à celui qui est strictement nécessaire pour atteindre le niveau de prestations effectivement obtenu dans le domaine de la défense nationale"<sup>147</sup>.

Disposant d'une main-d'oeuvre à un coût artificiellement réduit, la défense nationale est tout naturellement conduite à retenir des modes de production utilisant plus de personnels que ce qui découlerait d'une allocation optimale des ressources. Ainsi, nous affirmons avec JENNY et WEBER que, "lorsqu'on lance un recrutement militaire sur la base du volontariat, ce sont les individus, dont la rentabilité dans les autres secteurs pourrait être garantie, qui se présentent généralement"<sup>148</sup>.

Le détournement de la main-d'oeuvre à des fins militaires est ainsi un facteur supplémentaire du sous-développement étant donné la pénurie des ressources humaines qui, dans une mesure variable, se fait sentir dans tous les pays africains soucieux de leur redressement économique. Ce détournement est, et devient par sa permanence, l'un des principaux obstacles à la croissance de la production des biens et services en Afrique.

Sous l'angle des ressources naturelles, la militarisation, ou plus exactement le secteur militaire est un secteur de consommation. Car, l'absorption des ressources naturelles par ce secteur d'activités est une donnée constante et préjudiciable pour le processus de développement. Cette consommation reste encore plus significative chez les pays africains ayant des complexes militaro-industriels quelle que soit leur capacité de production de matériels militaires. Tel est le cas de la Libye, qui selon Jean TOUSCOZ, utilise une grande partie de ses revenus pétroliers pour alimenter le secteur militaire afin de mettre en pratique sa politique expansionniste<sup>149</sup>.

Plus encore, les activités militaires occupent également des terres favorables à d'autres activités dont l'agriculture et l'élevage. Selon Jacques FONTANEL, "concernant l'utilisation des terres, le secteur militaire est souvent en concurrence avec le secteur civil"<sup>150</sup>. Les besoins militaires ne cessant de croître, il faut 644 km<sup>2</sup> de terrain pour l'entraînement d'une division blindée ; or l'utilisation de ces terres pour les manoeuvres et les champs d'entraînement favorise l'érosion et provoque souvent des effets néfastes au-delà des zones d'entraînement utilisées"<sup>151</sup>. Les besoins militaires en matière de terrains augmentent généralement en raison de

---

147 Id.

148 Id.

149 Jean TOUSCOZ, *Atlas géostratégique; crises, tensions et convergences*, Paris, Larousse, 1988, p. 126.

150 Jacques FONTANEL, *L'économie des armes*, op. cit., p. 27.

151 Id.

l'accroissement rapide des effectifs des forces armées, et plus particulièrement, du rythme rapide des progrès techniques en matière d'armements. Ainsi, à mesure que les forces armées deviennent de plus en plus mécanisées et que la portée et la rapidité des armes s'améliorent, il faut une superficie plus grande pour les entraînements et les manoeuvres.

Les ressources naturelles, humaines, matérielles et énergétiques absorbées par le secteur militaire en Afrique se répartissent au niveau régional et national selon des dosages différents. De même, les fonctions que ce secteur exerce sur différentes catégories de ressources ne sont pas toujours constantes, d'où la difficulté de procéder à des généralisations et à des quantifications. Mais il est clair que, "le secteur militaire contribue fortement au détournement des ressources qui pourraient être consacrées au bien-être social et au développement économique"<sup>152</sup>.

L'impact de la militarisation sur le développement ne s'aperçoit pas uniquement à travers le détournement des ressources indispensables qu'elle occasionne. Le choix de la militarisation ne permet pas aux Etats africains de mesurer l'ampleur des menaces non militaires qui les minent.

## §2 - LE CHOIX DE LA MILITARISATION OU LA MISE EN QUARANTAINE DES MENACES NON MILITAIRES A LA SECURITE

Plusieurs pays africains invoquent la protection de leur sécurité pour justifier leur choix pour les politiques d'armements. Mais, ils oublient que les menaces de sécurité ne sont pas seulement militaires. Elles sont prioritairement de caractère non militaire. Ce qui est aberrant, c'est que la préférence pour la protection de la sécurité militaire amène les dirigeants africains à mettre en quarantaine les différents problèmes sociaux et économiques auxquels sont confrontées les populations. Les principales menaces à la sécurité des Etats africains sont les suivantes :

- la permanence de la pauvreté ;
- la famine et la malnutrition ;
- la sous-scolarisation et l'analphabétisation ;
- les maladies et les épidémies ;
- le chômage ;
- la croissance démographique ;

---

152 NATIONS UNIES, *Désarmement, en bref 63, conséquences économiques et sociales de la course aux armements et des dépenses militaires* ; Résumé d'une étude de l'ONU, New York, Mars 1989, p. 6.

- la "bidonvillisation et la taudification"<sup>153</sup> ;
- la dégradation de l'environnement ;
- la pesanteur des catastrophes naturelles.

La liste est encore longue et pourrait s'allonger davantage, et il est clair que : "l'éventail actuel des menaces non militaires à la sécurité des nations est bien plus large que la puissance militaire des potentiels adversaires"<sup>154</sup>.

Quelques unes de ces menaces non militaires peuvent être analysées afin de mieux cerner leur impact sur la sécurité des Etats africains :

- la pauvreté (A) ;
- la famine et la malnutrition (B) ;
- la sous-scolarisation et l'analphabétisation (C) ;
- les maladies et les pandémies (D) ;
- la dégradation de l'environnement (E).

## A - La permanence du phénomène de la pauvreté

La pauvreté représente l'une des principales caractéristiques de la situation actuelle des populations africaines. Elle est permanente dans le temps et envahissante dans l'espace, car, aucune époque, aucun pays, n'en sont épargnés. Tant et si bien que pour certains auteurs, comme Philippe MOREAU DEFARGES, "les pays africains, parce qu'enlisés dans une pauvreté millénaire, vivent dans une situation précaire caractérisée par la survie et les souffrances de tous ordres"<sup>155</sup>. Etant donné les difficultés qu'il y a à cerner le phénomène de la pauvreté, une précision sur sa définition nous permettrait non seulement de mieux l'identifier, mais aussi de mieux appréhender ses manifestations et ses tendances sur la sécurité et l'avenir des Etats africains.

### 1. Les indices du phénomène

La pauvreté a toujours donné lieu à une multitude de définitions et d'approches. D'une part, sa définition semble relever du simple bon sens. Selon un rapport dressé par le journal d'informations de la "Coopération entre l'Union Européenne et les pays d'Afrique, des Caraïbes

---

153 Georges CAZES et Jean DOMINGO, *op. cit.*, p. 105.

154 NATIONS UNIES, *Désarmement, Rapports entre le désarmement et le développement*, Série d'études 5, *op. cit.* p. 24.

155 Philippe MOREAU DEFARGES, *Les Relations Internationales dans le monde d'aujourd'hui, conflits et interdépendances*, *op. cit.*, p. 279.

et du Pacifique"<sup>156</sup>, est généralement considérée comme pauvre, "toute personne ne possédant que peu de biens et pas de source régulière de revenus, et qui doit dès lors lutter pour satisfaire à ses besoins et à ceux des personnes dont elle a la charge"<sup>157</sup>. A partir de cette définition, peut être considérée comme pauvre toute région ou tout pays comptant un nombre important de personnes vivant dans la situation décrite ci-dessous. Donc la pauvreté se définit en termes de manque et d'absence de besoins fondamentaux qu'on a tendance à assimiler à trois conditions essentielles de vie : se nourrir, se vêtir et s'abriter. Mais, comme le fait remarquer "Le Courrier", une définition de la pauvreté qui se limiterait à ces trois aspects exclurait plusieurs régions et plusieurs personnes considérées comme pauvres.

En effet, les besoins humains ne se limitent pas uniquement à ces trois éléments. En plus de ceux-là, il faut ajouter les soins de santé, car un citoyen peut avoir les moyens de se vêtir, de se nourrir et de se loger, mais ne disposer d'aucun revenu nécessaire pour faire soigner un membre de sa famille en cas de maladie ou pour payer des soins préventifs. On pourrait également y inclure l'éducation : celle-ci "renforce la capacité individuelle de lutte contre la pauvreté en donnant à la personne concernée d'aptitudes lui permettant de gagner sa vie"<sup>158</sup>.

Au total, la pauvreté doit s'étendre à tous ceux dont la situation immédiate n'est pas seulement désespérée, mais dont l'existence est précaire et l'avenir incertain. Telle est la situation dans laquelle vivent les populations africaines, du moins dans leur majorité.

D'autre part, la phénomène de pauvreté a fait l'objet de plusieurs approches pour son appréciation. Pour Albert TEVOEDJRE, la pauvreté peut constituer une richesse pour les peuples, un bien-être fondé sur la maîtrise des besoins. A partir de cette définition, sa démarche consisterait à rechercher pourquoi et comment la pauvreté, redéfinie et réorientée, constitue sans doute la seule voie pour "s'auto-développer"<sup>159</sup>. Un point de vue différent a été exprimé par John KENNETH GALBRAITH qui, partant de la définition du concept d'"équilibre de la pauvreté", estime que les jugements de valeur et la science économique du monde riche réagissent par le mépris à la façon dont les pauvres s'accommodent à leur pauvreté. Ainsi, les pays sous-développés, tendant vers un "équilibre de la pauvreté", le nombre de ceux qui refusent de s'accommoder à cette situation, marque la différence entre "pays riches" et "pays pauvres"<sup>160</sup>.

---

156 Très souvent et pendant longtemps, on l'appelait "Coopération CEE-ACP", jusqu'à l'avènement de l'Union Européenne.

157 *Le Courrier*, *Lutter contre la pauvreté*, n°143, Janvier-Février 1994, p. 47.

158 *Ibid.*, p. 48.

159 *Ibid.*, p. 41.

160 *Id.*

La vision la plus complète et explicite est celle de l'Union Européenne. Elle vise à appréhender le phénomène de pauvreté à partir de l'utilisation d'un panel d'instruments d'analyse permettant d'apprécier simultanément plusieurs aspects du phénomène en conciliant plusieurs approches :

- l'"approche globale", au niveau d'une société prise dans son ensemble, combinée avec l'"approche individuelle" qui permet d'apprécier les situations particulières de groupes d'individus ou de ménages ;

- l'"approche quantitative (combien de pauvres ?) permettant les comparaisons et l'"approche qualitative" (comment les populations perçoivent et ressentent-elles la pauvreté ?) visant à mieux comprendre la diversité des conditions de pauvreté ;

- l'"approche structurelle", pour analyser les déterminants de la pauvreté, en concurrence avec l'"approche conjoncturelle" pour mieux jauger l'état de gravité de la situation et ses effets immédiats sur la vie socio-économique ;

- l'"approche statique", décrivant et comparant la situation à un moment donné, et l'"approche dynamique", analysant les mécanismes de reproduction de la pauvreté ;

- l'"approche économique" (logique d'analyse de flux et de stocks) et l'"approche sociologique" (logique d'analyse de comportement des pauvres).

Ces différentes approches, quoiqu'étant différentes l'une de l'autre, permettent chacune d'appréhender un aspect du phénomène. Donc leur utilisation simultanée n'est pas inutile mais nécessaire à la compréhension des effets de la pauvreté.

## 2. Manifestations et tendances générales du phénomène

La grande tendance de la pauvreté en Afrique est l'"exclusion sociale"<sup>161</sup>. La pauvreté n'est pas seulement la résultante d'un manque absolu des besoins de première nécessité, mais la cause de l'exclusion des populations des biens et services, droits et activités qui définissent la base même de la citoyenneté. Donc l'éradication de la pauvreté doit commencer par la promotion de l'inclusion sociale de toutes les franges de la population marginalisées. Dans ce sens, la pauvreté résulte non seulement des facteurs économiques mais de certaines pratiques telles que la discrimination, le manque d'organisation et la marginalisation sociale.

Même si le concept, ou tout au plus le phénomène de pauvreté, est différent de l'"exclusion sociale"<sup>162</sup>, il n'en demeure pas moins qu'il est sa cause la plus immédiate. Car,

161 Ibid., p. 42.

162 Selon le dossier du "*Courrier*", le concept d'"exclusion sociale" est différent de celui de pauvreté qui est plus statique et dynamique, et surtout exclusivement centré sur la "pauvreté monétaire", *Le Courrier*, op.cit. p.42.



dans plusieurs sociétés africaines, le pourcentage des "exclus" correspond généralement à celui des pauvres. Ceux-ci sont exclus de la vie sociale et économique par la gravité des effets de la pauvreté.

La pauvreté se caractérise également par la misère et la carence des conditions minimales de vie d'une partie de la population par rapport à une autre dotée de moyens de s'assurer une existence réelle. C'est dans cette optique que la pauvreté représente une "cassure sociale"<sup>163</sup> entre les riches et les pauvres, les nantis et les démunis, les bourgeois et les prolétaires. Cette "cassure sociale" ne s'observe pas seulement au plan national ou régional. Elle a une dimension internationale : celle de l'accroissement des inégalités entre "pays riches" et "pays pauvres" ou entre "pays développés" et "pays sous-développés". Selon une étude effectuée par la Banque Mondiale en 1990, les pauvres représentaient 43 % de la population d'Asie du Sud, 48 % de celle de l'Afrique Subsaharienne, 33 % de celle du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, 25 % de celle de l'Amérique Latine et des Caraïbes et 11 % de celle de l'Asie de l'Est.

Suivant cette répartition, la pauvreté est plus caractéristique dans les pays du Sud. Et ce phénomène ne fait que s'accroître. En l'an 2000, la tendance sera à la hausse comme le montre le tableau ci-dessous (Tableau n° 7), surtout en ce qui concerne l'Afrique Subsaharienne.

**Tableau n°7 : Incidence de la pauvreté en l'an 2000 par région (en % de la population totale et en millions d'individus).**

Régions	Incidence de la pauvreté		Nombre de pauvres	
	1985	2000	1985	2000
Afrique Subsaharienne	46,8	43,1	180	265
Asie de l'Est	20,4	4,0	280	70
Asie du Sud	50,9	26,0	525	365
Amérique Latine et Caraïbes	19,1	11,4	75	60
Europe de l'Est	7,8	7,9	5	5
Europe, Moyen-Orient et Afrique du Nord	31,0	22,6	60	60
<b>Total</b>	<b>32,7</b>	<b>18,0</b>	<b>1125</b>	<b>825</b>

Source : Banque Mondiale in *Le Courrier*, op. cit. p. 44.

**N.B.** : Selon ce tableau, L'Afrique Subsaharienne et l'Asie du Sud resteront les régions où la pauvreté sera plus notable.

<sup>163</sup> *Le Courrier*, op. cit., p. 42.

Les inégalités entre les différentes régions se traduisent par l'utilisation des concepts : "pauvreté absolue" et "pauvreté relative". La "pauvreté absolue" est la caractéristique principale de la situation dans les pays sous-développés tandis que la "pauvreté relative" est utilisée pour spécifier l'impact du phénomène dans les pays développés.

Les incidences de la pauvreté sont différentes d'une région à une autre, d'un pays à un autre. En Afrique, elles se traduisent d'abord par la disparition des valeurs humaines : "pauvreté et exclusion entraînent un effritement des valeurs consensuelles et des formes de solidarité traditionnelles, une tendance à la fragmentation sociale, la crainte de l'avenir, le repli identitaire et la perméabilité à toutes les formes d'extrémisme"<sup>164</sup>. La "perméabilité à toutes les formes d'extrémisme" se manifeste par l'embrasement des jeunes dans différentes formes de croyances et de pratiques (sectes, intégrismes, drogue, tabac et alcoolisme). Elle rend possible le déclenchement des conflits et la montée du terrorisme en Afrique.

En accroissant les inégalités au sein des sociétés et entre les régions, la pauvreté exacerbe les conflits, les tensions sociales et les perspectives d'insécurité. Sur le plan interne, les Etats africains sont menacés par des forces centrifuges qui remettent en question la légitimité des institutions politiques parce qu'étant défavorisées et pauvres. La colonisation a aussi exacerbé les contradictions inter-régionales et inter-ethniques en modernisant certaines régions et en négligeant d'autres, en favorisant certaines ethnies et en marginalisant d'autres<sup>165</sup>. Ces dernières, plongées dans la misère et la pauvreté, se sentent exclues non seulement du contrôle du pouvoir mais aussi du processus de modernisation nationale<sup>166</sup>. On assiste ainsi à une multitude de revendications sociales et politiques, et à la cristallisation d'allégeance, qui sont autant de menaces à la sécurité des Etats. Les guerres civiles du Biafra au Nigeria (1967-1970), du Sahara (depuis 1956), du Rwanda (actuellement), etc., sont des illustrations de conflits armés nés des inégalités sociales et ethniques au sein des Etats africains. Il est ainsi évident qu'actuellement, les zones de tensions et de conflits en Afrique et dans le monde, correspondent aux zones de pauvreté, comme le montre d'ailleurs le tableau ci-dessous.

**Tableau n° 8 : Répartition régionale des conflits armés dans le monde, 1989-1992.**

Région	1989	1990	1991	1992
Afrique	9	10	11	8
Asie	11	10	8	11

<sup>164</sup> Ibid., p. 40.

<sup>165</sup> La meilleure illustration en est les inégalités perpétrées et entretenues par le colonisateur belge entre les Hutus et les Tutsis au Rwanda et au Burundi.

<sup>166</sup> Lire, Affolabi MOUSSA OKANLA, "Rapport" in U.N.I.D.I.R., *Afrique, désarmement et sécurité*, op. cit., p. 13.

Amérique Latine et Centrale	5	5	4	3
Europe	2	1	2	4
Moyen-orient	5	5	5	4
Total annuel	32	31	30	30

Source : SIPRI YEARBOOK 1993 : *Armements an Disarmament, op. cit., p.86.*

Il ressort de ce tableau que les régions dans lesquelles on a enregistré entre 1989 et 1992 le plus grand nombre de conflits correspondent aux régions les plus pauvres du monde.

Par exemple, en 1989, sur les 32 conflits armés enregistrés dans le monde, l'Asie à elle seule en comptait 11, l'Afrique 9, contre 2 seulement pour le continent européen. Dans le même ordre d'idées, en 1991, sur les 30 conflits armés enregistrés dans le monde, l'Afrique venait en tête avec 11 zones de tensions, contre 2 seulement en Europe. Globalement, entre 1989 et 1992, quelle que soit l'année considérée, on remarque que les zones les plus pauvres (Afrique, Asie) comptent le plus grand nombre de conflits armés dans le monde.

On pourrait donc en déduire que, plus une société est pauvre, plus la probabilité qu'elle s'enlise dans un conflit armé né de la quête ou de la revendication d'un mieux-être par la majorité démunie et lésée est remarquable. Les conflits de la Somalie, du Liberia, de l'Angola et encore celui du Rwanda, sont des crises dont la facette cachée est la pauvreté. Il s'agit des conflits socio-économiques et ethniques, transformés en guerres civiles, entre les couches marginalisées et l'élite dominante et aisée. Les inégalités sociales et économiques nées de la pauvreté sont des déterminants du phénomène d'insécurité et d'instabilité aux plans international, régional ou national. Comme le souligne Jacques FONTANEL, "dans un système international fondé sur l'inégalité et la domination, l'économie participe activement au développement de l'insécurité"<sup>167</sup>. Telle est la réalité africaine d'aujourd'hui.

Les manifestations de la pauvreté dans les pays africains sont différentes selon la localisation rurale ou urbaine. La pauvreté affecte essentiellement le milieu rural des pays africains. De ce fait, les différences de niveau de vie entre zones rurales et milieux urbains paraissent encore plus frappantes. L'Afrique Subsaharienne par exemple est la partie du monde qui a le plus souffert durant les années 90 : le nombre de pauvres y a augmenté à peu près au même rythme que la population, soit environ 3 % par an<sup>168</sup>.

De plus, c'est dans cette zone que les pauvres sont devenus encore plus pauvres. Même si la distinction entre zones rurales et zones urbaines est pertinente du point de vue de l'étendue

<sup>167</sup> Jacques FONTANEL, *L'économie des armes*, op. cit., p. 12.

<sup>168</sup> *Le Courrier*, op. cit., p. 44.

et de la profondeur de la pauvreté, son estimation à travers les revenus (toujours plus faibles en milieu rural) ne reflète qu'imparfaitement la réalité. A ce titre, le dossier du "*Courrier*" fait remarquer que, s'il est vrai que les services et équipements sociaux sont plus nombreux en ville, les pauvres urbains n'y ont pas toujours accès et souffrent, eux-aussi, du manque de conditions de vie viables (habitat, hygiène, nutrition, santé).

Plusieurs facteurs interviennent dans l'évaluation de l'incidence de la pauvreté : le taux de scolarisation, l'espérance de vie, le taux de mortalité... ; d'autres, comme les conditions de sécurité alimentaire, l'accès aux services sociaux, les conditions d'habitation, les liens d'intégration sociale sont également significatifs.

Quels que soient les facteurs retenus, on peut remarquer que les incidences et les manifestations de la pauvreté sont multiples et complexes. Certaines se diluent dans la plupart des vices qui caractérisent la situation socio-économique des pays africains. D'autres sont des critères du sous-développement<sup>169</sup>. Dans l'un ou l'autre cas, il s'agit des menaces non militaires à la sécurité des Etats ou même des variantes du phénomène de pauvreté.

## **B - La malnutrition et la famine**

La famine et la malnutrition constituent des menaces évidentes à la survie des populations. Elles ont des conséquences remarquables sur l'équilibre socio-économique et politique des pays africains. Selon la Banque Mondiale, "une famine chronique sape la productivité des gens et les rend plus vulnérables à la maladie"<sup>170</sup>.

En fait, depuis l'indépendance, la couverture des pays africains en besoins alimentaires s'est dégradée : les graves pénuries alimentaires qui étaient exceptionnelles en 1960, sont désormais fréquentes dans tout le continent. Les famines récurrentes des années 80 ont montré d'une manière éclatante le degré d'insécurité alimentaire en Afrique.

La malnutrition et la sous-alimentation ont un caractère saisonnier. Elles s'aggravent par exemple avant les récoltes, au moment où les approvisionnements s'épuisent (période de soudure). Le déficit alimentaire s'aggrave également pendant les années où la sécheresse atteint son point culminant.

La Banque Mondiale estime que le quart de la population de l'Afrique Subsaharienne (plus de 100 millions de personnes), obtient moins de 80 % de la ration calorique que

---

169 Lire, Georges CAZES et Jean DOMINGO, op. cit., p. 37.

170 BANQUE MONDIALE, *L'Afrique subsaharienne : de la crise à la croissance durable*, op. cit., p. 87.

recommandent la F.A.O. et l'O.M.S.<sup>171</sup>. Le déficit alimentaire enregistré dans les pays africains se répartit de manière inégale dans la région. Mais toutes les sous-régions comptent des pays qui, à des degrés divers, sont touchés par la famine. Les pays du Sahel et la zone centrale de la région australe (Botswana et ses environs) où les précipitations sont peu abondantes et irrégulières, forment un noyau d'insécurité alimentaire remarquable. La pénurie alimentaire sévit également dans les pays qui sont le théâtre de guerres civiles ou de conflits armés (Angola, Ethiopie, Mozambique, Somalie et Rwanda) ; dans les pays dont l'infrastructure est faible (Ouganda, Zaïre); dans d'autres pays à forte population urbaine pauvre (Zambie, Soudan) ; et surtout dans les pays où la gestion économique a provoqué l'arrêt de la croissance.

Lorsqu'on parle de pénuries alimentaires, il faut faire la différence entre les pénuries chroniques, dues à des déficits constants, et les crises passagères causées par mauvaises récoltes, les troubles politiques ou les conflits armés. Mais, dans l'un ou l'autre cas, force est de souligner que les zones les plus touchées sont les régions rurales ; les couches les plus vulnérables étant les femmes et les enfants.

On connaît bien évidemment ce que ce déficit alimentaire signifie en terme de mortalité, de morbidité, de déficience physique et mentale, d'atteinte à la dignité de l'homme. Et ce déficit n'est pas loin d'être enrayé d'ici l'an 2 000. Selon des prévisions effectuées par la Banque Mondiale, le déficit alimentaire africain, estimé à 10 millions de tonnes (équivalent en maïs) en 1990, évoluera suivant trois scénarios : 15 à 50 millions de tonnes en l'an 2 000, 20 à 115 millions de tonnes en l'an 2 010 et 5 à 245 millions de tonnes en l'an 2 020<sup>172</sup>. L'ampleur de cette situation est particulièrement inquiétante pour la sécurité et l'avenir des pays africains dont les populations sont également menacées par la sous-scolarisation et l'analphabétisation.

### C - L'analphabétisation et la sous-scolarisation

L'analphabétisation, la sous-scolarisation et même la déscolarisation sont caractéristiques dans tous les pays africains. Une lecture par échantillonnage au niveau des sous-régions nous permettra de mieux apprécier ces phénomènes.

En Afrique du Nord par exemple, l'Algérie comptait près de 7 millions d'analphabètes en 1987 (64 % femmes et 36 % hommes), pour un taux d'alphabetisation égale à 56 % la même année.

---

171 Id.

172 Ibid., p. 88.

En Afrique de l'Ouest, au Nigeria, le taux d'alphabétisation en 1985 était de 42 %. Au Burkina Faso, ce taux était de 13 % seulement la même année.

En Afrique centrale, on peut souligner entre autres l'exemple du Zaïre, qui en 1985 avait un taux d'alphabétisation de 59 % ; en Afrique de l'Est, la Somalie par exemple avait un taux d'alphabétisation de 12 % en 1985. L'Afrique australe ne fait pas exception : l'Afrique du Sud par exemple avait un taux d'alphabétisation de 50 % en 1984. Ces données chiffrées<sup>173</sup> peuvent paraître moins significatives ou révélatrices du niveau de scolarisation ou d'alphabétisation dans les pays africains. Mais il est clair que l'Afrique connaît depuis longtemps un phénomène de déscolarisation remarquable ; surtout au niveau de l'enseignement primaire où il s'est beaucoup accéléré. La déscolarisation primaire compte parmi les indicateurs les plus significatifs de la dégradation des conditions de vie sociale et de l'insécurité en Afrique. L'école primaire constitue le premier droit naturel de l'homme et surtout de l'enfant : le droit d'appréhender et d'enrichir à la fois la toute première perception de l'environnement par l'écrit (lecture de base) et d'opérer sur cet environnement à travers la symbolique du nombre (calcul de base). Selon la Banque Mondiale, le taux de rendement social de l'éducation primaire en Afrique Noire est le double de l'éducation supérieure (26 % contre 13 %) ; mais, ce qui frappe c'est que sur 1000 enfants qui entrent en première année du cycle primaire, 600 seulement fréquentent l'année terminale, d'où le phénomène croissant de la déscolarisation<sup>174</sup>.

Dans certains pays, cela est lié au coût vertigineux de l'éducation et à la relation entre ce coût et les opportunités d'activités et d'emplois générés. Ce phénomène est particulièrement visible dans les zones rurales et affecte surtout l'éducation des filles. La déscolarisation s'observe mieux également au niveau des disparités entre hommes et femmes. Les femmes resteraient en moyenne plus de deux fois moins de temps que les hommes dans le système scolaire<sup>175</sup>.

#### D - Le désastre des maladies, des épidémies et des pandémies

Le rapport dressé par la Banque Mondiale sur l'état de santé de base en Afrique<sup>176</sup> est significatif. Avec une mortalité maternelle onze fois supérieure à celle qui prévaut en Chine, et cinq fois supérieure à celle que connaît le Sri Lanka ; avec une mortalité infantile cinq fois supérieure à celle que connaissent ces deux pays asiatiques (Chine et Sri Lanka) ; avec 200 millions d'africains atteints de malaria chronique et menant une vie d'handicapés ; avec les deux

173 Cf. L'ANNUAIRE JEUNE AFRIQUE 91, *Rapport annuel sur l'état de l'Afrique*, Paris, 1991.

174 *Le Courrier*, op. cit., p. 45.

175 Id.

176 BANQUE MONDIALE, *L'Afrique Subsaharienne, de la crise à une croissance durable*, op. cit., p. 78.

tiers de la population rurale privée d'eau propre, sans oublier les ravages causés par les autres maladies, l'Afrique peut-elle être en sécurité ou en équilibre par la force des armes ? La réponse est négative car l'Afrique présente ainsi le visage d'un continent malade, incapable de produire, d'apprendre et d'évoluer. Toutes ces maladies ont des conséquences sur la sécurité et la situation socio-économique des populations.

Sur 24 pays pour lesquels nous possédons des statistiques<sup>177</sup>, 12 ont un taux de mortalité maternelle supérieur à 500 pour 100 000 naissances vivantes contre 44 en Chine et 90 au Sri Lanka. Chaque année, environ 150 000 mères d'enfants meurent en Afrique, et à peu près autant deviennent invalides à la suite de complications de grossesse et d'enfantement.

Dans la plupart des pays d'Afrique Subsaharienne, le taux de mortalité infantile est compris entre 100 et 70 pour 1 000 naissances vivantes, contre 33 au Sri Lanka et 32 en Chine. Dans de nombreux pays, les décès d'enfants de moins de cinq ans représentent près de la moitié de l'ensemble des décès. Dans les pays les plus pauvres comme le Burkina Faso, l'Ethiopie, le Mali et le Niger, 70 à 17 % seulement d'enfants vivent jusqu'à l'âge de cinq ans.

L'Afrique connaît donc des problèmes de santé et les plus graves sont notamment les maladies tropicales endémiques comme le paludisme. On estime en effet que 200 millions d'Africains souffrent du paludisme chronique et sont infirmes à vie. Les plus touchés sont les enfants, dans une région où le taux de fécondité est élevé, le nombre d'enfants de faible poids à la naissance, incapables de résister à la malnutrition et aux infections est également élevé. Pour ceux qui survivent aux maladies de la petite enfance, la morbidité demeure également très élevée.

A cette situation est venu s'ajouter le désastre causé par le S.I.D.A. au sein des populations africaines. Même si le S.I.D.A. n'est certainement pas la maladie qui tue le plus en Afrique<sup>178</sup>, il mérite plus d'attention pour plusieurs raisons : d'abord parce que le S.I.D.A. déclaré est mortel à 100 % en comparaison au paludisme qui ne l'est que pour moins de 1% des patients adultes ; ensuite, à l'heure actuelle, il n'existe pas de traitement adéquat ni de vaccin préventif ; enfin cette maladie est associée à divers facteurs de morbidité. La tuberculose semble être l'une des manifestations les plus fréquentes de cette maladie.

A l'heure actuelle, sur 13 millions de cas d'infections dans le monde, 7,5 millions sont localisés en Afrique Subsaharienne depuis l'apparition de la maladie, selon l'O.M.S.<sup>179</sup>. Parmi

---

177 Id.

178 *Jeune Afrique Economie*, Mensuel n°169, Juillet 1993, p. 58.

179 Id.

ces cas, plus de 750 000 sont des enfants. Selon l'O.M.S., en l'an 2 000, plus de 14 millions de cas se seront déclarés en Afrique Subsaharienne, les femmes et les enfants étant les plus touchés. Les pays les plus touchés sont le Burundi, le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda, la Tanzanie et le Zaïre. Selon la Banque Mondiale, à Bangui (République Centrafricaine), la séropositivité des adultes est passée de 2,1 % en 1985 à 7,8 % en 1987. Chez les prostituées du Kenya, elle a augmenté de 4 à 59 % en cinq ans<sup>180</sup>. Des enquêtes effectuées dans la plupart de ces pays (les plus touchés) révèlent des taux de séropositivité allant de 5 à 20 % chez les adultes en milieu urbain.

Au-delà de son impact démographique remarquable (pertes de vies humaines), le S.I.D.A. a des conséquences économiques inqualifiables. En Afrique, le S.I.D.A. frappe surtout les jeunes et les personnes d'âge mûr vivant leurs années de plus forte productivité. Selon le document du Symposium organisé par la Banque Africaine de Développement (B.A.D.), le 11 mai 1993 à Abidjan, "le S.I.D.A. a un impact économique du fait qu'une forte proportion des personnes infectées sont des adultes à leur âge économiquement productif"<sup>181</sup>. La pandémie a ainsi pour conséquence économique la décimation des populations dont la rentabilité est remarquable, comme le souligne Babacar NDIAYE, Président de la B.A.D. : "à mesure que la main-d'oeuvre qualifiée et les couches actives de la population seront décimées, la baisse de la productivité va affecter les ménages, les entreprises et des secteurs entiers de l'économie"<sup>182</sup>. Les décès d'adultes titulaires d'un revenu amputent le pouvoir d'achat des familles, tandis que la recrudescence de la mortalité infantile obère les perspectives d'avenir de la société toute entière ; ce qui est un cruel paradoxe pour les pays africains où la croissance démographique très remarquable est régulièrement décriée.

Au-delà des chiffres donnés, la menace que représente le S.I.D.A. est accablante car, cette pandémie risque de faire plus mal encore que le mal-développement offusqué également par la dégradation de l'environnement.

## **E - La dégradation de l'environnement**

La dégradation continue du patrimoine écologique africain est particulièrement frappante et redoutable pour la sécurité du continent et de ses populations. Le bilan dressé par la Banque Mondiale à ce sujet constitue un réquisitoire des plus éloquents sur la dégénération et la déperdition qui frappent la faune, la flore et les sols africains.

---

180 BANQUE MONDIALE, *L'Afrique Subsaharienne, de la crise à la croissance durable*, op. cit., p. 80.

181 *Jeune Afrique Economie*, op. cit., p. 58.

182 Id.



En termes de pertes de potentiels productifs ou de gaspillage de facteurs de production, le déboisement et la déperdition des sols représentent des chiffres élevés. Avec une surface forestière de plus de 700 millions d'hectares en voie de disparition, au rythme de 3,7 millions d'hectares par an, avec un taux de déboisement vingt-neuf fois supérieur au taux de plantation d'arbres, 80 % de sols fragilisés et 47 % de sols devenus trop secs pour supporter des spéculations agricoles<sup>183</sup>, on peut difficilement envisager une sécurité durable des populations africaines par les simples armes. Mais, comment peut-on expliquer cette situation de l'environnement en Afrique ?

En fait, l'écologie de l'Afrique se trouve être fragilisée par un certain nombre de facteurs. La pression démographique accélère la désertification en forçant populations et troupeaux à migrer toujours plus loin vers des pâturages marginaux. Actuellement, plus d'un tiers de l'Afrique est menacé de désertification<sup>184</sup>. A l'extrémité sud du Sahara, au cours des cinquante dernières années, 650 000 km<sup>2</sup> de terres jadis productives, soit une superficie égale à celle de la Somalie, se sont transformées en désert. On estime aussi qu'en raison de l'érosion, du surpâturage, de la sécheresse, 50 000 à 70 000 km<sup>2</sup> de sols sont retirés chaque année de la production.

La capacité de production des terres diminue à cause des rotations plus courtes, de l'érosion du sol et du surpâturage. En plus et selon un rapport des Nations Unies, l'augmentation croissante de la population accroît la demande de bois de feu et de terres arables. La déforestation qui en résulte, intensifie le ruissellement et l'érosion, abaisse le niveau des nappes phréatiques et peut éventuellement réduire les précipitations dans les régions arides<sup>185</sup>.

La pollution pose un problème de plus en plus sérieux, en particulier en milieu urbain dont l'aménagement laisse à désirer. Et pour couronner le tout, certains pays industrialisés se débarrassent de leurs déchets toxiques en Afrique.

Dans le contexte de cette dégradation de plus en plus sérieuse, certaines zones écologiques ont des problèmes spécifiques. Tel est le cas du Sahel et des régions limitrophes du Kalahari où on note une avancée du désert et une dégradation des sols accélérée par la sécheresse. La région du Sahel comprend le Burkina Faso, la Gambie, le Mali, le Niger, la

---

183 Chiffres publiés par L'ANNUAIRE JEUNE AFRIQUE 91, op. cit., p. 18.

184 Cf. BANQUE MONDIALE, *L'Afrique Subsaharienne, de la crise à une croissance durable*, op. cit., p. 224.

185 NATIONS UNIES, *Désarmement, Rapports entre le désarmement et le développement*, Série d'études 5, op. cit., p. 27

Mauritanie, le Sénégal et le Tchad. Dans cette région, estime la Banque Mondiale, les trois quarts des terres sont absolument désertiques<sup>186</sup>.

Quant aux pays dotés de forêts tropicales et humides, l'accélération du déboisement menace constamment l'équilibre écologique. L'érosion des sols y est particulièrement sérieuse, surtout dans les zones de peuplement et de culture les plus denses, par exemple dans certaines parties du Burundi, de l'Ethiopie, du Kenya et de l'Ouganda. A ce rythme, quel sera l'avenir écologique de l'Afrique ? Que deviendrait une sécurité sans un minimum d'équilibre écologique et géophysique ?

En définitive, il ne fait aucun doute que la pauvreté et ses corollaires font peser des menaces réelles et imminentes sur la sécurité des populations africaines. Ces problèmes revêtent un caractère essentiellement non militaire<sup>187</sup> ; et il est absolument nécessaire qu'ils soient traités en tant que tels par des moyens non militaires. Tout se passe comme si les Etats africains, en occultant la gravité de ces menaces, choisissent plutôt la "paupérisation militaire" ou la "militarisation de la pauvreté"<sup>188</sup>. L'Afrique, 400 millions d'habitants en 1975, 800 en l'an 2000, reste une zone largement sous-développée, plongée dans une "pauvreté absolue". En 1986, la session spéciale des Nations Unies sur l'Afrique confirmait déjà l'effondrement économique et politique de ce continent le plus démuné de la planète, et qui continue à s'appauvrir<sup>189</sup>. Cette situation s'empire davantage avec le phénomène d'extraversion et de dépendance de ce continent, resté tributaire du monde extérieur par les politiques d'armements et de "défense nationale".

## SECTION 2

### LA MILITARISATION : FACTEUR DE DEPENDANCE POLITICO-ECONOMIQUE DE L'AFRIQUE

Depuis longtemps, les Etats africains sont demeurés à la périphérie du système diplomatico-stratégique international. Au plan politico-économique, ils sont des Etats extravertis et éternellement assistés par le monde extérieur. Quels sont les facteurs de cette marginalisation ?

186 BANQUE MONDIALE, op. cit., p. 224.

187 Il faut noter que certaines de ces menaces en cause peuvent nécessiter un recours à des moyens militaires et affecter même la sécurité des Etats voisins. Tel pourrait être le cas par exemple des crises sociales, ou de la pauvreté extrême dégénérant en guerres civiles qui débordent les frontières nationales.

188 Paul-Marc HENRY, "L'aberrante militarisation de la pauvreté", op. cit., p. 107.

189 Philippe MOREAU DEFARGES, *Les relations internationales dans le monde d'aujourd'hui*, op. cit., p. 235.

Les plus cités sont généralement la colonisation et le sous-développement. Ces deux principaux facteurs, justificatifs de la marginalisation de l'Afrique, ont pour effets parallèles la dépendance politique et économique vis-à-vis des Etats qui se partagent la direction des affaires du monde.

En effet, au-delà du mal-développement qui caractérise l'Afrique, ce continent a pour critère d'identité sa subordination par rapport au monde extérieur ; subordination qui, quoiqu'étant le fruit des facteurs ci-dessus mentionnés, a été concédée et facilitée par un certain nombre de choix politico-économiques effectués par les dirigeants africains. Parmi ces choix, se trouve en bonne place la militarisation ou les politiques d'armements. Ce phénomène, dont l'impact sur le processus de développement est inqualifiable (comme on l'a montré ci-dessus), est un facteur additif de l'extraversion de l'Afrique au triple plan politique, économique et surtout sécuritaire.

La militarisation poussée du continent permet aux puissances étrangères d'asseoir davantage leur domination en Afrique, tant et si bien qu'il y a comme une convergence entre politiques de vente d'armes d'une part, et la dépendance politique, économique et sécuritaire d'autre part. En d'autres termes, la militarisation en tant que résultat du commerce international d'armements, se traduit par la double dialectique de la domination et de la spoliation de la part des pays fournisseurs (§1), et la dépendance et la subordination de la part des pays africains (§2).

### §1 - LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ARMES OU LA LOGIQUE DE DOMINATION DES PAYS FOURNISSEURS

Le commerce international des armes, comme toute activité économique internationale, est caractérisé par la domination des pays exportateurs sur les pays importateurs. Au-delà de cet aspect économique général qui traduit la logique des marchés, le commerce des armes joue un rôle important dans l'analyse et la compréhension de la configuration actuelle des relations internationales. Surtout en ce qui concerne le clivage Nord-Sud du système international ou l'"axe vertical des relations internationales", selon l'expression de Daniel COLARD<sup>190</sup>. Cet axe est caractérisé par le rapport "Dominants (Nord)-Dominés (Sud)". Le phénomène d'armement explique lui aussi ce rapport de domination par les caractéristiques du commerce des armes.

Le commerce international de matériel militaire est matérialisé directement par les exportations et les importations d'armes. Il trouve son expression dans les liens internationaux entre fournisseurs et acheteurs, dans les transferts de technologie et dans toute une série de

190 Selon Daniel COLARD, le système international s'est ordonné autour de deux axes principaux: l'axe Est/Ouest qui a une configuration horizontale, et l'axe Nord/Sud qui a une configuration verticale. Lire Daniel COLARD, op. cit., p.17.

relations de travail internationales telles que celles prévues dans les accords de licence et de coproduction, les programmes de collaboration et les accords de compensation<sup>191</sup>.

Selon la théorie classique des échanges internationaux telle que définie par Adam Smith, le commerce international naît des différences entre les avantages comparatifs et c'est la concurrence au niveau des prix du marché qui détermine la qualité, la quantité et la valeur des exportations. Selon un groupe d'experts de l'U.N.I.D.I.R., les marchés d'armes font exception à cette règle<sup>192</sup> ; puisque ce sont les gouvernements qui contrôlent le flux des exportations de leurs fabricants de matériels militaires.

La principale caractéristique du commerce international des armes est le manque de statistiques, car "les accords internationaux sur les armes sont souvent enveloppés de mystère et de commerce illicite des armes communément appelés "marchés noirs"<sup>193</sup>. Le constat qu'on peut faire est que : il existe une relation entre l'origine des armes africaines et les pôles de domination (A). Qui puis est, la politique des pays fournisseurs cherche à cristalliser et à préserver leur position et leur influence sur les pays importateurs (B). Qu'est-ce qui peut expliquer cela ?

### **A - De l'origine des armes africaines à l'établissement des pôles de domination**

D'où viennent les armes stockées en Afrique ? Il n'est pas aisé de trouver une réponse adéquate à cette question au regard des secrets et des difficultés d'informations qui caractérisent les transferts internationaux d'armes, fussent-elles conventionnelles ou non.

Mais, le moins qu'on puisse dire c'est que les sources d'approvisionnement des pays africains sont de deux ordres : les sources intra-régionales et les sources extra-régionales.

Concernant les premières, certains pays africains fabriquent à des rangs mondiaux faibles et divers, des munitions et des armes<sup>194</sup>, comme l'indique le tableau ci-dessous.

---

191 Lire, U.N.I.D.I.R., *Aspects économiques du désarmement: le désarmement en tant qu'investissement*, op. cit., pp. 39 et 40.

192 Ibid., p. 40.

193 Id.

194 cf. Tableau n°9.

Tableau n° 9 : Les capacités de production d'armements en Afrique

	Armes légères et munitions	Construction navale	Blindés et véhicules	Avions et hélicoptères	Fusées et missiles électroniques
Algérie	▲	●			
Côte d'Ivoire		●			
Egypte	▲	●	□	◆	■
Gabon		●			
Libye	▲				
Madagascar		●			
Maroc	▲				
Nigéria	▲	●			
Rép. Sud Africaine	▲	●	□	◆	■
Sénégal		●			

Source : U.N.I.D.I.R.; *Afrique, désarmement et sécurité*, op. cit., p.106.

Le constat qu'on peut faire est celui de dire que , malgré la faiblesse de leurs productions, les industries d'armements africaines constituent des sources d'approvisionnement non négligeables, d'abord pour les besoins nationaux et ensuite pour ceux des pays africains non-producteurs. Selon ce tableau, les capacités de production africaine concernent les armes légères et les munitions, la construction navale, les véhicules blindés, les avions et les hélicoptères, les fusées, les missiles, etc. Les pays concernés par cette production sont : l'Algérie, la Côte d'Ivoire, l'Egypte, le Gabon, la Libye, Madagascar, le Maroc, le Nigeria, la République Sud Africaine et le Sénégal. Comme on pourrait le constater, la production africaine en matière d'armes classiques est évidente ; reste à analyser ses potentialités en ce qui concerne les armes modernes. Sur ce plan, l'Egypte, l'Afrique du Sud et la Libye sont les principaux fournisseurs.

L'Egypte, selon Hugo SADA, est sans doute "la principale puissance continentale en matière d'engins Sol-Sol"<sup>195</sup>. Sa position d'avant-garde étant en partie conséquente à la coopération militaire avec ses partenaires étrangers. Mais l'Egypte avait lancé ses propres programmes de recherche et de fabrication d'armes dès les années 50. Et elle s'est ensuite procurée auprès de l'ex-URSS des engins "Frog" et "SS<sub>1</sub> Scud". Aujourd'hui, elle produit des missiles "SAK R" ayant une portée de 80 km, et poursuit ses programmes de développement

195 Hugo SADA, "Défense: l'Afrique victime de la détente?", in *l'Annuaire Jeune Afrique 91*, op. cit., p. 107.

d'engins de plus longue portée. Cette capacité est le fruit d'une coopération délibérée avec ses voisins du Moyen-Orient. Ainsi, dans les années 80, elle avait activement coopéré avec l'Irak pour plusieurs projets en vue de l'amélioration des performances du "Scud B" ; mais, selon les informations données par Hugo SADA, ces projets n'avaient pas abouti<sup>196</sup>.

La capacité militaro-industrielle de la Libye en ce qui concerne les armes modernes, a été victime du coup de force et du contrôle des occidentaux. Ses ambitions dans la production des missiles datent de longtemps. Dès les années 70, elle avait essayé sans succès, de développer avec des firmes privées ouest-allemandes, la production de fusées. Elle avait également tenté d'obtenir de l'U.R.S.S., la fourniture d'engins "SS 21" de 120 km de portée et des "SS 12" de 900 km de portée. Mais cette entreprise avait été une fois de plus torpillée par les américains. Elle dispose néanmoins de plusieurs dizaines de "Frog 7" et "Scud B".

Enfin, le cas de la République Sud-Africaine est spécifique à cause du manque d'informations. Mais il est clair qu'elle développe des programmes d'engins Sol-Sol avec l'assistance technologique israélienne. Elle est le seul pays africain nanti d'une capacité nucléaire, du moins pour l'instant.

Malgré la faiblesse de la production d'armes en Afrique en comparaison avec celle des autres régions<sup>197</sup>, les sources africaines établissent une sorte de réseau de domination et de mouvements d'armes et de capitaux dans la région. L'exemple des sous-régions d'Afrique centrale et australe peut être retenu pour illustrer cela.

En effet, entre l'Afrique centrale et l'Afrique australe, tout se passe comme s'il y avait un lien non seulement entre les trafiquants d'armes mais aussi entre les différents drames qui s'y produisent. Selon Colette BRAECKMAN, dans ces deux régions, "on retrouve les mêmes filières de ventes d'armes alimentées par les trafics divers (drogue, diamant, or...) et bénéficiant aux mêmes intermédiaires et aux mêmes fournisseurs"<sup>198</sup>.

Le premier facteur de ce réseau est le clivage ethnique. Celui-ci est utilisé comme facteur de division afin non seulement de freiner la construction d'Etats modernes démocratiques, mais aussi d'asseoir une certaine influence économique et politico-idéologique dans cette zone. En Angola par exemple, l'U.N.I.T.A. a été pendant longtemps soutenu par l'Afrique du Sud et certaines populations de la côte comme les Okimbundus et les Ka Kongos. Pour Colette BRAECKMAN, ces relations ne sont pas le fait de hasard car, "il existe entre l'Afrique centrale et l'Afrique du Sud de très réels mouvements d'influence, d'intérêts économiques et

---

196 Id.

197 Id.

198 Colette BRAECKMAN, op. cit., p. 26.

stratégiques et de combattants"<sup>199</sup>. L'appui à SAVIMBI par l'armée et les services de sécurité sud-africains est connu. Ce qui l'est peut-être moins, ce sont les liens entre le Zaïre et l'U.N.I.T.A., lorsqu'on sait très bien que la base de Kabinda, dans la province zairoise du Shaba, a pendant longtemps servi de base-arrière au mouvement de SAVIMBI. Et aujourd'hui encore, les principales lignes d'approvisionnement de l'U.N.I.T.A. passent par le Zaïre, les armes étant déchargées dans les ports de Kaladi et de Boma (appartenant à ce pays).

Bien plus, en dehors des affinités idéologiques et militaires, les liens d'affaires sont très nombreux dans cette zone. Par exemple, une bonne partie de l'approvisionnement alimentaire du Zaïre arrive d'Afrique du Sud. Les armes utilisées au Rwanda proviennent en grande partie d'Afrique du Sud. Un rapport de l'organisation américaine "Human Rights Watch" relève que, au cours des derniers mois, et en violation de l'embargo, le gouvernement rwandais avait acheté des armes à l'Afrique du Sud pour une valeur de 5 à 9 millions de dollars<sup>200</sup> ; une gamme comprenant des fusils automatiques, mitrailleuses, lance-grenades et munitions.

Des pays africains, bien qu'étant situés loin de cette région, ont établi des liens d'affaire avec les pays concernés. Tel est le cas de l'Egypte et les milieux d'affaires français. Selon Colette BRAECKMAN, l'Egypte aurait vendu des armes au Rwanda pour une valeur de 6 millions de dollars dont le paiement a été garanti par le Crédit Lyonnais.

Peut-on alors penser que de tels réseaux sont le fruit d'un hasard ? Non car, le croire serait une façon d'occulter la conjonction d'intérêts économiques et idéologiques qui se trouvent cachés derrière ces trafics. Ces réseaux sont mis sur pied selon une hiérarchisation d'intérêts et d'avantages : au sommet les pays fournisseurs, en deuxième lieu les intermédiaires et pour finir les pays acquéreurs. Tant et si bien qu'on peut parler de l'existence d'un "Cartel africain de business en matière d'armements et autres trafics de même nature".

En deuxième lieu, les sources d'approvisionnement en armes des pays africains sont extra-régionales et reflètent les pôles de domination coiffés par les "Etats-patrons" du Nord, qui ne sont autres que les plus gros fournisseurs africains<sup>201</sup> ; entretenus et soutenus par les "Etats-subordonnés" d'Afrique, ou les dix plus gros acheteurs d'armes africains<sup>202</sup>. Les deux tableaux ci-dessous illustrent mieux ces réseaux de domination entre pays fournisseurs étrangers et pays acheteurs africains.

---

199 Id.

200 Id.

201 Cf. Tableau n° 10.

202 Cf. Tableau n° 11.

Selon le tableau n° 10, le premier fournisseur d'armes en Afrique entre 1978 et 1987 était l'Union Soviétique, avec 30,9 milliards de dollars. Moscou comptait sur le continent une vingtaine de clients. Mais l'essentiel de ses ventes était concentré à un petit nombre de pays : Libye, Angola, Algérie, Ethiopie, Mozambique.

**Tableau n° 10 : Les fournisseurs d'armes des dix plus gros clients africains, 1978-1987**  
(en milliards de dollars)

Union Soviétique	Etats-Unis	France	Autres	Total
30,9	6,8	5,8	17,7	61,2

Source : L'Annuaire Jeune Afrique 91, op.cit., p. 107.

**Tableau n° 11 : Les dix plus gros acheteurs d'armes africains, 1978-1987**  
(en milliards de dollars).

Libye	Egypte	Angola	Algérie	Ethiopie	Maroc
19,2	12	7,5	7	6,7	2,7

Nigeria	Mozambique	Soudan	Tunisie	Total
2,4	1,7	1	0,9	61,2

Source : L'Annuaire Jeune Afrique 91, op. cit., p. 106.

L'Union Soviétique avait accumulé dans ces pays une dette militaire de plus de 10 millions de dollars. Mais le virage de sa politique africaine à la fin des années 80 s'est accompagné d'une réduction notable de ses ventes d'armes. Il n'en demeure pas moins que les dirigeants soviétiques, même s'ils se sont montrés loquaces sur la réduction de l'effort militaire de leur pays, n'ont jamais exposé de manière explicite l'évolution de leur politique de vente d'armes. Quoi qu'on dise, les ventes d'armes restent une source privilégiée de devises fortes pour Moscou. Et on peut raisonnablement penser que Moscou, même avec le rôle moteur joué par les Etats-Unis, poursuivra ses ventes d'armes aux clients encore solvables<sup>203</sup>.

Les Etats-Unis viennent en deuxième lieu parmi les plus gros fournisseurs, avec un total de 6,8 milliards de dollars, dont 4,9 pour l'Egypte à elle seule. Les autres acheteurs sont la

203 Hugo SADA, op. cit., p. 104.



Tunisie, le Maroc, l'Algérie et le Nigeria. En dix ans, le total des ventes d'armes américaines en Afrique Noire n'a atteint que 865 millions de dollars<sup>204</sup>.

La France vient en troisième position des grands fournisseurs avec 5,8 milliards de dollars dont moins de 2 millions pour l'Afrique Noire<sup>205</sup>. Mais jusqu'en 1978, le tiers de ses ventes dans le Tiers-Monde était dirigé vers l'Afrique, surtout vers les pays francophones.

D'autres fournisseurs sont moins négligeables, du moins du point de vue quantitatif : la République Fédérale d'Allemagne, l'Italie, la Grande Bretagne, la Chine et Israël. Entre 1978 et 1987, leurs ventes représentaient 17,7 % du total des ventes en Afrique.

Il existe donc une diversité de sources d'approvisionnement en armements pour les pays africains. A cette diversité de sources correspondent les différents pôles de domination auxquels sont soumis les pays africains. Surtout lorsqu'on sait très bien que derrière les politiques de ventes d'armes se cachent toujours le soucis de cristallisation d'une certaine influence, d'une certaine suprématie des pays fournisseurs en vue de la préservation de leurs intérêts.

## B - La politique des pays fournisseurs

L'analyse de la politique des pays fournisseurs d'armes n'est pas toujours aisée à cause du manque d'informations appropriées. Raison pour laquelle une étude des données générales, des buts et objectifs des transferts internationaux d'armes tels que définis et menés par les pays fournisseurs semble plus judicieuse. Il faudrait également préciser que ces données dépendent évidemment des pays exportateurs. La plupart d'entre-eux ont une politique pré-établie en matière de transferts d'armes, tout au moins en ce qui concerne les conditions et les procédures les régissant, même si celles-ci restent généralement très implicites selon Christian CATRINA<sup>206</sup>.

Certains pays publient parfois des informations détaillées et complètes sur leurs procédures, surtout si le gouvernement doit justifier des transferts spécifiques devant les

---

204 Les crédits d'aide militaire accordés par Washington, et qui financent une bonne partie de ces achats, connaissent actuellement une baisse sensible. Il apparaît qu'en dehors de l'Egypte, les exportations militaires américaines en Afrique vont continuer à suivre une courbe descendante.

205 Le total des commandes de matériels militaires français par les Etats d'Afrique Noire était de 600 millions de Francs Français pour la seule année 1987 et 700 pour 1988, selon les chiffres donnés par Hugo SADA, op. cit., p. 105.

206 Christian CATRINA, "Transferts internationaux d'armes: les politiques des fournisseurs et la dépendance des acquéreurs", in NATIONS UNIES, *Désarmement*, Volume XIII, Numéro 4, New York, Décembre 1990, p. 140.

organes parlementaires, comme aux Etats-Unis et en Suisse par exemple. Mais quel que soit le degré de transparence et d'ouverture concernant les transferts d'armes, leurs objectifs, qu'ils soient explicites ou non, sont toujours animés par le souci d'une politique d'influence et de domination. Ainsi, les transferts internationaux d'armes regorgent un certain nombre d'enjeux pour les pays fournisseurs : les enjeux politico-idéologiques et économique-industriels.

### 1. Le maintien de l'influence politico-idéologique

Les objectifs politico-idéologiques du commerce des armes pour les fournisseurs se situent d'abord au niveau des procédures et des conditions de ventes. Il s'agit d'un ensemble de conditions administratives et juridiques pour l'autorisation du transfert d'armes, un ensemble de mécanismes devant permettre à l'Etat d'exercer un contrôle minutieux sur les exportations d'armes. Les raisons de ce contrôle sont multiples :

- empêcher, pour des besoins de sécurité nationale, que les armes soient livrées à un pays potentiellement hostile à un ennemi, ou que des secrets technologiques soient divulgués ;

- veiller à ce que les transferts d'armes à partir de son territoire ne puissent pas violer les accords internationaux comme des embargos sur les armes ou autres mécanismes interdisant les trafics d'armes ;

- appuyer la réalisation des objectifs fixés en matière de réglementation des armements ; par exemple en limitant de façon générale les ventes d'armes ou les transferts risquant de perturber la stabilité ou de troubler le processus de paix dans une région chaude. Tel est le cas des transferts d'armes à des belligérants ou vers des zones de tensions interdits par les protocoles et conventions de Genève du 12 Août 1949 sur le droit des conflits armés ;

- harmoniser les objectifs de transferts d'armes avec les principes de politique étrangère afin qu'ils ne soient pas en contradiction ou en conflit les uns par rapport aux autres.

En fait, il s'agit là d'un corpus de conditions préalables afin de justifier et de sécuriser le choix des stratégies de ventes d'armes par les pays exportateurs. C'est ce que Christian CATRINA appelle "élément "défensif" des politiques d'exportation d'armes"<sup>207</sup>.

Les préoccupations politiques en matière d'exportation d'armes sont nombreuses.

---

207 Id.

Premièrement, les exportations d'armes font partie intégrante de la politique étrangère, surtout pendant la période de guerre froide. Elles sont souvent utilisées comme "élément actif de la politique étrangère et de la politique de sécurité"<sup>208</sup> des pays fournisseurs. A ce titre, elles ont pour but de renforcer les capacités militaires d'Etats amis, ainsi que leurs capacités de poursuivre, dans les domaines politiques et sécuritaires, des objectifs identiques à ceux du fournisseur. Par exemple, la plus grande partie de l'aide militaire américaine accordée aux pays voisins de la Libye avaient pour motivation principale la garantie de leur sécurité face aux ambitions hégémoniques de la Jamahiriya.

Deuxièmement, le fournisseur peut essayer de façon générale, de renforcer la stabilité régionale et de contribuer au maintien de la paix dans une zone ou dans un pays donnés. Cette hypothèse est très rare car, pour qu'elle soit concrétisée, il faut une évaluation soignée non seulement de la répartition régionale des moyens militaires, des intentions ou des menaces politiques, mais aussi de la réaction possible des autres pays de la région du pays acquéreur. Puisque, à cause de la perception, l'idée que chaque pays se fait de la situation qui prévaut dans une région donnée en matière de sécurité est souvent subjective<sup>209</sup>. Mais le danger à ce niveau, c'est que, même les transferts d'armes à but stabilisateur ou pacifique peuvent accroître les tensions politiques, exacerber les conflits régionaux ou provoquer une course régionale aux armements au détriment de la stabilité et de la paix.

Troisièmement, en raison de l'importance qu'il revêt, le transfert d'armes peut être utilisé comme moyen d'appui politique à l'égard d'un Etat, d'un gouvernement ou d'un mouvement de libération nationale, ou pour le renforcement des relations amicales. Tel a été le cas des livraisons d'armes faites par la République Sud-Africaine à l'U.N.I.T.A.. Dans le même sens, les transferts d'armes peuvent être utilisés comme moyen d'influence et de pression. Dans ces conditions, ils donnent lieu à toute une série de contacts et à l'établissement des rapports dans le cadre desquels les fournisseurs peuvent, sans exercer des pressions ouvertes, influencer la politique militaire et idéologique des gouvernements acquéreurs. Dans certains cas, le fournisseur peut forcer son client à servir ses intérêts, par exemple en exerçant des pressions sur lui. Mais, le véritable problème ici pourrait venir des risques que comportent ces pressions car, qu'elles aboutissent ou non, ces pressions peuvent compromettre les rapports établis entre les deux pays. Elles peuvent également amener l'acquéreur à réduire sa vulnérabilité à l'égard du fournisseur, surtout lorsqu'il parvient à trouver d'autres sources d'approvisionnement.

---

208 Ibid., p. 146.

209 Lire, Raymond ARON, op. cit.,

## 2. L recherche et la préservation des intérêts économiques et financiers

Les politiques d'exportations ou de ventes d'armes comportent des enjeux économiques et financiers importants pour les pays exportateurs, étant donné que leurs avantages économiques et leur contribution à la viabilité de l'industrie nationale d'armements ne sont pas à sous-estimer. Selon une étude effectuée par un groupe d'experts des Nations Unies, "les exportations d'armes présentent des avantages économiques qui sont divers en permettant notamment d'obtenir des recettes en devises considérables, et d'assurer une grande stabilité de la production et de l'emploi au sein de l'industrie de la défense"<sup>210</sup>. Mais pour Christian CATRINA, parmi ces avantages économiques, il faut faire une distinction entre les différents types, même si tous présentent un intérêt unique pour le gouvernement fournisseur<sup>211</sup> ; ces avantages se présentent comme suit :

- les avantages pour l'économie nationale n'ayant pas d'impact immédiat et direct sur le budget de l'Etat. Tel est le cas de l'amélioration de la balance des paiements ou de la réduction du chômage ;

- les avantages directs pour le budget de l'Etat fournisseur, par exemple une réduction ou du moins l'amortissement des dépenses non renouvelables comme les dépenses de Recherche - Développement (R.D.) ;

- les avantages commerciaux et industriels pour les sociétés privées ou étatiques qui fabriquent des armes.

Concernant les avantages indirects, les ventes d'armes, comme toutes autres exportations, contribuent à améliorer la balance des paiements. Mais, cette amélioration dépend directement de la nature du transfert d'armes, comme le souligne Christian CATRINA. Les transferts d'armes sous forme de dons (actuellement très rares) n'apportent aucun avantage économique immédiat aux fournisseurs. Ils coûtent de l'argent mais les sommes recueillies ne sont pas toujours importantes, surtout lorsque ces dons concernent des armes en surplus ou des armes mises hors services. Il s'agit là encore d'une hypothèse rare car, les militaires ont un goût particulier pour les "derniers-cris" en matière d'armements et sont souvent réticents en ce qui concerne l'utilisation des "stocks d'armes hors services ou obsolètes"<sup>212</sup>.

---

210 NATIONS UNIES, *Désarmement, Rapports entre le désarmement et le développement*, Série d'études 5 op. cit., p. 69.

211 Christian CATRINA, op. cit., p. 142.

212 Les avantages économiques des transferts d'armes ne dépendent pas seulement des conditions de vente mais aussi des lois du marché, du rapport "prix-qualité" par exemple. Donc la vision de CATRINA est à relativiser.

Dans le même sens, les transferts effectués sur la base de conditions financières préférentielles sont également moins avantageux en comparaison aux ventes au comptant ou aux ventes sur crédit assorties de taux d'intérêts commerciaux importants.

Pour certains pays, l'intérêt économique des ventes d'armes ne se perçoit pas seulement en termes d'amélioration de la balance de paiements, mais aussi en termes d'augmentation de devises. En ce sens, elles sont des "activités d'appui au sens macro-économique du terme", mais aussi un "élément du P.N.B."<sup>213</sup>. A ce sujet, Edem KODJO estime que les transferts d'armes par la France, en Afrique par exemple, jouent le "rôle de marchés extérieurs et de facteurs de soutien de l'industrie française des armes"<sup>214</sup>. Dans ces conditions, ils servent de substituts aux crédits et subventions que l'Etat devrait octroyer aux sociétés militaro-industrielles.

Selon CATRINA, la contribution que les transferts d'armes apportent aux recettes d'exportations et à la balance de paiements, ne représente, pour la plupart des pays exportateurs, qu'"un pourcentage modeste"<sup>215</sup>. Mais au niveau industriel, tel n'est pas le cas, car les recettes du secteur d'armements permettent toujours aux pays exportateurs de supporter les coûts élevés de la recherche en technologie militaire. Tel est encore le sentiment d'Edem KODJO quant il soutient que : "les sommes que les pays africains dépensent pour l'achat des armes ont pour objectif de renforcer la capacité de recherche et de production des complexes militaro-industriels des pays nantis de l'Est et de l'Ouest"<sup>216</sup>. Donc la contribution des transferts d'armes, à quelques exceptions près, n'est pas insignifiante pour l'amélioration de la situation économique des pays exportateurs.

L'"élément économique-industriel des politiques d'exportation d'armes"<sup>217</sup>, non seulement garantit les intérêts et les avantages des pays exportateurs, mais également assure la poursuite des objectifs économiques et politiques de ces pays. Logiquement la finalité des ventes d'armes est d'asseoir la domination des pays exportateurs et de stabiliser la dépendance des pays importateurs comme ceux d'Afrique.

---

213 Lawrence R. KLEIN, "Désarmement et développement socio-économique", NATIONS UNIES, *Désarmement, Désarmement et développement*, op. cit., p. 57.

214 Edem KODJO, op. cit., p. 307.

215 Christian CATRINA, op. cit., p. 143.

216 Edem KODJO, op. cit., p. 307.

217 Christian CATRINA, op. cit., p. 141.

## §2 - L'ARMEMENT COMME FACTEUR DE DEPENDANCE DES PAYS AFRICAINS

La quête de la capacité militaire afin de faire face à une menace perçue ou réelle est l'une des causes de la dépendance de l'Afrique vis-à-vis du monde extérieur. Il s'agit là d'un véritable problème pour les pays africains car, dans la recherche du renforcement de leur autorité et pour garantir leur sécurité, les pouvoirs politiques se trouvent obligés de se tourner vers l'extérieur ; ce qui ne va sans contrepartie économique, politique et/ou idéologique. Ce qui est vrai pour la coopération militaire et technique l'est également pour tous les autres domaines de coopération entre l'Afrique et l'Europe par exemple. Dans tous les domaines où l'Afrique est amenée à coopérer avec le monde extérieur, elle se trouve toujours en position de faiblesse. Au sortir des transactions militaires avec les pays étrangers, les Etats africains se trouvent toujours dans une situation de dépendance tant au plan politico-sécuritaire qu'au plan économique-financier.

### A - La dépendance politico-militaire

"Une nation sans indépendance est une nation sans existence"<sup>218</sup>. Cette phrase de Mustapha KEMAL établit mieux l'importance que tous les pays accordent à leur indépendance. Mais, depuis 1960, l'indépendance des pays africains a oeuvré plutôt pour le renforcement de leur dépendance vis-à-vis du monde extérieur. C'est ce que Edem KODJO appelle "le paradoxe de l'indépendance"<sup>219</sup>. Au plan politico-militaire, ce paradoxe se traduit par la subordination des Etats africains au monde extérieur en ce qui concerne leurs politiques de défense et de sécurité. De la politique des ventes d'armes aux interventions militaires, en passant par les accords de défense, l'Afrique se trouve extravertie et assistée.

En ce qui concerne les transferts d'armes, la dépendance de l'Afrique est très remarquable car elle est sous-jacente même à la politique de domination préétablie par les fournisseurs. Le degré de dépendance dépend de la fréquence des transferts d'armes. Dans l'hypothèse d'un transfert chronologique, la nature et le degré de la dépendance du pays acquéreur ne sont pas les mêmes aux différentes étapes. Même dans la phase de négociations des ventes d'armes, le pays acquéreur est dépendant du pays fournisseur. Ce dernier peut décider de ne pas livrer les armes<sup>220</sup>, ou tout au moins de retarder la livraison et de rompre les négociations. Il s'agit là d'un cas de rupture abusive de contrat qui ne vient que confirmer la position de domination des pays exportateurs dans ce commerce où ils sont les seuls patrons. En pareil cas, le pays acquéreur peut soit rechercher un autre fournisseur, soit renoncer à acquérir les armes qu'il

218 Mustapha KEMAL, cité par Edem KODJO, op. cit., p. 115.

219 Edem KODJO, op. cit., p. 115.

220 Le refus du fournisseur d'honorer ses engagements peut avoir des retombées politiques et économiques comme la rupture des relations de coopération ou même des relations diplomatiques entre les deux pays.

souhaite acheter. Dans la première hypothèse, le degré de dépendance n'est pas très remarquable, mais certains facteurs comme l'alignement politique, les doctrines militaires ou le manque de fonds peuvent limiter ses manoeuvres, notamment sa capacité de se tourner vers un autre fournisseur.

Même après la livraison, l'acquéreur demeure toujours tributaire du fournisseur, surtout pour ce qui est de la formation du personnel, de l'aide pour l'entretien du matériel fourni et de la gestion des pièces détachées. Cette situation naît du fait que nombre de pays importateurs d'armes, et en particulier les pays africains, ne possèdent pas de personnels qualifiés ou d'infrastructures nécessaires pour utiliser, entretenir et réparer ces armes<sup>221</sup>. La formation pour l'entretien et l'utilisation des armes est souvent fournie après la conclusion de l'accord de vente et prend fin peu après la livraison des armements, lorsque les instructeurs locaux peuvent se substituer au personnel détaché par le pays fournisseur ou le fabriquant. Pour les systèmes d'armes de grande envergure, l'appui technique est spécifique et continue. Pour les pays en développement en général et les pays africains en particulier, du moins pour ceux qui sont importateurs d'armes complexes et perfectionnées, le service des techniciens étrangers est requis pour une longue période jusqu'au déploiement effectif des systèmes d'armes considérés. Pour les petites armes conventionnelles, l'entretien peut être assuré par le personnel local, mais l'approvisionnement en pièces détachées reste indispensable afin d'éviter des blocages et des périodes d'interruption dans l'utilisation des armes.

L'assurance des services et de formation des personnels qualifiés a une dimension éminemment politique pour les fournisseurs. Car, outre la nécessité d'une formation et d'un appui technique, l'accent est parfois mis sur l'aspect de la dépendance des acquéreurs<sup>222</sup>.

Cette dépendance se trouve accentuée dans l'hypothèse où les armes sont livrées au moment où il se trouve impliqué dans un conflit. Dans ces conditions, non seulement l'approvisionnement devient problématique mais également sa capacité de combat se trouve hypothéquée, puisqu'il faudra se réapprovisionner après quelques jours ou quelques semaines de combat. Les fournisseurs d'armes ont ainsi le moyen d'influencer l'issue du conflit. Tel est le cas du conflit angolais dont l'issue pourrait être influencée par la continuation ou non de la fourniture d'armes et de soutien à l'U.N.I.T.A. par l'Afrique du Sud. Plus encore, la durée des hostilités et leur intensité, s'il s'agit d'une "guerre d'usure", influent directement sur la dépendance des acquéreurs d'armes.

---

221 Lire, NATIONS UNIES, *Désarmement, Rapports entre le désarmement et le développement*, Série d'études 5, op. cit., p. 155.

222 Christian CATRINA, op. cit., p. 151.

Plusieurs facteurs concourent à la dépendance des pays africains :

- la priorité qu'ils donnent aux menaces militaires et le choix des armes comme moyen pour y remédier ;
- le manque d'autonomie et de "bargaining power" en matières de ventes d'armes ;
- la diversité des sources d'approvisionnement ;
- la quête de la capacité de production nationale.

Quel que soit le facteur retenu, les Etats africains doivent comprendre que : "une nation dépendant de l'étranger pour son équipement militaire est condamnée à rester le vassal de l'Etat fournisseur"<sup>223</sup>. Cette leçon pousse les Etats africains à la recherche d'une capacité de production nationale, mais même dans ces conditions ils restent toujours tributaires des fournisseurs.

Par ailleurs, les pays africains demeurent des éternels assistés en matière de sécurité. La raison généralement évoquée est la faiblesse des pays africains, mais la dépendance sécuritaire de l'Afrique n'est que la conséquence des politiques de domination des pays fournisseurs soucieux de préserver leurs positions. Cette faiblesse et cette dépendance dues au phénomène de militarisation se matérialisent paradoxalement par la création des bases et les interventions militaires étrangères en Afrique.

Les bases militaires étrangères sont implantées en Afrique selon ce que Michael KLARE appelle "la stratégie d'intervention sur mesure dans le tiers-monde"<sup>224</sup>. On comprend ainsi aisément la raison d'être de ces bases militaires : défendre les intérêts stratégiques et économiques des pays étrangers.

Pour ce qui est des interventions militaires, les mêmes raisons restent valables. On se demande vraiment si c'est par simple altruisme que les puissances étrangères interviennent pour le maintien de la paix en Afrique. En y répondant, Edem KODJO estime qu'au regard de la réalité africaine, on peut constater que "la défense des intérêts considérés par elles comme vitaux amène les puissances étrangères à intervenir militairement sur le continent"<sup>225</sup> Colette BRAECKMAN semble elle aussi être du même avis lorsqu'elle pense que les conflits ethniques, explosifs ou latents sont l'occasion idéale pour tous ceux qui, exploitent de richesses ou trafiquent d'armes, veulent préserver leurs intérêts en Afrique<sup>226</sup>. Peut-on à partir de cela

---

223 Edem KODJO, *op. cit.*, p. 306.

224 Cité par Edem KODJO, *op. cit.*, p. 305. *Ibid.*, p. 132.

225 *Ibid.*, p.132.

226 Colette BRAECKMAN, *op. cit.*, p. 26.



discréditer toutes interventions militaires étrangères en Afrique dont les plus remarquables sont celle des Américains en Somalie ou celle des Français au Rwanda ? Si pour la première, l'opération "restaurer l'espoir", la réponse semble controversée, pour la seconde, l'opération turquoise", il semble qu'il ne s'agissait pas d'une intervention désintéressée, du moins dans sa facette cachée. Mais le moins qu'on peut dire avec Colette BRAECKMAN est que la précédente intervention militaire française au Rwanda, en Novembre 1990, était prévue pour assurer pendant quelques semaines, la sécurité des ressortissants européens à Kigali, suite à l'offensive du F.P.R.. A l'occasion, un détachement d'assistance militaire et d'instruction (D.A.M.I.) avait pris en main l'entraînement de l'armée rwandaise et des armes avaient été livrées<sup>227</sup>.

Au total, tel est la "fonction politique dévolue aux armements"<sup>228</sup>, celle qui, selon Yoshikazu SAKAMOTO, se manifeste à travers leur expédition des pays développés vers les pays sous-développés ; celle qui, selon Jean TOUSCOZ, établit une "source de dépendance pour les pays pauvres"<sup>229</sup> ; dépendance dont l'aspect économique-financier est particulièrement inquiétant pour les pays africains.

## B - La dépendance et les contraintes économique-financières

Le mal que représente le "paradoxe de l'indépendance" s'est accru avec les politiques de militarisation et d'armements. En favorisant la dépendance politique et militaire des pays africains, l'armement a également accéléré et même pérenniser la subordination économique et financière de l'Afrique par le biais de la coopération internationale en matière d'armement.

La coopération internationale en matière d'armement et le choix des politiques militaires amènent les Etats africains à effectuer d'importantes ponctions sur l'Aide Publique au Développement (A.P.D.) pour l'achat de matériels militaires et le financement du secteur de la défense. De ce fait, ils restent redevables aux pays fournisseurs qui sont pour la plupart les pays créanciers ou les bailleurs de fonds. Plus précisément, la crise de l'endettement en Afrique est en partie due à l'accroissement des politiques d'achat d'armes, puisque les Etats africains étant dans un besoin de sécurité militaire, se trouvent parfois obligés de puiser dans l'A.P.D. pour l'achat de ces armes. Il s'agit là d'une pratique longtemps dénoncée par certaines organisations internationales.

---

227 Id.

228 Yoshikazu SAKAMOTO, "L'ambiguïté du concept de sécurité", in Amadou-MAHTAR M'BOW, *La guerre ou la paix*, op. cit., p. 130.

229 Jean TOUSCOZ, op. cit., p. 130.

Pour les Nations Unies, "les programmes militaires contribuent fortement au déséquilibre des flux financiers et à l'endettement"<sup>230</sup>. Chaque année, la Banque Mondiale, dans son rapport annuel sur le développement dans le monde souligne les fonctions effectuées sur l'aide pour les dépenses militaires<sup>231</sup>. Certains auteurs également retiennent parmi les causes du surendettement de l'Afrique, les fortes dépenses militaires. Tel est le cas de Adebayo ADEDIJI qui soutient que : "la plus grande partie de la dette africaine a été contractée pour financer les dépenses militaires excessives..."<sup>232</sup>. Mikhaïl GORBATCHEV est du même avis, lorsqu'en 1986, dans une déclaration, il soulignait que : "le carcan de la dette qui se chiffre à des trillions de dollars, et qui étrangle à l'heure actuelle des dizaines de pays et des continents entiers, est la conséquence directe de la course aux armements"<sup>233</sup>. Au-delà de cette unanimité, comment peut-on expliquer la crise de l'endettement africain par les dépenses d'armement et du secteur militaire tout entier ?

L'explication de ce phénomène se trouve dans la recherche des moyens de financement des dépenses militaires par les pays africains. En dehors de l'aide militaire directe (souvent très importante lors des crises), l'A.P.D. demeure la principale source de financement des dépenses militaires en Afrique. L'octroi de cette aide a pour but de développer les services publics, l'agriculture, l'industrie, l'éducation, la santé, etc. Mais nulle part ne figure la défense au sens militaire du terme. Le problème posé ici est donc celui des "possibilités de substitutions entre les dépenses publiques aidées et celles consacrées au domaine militaire"<sup>234</sup>. C'est donc par des mécanismes de substitution que l'A.P.D. contribue de manière indirecte, à financer les budgets militaires en Afrique.

Dans la définition des formes et des conditions de l'aide financière, une partie se trouve généralement sans destination définie et laisse de ce fait toute liberté d'affectation au gouvernement bénéficiaire. Comme le fait remarquer Louis PILANDON, "toutes les formes d'aides, prêts ou dons, pour la restructuration du secteur public, pour la réhabilitation des opérations anciennes, y compris les dégâts dûs aux affrontements armés, ou pour le paiement des arriérés des dettes, concourent à donner au pays receveur plus d'autonomie dans l'affectation"<sup>235</sup>.

230 NATIONS UNIES, *Désarmement, En bref 63*, op. cit., p. 12.

231 Lire, BANQUE MONDIALE, *L'Afrique Subsaharienne; de la crise à une croissance durable*, op. cit., p.200.

232 Adebayo ADEDIJI, "Dette: Afrique étranglée", in *L'Annuaire Jeune Afrique 91*, op. cit., p. 52.

233 Mikhaïl GORBATCHEV, cité par Ivan IVANOV, "Désarmement, détente et développement : la dialectique de l'interaction", in NATIONS UNIES, *Désarmement, Désarmement et développement*, Volume IX, Numéro 1, op. cit., p. 45.

234 Louis PILANDON, "influence des relations économiques Nord-Sud sur les dépenses militaires des pays en voie de développement", in *Etudes internationales*, Volume XVI, N°1, Mars 1985, p. 80.

235 Ibid., p. 81.

Les possibilités de substitution se trouvent encore renforcées par l'évolution de l'aide publique liée. Celle-ci était par définition, non substituable, puisque le pays fournisseur de capitaux imposait l'obligation d'achat. Or, comme le remarque Louis PILANDON, cette obligation disparaît de plus en plus<sup>236</sup>. L'autonomie des pays bénéficiaires permet à leurs gouvernements d'affecter les ressources de l'A.P.D. en fonction de leurs propres priorités. Et généralement, c'est le secteur militaire qui en est presque toujours le plus privilégié.

IL faut noter cependant que le degré de substituabilité entre l'A.P.D. et les dépenses militaires dépend du caractère ou de la nature de l'aide, et de la catégorie des bénéficiaires. L'aide multilatérale, actuellement assortie des conditionnalités rigides, laisse de moins en moins d'autonomie de gestion aux pays bénéficiaires. Tel est le cas de l'aide octroyée par le F.M.I. et la Banque Mondiale pour le financement des programmes d'ajustement structurels (P.A.S.). Mais, cela dépend du statut des pays bénéficiaires. Pour les pays intermédiaires, les conditionnalités sont plus contraignantes que pour les pays les moins avancés (P.M.A.). En ce qui concerne l'aide bilatérale, la corrélation ou du moins la substituabilité semble plus remarquable. Selon Louis PILANDON, "le financement par aide bilatérale au profit d'un pays lui laisse une très grande liberté de choix au niveau de l'emploi"<sup>237</sup>. Cela est dû au fait que généralement, cette aide est accordée sur la base de confiance, et parfois, elle est teintée de préoccupations extra-économiques et financières. A ce moment, il ne fait plus de doute qu'elle soit dirigée vers les secteurs considérés comme prioritaires comme le secteur militaire.

Il n'est donc pas absurde d'affirmer que le lien entre budgets militaires élevés et dette traduit une double relation de causalité : d'abord entre l'endettement croissant et les fortes dépenses militaires, ensuite entre la domination du pays donateur et la dépendance du pays bénéficiaire. Ce dernier restera en situation de dépendance, puisqu'il faudra rembourser. Et si ces sommes sont converties pour le secteur militaire qui a la réputation d'être improductif, on se demande bien comment ce remboursement peut être possible. D'ailleurs certains économistes estiment que l'aide consentie pour le financement du secteur militaire est une "aide stérile", puisqu'elle n'est pas capable de générer d'autres devises.

Les conséquences de la substitution entre l'A.P.D. et le secteur militaire sont ainsi remarquables en Afrique :

- l'A.P.D., en renforçant le pouvoir de l'administration permet un partage préférentiel des dépenses publiques au bénéfice des dépenses militaires ;

---

236 Id.

237 Ibid., p. 84.

- l'A.P.D. favorise la croissance démesurée du secteur public, lequel se trouve être, dans tous les pays africains, une filière privilégiée pour la substitution de ressources externes au profit des dépenses militaires internes ;

- la substitution de l'A.P.D. accroît l'endettement. La crise de l'endettement présentée comme l'un des facteurs déterminants de la stagnation économique de l'Afrique<sup>238</sup>, est favorisée par la priorité donnée au secteur militaire par les gouvernements africains. L'alourdissement continu de la dette et le service de la dette constituent des menaces graves pour le redressement économique de l'Afrique. Le lien entre financement extérieur et fortes dépenses militaires, bien qu'étant évident, n'est pas la vraie cause du mal-développement africain. Le véritable problème est au niveau de la gestion et de l'allocation des ressources disponibles.

L'impact des politiques de militarisation et d'armements sur le processus de développement et la sécurité en Afrique paraît ainsi évident. Logiquement, il devrait rendre inutiles les politiques africaines de sécurité et de défense par les armes. C'est cet impact négatif du phénomène de militarisation sur le processus de paix et de développement qui explique mieux la nécessité d'une "politique africaine de désarmement comme élément d'une stratégie de développement". Mais également, la nécessité d'une telle politique vient du constat de l'échec des stratégies proposées pendant la guerre froide pour concrétiser le lien entre le désarmement et le développement.

---

238 Adebayo ADEDJI, "Dette : l'Afrique étranglée", op. cit., p. 50.

### CHAPITRE III

" Pendant la guerre froide, et avec une course aux armements qui s'intensifiait jusqu'à prendre des proportions absurdes, il semblait utopique d'avancer des arguments en faveur du désarmement".

Inga THORSSON, "Rapports entre le désarmement et le développement : l'étude complémentaire Suédoise", in NATIONS UNIES, *Désarmement, Désarmement et développement*, volume IX, n° 1, New York, Printemps 1986, p. 102

### Chapitre III

## L'ECHEC DES STRATEGIES DE DESARMEMENT POUR LE DEVELOPPEMENT PROPOSEES PENDANT LA GUERRE FROIDE OU L'INEFFICACITE DE L'APPROCHE NORD-SUD

Pendant la "guerre froide"<sup>239</sup>, plusieurs propositions avaient été faites en vue de la concrétisation du lien entre le désarmement et le développement. Fondamentalement, toutes ces propositions reposaient sur un principe : les pays riches du Nord doivent réduire leurs dépenses militaires pour affecter les ressources ainsi économisées aux besoins de développement des pays pauvres du Sud. Autrement dit, elles tournaient autour d'une même idée force : celle de "désarmer au Nord pour développer le Sud". Il s'agit là de ce qu'on pourrait appeler "approche Nord-Sud du désarmement comme stratégie de développement" par opposition à l'"approche Sud-Sud" qui, quant à elle, repose sur l'idée selon laquelle les pays du Sud devraient eux aussi réduire leurs dépenses militaires pour privilégier le développement.

L'approche Nord-Sud du désarmement comme stratégie de développement, au regard de ses résultats aujourd'hui, s'est soldée par un échec. Plus encore aucune action n'a été entreprise jusqu'à présent pour son opérationnalisation, ce qui l'a rendue caduque. Logiquement, l'échec ou la caducité de ces stratégies, ou tout au plus l'inefficacité de l'approche Nord-Sud, devient un facteur explicatif de l'urgence d'une "approche Sud-Sud" ou plutôt d'une "approche africaine de désarmement comme stratégie de développement". Avant d'analyser les tenants et les aboutissants de cette approche africaine<sup>240</sup>, une étude critique des différentes stratégies de l'approche Nord-Sud (telle que définie pendant la guerre froide) s'impose ; étude qui sera menée autour de deux questions principales : quelles étaient les différentes stratégies de l'approche Nord-Sud de désarmement comme stratégie de développement ? (Section I). Qu'est-ce qui explique leur échec et leur inefficacité ? (Section II).

---

239 L'expression "guerre froide" est employée ici dans son sens large, et à ce titre elle couvre la période qui va de la Conférence de YALTA (1945) à la chute du mur de Berlin (1989). Lire à ce sujet, Daniel COLARD, *op.cit.*, p. 113.

240 L'étude substantielle de "l'approche africaine de désarmement comme stratégie de développement" fera l'objet de la deuxième partie de ce travail.

## SECTION I

**LES STRATEGIES PROPOSEES PENDANT LA GUERRE FROIDE OU LES AXES DE L'APPROCHE NORD-SUD DU DESARMEMENT COMME STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT**

L'idée d'établir une relation entre le désarmement et le développement, consacrée par la Charte de San Francisco dans son article 26<sup>241</sup>, a été évoquée pour la première fois à l'O.N.U. dans une résolution de l'Assemblée Générale intitulée "La paix par les actes". Dans ce texte, il était affirmé que : "pour réaliser une paix et une sécurité durables, il est indispensable de réduire au maximum le détournement de ressources humaines et économiques au profit des armements et de s'efforcer de développer ces ressources en vue du bien commun, compte tenu des besoins des régions insuffisamment développées du monde".

Pendant la même période, le Plan Baruch, établi en 1946, présageant le Plan Marshall, proposait un arrêt de la course aux armements afin d'aider les pays éprouvés par la guerre. Par cette proposition le Plan Baruch posait également les bases du lien entre le désarmement et le développement.

Depuis cette date, de nombreuses résolutions<sup>242</sup>, des rapports, des projets, des encycliques, des conférences et discours ont repris sous une forme ou sous une autre, cette proposition. Au fond, toutes ces suggestions reposaient sur trois procédés ou trois stratégies fondamentales : la réduction des dépenses militaires des pays du Nord, la réaffectation des sommes ainsi économisées pour le développement des pays du Sud, et la création d'un fonds international de désarmement pour le développement (F.I.D.D). Tels étaient les principaux axes de l'approche Nord-Sud du désarmement comme stratégie de développement. Ces propositions avaient été faites tantôt dans le cadre de l'O.N.U. (stratégies onusiennes) tantôt dans le cadre de certaines organisations comme le Mouvement des Non-Alignés (M.N.A.), l'Organisation de l'Unité Africaine (O.U.A.), ou par des commissions indépendantes (stratégies extra-onusiennes), une analyse historique de ces propositions, quelles soient onusiennes (§1) ou extra-onusiennes (§2), nous permettra de mieux les apprécier.

---

241 Cf. *Charte des Nations Unies et Statut de la Cour Internationale de Justice*, New York, article 26, p. 16. Aux termes de cet article, les rédacteurs de la Charte demandaient aux Etats de "ne détourner vers les armements que le minimum des ressources humaines et économiques du monde, afin de favoriser l'établissement et le maintien de la paix et de la sécurité internationales...".

242 Cf. NATIONS UNIES, *Désarmement, Rapports entre le désarmement et le développement*, Série d'études 5, op. cit. p. 155.

## §1 - Les Stratégies Onusiennes

Le désarmement et le développement ont toujours été au centre des préoccupations de l'O.N.U.. Depuis sa création jusqu'à nos jours une longue série de résolutions de l'Assemblée Générale<sup>243</sup> et de rapports<sup>244</sup> a permis à l'organisation de mettre l'accent sur les relations entre ces deux concepts .

Ainsi, à travers ces différents textes, l'O.N.U. a constamment mis en relief, non seulement les avantages que présenterait une politique de désarmement pour le développement, mais également les mécanismes institutionnels en vue de promouvoir la réaffectation des ressources consacrées aux armements au profit du développement. Il s'agissait de la question de la mise en pratique des "dividendes du désarmement".

Dès 1955, le premier ministre français Edgar FAURE, avait proposé la création d'un Fonds International d'entraide et d'équipement. Cette proposition était faite dans le cadre d'un "projet d'accord sur le contrôle financier du désarmement et l'affectation des ressources rendues disponibles à des fins pacifiques"<sup>245</sup>, présenté devant la Commission du désarmement des Nations Unies à Genève.

Selon ce projet, les Etats devaient réduire leurs dépenses militaires d'un pourcentage progressif d'année en année ; les ressources ainsi dégagées devaient être transférées au Fonds. L'autorité administrant ce Fonds devait être chargée d'élaborer et de mettre en application une politique uniforme des dépenses militaires comportant une classification normalisée des chapitres des budgets militaires. Les Etats parties à cet accord devaient s'engager à communiquer au Fonds toutes les informations relatives à leurs dépenses militaires. Ce projet, l'un des premiers sur la question de désarmement pour le développement, était qualifié de trop prétentieux. Et comme le souligne Douglas ROCHE, "certains avaient laissé entendre que Monsieur FAURE était en avance sur son temps"<sup>246</sup>.

En Mars 1956, L'Union Soviétique avait proposé la création au sein de l'O.N.U. d'un Fonds Spécial d'assistance aux pays en développement, qui serait financé par des réductions opérées sur les budgets militaires. Deux ans plus tard, elle avait renouvelé et exposé plus en détails cette proposition. Dans un mémorandum joint à une demande d'inscription à l'ordre du

---

243 Cf. Résolutions 380 (V) ; 914 (X) ; 1837 (XVII) ; 2387 (XXIII) ; 2526 (XXIV) ; 2602 (XXIV) ; 2667 (XXV) ; 2685 (XXV) ; 3470 (XXX) ; 31/68 ; 34/88 etc.

244 Cf. NATIONS UNIES, *Désarmement, Rapports entre le désarmement et le développement*, série d'études 5 op.cit., p. 155.

245 Ibid., p. 158.

246 Douglas ROCHE, "Mise en relief des liens entre le désarmement et le développement" in NATIONS UNIES, *Désarmement, Désarmement et développement*, op.cit., p 78.



jour d'une question concernant la réduction des budgets militaires, le chef de la délégation soviétique, Monsieur GROMYKO, avait souligné que la méthode budgétaire proposée par son gouvernement procédait d'une "façon judicieuse de résoudre le problème du désarmement" par des "mesures partielles et progressives"<sup>247</sup>. Ce projet de résolution, soumis à la Première Commission, demandait une réduction de 10 à 15% du budget militaire de l'U.R.S.S., des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la France ; et l'utilisation d'une partie des sommes économisées pour l'aide au développement<sup>248</sup>. Cette proposition soviétique, tout comme celle de la France, n'avait connu aucune suite favorable.

Certains pays du Sud avaient emboîté le pas aux pays du Nord dans la recherche des mécanismes d'efficacité du lien entre le désarmement et le développement. Tel était le cas du Brésil qui, en 1964 avait proposé un document de travail à la Conférence du "Comité des dix-huit puissances sur le désarmement"<sup>249</sup> de Genève. Ce document intitulé "Utilisation des économies réalisées sur les budgets militaires", demandait la création d'un "Fonds de reconversion industrielle et de développement économique". Selon les auteurs de ce document de travail, le déséquilibre économique et social existant dans le monde représentait, du fait des tensions sociales qu'il entraîne, une menace grave pour la paix et la sécurité internationales. A partir de ce constat, ils estimaient que la lutte contre la misère dans le Sud était propre à favoriser le développement économique du monde. La proposition brésilienne n'avait eu aucun écho favorable.

En 1973, sous l'initiative de l'Union Soviétique, l'Assemblée Générale avait adopté une résolution<sup>250</sup> qui proposait la réduction de 10% des budgets militaires des Etats membres permanents du Conseil de Sécurité, et l'affectation de 10% des fonds ainsi économisés au développement social et économique des pays en développement. Cette résolution demandait également la participation des autres Etats disposant de capacités militaires et économiques importantes. Des modalités pratiques pour la réduction des budgets militaires des pays concernés avaient été proposées. Il était prévu que cette réduction allait se faire une seule fois, sous le contrôle d'un comité ad hoc, lequel devait également se charger de la répartition des fonds sans aucune discrimination. Cette nouvelle proposition soviétique ne pouvait pas aboutir, car elle se heurtait d'emblée aux intérêts des membres permanents du Conseil de Sécurité qui, à l'époque, étaient les plus grands producteurs d'armes dans le monde.

---

247 Cf. NATIONS UNIES, *Désarmement*, Série d'études 5, op.cit. ; p.159.

248 Id.

249 Pour la création la composition et le rôle de ce comité, lire, NATIONS UNIES, *Désarmement, Les Nations Unies et le désarmement, Bref historique*, op. cit., p. 14.

250 Cf. Résolution 3093 B (XXVIII).

Dans le même sens, une résolution connexe, proposée par le Mexique demandait l'exécution d'une étude d'experts sur les problèmes techniques associés aux accords de réduction des budgets militaires. Le rapport qui en avait résulté avait abouti à une série d'études d'experts sur les problèmes de mesure, de comparaison et de vérification des dépenses militaires des Etats<sup>251</sup>. A partir de ces études, un instrument avait été mis sur pied pour définir et ventiler les dépenses militaires de tous les Etats. A sa trente cinquième session, l'Assemblée Générale avait adopté une nouvelle résolution, demandant à tous les Etats membres de l'O.N.U. d'utiliser cet instrument en vue de faire rapport au Secrétaire Générale sur leurs dépenses militaires<sup>252</sup>. Malgré les progrès notables enregistrés à partir de cette proposition pour la solution aux problèmes techniques liés à la réduction des dépenses militaires, il faut noter que , jusqu'à présent les Etats publient rarement des informations justes sur leurs dépenses militaires.

Un certain nombre de nouvelles propositions visant à établir un lien institutionnel ayant le caractère de "fonds international" entre le désarmement et le développement avaient été présentées à la dixième session extraordinaire de l'Assemblée Générale consacrée au désarmement en 1978. C'est ainsi que le président sénégalais, Léopold SEDAR SENGHOR, avait préconisé la création d'un impôt sur les armes qui devait être calculé sur la base du niveau des budgets militaires des Etats membres de l'O.N.U.. Il devait représenter 5% de ces budgets et allait être versé à l'O.N.U.. Les fonds ainsi accumulés devaient être utilisés exclusivement pour l'aide au développement. Le président SENGHOR avait estimé à 20 milliards de dollars les recettes annuelles qu'un tel impôt pouvait générer. Cette proposition de l'ancien chef d'Etat sénégalais avait été classé par les Etats producteurs d'armes car, elle réduisait de manière substantielle le volume de leurs exportations.

Dans un discours prononcé à la même session, le président français, Giscard D'ESTAING, avait également proposé la création d'un fonds international du désarmement pour le développement (F.I.D.D.) qui devait se charger d'affecter, à des fins de développement, les fonds libérés par le désarmement<sup>253</sup>. Quelles étaient les modalités de fonctionnement de ce fonds ? Selon le président français, le fonds devait être considéré comme une nouvelle institution spécialisée de l'O.N.U. en tant que "manifestation concrète de la relation entre le désarmement et le développement". Les contributeurs au fonds devaient être à la fois les Etats les plus armés et les plus développés et ses bénéficiaires, les pays les moins armés et les moins développés. En principe, le F.I.D.D. devait fonctionner sur la base de la "méthode des fonds

---

251 Sur la liste des rapports effectués sur la réduction des budgets militaires, Cf; NATIONS UNIES, *Désarmement*, Serie d'études 5, op. cit., p. 160.

252 Cf. Résolution 35/142 B.

253 Cf. NATIONS UNIES, *Désarmement, Les Nations Unies et le désarmement, bref historique*, op. cit., pp. 121 et 122.

libérés" par le désarmement<sup>254</sup>. Cette nouvelle proposition française prévoyait également une phase de transition pour le fonctionnement du fonds avec une dotation initiale d'un milliard de dollars, jusqu'à ce que les ressources économisées par le désarmement puissent être utilisées comme base à long terme.

Au cours de cette phase de transition, les contributions au fonds devaient être calculées sur la base du niveau d'armements de chaque Etat concerné mesuré par sa possession de certains types d'armes. Les Etats contributeurs ainsi que les bénéficiaires qui allaient souscrire à l'accord portant création de ce fonds, devaient automatiquement être membres de celui-ci, et les décisions devaient être prises sur la base du principe d'équilibre entre les uns et les autres. Les sommes accumulées devaient être allouées aux P.E.D. et aux organisations intergouvernementales sous forme de dons ou de prêts, sous l'administration des institutions internationales existantes. Il avait également été proposé que les versements des Etats contributeurs soient pris en considération dans le calcul de l'objectif fixé par l'O.N.U. à 0,7% du P.N.B. pour l'aide publique au développement (A.P.D.).

Cette initiative française avait été approuvée par certains pays comme le Mexique. Ce dernier, à la suite de la France, avait proposé l'ouverture immédiate (à titre provisoire) d'un Compte Spécial au sein du P.N.U.D. Ce pays avait en outre insisté sur la nécessité d'instituer des procédures concrètes pour acheminer et répartir parmi les P.E.D. une part considérable des ressources qui seraient dégagées par de véritables mesures de désarmement. Comme mesures, le Mexique avait proposé le gel et la réduction progressive des budgets militaires dans le cadre d'un programme concret. Dans une première phase, les budgets militaires devaient être réduits d'au moins 10%, et la moitié des sommes ainsi dégagées devait être transférée, sans conditions, à un fonds des Nations Unies pour le développement, en particulier au profit des pays ayant un revenu par habitant inférieur à 200 dollars<sup>255</sup>.

D'autres propositions avaient été faites par des groupes d'experts désignés par l'O.N.U.. Au sortir des études et des enquêtes effectuées par ces experts, plusieurs rapports sur le lien entre le désarmement et le développement ou sur la question des dépenses militaires, avaient été publiés ou adoptés par l'O.N.U.<sup>256</sup>. Le plus important de tous ces textes est le "célèbre RAPPORT THORSSON"<sup>257</sup>, intitulé "Désarmement pour le développement" et publié en 1982. Ce rapport repose en effet sur les résultats d'un certain nombre d'études effectuées par 27 experts originaires du monde entier. Dirigé par Inga THORSSON, ce texte constate que le

254 Cf. NATIONS UNIES, *Désarmement*, Série d'études 5, op. cit., p. 161.

255 Id.

256 A propos des principaux rapports publiés par les Nations Unies sur la question de la réduction des budgets militaires, Cf. NATIONS UNIES, *Désarmement*, Série d'études 5, p.160.

257 D'après une expression de Daniel COLARD, op. cit., p.279.

contexte de la guerre froide rendait très difficile la poursuite des négociations internationales sur les questions de développement, ainsi que les négociations entre les Superpuissances sur la limitation des armements et le désarmement. Ces deux problèmes, désarmement et développement), selon ces experts, doivent être étudiés ensemble parce qu'étant interdépendants ; d'où la nécessité d' "établir un lien concret et institutionnel" entre eux. Outre le fait que ce rapport met en lumière les effets négatifs des dépenses militaires élevées sur l'économie mondiale, il expose particulièrement le poids que ces dépenses font peser sur les pays du Tiers-Monde.

Partant de ce constat, le Rapport THORSSON indique qu'une diminution progressive de la part des dépenses militaires dans le P.N.B., ramenant celles-ci à environ 65% de ce qu'elles seraient si la course aux armements se poursuivait, pourrait se traduire par une augmentation de 3,7% du P.N.B. par rapport aux projections.

Bien plus, en supposant que les pays relativement riches transfèrent à l'aide au développement une fraction des sommes économisées grâce aux réductions de leurs dépenses militaires, les rédacteurs du rapport estiment qu'il pourrait en résulter par rapport au niveau de base<sup>258</sup>, un accroissement notable du patrimoine national, de l'emploi dans l'industrie, et du P.N.B. par habitant dans les pays en développement. Dans une telle hypothèse, l'accroissement du P.I.B. par habitant se situerait à 17% (pour les pays d'Amérique Latine pauvres en ressources) et à 146% "pour les régions arides d'Afrique". Malgré ces avantages, ce rapport a été critiqué par plusieurs auteurs notamment dans ses conclusions et résultats et à cause de son manque de réalisme<sup>259</sup>.

Certaines stratégies autres que celles faites dans le cadre de l'O.N.U. ou celles à elles proposées par certains de ses membres, restent aussi remarquables pour une bonne compréhension de l'approche Nord-Sud du désarmement pour le développement.

## §2 - Les Stratégies extra-onusiennes.

La question du lien entre le désarmement et le développement n'est pas tout simplement le fait de l'O.N.U., du moins en ce qui concerne son approche Nord-Sud. D'autres stratégies, non moins négligeables, avaient été proposées par certains pays du Sud dans le cadre du Mouvement des Non-Alignés (M.N.A.) (A) et de l'Organisation de l'Unité Africaine (O.U.A.) (B). Plus significatives également semble être celles des stratégies proposées par certaines

---

258 Le niveau de base ici renvoi à la situation de la course aux armements ou à la situation d'avant la baisse des budgets militaires.

259 Cf. Hans-Henrik HÖLM, "Le désarmement mondial : une stratégie pour le développement ?" in NATIONS UNIES, *Désarmement, Désarmement et développement*, op.cit., pp. 38 et 39.

commissions de réflexion indépendantes sur les grands problèmes internationaux comme le désarmement et le développement (C).

### A - La position du Mouvement des Non-Alignés

Du 17 au 24 avril 1955, une conférence rassemblait dans la ville indonésienne de Bandoung 25 pays en développement (d'Afrique et d'Asie) sur invitation de 5 Etats asiatiques : Inde, Pakistan, Ceylan<sup>260</sup>, Birmanie, Indonésie. Cette réunion baptisée "Conférence de Bandoung", donnait ainsi l'occasion, pour la première fois, aux pays du Sud de se rassembler et d'affirmer leur volonté d'échapper à l'antagonisme idéologique entre l'Est et l'Ouest. De cette conférence naîtra le Mouvement des Non-Alignés dont le premier sommet eut lieu à Belgrade du 1er au 6 Septembre 1961.

Politiquement, le M.N.A. apparaît pour ses Etats membres comme la recette appropriée pour à la sauvegarde de leur indépendance et cette indépendance ne peut aucunement être garantie par la politique des blocs car, les rivalités hégémoniques freinent l'indépendance des Etats "jeunes" et faibles.

Idéologiquement, il s'agit d'un double refus : refus de s'aligner derrière le bloc capitaliste d'abord, parce qu'il incarne le colonialisme, l'impérialisme et le racisme ; ensuite, refus de s'aligner derrière les socialistes parce que le "marxisme stalinien et post-stalinien" ne présente aucun attrait pour "les peuples afro-asiatiques"<sup>261</sup> et contredit ouvertement l'idéologie dont il se réclame en bafouant les droits de l'homme. Bref, sur le plan idéologique, "le non-alignement se présente comme une somme d'émotions anticapitalistes, antisocialistes, antiracistes, anticolonialistes et surtout antiblocs"<sup>262</sup>.

Sur le plan économique, le problème-clef des Pays Non-Alignés (P.N.A.) est celui du développement. Et la division du monde en deux blocs antagonistes peut favoriser les intérêts des Etats pauvres et démunis ; il s'agit donc pour eux de se retrouver dans un cadre devant leur permettre de tirer le maximum de profit de la rivalité Est-Ouest, "par le chantage et les avantages du jeu de bascule"<sup>263</sup>. Sous cet angle, et parce que le M.N.A. regroupe en son sein des Etats démunis, on lui collera l'étiquette de "Syndicat des pays pauvres" ou encore "Mouvement des pays prolétaires".

---

260 Il s'agit de l'actuelle République de Sri-Lanka.

261 Daniel COLARD, *op.cit.*, p. 301.

262 *Id.*

263 *Ibid.*, p. 303.

Telles étaient les principales motivations du M.N.A. Pour ce qui est de ses propositions dans le domaine de la relation "désarmement - développement", il faut noter que cette question a toujours été à l'avant-garde des préoccupations du mouvement. Ainsi, du premier sommet de Belgrade (Septembre 1961) à celui de Djakarta en Indonésie (Octobre 1994), la question du désarmement et son impact sur le processus de paix et de développement ont fait l'objet de plusieurs discussions.

Mais au fond, la proposition du M.N.A. dans ce domaine sera celle faite lors de la conférence d'Alger en Septembre 1973, dans le cadre du lancement du Nouvel Ordre Economique International (N.O.E.I.). Au sortir de cette conférence, les P.N.A. dénonçaient la course aux armements en tant que pratique dans laquelle on engouffre des sommes prodigieuses qui pourraient trouver meilleurs usages si elles étaient consacrées au développement des "peuples de la faim" par les "peuples de l'opulence", selon une expression de Sa Sainteté le Pape Paul VI. Logiquement, et pour implanter un nouvel ordre économique international plus juste, ces sommes devraient être affectées aux P.E.D.. Pour les P.N.A., le désarmement devenait ainsi une condition du N.O.E.I.<sup>264</sup>.

Egalement, au sommet de New Delhi (Mars 1983), considéré par Daniel COLARD comme celui du "recentrage du mouvement des Non-Alignés"<sup>265</sup>, les P.N.A. vont réitérer cette proposition sur la question du désarmement pour le développement, en dénonçant une fois de plus dans la déclaration finale de la conférence, le détournement massif des ressources économiques par les politiques d'armement des pays du Nord. Selon Ivan IVANOV, le M.N.A. avait toutes les raisons de dénoncer et de condamner, dans la déclaration de New Delhi, la course aux armements, le gaspillage occasionné par les dépenses militaires et les conflits internationaux nés des rivalités idéologiques<sup>266</sup>. Mais, même si le mouvement avait ses raisons, il faut reconnaître que rien n'avait été fait concrètement pour résoudre ce problème car, dénoncer un mal est une chose, en proposer des remèdes en est une autre. A l'occasion de ce sommet, le mouvement s'était juste borné à souligner que le développement et le progrès social ne pourraient s'effectuer que dans une atmosphère de paix, d'harmonie et coopération.

Bien plus, les propositions du M.N.A., s'apprécient mieux dans le cadre de la stratégie politique des "trois D", c'est-à-dire : Décolonisation, Désarmement, Développement. En effet, toute l'action de ce mouvement tournait autour de la revendication de cette stratégie car, selon les P.N.A., de son application dépend la paix dans le monde. En essayant de faire un bilan de la

---

264 Jacques FONTANEL, *L'économie des armes*, op. cit., p.93.

265 Daniel COLARD, op. cit., p. 301.

266 Lire, Ivan IVANOV "Désarmement, détente et développement : la dialectique de l'interaction" in NATIONS UNIES, *Désarmement, Désarmement et développement*, op., cit., p.55.

stratégie des "trois D"<sup>267</sup>, on peut remarquer qu'aujourd'hui : la décolonisation se veut être un succès, le désarmement a également pris bonne note depuis le début de la décennie 90 ; mais la grande question qui reste sans solution est celle du développement. Car, on se demande bien si les pays riches peuvent, à partir d'une politique de désarmement relever le grand défi du sous-développement des pays pauvres.

Malgré leur importance, les propositions du M.N.A. pour la concrétisation du lien entre le désarmement et le développement n'ont pas obtenu des résultats palpables, sans doute à cause du fait qu'elles reposaient sur une approche Nord-Sud comme celles de l'O.U.A.

### **B - Les propositions faites par l'O.U.A.**

Globalement, la contribution de l'O.U.A. dans le domaine du désarmement en général reste notable<sup>268</sup>. Sur le plan du désarmement classique par exemple, c'est dès sa création, à la Conférence constitutive du 22 au 25 Mai 1963, que l'O.U.A. avait exprimé ses idées pour la première fois, dans une résolution consacrée au désarmement général (Rés. C.I.A.S./plen.2)<sup>269</sup>. Dans ce texte, les Chefs d'Etat présents à la conférence, après avoir examiné tous les problèmes posés par le désarmement général, se déclaraient convaincus de la nécessité impérieuse de coordonner leurs efforts pour contribuer à la réalisation d'un programme de désarmement par la signature d'un traité à ce sujet, sous un contrôle international strict et efficace.

A plusieurs occasions, ces mêmes Chefs d'Etats, regroupés au sein de l'organisation panafricaine ont eu à élaborer des projets de désarmement classique, des propositions communes et des recommandations soumises à l'appréciation des Nations Unies.

Dans le domaine du désarmement nucléaire, le rôle de l'O.U.A. reste également remarquable, notamment avec la "Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique" adoptée par la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement au Caire en 1964<sup>270</sup>.

En ce qui concerne la relation entre le désarmement et le développement, les propositions faites par l'O.U.A. sont relativement fournies, du moins en ce qui concerne sa

---

267 Daniel COLARD, *op.cit.*, p. 319.

268 Il ne s'agit pas ici de faire un bilan des activités de l'O.U.A. dans le domaine du désarmement général. Il s'agit plutôt d'analyser les propositions faites par elle dans le domaine spécifique du lien entre le désarmement et le développement dans sa dimension Nord-Sud.

269 Cf. Gustave ZOULA, *op cit*, pp. 24 et 25

270 - Cf. Nabil El ARABY. "Application sur la dénucléarisation de l'Afrique" in *Conférence régionale sur la campagne mondiale pour le désarmement*, Le Caire, Egypte, Février 1985, p.157 et suivantes.

dimension Nord-Sud. Au fond, pour les Etats africains membres de l'organisation, le désarmement, la sécurité et le développement sont intimement liés. Cette idée a été réaffirmée et explicitée lors de la conférence régionale de l'O.U.A. sur la sécurité, le désarmement et le développement en Afrique, tenue à Lomé au Togo du 13 au 15 Août 1985. Dans la "Déclaration finale" de cette conférence, les pays africains reconnaissent le lien étroit et l'interdépendance existant entre les objectifs de sécurité, de désarmement et de développement au double plan continental et mondial<sup>271</sup>.

Au terme de cette conférence, un programme d'action pour la paix, la sécurité et la coopération en Afrique fut adopté<sup>272</sup>.

En ce qui concerne l'approche Nord-Sud du désarmement comme stratégie de développement, la contribution de l'O.U.A. peut se résumer à l'adoption, en 1987, par la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement, d'un document reflétant les points de vue des Etats africains sur la question de la relation entre le désarmement et le développement<sup>273</sup>. Ce texte faisait appel à la mise sur pied d'un mécanisme financier international qui faciliterait le transfert des ressources dégagées par les politiques de désarmement au Nord, au profit du développement des pays du Sud.

Mais, comme le souligne Dominique BANGOURA, ce texte, comme tous les autres adoptés par l'O.U.A. sur le désarmement, n'a jamais été appliqué<sup>274</sup> ; et cet échec ne concerne pas seulement les propositions de l'O.U.A. ; il apparaît aussi au niveau de celles faites dans le cadre des commissions indépendantes sur les problèmes de désarmement et de développement.

### C - La contribution des commissions indépendantes

Depuis le milieu des années 70, une série de rapports internationaux ont eu à aborder sous l'angle des relations Nord-Sud, divers aspects du lien entre le désarmement et le développement. Le tout premier et sans doute le plus important est le "Rapport Brandt". Etabli par un groupe d'experts, sous la présidence de l'ancien Chancelier ouest-allemand Willy BRANDT, il propose des solutions aux grands problèmes de la société internationale<sup>275</sup>.

---

271 Cf. ANNEXE n° 1 : *Déclaration de Lomé sur la sécurité, le désarmement et le développement en Afrique*.

272 Cf. NATIONS UNIES, *Conférence sur la sécurité, le désarmement et le développement en Afrique, Réunion d'experts, 11-12 Août 1985, Lomé, Togo, New York*, pp. 121-125, Voir également ANNEXE N°1.

273 Cf. Dominique BANGOURA, *op. cit.*, p.69.

274 *Id.*

275 Cf. RAPPORT BRANDT, *op cit.*, p.5.



Dans son introduction, le rapport souligne que les ressources utilisées à des fins militaires pourraient bien servir à résoudre les problèmes de développement du Tiers-monde : "0,5% des dépenses militaires annuelles du monde pourraient, par exemple, payer la totalité du matériel agricole nécessaire pour accroître la production des pays à faible revenu qui souffrent d'un déficit alimentaire, et leur permettre d'approcher l'autosuffisance vers les années 90"<sup>276</sup>. La commission avait proposé un certain nombre de nouvelles sources potentielles de revenu qui présenteraient les qualités requises d'automatisme, notamment le transfert de ressources des pays riches et des pays de l'O.P.E.P. dont la production était excédentaire à l'époque, vers les pays pauvres du Tiers-monde.

D'autres propositions prévoyaient la perception d'un impôt sur le commerce international des armes, dont le produit allait servir au financement des projets de développement des pays pauvres.

Au total, le Rapport BRANDT avait élaboré plusieurs recommandations en vue de favoriser le désarmement pour le développement dans le monde ; les plus importantes sont : la nécessité d'éduquer le public, l'évolution vers une interprétation plus large de la sécurité, la signature des accords internationaux destinés à empêcher la prolifération des armes nucléaires, la nécessité de tirer profit de la détente pour entreprendre des négociations en vue de maîtriser la course aux armements, le rôle plus large de l'O.N.U., la nécessité d'un mécanisme de maintien de la paix respecté à l'échelle mondiale, la divulgation par les gouvernements des informations relatives à leurs exportations d'armes et aux transferts de technologie militaire, la fixation des limites au commerce des armes<sup>277</sup>.

Au fond, toutes ces recommandations paraissent très vagues et irréalistes car, elles n'avaient pas suffisamment pris en compte les contraintes du contexte international de l'époque. D'ailleurs, à ce sujet, Willy BRANDT, dans un rapport complémentaire intitulé "Common crisis", relevait que le Rapport BRANDT avait péché par l'"absence d'une conscience clairement et largement reflétée des réalités et des dangers actuels du monde"<sup>278</sup>.

Le Rapport BRANDT était fondé sur une vision du monde globale, et surtout sur le principe des intérêts communs<sup>279</sup>. Ses propositions ne tenaient donc pas compte des intérêts des Etats pour la production d'armes. Elles étaient globalement axées sur des mesures multilatérales ; ce qui a rendu très difficile leur traduction en politiques nationales d'action ou

---

276 Ibid., p. 25.

277 Ibid., pp. 501 et 502.

278 Willy BRANDT, cité par Hans-Henrik HÓLM, "Le désarmement mondial : une stratégie pour le développement", op. cit., p.31.

279 A propos de ces principes, voir RAPPORT BRANDT, op. cit., pp. 35-40 et 113-136.

de changement. Le fait qu'elles soient axées sur des propositions multilatérales a, dans un sens, permis aux pouvoirs politiques nationaux d'en ignorer l'importance pour la communauté internationale.

En définitive, pour séduisantes et intéressantes qu'elles puissent être, les propositions de la Commission BRANDT ont eu jusqu'à présent un résultat limité sinon complètement négatif car elles n'ont débouché sur aucune action concrète. Comme toutes les autres propositions ci-dessus mentionnées, celles-ci ne prenaient pas suffisamment en compte le lien existant entre les politiques d'armement et les intérêts des pays du Nord, par rapport au contexte de la guerre froide qui prévalait. Telles sont entre autres, les principales causes de l'échec des stratégies du lien entre le désarmement et le développement proposées pendant la guerre froide.

## SECTION II

### L'ECHEC DES STRATEGIES PROPOSEES PENDANT LA GUERRE FROIDE OU L'INEFFICACITE DE L'APPROCHE NORD-SUD DU DESARMEMENT COMME STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT

Toutes les propositions ci-dessus mentionnées se sont soldées par un échec ou alors sont devenues caduques aujourd'hui. L'échec ou la caducité de l'approche Nord-Sud du désarmement comme stratégie de développement tient d'abord à l'inefficacité des procédés ou des techniques définis tant dans le cadre de l'O.N.U. que dans le cadre des autres organisations internationales (§1). Ensuite, cet échec s'explique par les pesanteurs du contexte international de la guerre froide (§2).

#### §1 - Les Causes inhérentes aux différentes stratégies proposées

Le round up des différentes propositions faites par l'O.N.U., le M.N.A., l'O.U.A. et les Commissions indépendantes pendant la guerre froide a permis de constater que celles-ci tournent autour de deux stratégies principales : la réduction des dépenses militaires des pays du Nord (A) et la réaffectation des ressources ainsi libérées aux besoins de développement des pays du Sud (B). Au-delà de la formulation et du principe de ces stratégies se pose le problème des modalités de réaffectation des ressources économisées. A ce sujet, la proposition remarquable reste celle de la création d'un Fonds International de désarmement pour le développement. Mais, un tel fonds pouvait-il être efficace au regard de ses modalités de fonctionnement ou de financement ? (C).

## A - L'inefficacité de la question de la réduction des dépenses militaires au Nord

La plupart des suggestions pour la concrétisation du lien entre le désarmement et le développement portait sur la question de la réduction des dépenses militaires des pays du Nord car, à priori, ceux-ci étaient considérés comme des Etats qui dépensaient considérablement pour le domaine militaire. Logiquement, ils devaient réduire leurs dépenses militaires afin de stimuler le processus de développement des pays du Sud dont la part dans les dépenses militaires mondiales étaient négligeable.

Au fond, cette proposition pose plusieurs problèmes d'ordre technique. D'abord, au niveau de la notion même de "dépenses militaires" ; que faut-il entendre par "dépenses militaires" ? S'agit-il de toutes les dépenses effectuées dans le secteur militaire, c'est-à-dire les dépenses de fonctionnement, d'achat et de construction ou de recherche-développement (R.D.) ? Aucune précision n'avait été faite sur cette notion. Cette imprécision donnait la possibilité aux Etats concernés de dissimuler les informations et les données sur leurs dépenses militaires<sup>280</sup>. Le second problème posé par la question de la réduction des dépenses militaires était celui du taux. Il ressortait de toutes les propositions de l'approche Nord-Sud que les pays du Nord devaient réduire leurs dépenses militaires, mais le taux de réduction, loin de faire l'unanimité, n'était pas uniforme et rationnel. En 1956 par exemple, l'Union Soviétique avait proposé une réduction de 10 à 15%, la Roumanie un taux de 10%<sup>281</sup>, etc. De toutes les façons, le principe était acquis, mais le problème véritable était celui de la moyenne de la réduction.

En troisième lieu, on se pose la question de savoir quels étaient les pays qui devaient réduire leurs dépenses militaires. S'agissait-il de tous les pays du Nord ? Quels allaient être les critères de choix des pays concernés ? La première tentative de précision sur le choix ou sur le groupe des pays concernés était celle faite par l'Union Soviétique : elle proposait une réduction exclusivement réservées aux Etats membres permanents du Conseil de Sécurité<sup>282</sup>. Le Rapport BRANDT proposait les pays développés et les pays de l'O.P.E.P.. En dehors de la Commission BRANDT qui faisait allusion aux pays de l'O.P.E.P., on peut remarquer que globalement, le principe de la réduction concernait les dépenses militaires des pays du Nord dont le budget était important. Mais qu'allait-on faire des pays du Sud dont les dépenses militaires étaient aussi élevées ?

Quatrièmement, on se pose la question de savoir comment allait se faire cette réduction. En d'autres termes, quelles étaient les conditions ou les méthodes de réduction ? Sur ce

280 Cf. Jacques FONTANEL, "L'intérêt d'un Fonds International de désarmement pour le développement", in ETUDES INTERNATIONALES, Volume XVI, n° 3, Septembre 1985, p. 561.

281 Supra, p. 6.

282 Ibid., p. 7.

problème, plusieurs propositions avaient choisi pour mécanisme juridique, la signature d'un accord multilatéral. Mais, là encore se pose le problème imminent de la publication des informations sur les dépenses militaires. Selon Jacques FONTANEL, pour qu'un tel accord se réalise, il est nécessaire de connaître préalablement le montant global des dépenses militaires nationales. Or, les Etats publient rarement des informations sur leurs dépenses militaires, et quand bien même ils le font, ces données sont parfois fausses et erronées pour des raisons de politiques ou de secret militaires<sup>283</sup>.

En outre, la réduction des budgets militaires posait également des problèmes d'ordre conjoncturel car une réduction incontrôlée des dépenses militaires pourrait avoir des conséquences sur l'économie des pays concernés. Elle peut, par exemple, entraîner le chômage, l'inflation, le déséquilibre économique et surtout la baisse du taux de croissance. En France, le professeur Jacques ABEN avait étudié l'effet d'une réduction de 40% des dépenses militaires sur les principaux secteurs de l'économie et de l'emploi. Ces enquêtes avaient abouti aux résultats suivants :

- une réduction sans substitution de dépenses civiles conduit à des baisses sensibles de la production, de 24% pour le secteur armement (constructions navales et aéronautiques) et de 3% pour celui de la fonderie et du travail des métaux ;

- le nombre d'emplois perdus s'élèvera à 105 000 pour l'ensemble des branches, à quoi il faut ajouter près de 300 000 militaires rendus au marché civil de l'emploi<sup>284</sup>.

En fait, les propositions faites pendant la guerre froide n'avaient pas suffisamment pris en compte ce genre de problèmes conjoncturels. Et c'est sans doute ce qui explique, du moins partiellement, la réticence affichée par les syndicats militaires et autres groupes d'intérêts des complexes militaro-industriels. Ceux-ci redoutaient non seulement la perte de leurs emplois, mais également la faillite et la disparition de leurs entreprises. Cette réticence devenait ainsi l'un des obstacles majeurs à la réduction des dépenses militaires des pays développés. On pourrait, à la suite de Inga THORSSON dire qu'il paraissait irréaliste et inopportun de proposer des plans de réduction du secteur de la défense alors que, dans la plupart des pays industrialisés, l'automatisation croissante des tâches contribuait à aggraver le chômage<sup>285</sup>.

---

283 Cf. Jacques FONTANEL, "L'intérêt d'un Fonds International de désarmement pour le développement", op.cit., p. 562.

284 Cf. Jacques ABEN, "Désarmement, activité et emploi" in *Défense Nationale*, Mai 1981, cité par Jacques FONTANEL, *L'économie des armes*, op. cit., p. 42.

285 Inga THORSSON, "Rapports entre le désarmement et le développement : l'étude complémentaire suédoise" in NATIONS UNIES, *Désarmement, Désarmement et développement*, op. cit., p.102.

## B - L'irrationalité de la question de la réaffectation des ressources libérées

A supposer que le principe de la réduction fût acquis pendant la guerre froide, alors se serait posé le problème de l'utilisation des ressources libérées par cette réduction. A ce sujet, on envisageait la réaffectation de ces ressources pour les besoins de développement des pays du Sud.

En effet, la question de la réaffectation de ressources libérées par les politiques de réduction des dépenses militaires pose plusieurs problèmes de gestion et d'utilisation tant du côté des pays développés (qui devaient réduire leurs dépenses d'armement) que du côté des pays pauvres (qui allaient bénéficier des sommes économisées).

En cas de réduction des dépenses militaires, les pays du Nord allaient-ils accepter de transférer les ressources économisées vers les pays pauvres ; ce d'autant plus qu'ils sont, eux-aussi, confrontés à plusieurs difficultés ? Effectivement, dans les pays industrialisés ou développés les besoins non satisfaits des secteurs civils croissent en proportion avec le développement. Ainsi, les ressources éventuellement rendues disponibles par les politiques de réduction des dépenses militaires devaient être par exemple affectées à l'équipement hospitalier et sanitaire, social et scolaire ; à la recherche scientifique ; à la liquidation du paupérisme dans les villes. Selon une étude réalisée par certains experts des Nations Unies en 1986, les ressources qui devaient être libérées par le désarmement au Nord ne pouvaient pas seulement permettre de dégager des moyens additionnels au bénéfice des P.E.D. car, les pays développés, de leur côté sont également soucieux de relever le niveau de leur production et celui de l'offre. Il est également évident que certains objectifs de bien-être social que les P.E.D. s'efforcent à atteindre en conjuguant croissance économique et redistribution, n'ont pas encore été réalisés dans la plupart des pays dits industrialisés<sup>286</sup>. La question de la réaffectation des ressources libérées paraissait ainsi irréaliste et irrationnelle puisque ne prenant pas en compte les difficultés socio-économiques des pays développés.

Dans le même ordre d'idées et selon Jacques VERNANT, le régime de transfert des ressources économisées grâce au désarmement avait été mal défini : il fallait d'abord établir la différence entre "l'affectation éventuelle, par un gouvernement, de crédits militaires à des dépenses civiles tendant au développement économique et social du pays dont ce gouvernement est responsable" et "l'affectation de crédits libérés par la réduction des dépenses militaires au développement d'autres pays"<sup>287</sup>. La tendance est favorable pour le premier type

286 Lire, NATIONS UNIES, *Désarmement et développement*, Déclaration du groupe de personnalités éminentes, op. cit. pp. 7 et 8.

287 Jacques VERNANT, op. cit., p. 732.

d'affectation, c'est-à-dire celui qui donne la priorité aux besoins insatisfaits des pays développés ayant réduit leurs dépenses militaires.

En fait, le développement des sociétés industrialisées s'accompagne généralement d'un décalage croissant entre les différents secteurs et le niveau de vie des diverses couches sociales. Par exemple, l'expansion économique des Etats-Unis se produit et s'intensifie sans nécessairement affecter les conditions de vie des "noirs américains". Ce qui est vrai pour les Etats-Unis l'est aussi pour les autres pays développés. Selon le rapport du P.N.U.D. de 1991, aux Etats-Unis, la pauvreté côtoie l'opulence tandis qu'au Royaume-Uni il existe des "villes de carton pour les sans-abri"<sup>288</sup> encore appelés "Homeless". Cela reviendrait à relativiser la notion de développement ou celle de sous-développement.

En effet, "le sous-développement est une notion relative"<sup>289</sup> et, lorsqu'on parle de l'approche Nord-Sud du désarmement comme stratégie de développement en préconisant l'affectation des ressources (économisées par les pays dits développés sur leurs dépenses militaires), aux pays dits sous-développés, cette relativité devrait être prise en compte. Autant les pays du Sud sont pauvres autant les pays du Nord ont besoin de ressources pour enrayer certaines difficultés quotidiennes qu'éprouvent leurs populations. Si les pays développés acceptaient de transférer les ressources libérées par le désarmement aux P.E.D., non seulement l'écart entre les différentes couches de leurs populations se serait creusé d'avantage, mais également leur équilibre socio-économique en serait victime.

Même dans l'hypothèse d'une réduction des dépenses militaires du Nord avec affectation des ressources libérées aux P.E.D., d'autres difficultés seraient encore plus remarquables. La première concerne l'efficacité d'une telle mesure. Selon Jacques VERNANT, "l'affectation au développement économique et social des pays sous-développés de certaines des ressources libérées par la réduction des crédits militaires n'implique en aucun cas l'efficacité de cette aide"<sup>290</sup>. En fait, les résultats d'une telle opération sont généralement conditionnés par une série de facteurs ayant trait tant à la manière dont sont gérés ces crédits qu'aux réalités et aux situations prévalant dans les pays bénéficiaires.

Cela pose ainsi deux autres problèmes : celui de l'efficacité de la gestion de l'aide (utilisation des capitaux pour des dépenses de prestige, gaspillage, accroissement des inégalités sociales...) et celui de l'adaptabilité de l'aide aux réalités politiques, économiques et sociales des pays bénéficiaires. A ce sujet, on peut signaler en passant que ce qui est vrai pour l'aide

288 P.N.U.D., *Rapport mondial sur le développement humain 1991*, op. cit., p.34.

289 Id.

290 Jacques VERNANT, op. cit., p.732.

transfert. Pour Jacques FONTANEL, "le transfert des ressources des pays du Nord vers les pays du Sud est utile, mais il doit être maîtrisé par les pays pauvres"<sup>290</sup>.

Le problème de la gestion et de l'adaptabilité de l'aide financière à partir de la réduction opérée sur les dépenses militaires du Nord devait être solutionné par la mise sur pied d'un mécanisme institutionnel. Mais, comme toutes les autres propositions, celle-ci connaît plusieurs difficultés.

### **C - Les difficultés de création d'un fonds international de désarmement pour le développement (F.I.D.D.)**

Le dernier problème technique posé par l'approche Nord-Sud du désarmement comme stratégie de développement est celui des mécanismes chargés de l'affectation des ressources dégagées par le désarmement. Comment allait-on effectuer le transfert des ressources des pays du Nord vers les pays du Sud ? La plupart des suggestions effectuées faisaient allusion à la création d'un fonds international de désarmement pour le développement. Le principe de ce fonds était simple : rattaché aux Nations Unies, il devait recueillir ses fonds des Etats les plus armés et plus développés pour les verser aux pays les moins armés et moins développés. Cette proposition, française et soviétique pour l'essentiel, était fort séduisante pour la communauté internationale, et indispensable pour le transfert des ressources rendues disponibles par le désarmement. Selon Jacques FONTANEL, "la mise sur pied d'un tel fonds paraissait intéressante pour la paix, en ce sens qu'elle établissait une relation directe entre les dépenses militaires des pays développés et la croissance économique des pays sous-développés"<sup>291</sup>. Mais malgré son importance, le F.I.D.D. tel que défini pendant la guerre froide, présentait des inconvénients majeurs. Ainsi, concernant sa mise en place, plusieurs détails avaient été laissés en suspens : Comment allait-on calculer l'assiette de contribution au fonds ? Quel statut allait-on accorder aux P.D. faiblement armés et aux P.E.D. fortement armés ? Quelles étaient la place du niveau de développement et celle de l'armement dans la détermination du taux de contribution ? Quelle part des sommes recueillies par le fonds allait être accordée à l'aide internationale ? Quelle est celle qui allait être maintenue par le fonds ou injectée dans l'économie internationale ? Comment allait-on vérifier l'exactitude des informations et des données sur les dépenses militaires déclarées par les Etats ? Quelles devaient être les modalités de redistribution des ressources économisées ? Autant de questions autant de difficultés qui justifient l'échec de la création d'un F.I.D.D. pendant la guerre froide.

---

290 Jacques FONTANEL, "L'intérêt d'un fonds international de désarmement pour le développement", op. cit., p.568.

291 Ibid., p.569.

En ce qui concerne les sources de financement du fonds, plusieurs propositions avaient été faites par les Etats dont la France en 1978, par des groupes d'experts de l'O.N.U. en 1981 et par l'Institut des Nations Unies pour la Recherche sur le Désarmement (U.N.I.D.I.R.) en 1984<sup>292</sup>. A partir de ces propositions trois méthodes principales de la collecte de ressources pour le financement du F.I.D.D. ont été remarquables :

### 1. La méthode des fonds libérés par le désarmement

Cette méthode lie directement les sommes libérées par la réduction des dépenses militaires au développement économique qui pourrait en résulter. Très approuvée par les experts de l'U.N.I.D.I.R., elle présente un inconvénient majeur : elle n'implique pas nécessairement un transfert de ressources vers les pays pauvres ; sauf si ceux-ci participent directement au désarmement. Autrement dit, il pourrait en résulter un élargissement du fossé qui sépare les pays riches des pays pauvres<sup>293</sup>.

### 2. La méthode des contributions volontaires

Elle paraît être la plus plausible car elle a souvent été utilisée comme source de financement de la plupart des projets et des activités des Nations Unies et de ses Institutions spécialisées. Mais, cette méthode n'établit aucun lien directe entre le désarmement et le développement ; et elle fournit de faibles ressources puisque conditionnée par la situation économique-financière et la volonté politique des contribuables.

### 3. La méthode des contributions obligatoires

Celle-ci semblait avantageuse et rationnelle. En effet, selon Jacques FONTANEL, "la méthode des contributions obligatoires permet de fournir au moins à long terme, de ressources stables ; pénalise les pays qui s'arment davantage et rend plus difficile la course aux armements"<sup>294</sup>. Cependant, elle présente plusieurs inconvénients notamment la définition harmonisée des dépenses militaires, le maintien du statu quo des dépenses militaires des pays développés.

Globalement, toutes les propositions en vue de la création d'un F.I.D.D. pendant la guerre froide, quoiqu'établissant un lien institutionnel entre le désarmement et le

---

292 Pour toutes ces propositions sur les méthodes de financement du F.I.D.D., cf. NATIONS UNIES, *Désarmement*, Série d'études 5, p.161 et suivantes.

293 Sur la "méthode des fonds libérés", lire Jacques FONTANEL, "l'intérêt d'un fonds international de désarmement pour le développement", op. cit., p.570.

294 Ibid, p. 70.



développement, posaient plusieurs problèmes difficiles à résoudre. Elles faisaient appel à la fois à un désarmement au Nord qui tardait à venir et à une aide au développement des pays du Sud dont les objectifs étaient difficiles à atteindre. Mais, la principale cause de l'échec des ces stratégies tenait au contexte même de la guerre froide.

## §2 - Les pesanteurs du contexte de la guerre froide

Les rivalités entre les deux blocs constituent l'un des facteurs déterminants de l'échec de l'approche Nord-Sud du désarmement pour le développement. A cause de l'importance stratégique, économique et politico-idéologique que représentait l'armement pendant la guerre froide, aucun pays du Nord, fût-il de l'Est ou de l'Ouest, ne pouvait accepter de réduire ses dépenses militaires pour des besoins de développement des pays du Tiers-Monde. Encore que le Tiers-Monde en général et l'Afrique en particulier représentaient pour ces pays du Nord des sphères d'influences politico-idéologiques et des marchés pour l'écoulement de leurs produits militaires. Donc deux facteurs déterminants justifient l'échec des propositions de désarmement pour le développement pendant la guerre froide : l'escalade de la course aux armements (A) et son corollaire, les enjeux politico-stratégiques et économiques de l'armement pour le Nord (B).

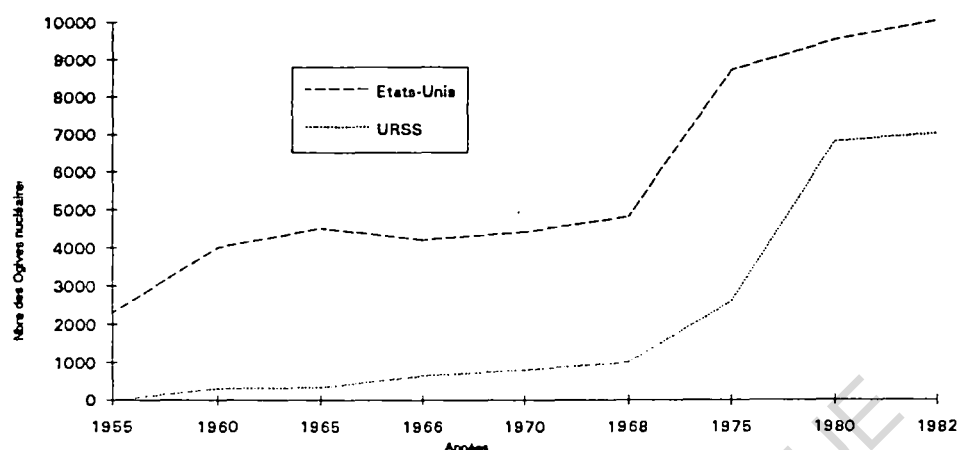
### A - L'escalade de la course aux armements au Nord et dans le monde

La course aux armements a été l'une des principales caractéristiques des rivalités entre l'Est et l'Ouest. De 1947 à 1989, la recherche de la puissance militaire était l'une des principales préoccupations des pays des deux blocs antagonistes. Qu'il s'agisse de la naissance de la guerre froide (1947-1962) ou des différentes phases de la Première Détente (1962-1975) ou enfin de la Nouvelle Détente (1985-1990)<sup>295</sup>, la course aux armements était l'élément-moteur des relations Est-Ouest. Même si ce phénomène (course aux armements) a connu une variance dans son intensité et suivant les différentes étapes de la guerre froide, il n'en demeure pas moins vrai qu'il était constant dans l'espace et dans le temps. Sur le plan nucléaire par exemple, une étude comparée du total des ogives nucléaires des forces intercontinentales des deux Super-Puissances montre que la course aux armements avait atteint une vitesse de croisière entre 1955 et 1982 (cf. Figure n° 1).

---

295 Concernant les caractéristiques de ces différentes périodes de la guerre froide, lire Daniel COLARD, *op. cit.*, p. 113 et suivantes.

Figure n°1 : l'équilibre nucléaire américano-soviétique (1955-1982)



Source : The Harvard Nuclear Study Group, *Living with Nuclear Weapons*, Cambridge, Mass, Harvard University Press, 1983, p. 74

Tableau n° 9 : Part des dépenses militaires mondiales des Etats-Unis et de l'URSS (1963-1987) (en pourcentage)

Estimation de l'ACDA	1963	1966	1969	1972	1975	1978	1981	1984	1987
Etats-Unis	36,1	35,8	36,2	26,7	22,4	21,1	23,2	28,4	29,1
Union Soviétique	32,4	31,2	31,0	32,2	32,7	33,3	32,3	31,1	29,9

Source : Arms Control and Disarmament Agency, *World Military Expenditures and Arms Transfers*, Washington, A.C.D.A., 1963-1989, in JR. NYE, *Le Leadership américain : quand les règles du jeu changent*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy 1992.

Selon la figure n°1, entre 1955 et 1982 le nombre d'ogives nucléaires américaines est passé de 2 000 environ à 10 000, du côté soviétique on observe pratiquement la même évolution dans la course aux armements nucléaires avec un nombre d'ogives nucléaires qui est passé de 0 en 1955 à environ 8 000 en 1982. Au-delà de la relativité de l'équilibre nucléaire Américano-Soviétique qui transparaît à la lecture de cette figure l'importance de l'évolution ou de l'augmentation du nombre d'ogives reste remarquable et permet d'apprécier l'intensité de cette course aux armements entre les Supers-grands.

Ainsi, la course aux armements se traduisait par l'augmentation quantitative et qualitative des armements, mais surtout par l'augmentation subséquente des dépenses militaires des pays concernés. En prenant en compte leur part dans les dépenses militaires mondiales, on pourrait également mieux apprécier l'intensité de la course aux armements entre les Super-puissances (cf. Tableau n° 9). Suivants des informations données par la U.S Arms Control and Disarmament Agency (A.C.D.A.- Agence Américaine de Contrôle des armements et de désarmement), et comme l'indique le tableau ci-dessus, les Etats-Unis et l'Union Soviétique représentaient respectivement 36% et 32% du total de dépenses militaires mondiales en 1963,

c'est-à-dire au lendemain de la crise des missiles de Cuba en 1962. Les Etats-Unis avaient pris la tête pendant la guerre du Vietnam et avaient atteint leur maximum en 1969 ; mais, à partir des années 1970 ils vont opérer de réductions budgétaires à une époque où les soviétiques ne suivaient pas la même politique.

Les données de l'A.C.D.A. donnent à croire que les dépenses militaires soviétiques sont passées de 32,4% en 1963 à 29,8% en 1987 après avoir atteint le chiffre de 33,3% en 1978 mais, même si de l'avis de certains auteurs à l'instar de JR. NYE, les dépenses militaires ne sont pas un indicateur fiable de la puissance militaire<sup>296</sup>, il n'en demeure pas moins que ces chiffres ont un sens puisqu'ils laissent apparaître deux éléments : la bipolarité militaire Américano-Soviétique et la permanence de la course aux armements entre Américains et Soviétiques de 1963 à 1987.

Pris dans la spirale ou tout au moins dans l'engrenage de la course aux armements, les pays du Nord voyaient à travers toutes les stratégies de désarmement, une perte de leur puissance concédée par le fléchissement ou la réduction de leurs dispositifs sécuritaires et stratégiques. Ce qui est important à souligner ici, c'est l'importance politico-stratégique de l'armement pour les Super-puissances et leurs alliés. D'ailleurs, l'octroi des crédits et la livraison de technologie et de matériels militaires aux alliés étaient des ingrédients indispensables pour le maintien de la cohésion au sein des blocs. Alors, dans de telles conditions, les pays du Nord, pouvaient-ils accepter de réduire leurs budgets militaires pour stimuler le développement du Sud ?

### B - Les enjeux politico-stratégiques de l'armement pour le Nord

Ces enjeux découlent inéluctablement de l'ampleur de la course aux armements et de l'importance à elle accordée par les pays du Nord pendant la guerre froide. Elle était au centre des relations Est-Ouest en tant qu'instrument par excellence de la dissuasion<sup>297</sup>. Il fallait être capable de dissuader son adversaire en lui prouvant qu'on a des potentialités militaires remarquables. A ce titre, les dispositifs nucléaires et les autres types d'armes perfectionnées comme les "SS-20" ou les "Pershing II", étaient des instruments de cristallisation d'un certain équilibre de terreur entre les deux Super-puissances ; selon la "formule de LYAUTEY", la stratégie de la dissuasion repose sur un principe simple : "montrer sa force pour ne pas avoir à s'en servir"<sup>298</sup>. Telle que perçue par les pays membres de l'Organisation du Traité de

296 Joseph S. NYE JR., op.cit., p 75.

297 Sur la notion de dissuasion, lire, Curt GASTEYGER, op. cit. ; Daniel COLARD, op. cit. ; Raymond ARON, op. cit ; NATIONS UNIES, *Désarmement, Etude sur la dissuasion : une compilation de points de vue*, Fiche d'information n°51, New York, Mai 1987.

298 Daniel COLARD, op.cit., p. 135.

l'Atlantique-Nord (O.T.A.N.), la dissuasion est le "moyen par lequel un Etat empêche un adversaire de commettre un acte militaire hostile en le persuadant que cet acte serait voué à l'échec ou serait trop coûteux puisqu'il entraînerait une riposte militaire"<sup>299</sup>. Tel était également le point de vue des experts des pays signataires du Pacte de Varsovie, même si leur conception de politique étrangère et de sécurité ne reposait pas directement sur la notion de dissuasion, mais plutôt sur la "prévention de la guerre par des moyens politiques et l'instauration de relations pacifiques et mutuelles avec tous les Etats"<sup>300</sup>.

Quel que soit le sens retenu, la dissuasion avait un impact considérable sur le processus de militarisation ou la course aux armements dans le monde. Dans la mesure où elle dépendait de la capacité de riposte par la "première ou la seconde frappe", chaque camp était obligé d'accroître ses potentiels militaires. Donc la course aux armements ou "la rivalité dans le renforcement qualitatif et quantitatif des moyens militaires" ou encore "la philosophie du rattrapage militaire et stratégique" était la conséquence de l'antagonisme de deux camps et du conflit politique sous-jacent. Elle était également le produit des inventions de la technologie moderne.

Mais, les véritables enjeux de la dissuasion étaient la recherche de l'équilibre entre les deux camps car, celui-ci servait d'ersatz à la "paix réelle", à "la paix par l'équilibre de la terreur". Même si cet équilibre paraissait relatif entre les Super-puissances<sup>301</sup>, sa quête était un argument pour justifier le maintien et l'accroissement du niveau des dépenses militaires des pays du Nord. En d'autres termes, l'inexorable logique de l'équilibre de la terreur avait fermement maintenu au premier plan les considérations militaires. Et cet état de choses, comme le souligne le P.N.U.D., encourageait l'idée qu'il n'y avait de sécurité que militaire ou stratégique<sup>302</sup>. Logiquement, cette conception devait gagner toutes les régions de la planète et encourager les pays du Tiers-Monde à se lancer eux aussi dans la course aux armements, du moins au niveau régional.

Au total, en faisant échec aux négociations sur le désarmement la quête de la capacité de dissuasion ou la recherche de la paix par l'équilibre de la terreur rendait ainsi caduques les propositions de désarmement pour le développement. Mais aussi et surtout, cette caducité s'explique par l'importance politico-économique accordée aux armes par le Nord.

---

299 NATIONS UNIES, *Désarmement, Etude sur la dissuasion...*, op.cit., p. 5.

300 Ibid. ; p. 6.

301 Cf. Joseph S. NYE JR, op.cit., p. 3 et suivantes.

302 P.N.U.D., *Rapport mondial sur le développement humain 1994*, op.cit., p. 50.

## C - Les enjeux politico-économiques de l'armement pour le Nord

Pendant la guerre froide, et même actuellement, l'armement jouait un rôle politico-idéologique important pour les pays développés. Sur le plan interne par exemple, toute politique de limitation d'armements ou de dépenses militaires était vivement contestée par les conservateurs des milieux politiques soviétiques et américains. Dans d'autres démocraties occidentales, les syndicats et autres groupes de pression du secteur militaire étaient réticents quant à la mise en application des politiques de désarmement, et cherchaient d'une manière ou d'une autre à endoctriner l'opinion publique sur l'inopportunité de ces politiques. Ce qui constituait déjà une faille ou un échec pour les dirigeants, surtout lorsque ceux-ci étaient des potentiels candidats à un futur mandat présidentiel par exemple. Ces dirigeants ne pouvaient pas, au risque de perdre les élections opter pour une politique de réduction des budgets militaires.

Tout au contraire, il fallait établir des plans d'action soutenus pour les politiques d'armements et de défense afin de faire passer une certaine idéologie politique dont on se réclame. On peut donc dire que pendant la guerre froide, il y avait comme une relation réciproque entre les choix politiques des gouvernements et les politiques d'armement, mais avec une légère subordination du politique au militaire sur le plan interne. Sur le plan externe, les pays du Nord se servaient du commerce ou du transfert des armes pour véhiculer leur idéologie et asseoir leur domination sur les pays bénéficiaires. Ainsi, comme nous l'avons dit au chapitre deuxième de cet essai, l'armement est un instrument de politique étrangère pour les pays développés<sup>303</sup>. Jacques FONTANEL semble du même avis, lorsqu'il fait remarquer que les fournitures et les ventes d'armes répondent à trois objectifs principaux :

- ⇒ amener l'acheteur à défendre les intérêts politico-idéologiques du fournisseur (objectif politique) ;
- ⇒ permettre l'expérimentation des armes dans les guerres locales (objectif militaire) ;
- ⇒ générer des profits immédiats et des effets directs sur l'amélioration des réserves en devises et faciliter l'apport des économies d'échelle<sup>304</sup> (objectif économique).

La satisfaction de ce triple objectif (militaire, politique et économique) consacre l'importance politico-économique de l'Afrique ou du Tiers-Monde pour les pays du Nord<sup>305</sup>. En fait, l'Afrique est devenue un champ d'expérimentation ou un marché potentiel pour les armes des pays occidentaux par la faveur des circonstances. Les pays du bloc de l'Est tout comme ceux du bloc de l'Ouest, ayant fabriqué et accumulé beaucoup d'armes au nom de la quête de la capacité de dissuasion, devaient chercher par tous les moyens à évacuer le fruit de

303 Voir Supra, Chapitre II

304 Jacques FONTANEL, *L'économie des armes*, op. cit., p.55.

305 Camille NKOA ATENGA, op. cit., p.173.

leur technologie militaire. Pour ce faire, l'Afrique et ses nombreux conflits armés semblaient mieux indiqués. En d'autres termes, le surplus des armements stockés pendant la course aux armements, ne pouvant être utilisé rationnellement par les pays développés, devait logiquement être vendu ou cédé aux P.E.D.. Il est vrai que ce surplus était parfois transféré dans les pays sous-développés sous formes d'aide. Mais, entre une aide militaire et une aide civile la préférence pour la seconde paraît évidente et rationnelle.

La recherche des débouchés pour l'écoulement des armes stockées du fait de la dissuasion était un phénomène permanent pendant la guerre froide. Dans la plupart des cas, le choix du mécanisme de transfert ou de vente portait sur le système d'économie d'échelle car ; selon CATRINA, "ce système permet généralement de réduire les coûts unitaires de la production"<sup>306</sup>. Cela s'explique par le fait qu'une production à grande échelle permet au fabricant d'utiliser du matériel et des procédés plus efficaces et coûteux, par exemple en accroissant la répartition des tâches et en augmentant le salaire des ouvriers. Logiquement, pour amortir ces coûts à l'immédiat, il faut trouver des débouchés. Mais, il convient de préciser à la suite de CATRINA que, les économies d'échelle sont moins fonction de la durée totale de la production que du rythme de fabrication<sup>307</sup>. Ainsi, le rythme accéléré de la production d'armes pendant la guerre froide était suffisamment remarquable pour justifier le choix du système d'économie d'échelle comme moyen d'écoulement des produits militaires vers les pays du Sud. Les avantages économiques d'un tel système pour les fabricants d'armes étaient suffisants pour expliquer la non-réduction des dépenses militaires du Nord.

La conséquence de ce phénomène est le surarmement des pays du Sud car, à cause de la logique de dissuasion, le Tiers-Monde, par la "stratégie indirecte" ou par effraction, est devenue aujourd'hui comme pendant la guerre froide une "zone de prolifération des armes"<sup>308</sup>.

Au total, la situation politique mondiale ne semblait pas favorable pour la mise en application de l'approche Nord-Sud du désarmement comme stratégie de développement. Ce problème avait déjà été souligné par certains experts comme Inga THORSSON qui disait : "avec une course aux armements qui s'intensifiait jusqu'à prendre des proportions absurdes, il semblait utopique d'avancer des arguments en faveur du désarmement"<sup>309</sup>.

---

306 Christian CATRINA, *op.cit.*, p. 145.

307 *Id.*

308 Philippe MOREAU DEFARGES, *Problèmes stratégiques contemporains*, *op.cit.*, p. 117.

309 Inga THORSSON, *op.cit.* p. 102.

dépenses militaires ; mais la majorité de ces économies paraît avoir été consacrée à la réduction de leurs déficits budgétaires<sup>310</sup>.

Donc, même en cas de désarmement au Nord, il n'est pas garanti que les fonds libérés seront affectés aux besoins de développement du Sud. Et comme le dit Jacques VERNANT, "seule une analyse superficielle autorise à penser qu'une économie pratiquée sur les budgets militaires des grandes puissances faciliterait par elle-même la solution des problèmes que pose le développement des pays pauvres"<sup>311</sup>. Ici se pose une fois de plus le problème de l'efficacité des ressources libérées par le désarmement au Nord pour le Sud : Il ne suffit pas seulement de transférer ces ressources vers les pays du Sud, encore faudrait-il que les secteurs devant bénéficier de ce transfert soit bien définis et que les réalités socio-économiques et politiques de ces pays y soient favorables.

---

310 P.N.U.D., *Rapport mondial sur le développement humain dans le monde 1994*, op.cit., p. 62.

311 Jacques VERNANT, op.cit., p. 735.

## CONCLUSION

En conclusion, l'insécurité, les conflits armés, le mal-développement et la dépendance de l'Afrique vis-à-vis de l'extérieur sont des conséquences remarquables de l'accumulation des armes ou plus exactement de la militarisation de ce continent. Leur impact sur la situation socio-économique et politique des pays africains justifie l'inanité d'une course aux armements dans cette région. Il établit ainsi une corrélation négative entre les politiques d'armement ou de militarisation d'une part, et les préoccupations de sécurité et de développement d'autre part.

Dans ce sens, les effets négatifs du phénomène de militarisation sont des facteurs justificatifs de la nécessité d'une politique africaine de désarmement pour le développement. Mieux encore, l'échec de l'approche Nord-Sud telle que définie pendant la guerre froide justifie également l'urgence d'une approche africaine de désarmement pour le développement. En fait, cet échec qui tient au contexte de la guerre froide, revêt d'autres explications. Cette approche ne pouvait pas se révéler efficace car en cas de désarmement ou de réduction des dépenses militaires, les pays développés penseraient d'abord à leurs propres difficultés et même dans l'hypothèse d'un désarmement au Nord accompagné d'un transfert de ressources libérées pour le développement des pays du Sud, le problème ne serait pas définitivement solutionné. Car, l'efficacité d'un tel transfert dépend aussi de la situation interne et des réalités locales des P.E.D., et du choix du secteur devant bénéficier de ces ressources.

A ce sujet, Jacques VERNANT estime que : "l'idée que des économies réalisées sur les budgets militaires des pays développés libéreraient des ressources pour le développement économique et social des P.E.D., admet implicitement l'existence d'une autorité internationale capable de concevoir et de mettre en oeuvre avec le sentiment des Etats, un plan de développement ou un ordre de priorités à l'échelle mondiale"<sup>312</sup>. Cette condition ne semble pas véritablement indispensable car, posant un problème d'ordre technique, elle pourrait être satisfaite d'une manière ou d'une autre. Le véritable problème est celui du crédit à accorder au substrat moral sur lequel repose une telle approche : la solidarité internationale. Elle fait appel au bon sens et à la charité des pays du Nord. Or, il est clair que ni le développement ni la sécurité des Etats africains (ou ceux du Tiers-Monde en général) ne s'acquerront "par procuration". Sans doute est-il plus objectif et réaliste d'admettre avec Jacques VERNANT que : "c'est en définitive, pour l'essentiel, des pays sous-développés que dépend leur développement"<sup>313</sup>.

Tous les facteurs négatifs de la militarisation et l'échec de l'approche Nord-Sud, contribuent ainsi à répondre au premier volet de la question principale que pose cet essai ; à

---

312 Id.

313 Ibid., p. 40.



savoir pourquoi une politique africaine de désarmement comme stratégie de développement. Reste maintenant à se pencher sur le second volet afin de répondre à la question de savoir comment cette politique pourrait contribuer au développement et à la sécurité des Etats africains.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

## **Deuxième Partie**

**LES INTENTIONS ET LES CONTRAINTES D'UNE  
POLITIQUE AFRICAINE DE DESARMEMENT COMME  
STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT : LA NECESSITE  
D'INVERSER LES PRIORITES**

" Dans cet univers de grande misère, les Etats africains ne semblent pas encore percevoir la nécessité de réduire raisonnablement le coût de leurs armées nationales. Ils continuent d'entretenir des niveaux de forces armées bien au - delà de ce qui pourrait être considéré comme compatible avec leur besoin de sécurité".

Anatole AYISSI NGAH, *Le défi de la sécurité régionale en Afrique après la guerre froide: vers la diplomatie préventive et la sécurité collective*, New York, Genève, Nations Unies, 1994, p.66

## INTRODUCTION

Il est désormais évident qu'au regard des effets néfastes de la militarisation, les Etats africains ne peuvent pas prétendre au développement et à la sécurité en s'armant<sup>1</sup>. Logiquement, pour promouvoir le développement et garantir leur sécurité, il est indispensable qu'ils adoptent une politique régionale de désarmement. Mais si cela semble logique et indispensable, une question fondamentale mérite d'être posée : celle de savoir dans quelles mesures une telle politique pourrait contribuer effectivement à leur développement et à leur sécurité. Ainsi se trouve posé le problème de la dynamique d'une approche régionale de désarmement comme stratégie de développement en Afrique. En d'autres termes, il s'agit de la double question de l'effectivité et de l'efficacité du lien entre le désarmement et le développement dans le contexte régional africain. Cette partie traite donc des intensions et des contraintes d'une politique africaine de désarmement comme stratégie de développement.

Qui plus est, la nécessité d'une telle approche n'est pas seulement la résultante ou du moins la solution de l'inefficacité ou de l'échec de l'approche Nord-Sud définie pendant la guerre froide<sup>2</sup>. Elle est aussi l'une des solutions aux effets négatifs des dépenses militaires sur le processus de développement socio-économique régional.

En effet, une analyse socio-économique des dépenses militaires révèle que celles-ci sont improductives et irrationnelles pour les pays africains dont les ressources socio-économiques (main-d'oeuvre et capitaux) se font déjà très rares pour la relance des secteurs de développement. En d'autres termes, les dépenses militaires constituent une charge socio-économique et financière pour les économies africaines. Donc, les incidences des dépenses militaires justifient également la nécessité d'une politique africaine de désarmement pour le développement. L'analyse de ces incidences sur le développement devient ainsi une question préjudicielle à la dynamique d'une politique de désarmement comme élément d'une stratégie de développement (Chapitre IV).

Au fond, la dynamique d'une politique africaine de désarmement pour le développement pose deux groupes de questions fondamentales : d'abord, quels sont les axes d'une telle politique et quel peut être son degré d'efficacité ? Ensuite, quels sont les mécanismes de garantie à l'efficacité d'une telle politique et en cas de désarmement comment les pays africains assureraient-ils leur sécurité ?

---

1 Voir Supra, Chapitres Premier et Deuxième.

2 Voir Supra, Chapitre Troisième.

Chacun de ces groupes d'interrogations pose un problème dont l'importance n'est plus à démontrer. Le premier par exemple, concerne l'effectivité d'une politique africaine de désarmement comme stratégie de développement (Chapitre V). Une telle approche se veut effective dans la mesure où les pays africains adopteraient dans le cadre d'un accord multilatéral, bilatéral ou par décision unilatérale, des "politiques d'ajustement structurel du secteur de la défense"<sup>3</sup>, c'est-à-dire des politiques de restructuration et de réduction des ressources du secteur de la défense nationale. Cela évoque également le problème des stratégies et des contraintes liés à l'opérationnalisation de cette politique. A travers celles-ci se dégagent la question des "dividendes du désarmement"<sup>4</sup>, c'est-à-dire les retombées du désarmement, et celle de leur finalité : une telle politique pourrait avoir pour finalité la promotion des secteurs productifs de développement et la création des conditions de paix et de sécurité durables en Afrique.

Ainsi se trouve également posé le problème de la sécurité des Etats africains en cas de désarmement. Il s'agit du deuxième groupe de questions concernant la dynamique d'une politique africaine de désarmement comme stratégie de développement ; celui qui concerne les mécanismes de garantie du désarmement et de la sécurité africaine en cas de réajustement du secteur militaire (Chapitre VI). Ces mécanismes tournent autour du rôle favorable du nouveau contexte international pour la mise sur pied d'une politique africaine de désarmement comme stratégie de développement.

---

3 Jean-Claude BERTHELEMY, Robert S. Mc NAMARA et Somnath SEN, *Les dividendes du désarmement : défis pour la politique de développement*, Paris, Centre de développement de l'O.C.D.E., Cahier de politique économique n° 8, O.C.D.E., 1994, p.5.

4 Ibid.

## CHAPITRE IV

" Les dépenses militaires absorbent de précieuses ressources qui auraient pu servir au développement humain".

PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 1994*, p. 53

## Chapitre IV

### LES EFFETS DYSFUNCTIONNELS DES DEPENSES MILITAIRES SUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE : LA NECESSITE DE DESARMER POUR DEVELOPPER

En étudiant les facteurs qui influent sur les relations économiques internationales il semble judicieux aujourd'hui que l'on s'intéresse à l'utilisation globale des ressources, surtout celles à usages militaires car, les budgets d'armement et les dépenses y afférentes occupent une place notable dans de nombreuses économies nationales et permettent de comprendre les tendances actuelles de l'économie mondiale<sup>5</sup>.

Il est évident que, selon l'option politico-sécuritaire de chaque pays, les dépenses militaires sont des dépenses de priorité rentrant dans la catégorie des activités de souveraineté puisque concernant la défense nationale<sup>6</sup>. Mais, ce qui est moins évident c'est la façon dont ces dépenses influent sur sa situation socio-économique ; influence dont l'ampleur semble particulièrement remarquable pour les P.E.D. en général et pour les pays africains en particulier. Avant de parler de cette influence, il semble indispensable de commencer par analyser le concept même de "dépenses militaires" car, "toute étude visant à évaluer les dépenses militaires d'un pays ou d'un groupe de pays, comme toute recherche formalisée tentant d'analyser l'impact des dépenses militaires sur la croissance et le développement socio-économique, doit commencer par éclaircir une difficulté fondamentale d'ordre conceptuel : celle de déterminer ce que recouvre précisément le concept de "dépenses militaires"<sup>7</sup>.

En effet, on s'accorde à admettre, sans doute à juste titre, que les armes constituent un fardeau pour les Etats. Et ce fardeau est généralement exprimé par les dépenses qu'un pays consacre à son effort de défense et de sécurité au double plan externe et interne. Dans ce sens, certains experts de l'O.N.U. estiment qu'on ne saurait mesurer la charge socio-économique de la course aux armements sans prendre en considération l'ampleur des dépenses militaires<sup>8</sup>. En

---

5 Aujourd'hui, à cause de l'interdépendance croissante entre les différentes économies nationales, une mauvaise politique économique définie par un pays pourrait affecter à quelque degré qu'il soit, toute l'économie mondiale. Sur l'interdépendance ou la "mondialisation" de l'économie, lire Daniel COLARD op.cit.

6 Lire à ce sujet Rémy HERRERA, *Les données statistiques relatives aux dépenses militaires dans les pays en développement : concepts, problèmes méthodologiques et sources*, Paris, Centre de Développement de l'O.C.D.E., 1994, pp. 13 et 14.

7 Rémy HERRERA, op.cit., p. 13.

8 NATIONS UNIES, *Désarmement, En bref 63*, op.cit., p. 2.

dépit du caractère insuffisant des dépenses militaires en tant qu'indicateur de l'effort d'armement de tout Etat<sup>9</sup>, il faut dire qu'elles sont sujettes à plusieurs définitions.

Au sens strict, les dépenses militaires sont considérées comme "l'ensemble des moyens matériels et humains consacrés par un Etat à sa défense et destinés à garantir l'indépendance nationale, l'intégrité du territoire et, le cas échéant, le respect des traités internationaux liant ce pays à des Etats étrangers"<sup>10</sup>. Cette conception qui privilégie les rapports inter-étatiques et la notion classique de "guerre" dans l'étude des relations internationales conflictuelles, tend à sous-estimer l'imbrication croissante des conflits internes et internationaux favorisée par l'interdépendance du monde actuel<sup>11</sup>; or, les dépenses militaires sont très variables et leur contenu dépend des circonstances de conflit ou de paix. De façon encore plus simplifiée, on serait tenté de considérer les dépenses militaires comme l'ensemble des ressources consenties par un Etat pour son secteur militaire. Mais en temps de guerre, la différence entre le secteur militaire et le secteur civil ne semble plus perceptible; tous les domaines d'activités étant renforcés et mobilisés au nom de la défense et de la souveraineté nationales mises en jeu.

Dans ces conditions il serait pertinent d'élargir le concept de "dépenses militaires" en y intégrant toutes les ressources et les moyens mis en oeuvre par un Etat pour maintenir sa sécurité à l'intérieur et protéger sa souveraineté à l'extérieur. Ces ressources concernent donc "toutes les actions de maintien de l'ordre accomplies par des forces étatiques distinctes (militaires, unités paramilitaires, policiers, gendarmes, gardes de frontières, services secrets d'action et de renseignement...) justifiées par des raisons d'Etat, intervenant dans des contextes extrêmement variés (face à des luttes à motivation révolutionnaire, socio-économique, ethnique ou communautaire, religieuse, séparatiste ou indépendantiste...)"<sup>12</sup>. Cette interprétation élargie du concept de "dépenses militaires" renvoie à la conception traditionnelle du secteur militaire en tant que domaine d'activité comprenant : le personnel civil et militaire affecté au service de la défense nationale, l'achat et/ou la production<sup>13</sup>, les frais d'opération et d'entretien, la construction des installations et infrastructures militaires, et la Recherche-Développement (R.D.).

---

9 Les dépenses militaires ne constituent qu'un indicateur de l'effort militaire; d'autres critères comme le coût socio-économique et les ressources utilisées à cet effet par un pays doivent aussi être retenus car, ces ressources ne doivent pas simplement être évaluées en termes financier ou monétaire. Voir à ce sujet, Jacques FONTANEL, *L'économie des armes*, op.cit., p. 24.

10 Rémy HERRERA, op.cit., p. 13.

11 Actuellement, certains conflits qualifiés d'internes au regard du cadre dans lequel ils se déroulent, deviennent parfois "internationaux" du fait de la diversité des acteurs qui y prennent part et des facteurs qui influencent son dénouement; d'où l'expression "internationalisation des conflits armés".

12 Rémy HERRERA, op.cit., p. 13.

13 Celle-ci concerne exclusivement les pays producteurs d'armes.



Cependant, certaines activités contribuent directement à la sécurité d'un pays mais ne rentrent pas dans le secteur militaire stricto sensu. Tel est le cas de certaines activités paramilitaires comme les douanes, la protection des zones urbaines ou des points sensibles. La distinction entre secteur civil et secteur militaire reste donc très fluide et particulièrement délicate ; surtout pour les pays africains avec l'apparition des menaces ou des phénomènes de type nouveau mettant en concurrence les populations civiles et les agents de sécurité ou de défense : guerres populaires, guérillas, actions de désobéissance civile, terrorisme.... En effet, toutes ces actions compliquent singulièrement le concept de "dépenses militaires".

Donc, indépendamment du désir des gouvernements de sous-estimer ou de minimiser leurs efforts militaires, la comptabilité des dépenses de sécurité et de défense nationales pose des problèmes spécifiques de définition qui n'ont pas, au niveau théorique et conceptuel, des solutions idoines. Mais, la définition la plus plausible et simple semble être celle donnée par Jacques FONTANEL. Selon lui, les dépenses militaires représentent les sommes et les ressources affectées par un Etat à son projet de défense pendant une année<sup>14</sup>, d'où la notion de "budget militaire". Cela dit, le terme de "dépenses militaires" recoupe ici celui de "budget militaire" sans que ces deux notions se confondent, dans la mesure où le champ d'application des dépenses militaires s'étend au-delà d'une simple vision de la défense assurée par l'Etat en terme de financement public et annuel, pour constituer "un agrégat statistique comprenant l'ensemble des ressources consacrées à l'effort de défense nationale, entendue au sens large"<sup>15</sup>.

Ainsi définies, les dépenses militaires posent un problème fondamental : celui de leur rôle dans les économies africaines. En d'autres termes, que représentent ces dépenses pour les pays africains ? Quelle est leur ampleur ? A leur stade actuel de "développement" les pays africains peuvent-ils rentabiliser leurs dépenses d'armement ? D'abord, une analyse économique des dépenses militaires de la plupart des pays africains révèle que celles-ci sont improductives et irrationnelles (SECTION I). Ensuite, au regard des incidences macro-économiques de ces dépenses sur le processus de développement, les pays africains, du moins dans leur majorité, ne peuvent pas concilier dépenses militaires et développement (SECTION II).

---

14 Jacques FONTANEL, *L'économie des armes*, op. cit., p.25.

15 Rémy HERRERA, op. cit., p.14.

## SECTION I

### LES DEPENSES MILITAIRES AFRICAINES : DE L'IRRATIONALITE A L'IMPRODUCTIVITE D'UN CHOIX POLITICO-ECONOMIQUE

L'option des dépenses militaires se justifie généralement par les préoccupations et les intérêts factoriels de la "défense de la souveraineté des Etats". Ainsi, plus une société politique se préoccupe de sa puissance ou de sa souveraineté, plus elle a tendance à développer ou à augmenter les ressources socio-économiques et financières qu'elle lui consacre habituellement. Telle est la tendance actuelle chez les pays africains car, victimes de la "paranoïa sécuritaire", ils ne lésinent plus sur les moyens à déployer pour garantir leur sécurité interne et externe. A ce sujet, on relève dans les statistiques que les dépenses militaires engagées par les cinquante Etats africains<sup>16</sup> pour l'achat d'armement se chiffrent à environ 34 milliards de dollars, sans compter les sommes prélevées sur les budgets des Etats et réservées au fonctionnement et à la maintenance de ces armes. Selon le Contre-Amiral HABIB FEDHILA, "ce chiffre parle de lui-même et confirme le cri d'alarme lancé par la Banque Mondiale dans son rapport annuel et qui est repris par René DUMONT dans le chapitre "l'Afrique en grand danger" de son livre intitulé "Un monde intolérable"<sup>17</sup>.

Cela dit, une étude des dépenses militaires fait ressortir un certain nombre de constats qui ne sont autres chose que leurs caractéristiques générales et communes : l'irrationalité (§1), l'improductivité (§2) et le rejet des secteurs productifs du développement (§3).

#### §1 - DE L'IRRATIONALITE DES DEPENSES MILITAIRES

Il est très difficile de connaître avec exactitude l'importance des dépenses militaires d'un pays ou d'une région donnée. Cette difficulté tient en fait à plusieurs phénomènes qui tantôt influencent le niveau de ces dépenses ou rendent difficile l'accès aux données fiables en matière de défense. Plus exactement, l'irrationalité des dépenses militaires est le fruit de la variabilité des facteurs qui sont à leur origine (A). Elle résulte ensuite de l'imprécision des données statistiques et de la diversité de sources d'informations concernant du secteur militaire. Ainsi, à cause du "secret-défense"<sup>18</sup> et de la variété de sources d'informations, la comptabilité et la comparaison des dépenses militaires restent très irrationnelles (B).

---

16 Erythrée et Afrique du Sud non comprises.

17 Contre-Amiral Habib FEDHILA, "Rapport" in U.N.I.D.I.R., *Afrique, désarmement et sécurité*, op. cit., p. 75.

18 Rémy HERRERA, op. cit., p. 25.

## A - La variabilité des facteurs à l'origine des dépenses militaires

Pourquoi les pays africains consacrent-ils tant de ressources et de capitaux au secteur militaire ? La réponse à cette question ne peut pas être donnée de manière tranchée car, en général, le niveau de dépenses militaires est fonction de divers paramètres liés aux préoccupations de sécurité d'une part, et à la situation stratégique des Etats d'autre part. En plus, d'autres éléments comme les facteurs technologiques et économiques influencent également l'augmentation, la stagnation ou la baisse des dépenses militaires.

En effet, "les dépenses militaires constituent un paramètre indispensable dans l'appréciation de la sécurité de chaque Etat ; il serait donc tout à fait légitime que les Etats et les gouvernements tiennent à renforcer leur sécurité, en prenant pour base de justification le principe de légitime défense"<sup>19</sup>. Suivant cette argumentation, tout se passe comme s'il existait un niveau optimum ou minimum de dépenses militaires qui se justifieraient par les besoins qu'imposent le renforcement de la sécurité et la légitime défense. Or, cette notion (légitime défense) est très fuyante et subjective parce qu'invoquée par les Etats lorsque leurs intérêts sont mis en jeu. Mais il est clair que les Etats sont souvent prisonniers de la course aux armements, laquelle implique une "réaction en chaîne"<sup>20</sup> dans laquelle un pays, en voulant assurer sa sécurité en menace celle des autres. Il en résulte que le niveau optimal du budget de la défense d'un pays, pris individuellement, ne se justifie plus dès lors qu'on le replace dans un contexte régional<sup>21</sup>.

Or, les répercussions d'un tel dosage ne portent pas seulement sur les ressources nationales : elles concernent aussi la répartition des ressources dans tous les pays de la région concernée. Par exemple, si un pays comme le Sénégal considère que les dépenses militaires de la Mauritanie constituent pour lui une menace, logiquement il consacrera plus de ressources à sa défense que s'il raisonnait individuellement. Dont chaque Etat perçoit généralement l'augmentation des dépenses militaires de son voisin comme une menace contre sa propre sécurité<sup>22</sup>. Et la conséquence en est l'accroissement des dépenses militaires de l'Etat ayant le sentiment d'être menacé ; par effets d'entraînement, ce comportement affectera tous les pays de la région concernée, d'où la fameuse "réaction en chaîne" pour l'augmentation des dépenses d'armement.

---

19 Jean-Claude BERTHELEMY, Robert S. Mc NAMARA et Somnath SEN, op.cit., p. 9.

20 Id.

21 Ceci explique la relativité du niveau de dépenses militaires d'un pays, lequel doit toujours être apprécié dans un contexte donné et par rapport à quelque chose ; auquel cas il n'aura pas de sens.

22 On retrouve une fois de plus à travers ces explications, le rôle de la perception dans les relations interétatiques : les Etats perçoivent toujours les décisions politico-économiques et sécuritaires de leurs voisins comme des menaces potentielles contre leur propre existence. Lire à ce sujet, Raymond ARON, op.cit., p. 402.

Pour mieux apprécier les facteurs à l'origine des dépenses militaires, il faut donc raisonner par rapport aux autres Etats de la région mais surtout par rapport à la répartition intersectorielle des ressources étatiques.

Par ailleurs, des facteurs aussi bien internes qu'externes peuvent également influencer le niveau des dépenses militaires. En principe, tout Etat définit ses dépenses de défense en fonction des menaces que ses voisins font peser sur lui. Mais, selon une étude réalisée dans le cadre de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (O.C.D.E.), l'importance de ce facteur ne doit pas être surestimée car, "nombre d'Etats augmentent leur budget de la défense soit disant pour ne pas se laisser distancer dans la course aux armements à l'échelle régionale ou en réaction aux efforts de militarisation d'un voisin hostile, mais ce ne sont souvent que des prétextes"<sup>23</sup>. Ainsi, un Etat peut invoquer le comportement belliqueux de ses voisins pour justifier ses dépenses militaires.

Mais dans certaines régions d'Afrique (comme nous l'avons signalé plus haut), l'augmentation des budgets militaires des Etats est justifiée et justifiable. Tel est le cas des Etats de la "ligne de front" durant la période où l'apartheid battait son plein en Afrique du Sud. Tous ces pays voisins à l'Afrique du Sud devaient en permanence se tenir prêts à résister et à se battre contre les forces racistes sud-africaines ou contre ses substituts internes. L'Angola, le Mozambique et le Zimbabwe par exemple, ne pouvaient véritablement promouvoir leurs secteurs économiques alors que leur souveraineté était menacée. Car, comme le souligne Bernard CHIDZERO<sup>24</sup>, "le péril quotidien de la guerre les obligeait à affecter leurs maigres ressources à la défense nationale afin de résister aux actes de sabotage et de déstabilisation perpétrés par le bastion du racisme en Afrique du Sud"<sup>25</sup>.

C'est ici qu'intervient la position stratégique d'un pays dans la justification du principe de la réaction en chaîne en vue de l'augmentation des dépenses d'armement dans une région. En effet, ancré dans les rivalités idéologiques de la guerre froide, certains pays africains ont vu leurs budgets militaires augmenter de manière remarquable. Tel fut le cas de l'Angola ou de l'Ethiopie (pendant cette période) dont les budgets militaires étaient en augmentation permanente et financés par les grandes puissances de l'Est ou de l'Ouest.

D'autres facteurs de dépenses militaires tiennent aux querelles frontalières entre les pays africains. Et c'est le lieu ici de le répéter que : "en raison des problèmes de frontière, les

23 Jean -Claude BERTHELEMY et suivants, op.cit., p. 9.

24 Bernard CHIDZERO était Ministre des finances, de la planification économique et du développement au Zimbabwe en 1985.

25 Bernard CHIDZERO, "Désarmement et développement : les conséquences pour l'Afrique", in NATIONS UNIES, *Désarmement, Désarmement et développement*, op.cit., p. 13.

budgets de la défense ont parfois été pris dans une spirale ascensionnelle<sup>26</sup>. Le cas de figure qu'on peut relever ici est celui du Cameroun qui, en vertu du conflit frontalier qui l'oppose au Nigeria à propos de la presqu'île de Bakassi, a augmenté son budget militaire<sup>27</sup>. Ce qui est redoutable c'est la corrélation qui existe entre l'augmentation des dépenses militaires d'un pays et la probabilité pour qu'il entre en guerre : "plus les dépenses militaires d'un pays sont grandes, plus il est fort probable qu'il fera la guerre"<sup>28</sup>. Même si une telle corrélation reste difficile à interpréter, il est clair que dans la plupart des cas, l'accroissement des dépenses militaires précède toujours le déclenchement des guerres ou des conflits<sup>29</sup>.

Les dirigeants d'un pays peuvent accroître ces dépenses parce que la menace de guerre existe ; mais aussi cet accroissement peut être dû dans une large mesure au fait que le pays est en guerre ou en situation belligène. Selon Jean TOUSCOZ, "l'importance des budgets militaires est fonction de la situation internationale des Etats et des conflits dans lesquels ils sont engagés"<sup>30</sup>. Ainsi, pendant la guerre, les dépenses militaires de l'Ethiopie étaient passées de 445,85 millions de dollars (1986-1987) à 471,59 millions de dollars pour l'année budgétaire 1987/1988<sup>31</sup>.

Bien souvent, et même dans le cas où un Etat prend prétexte des menaces extérieures qui pèsent sur lui, c'est la demande intérieure qui est à l'origine des dépenses d'armements ; en particulier dans les pays africains où les élites militaires exercent un véritable pouvoir. Et comme le souligne Bernard CHIDZERO, "le goût des cadres militaires pour le pouvoir et les armements perfectionnés a souvent amené les gouvernements africains à affecter des sommes disproportionnées aux domaines liés à la défense"<sup>32</sup>. Ainsi, et selon Jean-Claude BERTHELEMY et sa suite, le facteur stratégique a beau correspondre à la réalité, mais "ce type de justification est parfois galvaudé"<sup>33</sup>. Cela semble vrai car, la plupart des pays africains augmentent leurs budgets militaires sans que leur situation stratégique soit mise en jeu.

Enfin, le niveau de dépenses militaires est également influencé par les facteurs économiques. Mais, les avis sont partagés sur ce principe. Selon une étude de l'O.C.D.E., il

---

26 Id.

27 Le budget du Ministère de la défense du Cameroun pour l'exercice 1994/1995 était de 57,816 milliards de francs C.F.A.. Pour l'exercice précédent (1993/1994), il se chiffrait à environ 50 milliards de francs C.F.A.. Cette hausse s'expliquerait sans doute par la renaissance du conflit qui l'oppose au Nigeria sur la presqu'île de Bakassi, depuis Décembre 1993.

28 Edward LUTTWAK, *op.cit.*, p. 68.

29 Les exemples de la Première et de la Deuxième guerres mondiales illustrent mieux cette corrélation.

30 Jean TOUSCOZ, *op.cit.*, p. 125.

31 Cf. L'ANNEE STRATEGIQUE, *op.cit.*, p. 438.

32 Bernard CHIDZERO, *op.cit.*, p. 13.

33 Jean-Claude BERTHELEMY et suivants, *op.cit.*, p. 9.

semble que le taux de croissance économique détermine dans une assez large mesure l'augmentation des dépenses du secteur militaire ; tel est l'avis de Jean TOUSCOZ qui pense que : "il existe une certaine corrélation entre la richesse d'un pays et l'importance de son budget militaire, et il n'est pas surprenant que les grandes puissances soient les plus dépensières en ce domaine"<sup>34</sup>. Cette affirmation est bel et bien vérifiable et justifiée pour les grandes puissances mais, devrait être relativisée pour les pays africains dont les richesses, si elles existent déjà, sont très rares. Même si l'exemple de la Libye, dont on présente les dépenses militaires élevées comme le résultat inéluctable de l'affectation sans conditions des capitaux encaissés après la vente du pétrole, confirme cette corrélation<sup>35</sup>.

En tout état de cause, il n'est pas aisé de déterminer si ce sont les dépenses militaires qui affectent la croissance ou si c'est l'inverse qui prévaut, surtout pour les pays développés. Mais pour les pays africains, ce sont les dépenses militaires qui affectent la croissance. C'est là que réside l'intérêt théorique du principe de la causalité dans l'analyse du lien entre dépenses militaires et développement<sup>36</sup>. Dans les années 80, les pays africains au Sud du Sahara avaient consacré entre 3 et 3,5% de leur P.I.B. à la défense et les pays de l'Amérique Latine environ 2% seulement. Or, durant cette même période, les premiers avaient enregistré un taux de croissance faible tandis que les seconds avaient obtenu de bons résultats économiques<sup>37</sup>. Cela veut dire que les dépenses militaires sont encore loin d'influencer positivement la croissance économique des pays africains. La conclusion à tirer est que, en Afrique le facteur économique n'influence pas toujours le niveau de dépenses militaires, tout est question de volonté et d'options politico-économiques de ses pays et de leurs gouvernements.

## **B - Le secret-défense, l'imprécision et les difficultés de comptabilisation ou de comparaison des dépenses militaires**

Les chiffres relatifs aux dépenses militaires sont toujours frappés d'imprécisions et d'incertitudes : le secret règne dans ce domaine, et il est souvent difficile de distinguer les dépenses militaires des dépenses civiles.

Par ailleurs, et comme le souligne Jean TOUSCOZ, la notion de "budget militaire" qui désigne en principe le "montant annuel des dépenses militaires d'un Etat", ne permet pas de rendre compte avec précision de son effet financier dans le domaine de la défense, à cause de sa complexité.

34 Jean TOUSCOZ, *op.cit.*, p. 126.

35 Cf., *Id.*

36 Ce problème sera analysé dans les paragraphes suivants de ce chapitre.

37 Cf., Jean Claude BERTHELEMY et suivants, *op.cit.*, p. 10.

Enfin, les méthodes de présentation des budgets varient d'un pays à l'autre, d'une source à l'autre ; ce qui rend difficiles les comparaisons internationales ou régionales des dépenses militaires. Toutes ces difficultés qui caractérisent le régime des dépenses militaires méritent d'être étudiées profondément.

Concernant la première, à savoir le secret des informations, la question des dépenses militaires est très délicate car, à cause d'elle, les données sur ces dépenses ne sont pas toujours fiables. Selon une analyse de la Banque Mondiale, il arrive souvent que les gouvernements minimisent ces données et camouflent délibérément les dépenses militaires à cause du souci de garantie du "secret d'Etat" et de la sécurité nationale<sup>38</sup>. Ce camouflage se fait de plusieurs façons mais généralement, "pour dissimuler leurs dépenses militaires, certains pays les situent statistiquement dans les catégories civiles du budget national"<sup>39</sup>. Ils peuvent par exemple assimiler la construction d'ouvrages militaires à des travaux publics, ou ne pas faire la distinction entre les retraites des militaires et celles des civils, ou encore placer les intérêts à payer au titre de la dette militaire avec ceux qui sont dus au titre des autres dettes. Ils peuvent également ne pas comptabiliser les dépenses militaires ou les régler au moyen de recettes d'exportations qui ne sont jamais rapatriées ni incluses dans le sens d'une sur-estimation, plutôt que d'une sous-estimation du montant total des dépenses militaires.

Plus encore, les Etats procèdent souvent par la "double comptabilisation"<sup>40</sup>, en tant que technique qui consiste à mettre sur place deux systèmes de comptabilité du budget de la défense : l'un servant de base au document officiel et mis à la disposition du public intérieur et extérieur, l'autre étant destiné à l'usage particulier des dirigeants politiques locaux en exercice<sup>41</sup>. Enfin les Etats, pour dissimuler leurs dépenses militaires, peuvent utiliser ce que Rémy HERRERA appelle "procédures de débudgétisation". Il s'agit des "manipulations comptables entraînant le transfert de charges financières normalement assurées par l'Etat à un agent autonome pouvant être une personnalité morale, et impliquant de ce fait... la création de moyens de financement spécifiques et distincts du budget de l'Etat"<sup>42</sup>. En d'autres termes, il s'agit de l'ouverture des comptes extrabudgétaires.

---

38 BANQUE MONDIALE, *Rapport sur le développement dans le monde 1988*, Washington D.C., Banque Mondiale, 1988, p. 123.

39 Lawrence KLEIN (Professeur d'économie à l'Université de Pennsylvanie aux Etats-Unis, Prix Nobel d'économie en 1980), "Désarmement et développement socio-économique", in NATIONS UNIES, *Désarmement, En bref 63*, op.cit., p. 60.

40 Rémy HERRERA, op.cit., p. 26.

41 Les informations fournies par le deuxième système de comptabilisation sont généralement les plus fiables, contrairement à celles publiées par le premier système qui sont truffées et destinées aux organisations internationales ou régionales, aux Etats étrangers, aux chercheurs et universitaires, etc.

42 Rémy HERRERA, op.cit., p. 27.

Parfois, un pays dissimule volontairement ses dépenses d'armements pour tromper un ennemi potentiel. On pourrait donc dire que les multiples manipulations comptables, fraudes et autres traquenards statistiques des dépenses militaires tiennent avant tout aux questions de secret et de stratégie militaires. Tel semble être l'avis de Rémy HERRERA lorsqu'il soutient que : "les arguments avancés par les responsables politiques des pays concernés ..., pour justifier la parcimonie avec laquelle sont diffusées les informations sur les dépenses militaires, sont ramassés dans l'expression de "secret-défense" ou "confidentiel-défense"<sup>43</sup>.

Par ailleurs, les chiffres concernant les dépenses militaires varient de manière considérable avec les sources d'informations<sup>44</sup>. Et cette variété de sources est la cause principale des difficultés de comparaisons internationales et inter-temporelles de ces dépenses. Cela est d'autant plus compliqué que chaque institution internationale assurant la publication de données sur les dépenses militaires a sa façon de définir et de présenter les "dépenses militaires". Ainsi, la présentation des "dépenses militaires" telle qu'effectuée par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (O.T.A.N.) est différente de celle faite par le Fonds Monétaire International (F.M.I.) ou par l'O.N.U.<sup>45</sup>.

Mais, le moins que l'on puisse dire c'est que, à cette variété de conceptions correspond la diversité des données chiffrées sur les dépenses militaires. Ainsi, une comparaison des chiffres sur les dépenses militaires par source montre que les données du F.M.I., du S.I.P.R.I., de l'U.S.A.C.D.A., de l'I.I.S.S. ou de la C.I.A. sont très différentes les unes des autres<sup>46</sup>. Par exemple, en 1990, les dépenses militaires de l'Ethiopie représentaient 13,5% de son P.I.B. selon les données du S.I.P.R.I. ; alors que, la même année, elles représentaient 12,8% (selon l'U.S.A.C.D.A.), 21,5% (selon l'I.I.S.S.), 8,5% (selon la C.I.A.)<sup>47</sup>. Cette diversité de sources, en rendant difficile le traitement des données statistiques sur les dépenses militaires crée une certaine confusion dans l'évaluation du rapport "dépenses militaires-développement".

Qui plus est, la comparabilité des dépenses militaires implique, au plan technique, des calculs d'indices de prix nationaux des dépenses d'armement, afin de mettre en évidence les changements réels et l'évolution de ces dépenses dans le temps et dans l'espace. Ce qui n'est pas aisé d'autant plus que les prix de matériels militaires répondent à des caractéristiques

---

43 Ibid., p. 25.

44 Concernant les différentes sources d'informations sur les dépenses militaires, lire Jacques FONTANEL, *L'économie des armes* ; op.cit., pp. 19 et 20.

45 A propos de la manière dont ces différentes institutions conçoivent et présentent les dépenses militaires, lire Rémy HERRERA, op.cit., pp. 15 et 16.

46 Cf., ANNEXE n° 2, Tableau de comparaison de dépenses militaires par source : dépenses militaires exprimées en pourcentage du P.I.B. ou P.N.B. pour l'année 1990.

47 Id.



particulières et difficiles à maîtriser : évolution rapide de la technologie militaire, absence de prix du marché, fluctuations de prix, camouflages.... Selon Jacques FONTANEL, ces caractéristiques rendent difficile la mise en place d'un indice significatif pour l'évaluation des dépenses militaires<sup>48</sup>.

En outre, les chiffres sur ces dépenses sont généralement présentés en dollars des Etats-Unis à partir d'une utilisation systématique des taux de conversion dérivés des taux de change. Or, cette procédure, selon Jacques FONTANEL, ne peut être fiable ou acceptable du fait de l'établissement arbitraire de certains taux de change mais surtout de la "spéculation monétaire internationale"<sup>49</sup> et de l'inconvertibilité de certaines monnaies.

Mais, malgré toutes ces difficultés de comparaison et de comptabilisation, il existe des données plus ou moins significatives sur l'évolution des dépenses militaires africaines.

Selon des chiffres relevés par Bernard CHIDZERO, l'Afrique<sup>50</sup> avait dépensé pour sa défense, 258,4 millions de dollars en 1960, 708,3 millions de dollars en 1968, soit un bon de 74% en 8 années seulement.

Durant la dernière décennie, plus exactement entre 1978 et 1987, les dépenses militaires de l'Afrique sont passées de 9,4 milliards de dollars à 14,3 milliards comme l'indique le tableau ci-dessous.

Tableau n° 10 : Dépenses militaires de l'Afrique  
(Egypte non comprise) entre 1978-1987 (Milliards de dollars U.S.)

1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987
9,4	10,6	11,6	12,7	13,3	14,4	15,3	14,3	14,6	14,3

Source : Hugo SADA, "Défense : l'Afrique victime de la détente",  
in *L'annuaire Jeune Afrique 1991*, op.cit., p. 103.

Selon ce tableau, les dépenses militaires de l'Afrique (Egypte non comprise) ont augmenté dans des proportions jamais égalées entre 1978 (9,4 milliards de dollars) et 1984 (15,3 milliards) avant de se stagner à environ 14 milliards entre 1985 et 1987. Si on parvenait à établir une courbe de l'évolution de ces dépenses, on pourrait remarquer qu'elle est croissante quelque soit l'année prise en considération. Bien que la "sécurité extérieure et intérieure" soit

48 Jacques FONTANEL, *L'économie des armes*, op.cit., p. 23.

49 Ibid., p.24.

50 : Afrique du Sud et Erythrée non comprises

une condition nécessaire (mais pas suffisante) à l'indépendance et au développement, ces chiffres sont significatifs : ils montrent que "l'Afrique prélève pour sa défense, une grande partie de ses maigres ressources qui pourrait servir à améliorer les équipements de santé, moderniser l'agriculture, accroître la production alimentaire et le développement productif en général, ainsi qu'à résoudre les difficultés socio-économiques du continent"<sup>51</sup>. Or, ces dépenses sont réputées improductives et anti-économiques.

## §2 - DE L'IMPRODUCTIVITE DES DEPENSES MILITAIRES

Selon certains analystes comme Hugo SADA, "les dépenses de la défense sont réputées improductives du fait du gaspillage socio-économique qu'elles occasionnent"<sup>52</sup>. Mais, une analyse plus profonde de ces dépenses montre que leur régime économique est très controversé, du moins sur le plan doctrinal. En effet, plusieurs courants économiques, partant de l'idée selon laquelle la sécurité est un "bien collectif public", rejettent la thèse de l'improductivité des dépenses militaires à partir d'une analyse du rôle de l'Etat dans la société politique.

*L'Ecole néo-classique* ou "théorie de l'échange volontaire"<sup>53</sup> présente l'Etat comme "la somme des individus qui décident d'agir collectivement". A ce sujet, son intervention n'est justifiée que pour des raisons techniques, telles que l'indivisibilité des biens de la défense nationale qui, mis à la disposition d'un groupe ou d'un individu, sont mis du même coup à la disposition de tous. A partir de cette définition de l'Etat, les néo-classiques concluent que l'accroissement des dépenses militaires indique toujours un développement des demandes individuelles de biens et services de défense. Et, les préférences de la sécurité des individus déterminent une "fonction collective d'utilité"<sup>54</sup> qui permet de définir, en fonction des différents objectifs et contraintes retenus, les dépenses militaires nécessaires à la sécurité individuelle et collective. Et dans ce cas, ces dépenses ne sauraient être productives.

*Le courant keynésien* quant à lui, considère l'Etat comme un "centre de décision autonome"<sup>55</sup> : il ne se présente plus comme la somme des préférences individuelles car il a des objectifs qui ne se confondent pas avec celui des individus. L'Etat est mû par l'intérêt général. Le budget militaire se propose donc d'apporter des ressources financières nécessaires aux besoins de sécurité de la nation, d'où sa nécessité.

---

51 Bernard CHIDZERO, op. cit., p;13.

52 Hugo SADA, op. cit., p.103.

53 Cf., Jacques FONTANEL, *L'économie des armes*, op. cit., p.34.

54 Ibid.

55 Id.

Pour le courant marxiste, l'accroissement de dépenses militaires est une "conséquences des contradictions du capitalisme" ; car, selon la "théorie du capitalisme monopoliste d'Etat"<sup>56</sup>, l'Etat finance des productions non rentables mais socialement nécessaires. Les dépenses d'armement permettent de maintenir le taux de profit des entreprises d'armements et de l'ensemble du secteur privé bénéficiant directement ou indirectement des commandes de l'Etat.

L'Etat capitaliste utilise donc le canal des dépenses militaires pour favoriser le profit des firmes capitalistes menacées par la baisse tendancielle du taux de profit. D'une part, cette analyse du caractère productif des dépenses militaires reste valable pour les pays capitalistes producteurs d'armes qui pourraient, à court ou long terme, bénéficier des dépenses consenties par l'Etat. D'autre part, selon la théorie dite "du capitalisme monopoliste", l'économie de marché contemporaine est menacée par la surproduction et confrontée au problème d'absorption de ce surplus. Et les dépenses militaires, quoiqu'étant improductives, permettent de réduire ce surplus. Une fois de plus, la situation des pays africains reste spécifique par rapport à cette théorie car, ils n'ont pas souvent été confrontés au problème de surproduction, leur production économique étant généralement déficitaire (lorsqu'elle existe).

Globalement, ces théories sont difficilement applicables aux dépenses militaires africaines pour plusieurs raisons ; d'abord parce qu'elles sont fondées sur le rôle de l'Etat dans la recherche de moyens nécessaires pour satisfaire les besoins des populations. Or, ces besoins ne se résument pas seulement à la garantie de la "sécurité militaire" : ces populations souffrent beaucoup plus de la pauvreté que des risques de menaces militaires. Ensuite, elles sont conçues pour des modèles de sociétés industrialisées et développées ; or, les pays africains sont encore sous-développés et n'ont pas encore réuni ce que Walt ROSTOW appelle "les conditions préalables du démarrage économique"<sup>57</sup>, c'est-à-dire les facteurs de production parmi lesquels cet auteur cite les "meilleures conditions de vie"<sup>58</sup>.

En revanche, pour mieux comprendre et expliquer le caractère économique des dépenses militaires africaines, il faut se référer à la définition d'une dépense improductive.

En effet, une activité improductive peut être sommairement définie comme un "travail qui n'augmente pas les richesses de l'Etat et dont la reconstitution coûte autant que ce qu'il rapporte"<sup>59</sup>. La plupart des services, ainsi que les dépenses y afférentes, sont ainsi exclus du secteur productif de l'économie et classés plutôt dans la catégorie des "activités de

---

56 Id.

57 Walt ROSTOW, op. cit., p.16.

58 Ibid., p.17.

59 Jacques FONTANEL, *L'économie des armes*, op. cit., p.34.

consommation" au sens premier du terme. Tel est le régime du secteur militaire et de ses dépenses, car celles-ci n'ont aucune incidence positive sur la production et les richesses des pays africains : "les dépenses militaires sont peu susceptibles d'engendrer une production ultérieure, et pour l'essentiel, les produits à usage militaire sont soit détruits soit rapidement consommés"<sup>60</sup>.

Comme le souligne Jacques FONTANEL, il est vrai que la distinction entre les secteurs productifs et les secteurs improductifs est assez délicate car elle semble indiquer que les dépenses militaires sont inutiles. En fait, il ne fait aucun doute que les dépenses militaires satisfont le besoin de sécurité nationale. A partir de cela, l'effort d'armement peut difficilement apparaître comme un gaspillage car, il est plutôt une condition nécessaire du développement économique, de l'indépendance et de la paix. Les dépenses militaires fournissent un service commun et indivisible : celui de la sécurité nationale. Mais celle-ci peut valablement être assurée par d'autres moyens comme les négociations, la réduction des causes de conflits<sup>61</sup>.

Ensuite, le phénomène belligène, né des armes et des dépenses à elles consenties, annule la propriété des dépenses militaires en tant que déterminants de la sécurité nationale : les dépenses militaires sont des facteurs ou des vecteurs potentiels de guerres et de conflits armés ; et dans ce sens, elles sont anti-économiques et irrationnelles, puisqu'elles détruisent encore ce qu'elles sont supposées produire. Tant et si bien qu'on pourrait dire que, moins que des dépenses de production, les dépenses sont plutôt des dépenses de consommation et de destruction. De tels propos sont confirmés, une fois de plus, par Jacques FONTANEL : "les dépenses militaires sont analysées comme des dépenses improductives, qui ne produisent pas plus de richesses qu'il n'en coûte pour leur reconstitution. Il ne fait aucun doute que l'armement constitue un frein à l'amélioration du bien-être de l'humanité"<sup>62</sup>. Pour s'en convaincre, quelques chiffres sur les dépenses militaires africaines<sup>63</sup> par habitant (Tableau n° 14) et leur part dans le P.N.B. (Tableau n° 15) suffisent pour confirmer cela.

**Tableau n° 14 : Dépenses militaires par habitant en Afrique (en dollars) 1978-1987**

1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987
36	37	35	34	33	33	33	29	28	26

60 NATIONS UNIES, *Désarmement et développement, Déclaration d'un groupe de personnalités éminentes*, op. cit., p. 6.

61 Sur les moyens de garantie de la sécurité des Etats autres que les moyens militaires voir Supra, Chapitre VI.

62 Jacques FONTANEL, "L'intérêt d'un Fonds International de désarmement pour le développement", in *Etudes Internationales*, op.cit., p. 564.

63 Egypte non comprise.

**Tableau n° 15 : Part des dépenses militaires dans le PNB de l'Afrique (en pourcentage)**

1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987
5,5	5,3	4,9	5	4,9	5,1	5,2	4,7	4,6	4,3

*Source commune aux deux tableaux : Hugo SADA, op.cit., pp. 101 et 103.*

Globalement, ces deux tableaux montrent le fardeau que représentent les dépenses militaires pour le développement socio-économique en Afrique. Le premier insiste sur le coût financier de ces dépenses par rapport à la population. Par exemple, en 1978, les dépenses militaires africaines représentaient 36 dollars pour chaque habitant, 37 en 1979, 35 en 1980, 34 en 1981 et 33 entre 1982 et 1984...

Le second, quant à lui, montre la charge que représentent ces dépenses dans le P.N.B. de l'Afrique entre 1978 et 1987. Leur part était particulièrement remarquable dans le P.N.B. en 1978 (5,5%), 1979 (5,3%), 1983 (5,1%) et en 1984 (5,2%).

A la lecture de tous ces chiffres, on pourrait dire qu'ils ne sont pas révélateurs, alors qu'au fond ces dépenses donc le coût financier par habitant et le poids dans le P.N.B. sont remarquables, représentent une lourde charge pour les pays africains, puisque ne produisant aucun bien économique. D'ailleurs la notion économique de "coût d'opportunité" permet également de mieux cerner leur régime économique. (improductivité ou productivité).

### **§ 3 - L'OPTION DES DEPENSES MILITAIRES OU LE REJET DES SECTEURS PRODUCTIFS : LES EFFETS DU COUT D'OPPORTUNITE**

Le concept de "coût d'opportunité" ou "principe des options sacrifiées"<sup>64</sup> (tel que défini à l'introduction générale) tient compte du fait que les ressources dont dispose l'agent économique (ici représenté par l'Etat) sont limités et que leur utilisation dans un secteur donné, tel que la défense, signifie que l'on ne peut plus les affecter à d'autres secteurs tels que l'éducation, la santé ou l'agriculture. Donc, il repose sur le "principe de l'allocation ou de la répartition intersectorielle des ressources publiques". Dans cette allocation, le choix d'un secteur signifie le rejet des autres. Telle est la situation dans laquelle se trouvent la plupart des Etats africains : face à la rareté des ressources, ils doivent choisir entre la satisfaction des besoins civils et celle des besoins militaires. Pour expliquer ce dilemme, le Rapport THORSSON concluait que : "le monde peut soit poursuivre la course aux armements avec une singulière énergie, soit s'orienter consciemment et avec une promptitude délibérée vers un

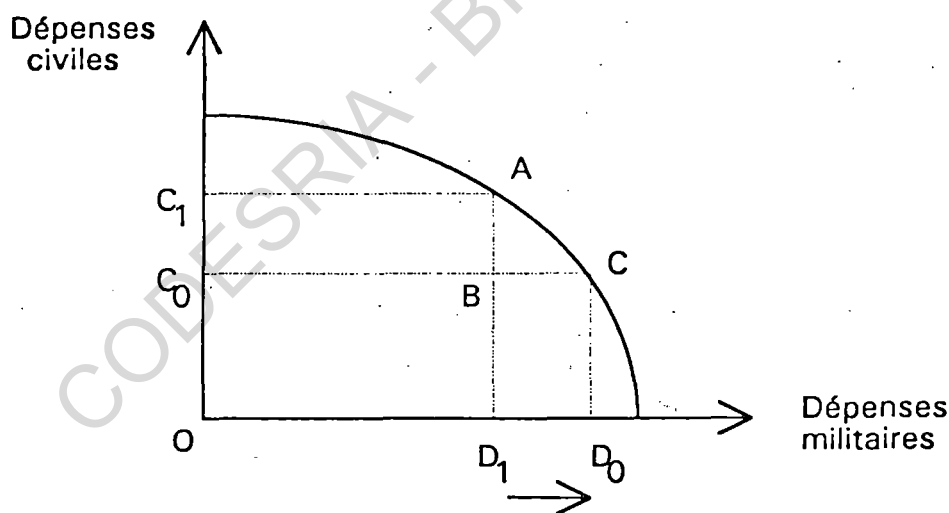
64 U.N.I.D.I.R. *Aspects économiques du désarmement*, op.cit., p. 12.

développement économique et social stable et équilibré dans le cadre d'un ordre économique et politique international plus acceptable. Il ne peut poursuivre les deux objectifs à la fois"<sup>65</sup>.

De tels propos ont été repris par Lawrence KLEIN : "nous ne pouvons pas en même temps accroître largement notre arsenal militaire et procéder à d'importantes dépenses civiles, tout en équilibrant le budget de l'Etat"<sup>66</sup>. A partir de ces remarques, on peut admettre que les dépenses militaires et les dépenses civiles sont incompatibles ou qu'elles sont en conflit ou en concurrence par rapport à la répartition intersectorielle des ressources publiques : "il existe un conflit entre l'allocation de ressources à des fins militaires et la capacité de résoudre les problèmes socio-économiques régionaux"<sup>67</sup>. Dans de telles conditions, l'Etat doit jouer le rôle d'arbitre afin de choisir le secteur prioritaire. Dans le contexte africain ce choix se fait toujours en faveur du secteur militaire et au détriment du secteur civil. Telle est ainsi la double signification du concept économique de "coût d'opportunité" : le choix du secteur militaire et le sacrifice du secteur civil ; d'où le "principe des options sacrifiées".

L'illustration de ce principe ou du concept de "coût d'opportunité" est celle du "choix entre le beurre et les canons" (figure ci-dessous).

Figure n° 2 : Choix du beurre ou des canons



Source : U.N.I.D.I.R., *Aspects économiques du désarmement : le désarmement en tant qu'investissement*, op.cit., p.10.

Selon cette figure, dans l'hypothèse d'une allocation donnée de ressources, une augmentation des dépenses militaires (pour l'achat des canons par exemple) qui les fait passer

65 Cité par Douglas ROCHE, op.cit., p. 76.

66 Lawrence KLEIN, op.cit., p. 57.

67 NATIONS UNIES, *Désarmement, En bref 63*, op.cit., p. 16.

de  $D_0$  à  $D_1$ , suppose que l'on sacrifie la production de biens et services (comme le beurre, l'éducation ou la santé) de manière que celle-ci tombe de  $C_1$  à  $C_0$  ; d'où les effets du coût d'opportunité, une fois de plus résumés dans cette déclaration du Président Américain EISENHOWER : "chaque canon fabriqué, chaque navire de guerre lancé, chaque fusée tirée représente finalement un vol contre ceux qui ont faim et ne sont pas nourris, qui ont froid et ne sont pas vêtus"<sup>68</sup>.

En outre, cette figure va au-delà de l'explication des effets du coût d'opportunité, puisqu'elle présente également les avantages et inconvénients d'une politique de désarmement pour un pays qui avait opté pour l'allocation de ses ressources au secteur militaire<sup>69</sup>.

Ainsi, dans l'hypothèse où un pays ayant opté pour l'allocation de ses ressources au secteur militaire, adopterait une politique de désarmement, l'adaptation au changement demandera un certain temps et entraînera en général des frais sous forme de déséquilibre, de chômage ou de sous-emploi de la main-d'oeuvre, et de sous-exploitation du capital et des autres ressources. Cette figure en donne un exemple illustré par la courbe H : une politique de désarmement avec réduction des dépenses militaires de  $D_1$  à  $D_0$ , (voir le sens de la flèche sur la figure), sera suivie d'une augmentation de la production de biens et services civils qui passera de C à A. Mais, en passant de C à A l'économie passera d'abord par le point B caractérisé par le chômage et les autres coûts du désarmement. Donc l'illustration du concept de coût d'opportunité, en révélant le caractère improductif des dépenses militaires, présente également les avantages d'une politique de désarmement.

Pour des besoins du secteur militaire, des ressources illimitées sont soustraites des utilisations civiles réputées productives pour le développement. Selon le rapport du P.N.U.D. de 1994, "les dépenses militaires absorbent de précieuses ressources qui auraient pu servir au développement humain"<sup>70</sup>. En 1992 par exemple, l'addition payée par le Nigéria pour l'achat de 80 chars de combat britanniques, lui aurait permis de vacciner deux millions d'enfants et d'initier dix sept millions de couples à la contraception. Par les effets de coût d'opportunité les dépenses militaires privent ainsi le développement humain de sommes énormes ; tel est le sens du "coût humain des dépenses militaires"<sup>71</sup> dont parle le P.N.U.D. et qui est beaucoup plus ressenti dans trois domaines principaux : la santé, l'éducation et la population.

68 Cité par Douglas ROCHE, op.cit., p. 76.

69 Des développements plus détaillés sur les avantages et le coût du désarmement seront effectués au chapitre suivant.

70 P.N.U.D., *Rapport mondial sur le développement humain 1994*, op.cit., p. 53.

71 Ibid.

Pour la santé, le coût des dépenses militaires se traduit par exemple par le manque de médecins et d'agents professionnels de santé<sup>72</sup>, l'augmentation du taux de mortalité infantile du fait des maladies contagieuses, la malnutrition, le manque d'eau potable, le manque de soins médicaux élémentaires...

Pour l'éducation, ce coût se traduit par la baisse du taux d'alphabétisation, l'augmentation de la sous-scolarisation et de la déscolarisation des enfants, le taux d'alphabétisation des femmes plus faible que celui des hommes...

Le coût des dépenses militaires pour la population est également remarquable et se traduit globalement par l'impossibilité de maîtriser la croissance démographique.

Les chiffres donnés par le rapport du P.N.U.D. sur le "coût humain des dépenses militaires" sont globaux et ne spécifient pas la situation des pays africains alors que ceux-ci sont les plus touchés, du moins dans leur majorité<sup>73</sup>. En Afrique, la presque-totalité des pays dépensent beaucoup plus pour la défense que pour l'éducation et la santé de leurs populations. Tant et si bien que l'expression d'Anatole AYISSI NGAH ne semble pas très forte lorsqu'à partir d'un tableau présentant les effectifs militaires des pays africains, leurs dépenses militaires par rapport aux dépenses totales et par rapport aux dépenses de la santé et de l'éducation<sup>74</sup>, il conclut que : le "choix des armes" est synonyme du "désarmement de l'homme" ou du "sacrifice humain"<sup>75</sup>. Selon lui, un tel phénomène a des incidences remarquables sur le rang des pays africains par rapport à la valeur de leur indice de développement humain (I.D.H.)<sup>76</sup>.

Une fois de plus, l'argument de la sécurité ou de la protection de la souveraineté nationale paraît dérisoire pour justifier de telles options car, sur les 82 conflits armés recensés par le P.N.U.D. entre 1989 et 1992, 3 seulement ont opposé les Etats entre eux<sup>77</sup>. Ce qui veut dire que, en Afrique comme un peu partout ailleurs, la sécurité des Etats est beaucoup plus menacée de l'intérieur que de l'extérieur. Et les principales causes de ces conflits intra-étatiques sont liées à la pauvreté et ses corollaires<sup>78</sup>.

---

72 Dans la plupart des P.E.D. on compte en moyenne 20 soldats contre un médecin, selon le rapport du P.N.U.D. de 1994, op.cit., p. 53.

73 Pour les chiffres sur le "coût humain des dépenses militaires dans les pays en développement", cf., P.N.U.D., op.cit., "Diagramme 3. 2.", p. 54.

74 Pour ce tableau, cf., ANNEXE n° 3 : Sacrifice humain du choix du militaire.

75 Lire, Anatole AYISSI NGAH, *Le défi de la sécurité régionale en Afrique après la guerre froide : vers la diplomatie préventive et la sécurité collective*, New York, Genève, U.N.I.D.I.R., 1994, pp. 66-68.

76 Id.

77 Cf., P.N.U.D., op.cit., p. 50.

78 Voir Supra, Chapitre II.



L'aberration vient du fait que la plupart des pays africains, malgré leur pauvreté croissante, continuent à dépenser beaucoup pour l'armement. Tel est le cas du Soudan, de l'Ethiopie, du Tchad, du Burkina Faso, du Mozambique et du Mali comme le montre le tableau ci-dessous.

**Tableau n° 13 : Pays pauvres à dépenses militaires élevées**

Pays	PNB par habitant (dollars US) 1991	Dépenses militaires par habitant (dollars US) 1990/1991
Soudan	400	23,3
Ethiopie	120	14,9
Tchad	210	10,7
Burkina Faso	290	10,5
Mozambique	80	9,5
Mali	270	6,8

Source : P.N.U.D., op.cit., p. 54.

Ce tableau illustre la relation causale entre les dépenses militaires et la pauvreté. Par exemple, les dépenses militaires d'un pays comme le Soudan entre 1990 et 1991, représentaient 23,3 dollars par habitant. Pour un pays dont le P.N.B. était de 400 dollars par habitant en 1991, ce chiffre semble trop élevé et fait penser que les dépenses militaires consenties par ce pays constituent un autre facteur de pauvreté et d'exclusion sociale de la grande majorité de sa population. Ce qui est vrai pour le Soudan l'est également pour tous les pays cités dans ce tableau, et pour ceux qui ne le sont pas mais qui privilégient le secteur militaire dans leur politique budgétaire. Autrement dit, alors que leur P.N.B. est en baisse, les pays africains ont plutôt tendance à augmenter leurs dépenses militaires. Ou encore, pendant que la pauvreté s'accroît, les gouvernements africains consacrent leurs ressources aux armements et à la défense nationale.

Le caractère anti-économique de ces dépenses et leur coût pour le développement humain constituent des éléments justificatifs de la nécessité d'une politique africaine de désarmement. Mais, leurs incidences macro-économiques sont encore plus significatives à cet effet.

## SECTION II

### LES DEPENSES MILITAIRES ET LE DEVELOPPEMENT : UN PARI DIFFICILE POUR LES PAYS AFRICAINS

Les pays africains peuvent-ils concilier les dépenses militaires et le développement ? La réponse à cette question ne saurait être positive, du moins pour l'instant car, d'une part et au regard des incidences de ces dépenses sur les grands indicateurs économiques, gérer des dépenses militaires excessives et stimuler le développement semble être un pari difficile pour eux (§1). D'autre part, cela suppose que les pays africains peuvent rentabiliser leurs dépenses militaires. Or, à leur stade actuel de développement, la question de la promotion de l'économie par la productivité ou l'effet multiplicateur du secteur militaire se trouve être une "équation à plusieurs inconnus" soumise à la réflexion de ces pays (§2).

#### §1 : LES INCIDENCES MACRO-ECONOMIQUES DES DEPENSES MILITAIRES SUR LE DEVELOPPEMENT

Les dépenses militaires exercent une influence considérable sur les grands indicateurs économiques comme l'investissement, la croissance, l'emploi, l'inflation, la balance des paiements, etc. Il s'agit là des indices ou des principes macro-économiques permettant de mesurer le degré de développement à partir de l'évaluation de la situation générale de l'économie d'un pays ou d'un groupe de pays donnés.

Parlant de la relation entre les dépenses militaires et ces indicateurs, il faut dire qu'elle peut être négative ou positive, tout dépend du groupe de pays pris en considération. Il convient donc de faire la différence entre les pays développés (P.D.) (A) et les pays en développement (P.E.D.), en spécifiant dans ce dernier groupe les pays africains (B) car selon Jacques FONTANEL, "si pour les P.D. la question de la relation positive entre les dépenses militaires et le développement économique peut se poser, il n'en est pas de même pour les P.E.D."<sup>79</sup>. Les pays africains faisant partie de ce dernier groupe, on pourrait dire que leur niveau de développement demeure considérablement influencé par leurs dépenses militaires.

#### A - Le cas général des pays développés

Pour les P.D., la question des effets (négatifs ou positifs) des dépenses d'armement sur le développement est controversée. En réalité, trois thèses s'affrontent à ce sujet : la thèse classique, la thèse marxiste et la thèse keynésienne. Mais, au-delà de cette controverse

---

79. Jacques FONTANEL, *L'économie des armes*, op. cit., p.40.

doctrinale, il existe une "vraie explication", celle qui montre que même dans les économies développées, les incidences des dépenses militaires sur les grands indicateurs économiques sont souvent négatives.

Les économistes classiques estiment que les dépenses militaires jouent, à terme, un rôle très négatif sur le développement économique. C'est ainsi que Seymour MELMAN avait analysé la militarisation de l'économie américaine comme "un instrument de sape de l'économie de marché". En ce sens qu'elle détruit la monnaie, diminue le pouvoir de décision des unités économiques productives et suscite l'inflation durable<sup>80</sup>. Des résultats semblables ont été obtenus par SMITH et SMITH, lesquels ont mis en évidence le rôle néfaste des dépenses militaires dans la croissance économique des pays de l'O.C.D.E.<sup>81</sup>

Les économistes marxistes, à la suite de BARAN et SWEEZY, considèrent la croissance des dépenses militaires comme "une nécessité du système capitaliste dans sa lutte contre la baisse tendancielle du taux de profit"<sup>82</sup>. Selon eux, ces dépenses constituent plutôt un instrument d'exploitation.

Enfin, les économistes keynésiens présentent les dépenses militaires comme un instrument régulateur de l'économie. Ils soutiennent que les activités de défense ont des effets d'entraînement puissants sur l'économie, notamment sur la croissance économique des pays capitalistes grâce au développement de l'industrie d'armement. Telle semble être la position du Professeur Lawrence KLEIN qui soutient que l'analyse de l'effet multiplicateur, appliquée au modèle américain de la macro-économie, indique un puissant effet positif de l'accroissement des dépenses militaires et civiles du secteur public<sup>83</sup>. Mais cet effet, selon lui, doit être relativisé car, il ne peut être positif que si le multiplicateur s'accompagne d'un assouplissement de la politique monétaire destiné à maintenir les taux d'intérêt autour d'un niveau de base fixe<sup>84</sup>. Si cette condition n'est donc pas remplie, les dépenses militaires ne peuvent pas avoir un effet positif sur le multiplicateur keynésien.

Mais, une analyse plus au fond, en révélant que les dépenses militaires sont négatives pour le développement économique (même dans les P.D.), donne raison aux économistes classiques. En effet, une étude menée par l'U.N.I.D.I.R.<sup>85</sup> montre l'existence d'une relation négative entre les dépenses militaires et les grands indicateurs économiques (Cf. Figure ci-contre).

---

80 Cité par Jacques FONTANEL, *L' économie des armes*, op. cit., p.41.

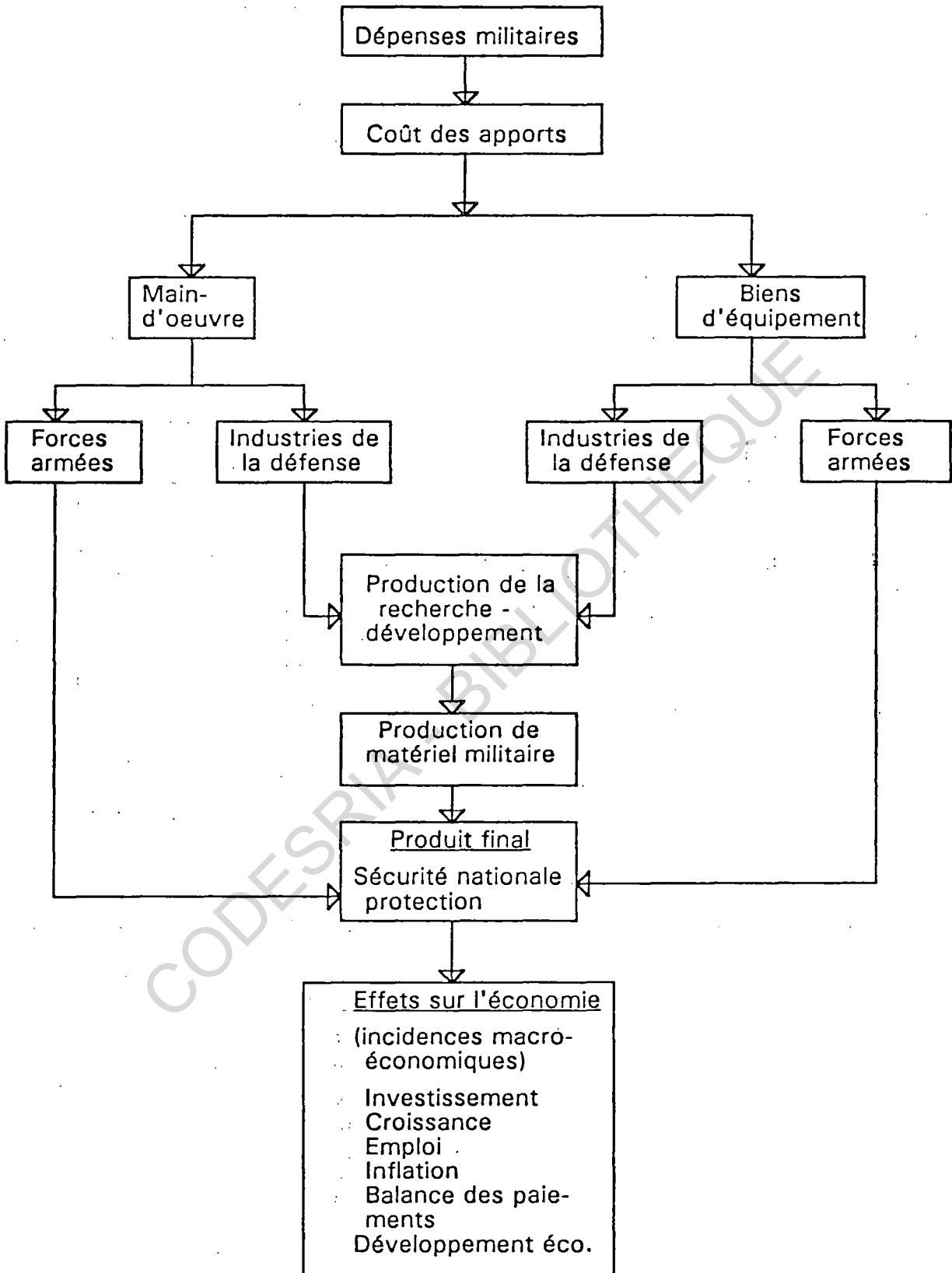
81 Id.

82 Id.

83 Lawrence KLEIN, op. cit., p.62.

84 Id.

Figure n° 3 : Effets des dépenses militaires sur les grands indicateurs économiques



Source : U.N.I.D.I.R., *Aspects économiques du désarmement*, op.cit., p. 7.

Cette figure présente un schéma sur les effets des dépenses militaires sur les indicateurs de l'économie en illustrant les corrélations entre elles et le coût de la main-d'oeuvre et des biens d'équipement, ainsi que celui des autres apports (ressources énergétiques, matériaux de services et personnel d'encadrement), utilisés par les industries d'armement et les forces armées pour la production de la recherche-développement militaire ; le tout ayant pour produit final la sécurité et la protection nationales. En fin de compte, les effets des dépenses militaires sur l'économie concernent principalement les investissements, la croissance, l'emploi, l'inflation et la balance des paiements, mais aussi le développement économique considéré globalement. Ces effets peuvent être négatifs ou positifs selon le cas pris en considération.

Ainsi, une analyse au cas par cas souligne le rôle différencié des dépenses militaires dans les économies des pays industrialisés. Selon une étude économétrique menée par Jacques FONTANEL, "les dépenses militaires ont un effet faiblement négatif sur les économies française et américaine prises individuellement"<sup>86</sup>. Par contre, la croissance économique de l'U.R.S.S. bénéficiait des effets positifs de la haute technologie du secteur industriel militaire et de sa puissance pour améliorer ses termes.

Ces cas de figures soulignent, chez les pays capitalistes en particulier, la faiblesse sinon la relativité des effets multiplicateurs des dépenses militaires par rapport aux dépenses civiles, l'influence des retombées de la recherche-développement militaire et la faiblesse de l'investissement et de l'embauche consécutifs à un essor des dépenses militaires<sup>87</sup>.

Enfin, les effets des dépenses militaires sur le développement dépend également de la situation économique des pays développés concernés. A cet effet, une étude de Jacques FONTANEL sur la politique de "réarmement américain" initiée par l'"Administration Reagan", alors que l'économie des Etats-Unis se trouvait en pleine conjoncture est révélatrice<sup>88</sup>. En effet, l'"Administration Reagan", après avoir constaté que les Etats-Unis avaient pris un retard sur le plan militaire par rapport à l'U.R.S.S., avait décidé d'augmenter les dépenses militaires en compensant cette hausse par une réduction équilibrée des dépenses publiques non militaires et la réduction des impôts. Il ressort des conclusions de cette étude que : "un effort militaire trop rapide peut non seulement accentuer des pressions inflationnistes, mais aussi se heurter à la recherche nécessaire de l'équilibre budgétaire".

---

86 Jacques FONTANEL, *L'économie des armes*, op.cit., p. 41.

87 A ce sujet, on cite généralement parmi les causes de l'implosion de l'Union Soviétique ses dépenses militaires trop élevées pendant la guerre froide.

88 A propos de cette étude, lire, Jacques FONTANEL, *L'économie des armes*, op.cit., p. 38.

La solution de Reagan reposait sur une réduction des frais de "Welfare" (diminution des aides médicales et alimentaires par exemple) des populations américaines. A partir de cela, le coût économique de la défense était alors considérable car, "en s'opposant directement à l'équilibre des finances publiques, l'effort militaire favorise des taux d'intérêts élevés, l'endettement des consommateurs et la diminution des investissements"<sup>89</sup>. Ainsi et à propos de cette politique de réarmement américaine, on peut relever que :

- la nouvelle structure des dépenses militaires exigeait d'énormes achats d'avions et d'équipements de communication que les firmes américaines spécialisées ne pouvaient fournir dans les délais prévus sans augmenter leurs prix. C'est cet excès de libre demande sur l'offre qui avait provoqué des tensions inflationnistes dans l'économie américaine durant le règne de Reagan ;

- ce nouveau programme militaire avait aggravé le déficit budgétaire et réduit les fonds prétables disponibles. Il en avait résulté une augmentation des taux d'intérêts qui, ajoutée à la confiance qu'accordaient les milieux d'affaires occidentaux au Président américain du fait de sa position ferme à l'égard de l'U.R.S.S., renforçait le dollar américain. Mais, cette situation avait eu des incidences graves sur la conjoncture économique des pays alliés.

En tout état de cause, les dépenses militaires exercent une influence plutôt négative sur la croissance des économies contemporaines, quelles soient capitalistes ou socialistes, en situation de crise ou non. Selon un rapport de l'O.N.U. sur les liens entre le désarmement et le développement, "les dépenses militaires en général, n'ont ni plus ni moins d'effets défavorables à la croissance économique dans les pays à économie planifiée et dans les pays à économie de marché. Dans les deux cas, l'intensification de la course aux armements a eu des effets cumulatifs préjudiciables sur l'économie qui, avec le temps, sont de plus en plus difficiles à corriger"<sup>90</sup>. Dans les économies africaines, ces effets sont encore plus significatifs.

## B - Le cas spécifique des pays africains

Une étude effectuée en 1973 par Emile BENOIT avait mis en évidence l'absence de relation permanente entre les dépenses militaires et le P.I.B. de 44 pays en voie de développement<sup>91</sup>. Selon les conclusions de cette étude, les dépenses militaires peuvent avoir des effets d'entraînement positifs, en ce sens qu'elles encouragent l'innovation technologique ;

---

89 Ibid., p. 39.

90 NATIONS UNIES, *Etude des rapports entre le désarmement et le développement*, New York, 3 Septembre 1981, p. 11.

91 Emile BENOIT, "Growth and defence in developing countries" in *Economic Development and Cultural Changes*, n° 2, 26 Janvier 1978, cité par Jacques FONTANEL, op. cit., p.44.

permettent de former un personnel qui s'orientera ultérieurement vers des emplois civils ; offrent des possibilités d'emploi ; renforcent les institutions du pays ; stimulent l'effort fiscal et encouragent une utilisation plus rationnelle et intensive des ressources existantes.

Mais ces résultats et conclusions de BENOIT peuvent être remis en cause. D'abord, ils soulignent des effets positifs des dépenses militaires sur la conjoncture économique des pays les plus pauvres ; or, à proprement parler il n'existe aucune relation entre les dépenses militaires et l'amélioration de la situation conjoncturelle de l'économie des P.E.D.<sup>92</sup>. Ensuite, l'étude de BENOIT, basée sur des corrélations, est très insuffisante d'un point de vue technique car, "un simple coefficient de corrélation entre dépenses militaires et croissance n'indique aucune causalité entre les deux phénomènes"<sup>93</sup>. D'un point de vue théorique et conceptuel, ces résultats semblent confondre "croissance" et "développement" or, ces deux concepts sont très distincts l'un de l'autre<sup>94</sup>.

Cette étude peut également être remise en cause en raison de "la nature simpliste des données statistiques présentées et des équations qui les résumaient, et de la possibilité que les résultats aient été faussés par d'autres variables et des relations de causalité réciproques"<sup>95</sup> ; et enfin parce que l'auteur n'a pas expliqué avec précision les relations de causes à effets entre les dépenses militaires et la croissance, ainsi que le mécanisme de ces relations.

Au fond, en Afrique les dépenses militaires affectent (négativement) l'économie dans plusieurs paramètres : la croissance, l'inflation, l'épargne et l'investissement, la balance des paiements, etc. L'analyse du rôle des dépenses militaires par rapport à chacun de ces indicateurs économiques semble indispensable ; mais l'effet négatif des dépenses militaires affecte l'économie des pays africains d'abord à partir de leur système de budgétisation.

Selon une étude réalisée dans le cadre de l'O.C.D.E., "la corrélation négative la plus évidente entre les dépenses militaires et la croissance économique réside dans la programmation budgétaire où les effets d'éviction peuvent être prononcés"<sup>96</sup>. D'abord, le système de budgétisation de la plupart des Etats africains relègue à l'arrière-plan les dépenses sociales et économiques<sup>97</sup>. Ensuite, les dépenses militaires ont une certaine résilience en termes relatifs lorsque les dépenses nationales sont amputées ; et ce phénomène se traduit

---

92 Lire à ce sujet, BANQUE MONDIALE, *Rapport sur le développement dans le monde 1988*, Washington D.C., Banque Mondiale, 1988, p. 124.

93 Jacques FONTANEL op.cit., p. 45.

94 Voir Supra, Introduction Générale : "Le concept de développement".

95 U.N.I.D.I.R., *Aspects économiques du désarmement...*, op.cit., p. 56.

96 Jean Claude BERTHELEMY et suivants, op.cit.; p. 11.

97 Cf., ANNEXE n° 3.

généralement par un renforcement des effets d'éviction dont pâtissent les autres chapitres budgétaires. Il est vrai qu'il n'est pas facile d'identifier (à priori) les secteurs qui sont victimes de ce phénomène d'autant plus que la situation varie non seulement d'un pays à l'autre, mais aussi en fonction des choix ou des priorités du gouvernement en place.

Enfin, le système de "répartition intra-sectorielle" du budget d'un Etat (par exemple entre dépenses en capital et dépenses de fonctionnement, entre système éducatif primaire et universitaire, entre système de santé élémentaire et avancé, entre paiements et transferts et investissements productifs directs, etc.) revêt également une grande importance : dans bien des cas, on peut noter que même en période de difficultés économiques, "les réductions budgétaires touchent d'abord les secteurs civils tandis que l'on s'efforce toujours à préserver les dépenses du secteur de la défense"<sup>98</sup>.

En ce qui concerne les indicateurs de l'économie, il existe un lien de causalité entre les dépenses militaires et l'inflation. Selon Paul Marc HENRY, "les dépenses militaires sont par définition des dépenses inflationnistes car, il y a correspondance entre les coûts militaires et le taux d'inflation dans plusieurs pays sous-développés"<sup>99</sup>. Cela s'explique par le fait que, par le biais des dépenses d'armement, on met sur le marché des produits non consommables. Ces dépenses contribuent ainsi à l'inflation en raison des pratiques d'achats non concurrentielles qui ont cours dans ce secteur et qui, sans réduction correspondante d'autres dépenses publiques ou privées, créent des pressions générales à la hausse des prix.

De plus, l'importance que les militaires accordent à la qualité entraîne une hausse des prix du matériel militaire qui, à son tour incite fortement les entreprises militaires à exporter afin d'accroître leur production et compenser ainsi partiellement le niveau élevé des coûts (de production) par le système d'économie d'échelle<sup>100</sup>.

L'effort militaire conduit ainsi au développement des tensions inflationnistes, et "cette situation, selon Jacques FONTANEL, décourage l'épargne et l'investissement et met en cause la croissance économique"<sup>101</sup>.

En effet, ce sont les ressources disponibles pour l'investissement, issues principalement de l'épargne, qui sont le plus touchées par l'option des dépenses militaires. Les effets négatifs du détournement de ces ressources sont indéniables dans de nombreux pays africains car, les

---

98 Jean Claude BERTHELEMY et suivants, op.cit., p. 10.

99 Paul Marc HENRY, op.cit., p. 105.

100 Voir Supra, Chapitre II.

101 Jacques FONTANEL, op.cit., p. 44.



gouvernements puisent généralement dans les ressources les plus rares (devises, personnel qualifié...) de l'espace économique (déjà en crise) pour financer les programmes militaires. Et, "la consommation des pays africains dans le domaine militaire étant incompressible"<sup>102</sup>, le maintien ou la croissance des dépenses militaires se fait toujours au détriment de l'investissement.

Par ailleurs, les experts de l'O.C.D.E. ont montré que dans une économie où les contraintes s'exercent sur l'offre, les dépenses militaires sont susceptibles d'affecter les trois composantes de l'épargne nationale suivant les trois scénari suivants :

- les déficits budgétaires se creusent et l'épargne publique est amputée ;

- l'épargne étrangère (représentée par un déficit de la balance des paiements courants) est en partie affectée à l'importation d'armements au détriment des importations de biens d'investissement ;

- la propension du secteur privé à épargner est réduite à mesure que la consommation augmente, pour compenser le désengagement de l'Etat en matière de services à caractère socio-économique<sup>103</sup>.

Telle est la situation que traverse l'économie des pays africains dont la préférence pour le secteur militaire, plus qu'un devoir est presque devenue une "obsession fatale". Mais, les résultats concernant l'incidence des dépenses militaires sur le développement économique varient selon les pays. Si pour les pays du Maghreb les dépenses militaires ont des effets relatifs sur le développement, tel n'est pas le cas pour la plupart des pays d'Afrique Sub-saharienne dont l'économie pâtit du fait de l'allocation sans conditions des ressources au secteur militaire. Tout dépend, comme le souligne l'U.N.I.D.I.R., de la manière dont ces dépenses sont utilisées et de la façon dont elles se répartissent<sup>104</sup>.

Selon les experts de l'U.N.I.D.I.R., "les avantages que les dépenses militaires pourraient, à moyen ou long terme, présenter pour la croissance peuvent lui être procurés par des programmes directement conçus pour atteindre des objectifs précis dans des domaines tels que l'enseignement, la formation, la santé, et qui permettent de former dans des conditions plus productives, le capital humain dont a besoin le marché du travail"<sup>105</sup>. Il s'agit là d'un cas

---

102 Id.

103 Jean Claude BERTHELEMY et suivants, *op.cit.*, p. 11.

104 U.N.I.D.I.R., *Aspects économiques du désarmement...*, *op.cit.*, p. 56.

105 Id.

typique et idéal de l'utilisation rationnelle, et même économique, des dépenses militaires ; mais pour les pays africains, tel n'est pas encore le cas car ils ne parviennent pas à rentabiliser leurs dépenses du secteur militaire.

## §2 - LES DIFFICULTES DE RENTABILISATION DES DEPENSES MILITAIRES AFRICAINES

A l'heure actuelle, les pays africains sont-ils capables de rentabiliser leurs dépenses militaires ? La réponse à cette question ne saurait être affirmative car, le problème de la rentabilisation des dépenses militaires africaines paraît assez complexe. D'abord, cela suppose que le secteur militaire et les forces armées puissent utiliser leurs ressources pour la fourniture des biens et services autres que ceux de la défense nationale (A), ensuite, cela suppose également que les pays africains puissent créer leurs propres industries militaires afin de vendre les armes à leur tour (B). Or, il semble qu'au regard d'un certain nombre de pratiques ayant cours dans ce domaine, "le secteur militaire se présente comme un instrument de sous-développement"<sup>106</sup> (C).

### A - Le secteur militaire et l'armée ne jouent pas leur rôle socio-économique

Il existe, indéniablement, une interaction entre les dépenses militaires et le développement économique. En effet, ces dépenses peuvent avoir des effets bénéfiques pour le développement si les forces armées mettent en place des moyens de formation et des infrastructures économiques et sociales (comme les systèmes de communication) que l'économie pourrait mettre à profit. En outre, l'armée peut participer à des plans d'action civils en apportant des secours et des soins médicaux d'urgence à la population ; elle peut aussi être employée dans la lutte contre la corruption, maintenir la discipline nécessaire à la cohésion sociale, faire évoluer les valeurs traditionnelles et en développer la conscience nationale, assurer le maintien de l'ordre dont dépend l'activité économique.

Qui plus est, selon l'U.N.I.D.I.R., "les dépenses militaires peuvent même stimuler la demande globale et favoriser une meilleure utilisation de la capacité de production, laquelle peut avoir un effet bénéfique sur l'emploi et la croissance"<sup>107</sup>.

En principe, telles devraient être les tâches fondamentales de l'armée en Afrique. Mais, lorsqu'on observe de près les forces armées de ce continent, on est tenté d'affirmer qu'au lieu

<sup>106</sup> Jacques FONTANEL, *L'économie des armes*, op. cit., p.62.

<sup>107</sup> U.N.I.D.I.R., *Aspects économiques du désarmement...*, op. cit., p. 54.

d'être productives, elles se présentent plutôt comme un corps de consommation, un "instrument de gaspillage voué à l'inessentiel". En fait, en Afrique, le secteur militaire fonctionne autrement. Dans la plupart des pays, il n'existe aucune possibilité de compromis entre les dépenses militaires et le développement socio-économique. Pour ce qui est de l'emploi par exemple, le secteur militaire et les autres activités y afférentes tendent à être moins efficaces pour réduire le chômage que les autres dépenses publiques effectuées dans les secteurs civils à plus forte intensité de main-d'oeuvre. Un rapport de l'O.N.U. a d'ailleurs établi à ce sujet que, de façon générale, les établissements militaires emploient, par unité d'investissement, moins de personnels que les établissements civils<sup>108</sup>.

A propos de la lutte contre la corruption, l'armée en Afrique passe une fois de plus à côté de son rôle moteur dans la moralisation des populations civiles. Pour illustrer cela, Rémy HERRERA estime que, fondamentalement, la forte imprécision des données statistiques relatives aux dépenses militaires des pays en développement et l'incertitude qui caractérise en général les questions stratégiques, sont liées à des phénomènes de corruption<sup>109</sup>. Il est vrai, on ne peut pas objectivement procéder à des généralisations à ce niveau. Mais le moins que l'on puisse dire c'est que : "il ne peut être nié que le secret qui protège les activités de défense nationale est de nature à favoriser la corruption"<sup>110</sup>. Et plus encore, dans une large proportionnalité (par rapport aux civils), certains "hommes en tenue" sont souvent impliqués dans des opérations illégales: détournements de fonds, prélèvements locaux illicites, activités de contrebande et de fraudes douanières, trafics de stupéfiants et autres produits toxiques ou interdits....

Sur le plan politique, en Afrique les dépenses militaires et les forces armées ont pour vocation de maintenir des gouvernements (parfois illégitimes) au pouvoir. Selon Jean-Claude BERTHELEMY, Mc NAMARA et Somnath SEN, les dépenses militaires ont pour effet entre autres de renforcer l'influence des forces armées au détriment des catégories civiles de la population<sup>111</sup>. Ce phénomène, selon son ampleur, peut avoir des conséquences non négligeables sur le développement économique et la configuration politique des pays concernés.

Dans certains pays africains, le système économique a pour vocation première de favoriser un nombre limité de privilégiés (parmi lesquels les hommes en tenue), et les structures politiques sont manipulées de façon à maintenir l'élite au pouvoir. Or, pour que le

---

108 NATIONS UNIES, *Désarmement, En bref 63*, op. cit., p. 11.

109 Rémy HERRERA, op. cit., p.26.

110 Id.

111 Lire, Jean-Claude BERTHELEMY et suivants, op.cit., p. 14.

développement satisfasse les besoins de toutes les catégories sociales, il est nécessaire que les ressources, bien qu'étant limitées, soient réparties de manière équitable et surtout rationnelle. Cependant, il faut reconnaître que cette condition ne peut être remplie que dans la mesure où le système politique permet à toutes ces catégories d'exprimer leurs revendications et offre la possibilité de trouver des compromis entre des intérêts divergents. La conséquence de cette "pratique africaine" est logique : "plus le pouvoir des forces armées est grand, moins il y a des chances pour que les conditions de l'exercice démocratique du pouvoir soit réunies"<sup>112</sup>. Dès lors, le problème ne réside plus exclusivement dans le volume des dépenses militaires mais plutôt dans le rôle de l'armée au sein de la société politique<sup>113</sup>.

Enfin, la remise en cause de la rentabilité ou de la "développementalité" des dépenses militaires en Afrique se justifie également par l'impact de la militarisation sur l'équilibre socio-économique. En fait, "le niveau élevé des dépenses militaires conduit inévitablement à la militarisation, laquelle est propice à une mauvaise gestion des affaires publiques et engendre des conflits armés internes"<sup>114</sup>. Car, engager des dépenses militaires au détriment des autres priorités susceptibles de favoriser le développement revient à faire peser des menaces sur la légitimité du gouvernement. Dans les pays africains dont les structures sociales sont sous-développées, une telle situation se traduit rapidement par la perte de l'autorité et de légitimité de l'Etat lui-même ; ce qui contribue à un effondrement de ces structures et institutions. Cependant, il n'est pas toujours vrai que les gouvernements militaires consacrent des ressources plus importantes à la défense que les régimes civils<sup>115</sup>.

Néanmoins, compte tenu des conflits d'intérêts dont font l'objet les ressources disponibles et du souci de préservation des acquis, l'armée, si elle détient le pouvoir, s'arroge dans la plupart des cas la plus grande partie de ces ressources que si elle se tenait à l'écart de la sphère politique. On pourrait donc dire que : "lorsque l'armée est trop utilisée aux fins de maintien de l'ordre dans un pays, il est possible que ses ressources soient augmentées en récompense aux services rendus au gouvernement en place"<sup>116</sup>. Dans la plupart des pays africains, l'armée bénéficie toujours d'un traitement préférentiel par rapport aux autres corps, et ce phénomène semble plus accentué en cette période de transition démocratique caractérisée par de nombreux troubles et autres revendications politiques.

---

112 Id.

113 Ainsi se trouve posée la question du rôle de l'armée dans les nouvelles sociétés "démocratiques" africaines : l'armée est-elle un frein ou un facteur au processus de démocratisation en cours en Afrique ?

114 Jean-Claude BERTHELEMY et suivants, op.cit., p. 14.

115 Dans les années 80, alors que les militaires étaient au pouvoir, le Nigeria avait réduit son budget de défense.

116 Jean-Claude BERTHELEMY et suivants, op.cit., p. 14.

## B - Il n'est pas facile pour les pays africains de devenir producteurs et vendeurs d'armes

Les incidences des dépenses militaires sur la croissance économique ne sont pas toujours négatives pour les pays producteurs et exportateurs d'armes. Ceci est vrai pour les pays développés dont l'industrie militaire est développée. Pour les pays africains, tel n'est pas le cas : la majorité de ces pays ne produisent pas des armes, ceux qui le font actuellement ont des structures industrielles moins développées et qui absorbent des ressources dont la productivité n'est pas garantie et palpable<sup>117</sup>.

En effet, les pays africains peuvent fonder leur politique de développement économique sur les industries d'armements puisque celles-ci semblent particulièrement "industrialisantes"<sup>118</sup>, selon la belle expression de Jacques FONTANEL. Effectivement, la production d'armes revêt des avantages palpables : retombées économiques et financières du fait des ventes et des exportations, maîtrise des technologies modernes, diminution des importations militaires et réduction subséquente de la dépendance politico-économique à l'égard des fournisseurs étrangers, etc.<sup>119</sup>.

Mais, par rapport à la question de la rentabilité de la production d'armes, deux constats s'imposent : d'abord il n'est pas facile pour les pays africains de devenir producteurs et vendeurs d'armes, et ensuite, quand bien même ils le deviendraient, les avantages d'une production nationale ne sont pas acquis d'office car, l'industrialisation du secteur militaire rythme généralement avec la centralisation étatique.

Concernant le premier problème, celui qui s'identifie à ce qu'on peut appeler "les vicissitudes liées à l'industrialisation du secteur militaire africain", la création d'une industrie suppose réunies certaines conditions liées aux facteurs de production. L'industrie militaire ou tout au plus le complexe militaro-industriel, répond elle aussi à ce critère commun à toutes les industries.

Une industrialisation du secteur militaire exige entre autres facteurs, une main-d'oeuvre qualifiée, un capital important, une technologie avancée, l'énergie sous toutes ses formes et diverses autres ressources dont certaines matières premières "stratégiques" et des biens et services.

---

117 Sur la capacité de production de l'industrie militaire des pays africains, voir Supra, Chapitre II ou cf. L'ANNEE STRATEGIQUE, op.cit., p. 428.

118 Jacques FONTANEL, *L'économie des armes*, op.cit., p. 45.

119 Sur la question de la dépendance des pays africains vis-à-vis des pays producteurs d'armes, voir Supra, Chapitre II.

Lorsqu'on parle de la main-d'oeuvre qualifiée par exemple, allusion est faite prioritairement aux physiciens et autres experts (spécialisés) dans les domaines encore non maîtrisés par les pays africains comme la physique, la chimie, les mathématiques, et un important personnel civil et/ou militaire, etc. Bref, il s'agit des techniciens nantis de la matière grise indispensable pour la création des industries : technologie de précision et savoir-faire ou "know-how".

En ce qui concerne le capital (financier essentiellement) il faudrait, pour les pays africains, mobiliser des sommes énormes dont la rareté aujourd'hui est comparable à celle des gouttes de pluie dans le désert. D'ailleurs, on parle de plus en plus du "ramadan financier" pour qualifier cette période de crise économique et financière que traversent les pays africains, du moins dans leur majorité.

L'énergie et les autres matières premières sont également indispensables pour l'industrialisation du secteur militaire. Les pays africains étant pourvus d'un sous-sol très riche dans ce domaine, ce facteur ne devrait en principe pas poser des difficultés majeures. Mais, le blocage viendrait du fait que les prix de ces matières premières, patrimoines et richesses naturelles des pays africains, sont fixés et régulés de l'extérieur. Alors, au lieu de chercher à utiliser leur richesse pour la capitalisation de l'industrie militaire, les pays africains feraient mieux de chercher tout d'abord à asseoir leur souveraineté sur l'exploitation, la gestion et le contrôle de leurs matières premières.

La création d'une industrie militaire exige également des infrastructures solides et des installations viables. Ces exigences ont été relevées par "un groupe d'éminentes personnalités" dans une déclaration commune sur la question du lien entre le désarmement et le développement en ces termes : "avant qu'un pays puisse se lancer dans le développement d'une industrie militaire, il doit disposer d'une infrastructure considérable et être à même d'importer les matières premières et autres éléments nécessaires"<sup>120</sup>. Dans le même sens, Philippe MOREAU DEFARGES, note qu'"il n'est pas aisé de devenir producteur d'armes à cause de l'apprentissage des techniques nécessaires et du coût vertigineux des matériels requis à cet effet"<sup>121</sup>.

Le dernier obstacle concerne ce qu'on peut appeler "les vicissitudes liées au fonctionnement de la machine militaro-industrielle et des marchés militaires". En effet, le secteur et les marchés militaires ont des caractéristiques particulières, lesquelles ne permettent

---

120 NATIONS UNIES, *Désarmement et développement, Déclaration du groupe de personnalités imminentes*, op.cit., p. 8.

121 Philippe MOREAU DEFARGES, *Problèmes stratégiques contemporains*, op.cit., p. 117.

pas toujours aux entreprises (militaires) de tirer le maximum de bénéfice de leurs productions. Selon l'U.N.I.D.I.R. les marchés militaires impliquent concurremment et à un haut niveau, l'Etat et les autres secteurs de la vie sociale (personnels civils, industries civiles ...). Ce fonctionnement peut être illustré par un schéma à travers lequel on peut comprendre la complexité de cette machine<sup>122</sup>. En règle générale et suivant ce schéma, le gouvernement d'un pays, représenté par le ministère de la défense, achète de la main-d'oeuvre, du matériel et des installations afin de permettre à ses forces armées d'assurer "la protection et la sécurité nationales". A cet effet, il se procure les produits des industries du secteur militaire et civil (alimentation, bâtiment et travaux publics), lesquelles utilisent à leur tour les facteurs comme la main-d'oeuvre (personnel militaire et civil), le capital, l'énergie et diverses autres matières premières, etc.; d'où la complexité du fonctionnement du secteur militaro-industriel.

Par ailleurs, l'Etat se trouve être l'acheteur unique ou principal des armes de la production nationale, et cette position privilégiée qu'on qualifie de "monopsonne"<sup>123</sup> lui permet d'influencer considérablement le fonctionnement de l'industrie militaire : d'une part, cette position lui donne la possibilité de choisir le matériel dont il a besoin et dans ces conditions l'industrie n'est plus compétitive sur le marché national et international. D'autre part, il peut décider d'importer des équipements et des armes de l'extérieur en rendant caduque la production nationale, et dans ces conditions l'entreprise sera confrontée au problème de surplus. Parfois il fixe lui-même le quota de production et les prix de matériels militaires par rapport à ceux de l'entreprise.

Dans le même sens, on peut faire valoir le caractère arbitraire de l'action de l'Etat dans ce secteur : "en tant qu'acheteur unique ou principal, l'Etat peut définir la dimension et la structure de l'industrie d'armement nationale, les entrées et les sorties, les bénéfices, le rendement et les exportations"<sup>124</sup>. Dans de telles conditions, il n'est pas surprenant qu'un tel pouvoir dont bénéficie l'Etat dans ce secteur, soit utilisé comme moyen d'intervention dans le domaine militaire et industriel pour atteindre des objectifs politico-idéologiques, et cela au détriment de la rentabilité des entreprises concernées. Surtout, lorsqu'on sait très bien que dans le secteur industriel et économique la présence de l'Etat ou le "trop-d'Etat" tue la compétitivité des industries nationales.

---

122 U.N.I.D.I.R., *Aspects économiques du désarmement*, op. cit., p.23.

123 Du point de vue économique, le monopsonne renvoie à une situation dans laquelle le marché est caractérisé par la présence d'un seul acheteur et d'une multitude de vendeurs, contrairement à la situation d'"oligopsonne" caractérisée par la présence d'un très petit nombre d'acheteurs devant de très nombreux vendeurs. Les marchés militaires sont généralement caractérisés par le monopsonne.

124 U.N.I.D.I.R., *Aspects économiques du désarmement...* p.24.

En somme, la production et la compétitivité des industries ne sont pas toujours garanties à cause de certaines pratiques ayant cours dans les marchés militaires :

- les marchés d'armements sont souvent dominés par une seule entreprise (monopole) ou par quelques entreprises relativement importantes (oligopole) dont certaines sont nationalisées ou étatisées ;

- les entreprises militaires se voient souvent adjuger des marchés sur devises sans appel à la concurrence et sans contrepartie. Il s'agit là d'une situation où les négociations de vente se font en l'absence du Directeur commercial de l'entreprise concernée. En pareil cas, le prix du matériel militaire est la résultante d'un processus de négociations complexes reflétant des facteurs non économiques et inavoués ; or, ce prix devrait normalement être régulé par les forces du marché. La conséquence est la suivante : "les subventions, l'étatisation et la réglementation par les pouvoirs publics des bénéfices sur les marchés d'armements incitent les entreprises à poursuivre des objectifs qui ne sont pas liés au profit"<sup>125</sup>. Pour illustrer ceci, on peut par exemple citer le cas des directeurs de sociétés qui, du fait des services rendus à l'Etat, préfèrent jouir des avantages tels que les bureaux luxueux, les voitures de haute facture ou les somptueuses villas, etc. ; et cela au détriment du bénéfice de leurs entreprises.

A cause donc de toutes ces difficultés et du désavantage des facteurs de production nécessaires à la capitalisation du secteur militaro-industriel, les pays africains ne peuvent pas réussir à concilier "dépenses militaires et développement". Est-il alors exagéré de dire, à la suite de Jacques FONTANEL que le secteur militaire est un autre "facteur de sous-développement" des pays pauvres ?

### **C - En Afrique, le secteur militaire se présente comme un "instrument de sous-développement"**

Selon une analyse effectuée par Jacques FONTANEL, le secteur militaire se présente comme un "instrument de sous-développement" car, il favorise l'implantation des systèmes économiques ayant pour tâche principale de perpétuer le mal-développement et la dépendance des pays pauvres vis-à-vis d l'extérieur<sup>126</sup>. Cela s'explique d'abord par le fait que la production militaire met généralement à la disposition du gouvernement en place un stock d'armements considérable (même si cela est à relativiser). Deux conséquences découlent de ce phénomène : d'une part, les armes nationales des pays pauvres (comme ceux d'Afrique) ont parfois un rôle qui s'inscrit dans la division internationale du travail, en ce sens qu'elles cherchent à placer

---

125 Id.

126 Jacques FONTANEL, *L'économie des armes*, op.cit., p.62.



l'économie de leurs pays sous la contrainte et la domination des pays hautement industrialisés ; et cela, par le truchement du transfert de technologie militaire. D'autre part, elles favorisent le maintien en place des élites subordonnées aux pouvoirs capitalistes des pays du Nord<sup>127</sup>.

Cette analyse est souvent contestée par certains auteurs et politiciens, à l'instar de BENOIT qui estime que le secteur militaire établit les bases d'un développement économique<sup>128</sup>. Or, la capacité d'absorption du secteur militaire annule le rôle économique de celui-ci dans plusieurs pays africains. Ceci transparaît même au niveau de la capacité de production des entreprises militaires qui entendent exporter leurs produits : "la lourdeur des dépenses militaires, en réduisant les ressources qui pourraient être consacrées aux investissements axés sur les exportations compromet celles-ci"<sup>129</sup>.

En fait, s'il est vrai que le secteur militaire peut agir dans le sens du développement économique par suite d'une production industrielle, ce n'est pas là une règle absolue. Des exemples de pays sous-développés qui, bien qu'étant producteurs d'armes dépendent de l'aide internationale ou des apports financiers, matériels et techniques des grandes puissances abondent<sup>130</sup>.

La plupart des P.E.D. créent des industries d'armements pour échapper à la domination extérieure ou pour alléger leur dépendance vis-à-vis des pays producteurs. Cela n'est pas toujours évident car, pour devenir producteurs, les pays pauvres ont souvent besoin de techniciens et conseillers militaires et civils étrangers. Ils ont également besoin de la technologie, laquelle les échappe encore. A partir de ce moment, ils restent toujours dans le collimateur de la domination des pays industrialisés avec lesquels ils ont signé des contrats en vue de la mise sur pied des industries militaires nationales.

En ce qui concerne la matière grise, cette dépendance semble encore plus accentuée et même dangereuse pour les pays pauvres prétendants car, "la quête de celle-ci (matière grise) pousse ces pays à utiliser des technologies parfois inadaptées et exagérément dépendantes du modèle de civilisation occidental"<sup>131</sup>. Ceci met en exergue le caractère hautement idéologique de l'analyse économique des dépenses militaires effectuées par les pays pauvres.

---

127 Voir Supra, Chapitre II.

128 Emile BENOIT, op. cit., p.62.

129 NATIONS UNIES, *Désarmement, En bref 63*, op. cit., P.12.

130 On peut citer le Brésil, l'Argentine, le Pakistan et tous les pays africains producteurs d'armes.

131 Jacques FONTANEL, *L'économie des armes*, op.cit., p. 63.

Ainsi, la grande majorité des pays du Tiers-Monde en général et ceux d'Afrique en particulier, du fait notamment des armes, sont soumis à des influences politico-idéologiques souvent irréversibles. Surtout lorsqu'on sait que, "la technologie occidentale fortement influencée par la militarisation des économies avancées, domine le développement industriel et agricole international, et oblige les pays pauvres à suivre un modèle de développement souvent inadapté à leur situation spécifique"<sup>132</sup>. D'où l'aliénation des pays sous-développés à la recherche d'une capacité de production et d'industrialisation du secteur militaire.

Par ailleurs, les P.D. bénéficiaient d'un immense pouvoir contractuel largement construit sur la force militaire durant la guerre froide. Ils avaient ainsi la possibilité d'organiser le commerce international en fonction des impératifs idéologiques et stratégiques. Pendant les périodes de tension par exemple, ils recherchaient toujours la sécurité de leurs approvisionnements par l'utilisation de tous les moyens nécessaires : intimidations, chantages, protections économiques, aides militaires, déstabilisation des régimes politiques, etc. Ils s'efforçaient également de spécialiser leurs partenaires dans la production militaire pour en accroître la subordination, ou utilisaient les forces militaires pour améliorer sensiblement, à leur profit, les termes de l'échange.

A titre illustratif, on peut relever que : "lorsque les Etats-Unis ou l'Union Soviétique décidaient d'augmenter leurs dépenses militaires, ils agissaient aussi directement ou indirectement, sur les prix du café et sur la démocratie des pays périphériques"<sup>133</sup>. Des soutiens économiques étaient souvent fournis aux régimes partageant les options politico-stratégiques de Washington ou de Moscou (les Etats-Unis avaient remis la dette de l'Egypte parce que celle-ci les avait soutenus pendant la guerre du Golfe). Donc, de bonnes relations avec le gouvernement américain par exemple, facilitaient l'obtention de conditions commerciales favorables, de lignes de crédits avantageuses : "de telles relations assurent une aide économique et surtout ouvrent l'accès aux crédits des organisations internationales (F.M.I. ou Banque Mondiale) et des grandes banques privées ou publiques"<sup>134</sup>.

On pourrait alors dire que le développement de la production nationale militaire ne réduit pas la dépendance politico-économique des pays pauvres. Tout au contraire, il vise à les raffermir par le jeu de grandes puissances, seules détentrices de la technologie militaire. Et

---

132 Id.

133 Ibid., p. 64.

134 Id.

cette situation s'explique par ce que Michel CHATELUS appelait "la surdétermination de l'économique par le militaire et le stratégique"<sup>135</sup>.

La production militaire nationale est une tâche ardue pour les pays africains à cause de la technologie militaire. Surtout que celle-ci suppose une amélioration constante et discontinue des performances, lesquelles sont les indicateurs d'efficacité économique de ces "industries de production des engins de la mort". Les matériels nécessaires pour ce secteur sont de plus en plus performants et précis, puissants et sophistiqués, et en perfectionnement rapide. En d'autres termes, l'industrie militaire et la technologie qu'elle utilise coûtent trop chères et sont très élaborées pour être facilement intégrées par les économies africaines aux bases structurelles fragiles et parfois inexistantes. Ne serait-il pas plus réaliste pour ces pays de s'investir plutôt dans la maîtrise des technologies et des secteurs simples et adaptées, comme l'agro-industrie pour laquelle ils ont des avantages comparatifs remarquables ?

En conclusion, la question du rôle ou de l'impact des dépenses militaires sur le développement socio-économique est complexe et controversée. Dans un sens, ces dépenses peuvent avoir des effets positifs sur le développement ou sur la croissance. Ceci peut être vérifié pour les P.D., surtout lorsqu'on les considère globalement. Pris individuellement, les P.D. connaissent parfois des difficultés dues à l'augmentation et au maintien du niveau de leurs dépenses militaires. Dans l'autre sens, celui qui concerne les P.E.D. en général et les pays africains en particulier, la corrélation "dépenses militaires et développement" est négative. Le caractère improductif et anti-économique de ces dépenses et le fardeau qu'elles représentent pour ces pays, annihilent leurs effets positifs probables. En d'autres termes, pour les P.E.D., "les conséquences négatives des dépenses militaires sur le développement à long terme, relèguent au second plan les effets bénéfiques qu'elles peuvent avoir à court terme"<sup>136</sup>.

Sur le plan international, s'il est exact que tout pays subit des retombées de ses dépenses militaires, on pourrait en déduire que ces dépenses imposent un fardeau additionnel à la communauté internationale, notamment à ses membres les plus faibles comme les pays africains. Et ceux-ci en seront doublement touchés : d'abord en proportion des dépenses qu'ils encourrent eux-mêmes, et ensuite, du fait des perturbations que ces dépenses entraînent pour les Etats avec lesquels ils entretiennent des relations économiques ; d'où le problème du rôle des dépenses militaires dans les relations économiques internationales<sup>137</sup>.

---

135 Michel CHATELUS, "Le poids des préoccupations militaires et stratégiques sur l'évolution économique du Moyen-Orient" in *Défense et Sécurité*, Volume V ; Grenoble, 1982, cité par Jacques FONTANEL, *L'économie des armes*, op. cit., p.65.

136 NATIONS UNIES, *Désarmement, En bref 63*, op. cit., p. 16.

137 Cf., NATIONS UNIES, *Désarmement et développement*, Déclaration du groupe de personnalités éminentes, op. cit., p. 7.

En outre, on a tendance à croire que les pays africains peuvent rentabiliser leurs dépenses militaires par la création des industries d'armements. Penser à cela serait une façon de faire fi du coût vertigineux des facteurs de production qu'exigent la rentabilité et la capitalisation de ce type d'industries.

Est-il alors justifié ou rationnel de dépenser des sommes considérables au titre de la défense nationale alors que des populations souffrent de la famine ou de la malnutrition et demeurent illettrées ? Ainsi se trouve posé le problème de l'effectivité d'une politique africaine de désarmement comme instrument de développement.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

## CHAPITRE V

" Le dividendes du désarmement peuvent contribuer à la solution des problèmes économiques et sociaux d'un pays selon leur importance et l'utilisation qui en est faite".

UNIDIR, *Aspects économiques du désarmement : le désarmement en tant qu'investissement*, New York, 1993, p.77

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

## Chapitre V

### LES STRATEGIES ET LES CONTRAINTES D'UNE POLITIQUE AFRICAINE DE DESARMEMENT COMME STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT

Toute politique de développement suppose l'élaboration d'une "Economie Politique" reposant sur un ensemble de stratégies et de programmes d'action. Parmi ces stratégies, se trouvent en bonne et due place les politiques de désarmement en tant que l'un des principes fondamentaux de l' "*Economie de la défense*"<sup>138</sup>. Mais, dans quelles mesures de telles politiques (de désarmement) pourraient-elles stimuler le processus de développement des pays africains, tant il est vrai que leurs économies pâtissent des effets perniciose du phénomène de militarisation et/ou des dépenses d'armement. Avant de répondre à cette question, il semble judicieux d'apporter des éclaircissements supplémentaires sur la notion de désarmement<sup>139</sup>.

En effet, le désarmement est une entreprise qui peut se ramener à un ou plusieurs de ces éléments ci-après :

- réduction et réaffectation des dépenses militaires ;
- limitation des transferts d'armes ;
- réglementation du commerce international des armes ;
- reconversion des activités (ou des industries) militaires en activités civiles ;
- réduction ou destruction d'armes déterminées (nucléaires, chimiques, conventionnelles etc.) ;
- interdiction ou limitation de la production de certains types de matériel militaire ;
- imposition de contrôles sur la Recherche - Développement (R.D) à des fins militaires;
- imposition d'un processus de contrôle et de vérification des politiques ou des accords de désarmement.

---

138 L' "*Economie de la défense*" concerne les questions de "gestion des ressources consacrées à la défense, budgétisation, marchés internes des forces armées, fonction de production de l'armée, possibilité de substitution entre capital et travail (les machines et les hommes), rôle des contrats de travail, ressources en personnel de l'armée, conscription ou armée de métier, recrutement, formation et réengagement, dépenses militaires et développement, désarmement et développement...", Lire à ce sujet, U.N.I.D.I.R., *Aspects économiques du désarmement*, op. cit., pp. 89 et 90.

139 Cette notion (de désarmement) a déjà été définie à l'introduction de ce travail, mais compte tenu de son caractère éminemment prolixe, d'autres précisions semblent encore nécessaires sur son contenu.

Il ressort de cette énumération que le désarmement peut être assimilé à l'un ou à la totalité de ces éléments ; tout dépend du sens qu'on lui donne et du contexte dans lequel il est utilisé. Mais, quelle que soit la formule retenue<sup>140</sup>, on peut remarquer que toute politique de désarmement a deux finalités alternatives ou cumulatives : la recherche de la paix et de la sécurité d'une part, et la promotion du développement d'autre part. En laissant de côté sa première finalité (à savoir la recherche de la paix et de la sécurité)<sup>141</sup>, on peut faire valoir que, par rapport à sa deuxième finalité, le désarmement se présente comme "un instrument de développement". Il s'agit ici de la question de l'impact du désarmement sur le processus de développement, lequel repose sur des "principes économiques" au rang desquels la réduction des dépenses militaires, la reconversion du secteur militaire (ou de la défense), les coûts et avantages du désarmement, etc<sup>142</sup>. Cela dit comment peut-on traduire dans les faits l'idée du "désarmement comme instrument de développement en Afrique" ?

Au fait, deux axes principaux spécifient l'urgence et l'effectivité d'une politique de désarmement comme instrument de développement en Afrique :

- le "désarmement comme conditionnement du développement", dans le sens où les pays africains adopteraient des "politiques d'ajustement structurel du secteur de la défense" (SECTION I) ;

- le "désarmement comme facteur réel du développement", en ce sens que, par une meilleure utilisation des "dividendes du désarmement"<sup>143</sup>, celui-ci (désarmement) peut notablement stimuler le processus de développement en Afrique (SECTION II).

Bien entendu, quelques obstacles sont susceptibles de remettre en cause l'effectivité et l'efficacité du "désarmement comme instrument de développement" dans le contexte régional africain.

---

140 A propos du sens retenu dans cet essai pour la notion de "désarmement", Voir, Supra, Introduction Générale.

141 Cet aspect sera abordé dans le chapitre suivant de cet essai.

142 Cf. ANNEXE N° 4, Principes économiques pour le désarmement.

143 Pour la définition des dividendes du désarmement, voir, Supra, Introduction Générale.

## SECTION II

### LE DESARMEMENT COMME CONDITIONNEMENT DU DEVELOPPEMENT : L'URGENCE D'UN PLAN D'AJUSTEMENT STRUCTUREL DU SECTEUR DE LA DEFENSE

Dans leur acception originale, les "programmes d'ajustement structurel" (P.A.S) se présentent comme des "remèdes proposés par le Fonds Monétaire International (F.M.I.) aux économies en difficultés"<sup>144</sup>. En effet, il ressort de l'article premier des statuts de la conférence de BRETON WOODS que le F.M.I. a pour "objectif économique" de "contribuer notablement au développement des ressources productives de tous les Etats-membres"<sup>145</sup>. Au plan budgétaire, il a pour mission de rétablir les grands équilibres par des mesures de politique budgétaire et monétaire, car les difficultés de la plupart des pays (comme ceux d'Afrique) proviennent du fait qu'ils vivent au-dessus de leurs moyens. Les P.A.S. s'inscrivent en droite ligne dans la mise en application de cette politique budgétaire. Puisque leur objectif principal est de restreindre la croissance des dépenses publiques totales par :

- une politique restrictive de l'emploi dans le secteur public, laquelle porte autant sur la maîtrise de la masse salariale (gel et réduction des salaires) que sur les effectifs de la fonction publique (mise à la retraite anticipée, plafonnement absolu des effectifs, recensement et apurement des fonctionnaires) ;

- une politique prudente de l'investissement grâce à un examen critique et à un échelonnement dans le temps de ces dépenses ;

- une réduction des dépenses de transferts pesant sur le budget de l'Etat par une diminution réelle des subventions à la consommation et des subventions d'exportation aux entreprises ;

- les mesures d'accroissement des recettes budgétaires destinées à renforcer la fiscalité par une augmentation du taux d'imposition, par la création de nouveaux impôts et par l'amélioration du rendement fiscal grâce à une augmentation des capacités de recouvrement, et à la lutte contre la fraude<sup>146</sup>.

---

144 Thierry NDOE MESSY, *Le F.M.I. et les P.A.S. en Afrique*, Yaoundé, Mémoire de Maîtrise, I.R.I.C., Juin 1989, p. 25.

145 Id.

146 Ibid., pp. 31 et 32.



L' "Ajustement structurel de la défense" rentre dans le cadre de cette politique économique et budgétaire mais, concerne exclusivement le secteur militaire. Au fond, à quoi renvoie cet ajustement du secteur de la défense ?

Il s'agit de mettre sur pied des politiques en vue du gel et de la réduction des dépenses et des effectifs militaires des pays africains, et surtout en vue de la reconversion des activités militaires. Tels sont les principaux axes ou les stratégies d'une "politique d'ajustement de la défense en Afrique" (§1). Mais, l'ajustement quelle que soit sa nature, a toujours été sujet à plusieurs obstacles et particulièrement s'il concerne un secteur aussi sensible que celui de la défense. Une prise en compte de ces obstacles (contraintes structurelles) permet de mieux les contourner (§2).

### **§1 : LES PRINCIPAUX AXES D'UNE POLITIQUE D'AJUSTEMENT STRUCTUREL DU SECTEUR DE LA DEFENSE**

Au-delà des objectifs des P.A.S ci-dessus mentionnés, toute politique de développement suppose réunies un certain nombre de conditions préalables notamment l'équilibre et la stabilité de l'environnement social. Autrement dit, aucune politique de développement socio-économique ne peut s'avérer efficace si l'environnement dans lequel elle doit être opérationnalisée n'est propice et conditionnée à cet effet<sup>147</sup>. Et le conditionnement de cet environnement suppose une mise sur pied des politiques budgétaires et fiscales en vue du débrayage du terrain socio-économique de la société concernée. Parmi ces politiques de débrayage, on peut citer "l'ajustement structurel de la défense". Celui-ci renvoie (comme nous l'avons souligné plus haut) à un certain nombre de stratégies en vue de la restructuration de ce secteur : la limitation des dépenses de la défense (A), la réduction subséquente des effectifs militaires (B), et dans une certaine mesure, la reconversion du secteur militaro-industriel en secteur civil, du moins pour ceux des pays africains ayant une capacité de production militaro-industrielle (C).

Par ailleurs, la conception ou la mise sur pied d'un tel plan d'ajustement ne renvoie pas à la mise au chômage des effectifs ou des infrastructures militaires africaines, encore moins à la "subsidiarisation" du secteur militaire. Il s'agit plutôt d'un redéploiement et d'une utilisation plus rationnelle et optimale des ressources allouées à ce secteur. Et comme on peut le remarquer, toute politique d'ajustement structurel a pour but de "proposer des mesures afin d'améliorer l'allocation des ressources disponibles et d'accroître la production à partir des capacités existantes"<sup>148</sup>.

147 Lire à ce sujet, Walt ROSTOW, op. cit., pp. 162 et 163.

148 Thierry NDOE MESSI, op. cit., p. 34.

## A - Le gel et la réduction des dépenses militaires

En Afrique, le secteur militaire ou du moins le budget militaire présente un certain nombre de caractéristiques :

- la croissance ou l'augmentation rapide des dépenses (militaires) ;
- l'improductivité, à cause de son caractère anti-économique et de son coût d'opportunité<sup>149</sup> ;
- il est le plus important de tous les chapitres budgétaires de l'Etat dans la plupart des pays africains<sup>150</sup> en termes de dépenses et non de recettes.

Ces caractéristiques rendent le secteur militaire coupable (du moins en partie) du mal-développement dont souffrent les Etats africains dans leur immense majorité.

Les dépenses militaires des P.E.D. sont semblables à celles des P.D. de par leur principe (la garantie de la sécurité nationale), mais en différent par l'ampleur et la nature de leurs coûts d'opportunité (comme on l'a relevé au chapitre précédent). Les P.E.D., en particulier ceux d'Afrique, sont généralement trop pauvres : famine, mauvaise santé, piètres conditions de logement, analphabétisme et "exclusion sociale" sont le lot quotidien d'une grande partie de leurs populations. Même si pour Jean-Claude BERTHELEMY et autres, le lien entre la pauvreté et les dépenses militaires n'est pas véritablement explicite<sup>151</sup>, il est clair que le fait pour ces pays d'affecter à leur défense une part de leurs maigres ressources, les amène à consentir d'importants sacrifices qui hypothèquent leurs chances de croissance et de développement socio-économique, et entravent l'amélioration des conditions de vie actuelles et futures de leurs habitants<sup>152</sup>. A cet effet, une politique de redressement économique pour les pays africains (quelle soit définie par eux-mêmes ou par des tiers), devrait insister prioritairement sur l'ajustement à la baisse des dépenses agréées au secteur militaire.

Lorsqu'on regarde le niveau des dépenses militaires africaines, on peut remarquer qu'il est relativement en baisse, et ce depuis 1987<sup>153</sup> et selon des moyennes chiffrées de 1989<sup>154</sup>, avec quelques exceptions qui s'expliquent par le fait que ces pays sont engagés dans la préparation d'une éventuelle guerre, ou qu'ils sont effectivement en situation belligérante proprement dite (Liberia, Angola, Somalie...). Mais, cette baisse tendancielle du niveau global des dépenses

---

149 Voir Supra, Chapitre IV.

150 Cf. ANNEXE N°3.

151 Jean-Claude BERTHELEMY et suivants, *op. cit.*, p. 13.

152 U.N.I.D.I.R., *Aspects économiques du désarmement*, *op. cit.*, p. 53.

153 Cf. Tableau n° 10.

154 Cf. ANNEXE N°3.

militaires africaines n'est pas le fait de la volonté délibérée des gouvernements : elle est le résultat ou la conséquence inéluctable des difficultés économiques et financières qui caractérisent la situation des pays africains actuellement.

Afin de ralentir et de réajuster leurs dépenses militaires, l'action des pays africains peut s'inscrire dans le cadre d'un programme intégré, conçu autour de deux principes et sur la base d'un certain nombre de conditions en vue de garantir son applicabilité.

La première mesure en vue de l'ajustement de la défense consiste à geler les dépenses militaires afin de stabiliser et de mieux contrôler leur capacité à absorber les ressources socio-économiques. Ce principe a un double avantage :

- au plan économique, il permet de : stabiliser les dépenses d'armement, maîtriser leur augmentation fulgurante, annuler et empêcher de nouveaux engagements économiques et financiers pour de nouvelles commandes de matériels militaires, équilibrer le budget national car "l'accroissement des coûts du matériel militaire, conjugué au ralentissement de la croissance, ne peut qu'imposer des tensions dans le domaine des finances publiques"<sup>155</sup>

- au plan politico-sécuritaire, il peut permettre aux Etats de se sentir en sécurité ou en confiance car le simple fait pour un Etat d'augmenter son budget militaire est souvent perçu par les autres comme une menace virtuelle contre leur sécurité.

La deuxième mesure consiste à réduire de façon équilibrée et contrôlée les dépenses du secteur militaire. Cette réduction est consécutive au gel des dépenses militaires et devra se faire suivant des modalités et des critères précis.

D'abord, la question de la réduction des dépenses militaires est assez complexe et délicate au regard de l'importance que les pays accordent à leur défense. Mais, au vu de leurs effets négatifs à moyen ou à long terme dans les domaines social et économique, ces dépenses devraient être réduites au minimum. Par exemple, une réduction de 50% de ces dépenses improductives serait très intéressante non seulement pour le maintien de la paix et de la sécurité, mais aussi pour la promotion du développement des pays africains.

Ensuite, au plan juridique, les mesures de "compression budgétaire"<sup>156</sup> de la défense peuvent être adoptées dans le cadre d'un accord régional sur la réduction des dépenses

155 Dragoslav AVRAMOVIC, "Effets des contraintes économiques sur les dépenses d'armement au milieu des années 80", in NATIONS UNIES, *Désarmement, Désarmement et développement*, op. cit., p. 4.

156 Id.

militaires. Il s'agit donc d'un accord multilatéral qui devra entre autres fixer une moyenne de réduction (50% par exemple) commune à tous les Etats africains signataires de ce texte. Mais, des initiatives unilatérales peuvent également être prises dans ce sens, même si cette option selon certains spécialistes peut être difficilement envisageable du fait qu'elle fait peser sur la sécurité nationale une menace jugée inacceptable<sup>157</sup>. Dans cette deuxième hypothèse, il faudrait que chaque Etat fixe le niveau de ses dépenses en fonction des intérêts (bien mesurés) de sa sécurité. Au fond, cette décision unilatérale pourrait s'avérer efficace car, elle peut provoquer une "réaction en chaîne" de la part des autres Etats de la région pour la réduction de leurs dépenses du même secteur.

D'ailleurs, une telle décision (unilatérale) n'est pas impossible ; par le passé, des pays d'Europe Orientale avaient décidé unilatéralement de réviser à la baisse leurs dépenses d'armements : la Bulgarie avait décidé de réduire de 15% son budget de défense pour l'exercice 1989-1990 ; la République Démocratique Allemande (R.D.A.) avait également annoncé que ses dépenses de défense nationale devaient être comprimées de 10% ; la Pologne avait déclaré qu'elle avait systématiquement réduit ses dépenses de défense depuis 1987<sup>158</sup>. Il est vrai que tous ces exemples de "compressions unilatérales de budgets militaires" concernent exclusivement les pays de l'ancien bloc socialiste. Mais, même certains pays du Tiers-Monde ont eu à utiliser cette mesure dans leur politique budgétaire. Tel fut le cas du Pérou : en 1985, le gouvernement péruvien avait décidé de réduire de plus de la moitié une commande d'avions militaires perfectionnés passée à l'étranger. Par la suite, le même gouvernement avait pris l'initiative d'un "accord régional visant à réduire les dépenses d'armements des pays d'Amérique Latine". Selon Dragoslav, il s'agissait là d'un "événement important dans l'économie militaire des pays du tiers monde"<sup>159</sup>, même si cela n'avait pas été suivi.

## **B - La limitation et la réorientation des effectifs militaires dans les secteurs socio-économiques**

Le gel et la réduction des dépenses militaires ne sont pas isolés, puisqu'ils entraînent inéluctablement la réduction des armements, la limitation des ressources utilisées dans le secteur de la défense, et surtout la limitation des effectifs militaires. En d'autres termes, la limitation des effectifs du secteur militaire est une conséquence logique de la réduction du budget militaire.

---

157 Lire à ce sujet, Jean-Claude BERTHELEMY et suivants, op. cit., p. 9.

158 Pour toutes ces informations, cf. ANNUAIRE DES NATIONS UNIES SUR LE DESARMEMENT, Département des Affaires de désarmement, Volume 14, New York, 1992, p. 422.

159 Dragoslav AVRAMOVIC, op. cit., p. 6.

Sur le plan technique, la moyenne de réduction de ces effectifs devra par exemple être fixée à 50% du total du personnel concerné. Une telle moyenne serait non seulement bénéfique pour les perspectives de développement mais également nécessaire pour une meilleure gestion et un contrôle efficace des forces armées.

Sur le plan financier, cela permettrait d'amortir une bonne partie de ressources financières consommées par la défense en guise de salaires ou de contrepartie aux "services faits". Surtout lorsqu'on sait très bien que dans tous les pays africains, les corps du secteur de la défense, notamment les militaires, bénéficient d'un traitement salarial préférentiel par rapport à celui des corps civils.

Mais au fond, une telle réduction pose quelques problèmes. Au plan technique par exemple, le problème auquel on sera confronté est celui de la fluidité de l'expression "effectifs militaires" : s'agit-il du personnel officiant dans le secteur de la défense au sens large du terme ou tout simplement des "forces armées" ? En fait, il est intéressant de noter que le secteur de la défense concerne aussi bien les civils que les "hommes en tenue". Sans doute serait-il plus judicieux de parler plutôt des "effectifs du secteur de la défense" car cette expression semble beaucoup plus globalisante et couvre tout le personnel officiant dans ce secteur.

Sur le plan social, le secteur de la défense se présente comme une activité génératrice d'emplois, mais cela est à relativiser car en Afrique, parfois il s'agit des prétextes et des politiques des gouvernements en place<sup>160</sup>. Ce d'autant que le flou règne totalement dans ce secteur jugé par tous les pays comme extrêmement sensible. Et compte tenu de cette extrême sensibilité "il n'est pas facile d'obtenir des données sur l'importance des forces armées dans presque tous les pays"<sup>161</sup>, surtout lorsqu'il s'agit d'opérer une distinction entre "l'emploi direct" (celui des militaires) et "l'emploi indirect ou induit"<sup>162</sup> (celui qui concerne les civils).

Par ailleurs, on a souvent du mal à classer le corps de la police : "il se pose dans certains pays des problèmes de définition lorsque la police est hautement entraînée et lourdement armée, et peut quasiment se substituer aux forces militaires"<sup>163</sup>. Tel est le cas de l'Egypte ou de la République Sud africaine dont la police est très formée et équipée<sup>164</sup>. Cette tendance à confondre les forces militaires et la police justifie une fois de plus, l'importance qu'il y a à utiliser plutôt l'expression "effectifs du secteur de la défense", qu'elle soit externe ou interne.

---

160 En ce qui concerne la question de l'emploi dans le secteur de la défense, voir, supra, Chapitre IV.

161 U.N.I.D.I.R., *Aspects économiques du désarmement*, op. cit., p. 25.

162 Ibid., p. 26.

163 Ibid., p. 25.

164 Cf. L'ANNEE STRATEGIQUE, op. cit., pp. 429 et 430.

Généralement, l'on dispose des données peu fiables sur les effectifs des forces armées et le nombre de civils employés dans le secteur militaire ou dans la défense. En tout état de cause, la limitation des effectifs doit concerner la défense nationale (au sens large) puisqu'elle est consécutive à la réduction du budget qui alimente celle-ci ; et une fois le principe de la limitation acquis, reste maintenant la question de savoir ce que deviendront les forces armées "diminuées" de 50%.

En fait, après réduction, les forces armées devront en plus de leur rôle de défense nationale, être réorientées vers des tâches de développement socio-économique. Ici se pose le problème de la fonction de production des forces armées. A ce sujet, il n'est sans doute pas exagérer de revenir sur les caractéristiques spécifiques des armées africaines, du moins en ce qui concerne leur rôle<sup>165</sup>.

Dans la plupart des pays africains, les forces armées sont souvent vouées à l'inessentiel, dans ce sens qu'elles ne sont ni aptes à faire la guerre ni capables de participer notablement au développement socio-économique. Le caractère faible des armées africaines a été beaucoup critiqué par des analystes ou des africanistes. Tel est le cas d'Edem Kodjo qui pense que "les armées africaines dont la plupart n'ont jamais pratiqué la guerre, sont peu aptes à assurer la défense de leur pays et de leurs peuples contre les agressions des puissances extérieures"<sup>166</sup>. Et pourtant, l'armée africaine devrait s'heriger en "corps de formation de l'esprit civique panafricain et facteur de développement économique"<sup>167</sup>. Tel doit être le rôle des forces armées africaines après la réduction de leurs effectifs. Cela suppose que les Etats redéfinissent de nouvelles tâches et priorités pour leurs armées en vue d'une plus grande rentabilisation du secteur de la défense. A ce sujet, l'exemple thaïlandais reste éloquent pour servir de modèle de réorientation pour les forces armées des pays africains.

En effet, depuis 1986, le gouvernement thaïlandais avait initié un vaste programme de "modernisation accélérée des forces armées royales"<sup>168</sup>. Ce processus, qui repose sur l'amélioration et la redéfinition des tâches de l'armée vers une plus grande rentabilité socio-économique, avait commencé par un remaniement au sein des forces armées avec la priorité aux officiers susceptibles de réorienter le secteur militaire vers une grande productivité. Cette modernisation devrait être accompagnée également d'une réduction de 50% des effectifs militaires jusqu'en 1995. Ce qui veut dire que ce programme était théoriquement étalé sur une

---

165 La question du rôle des forces armées africaines a déjà été abordée au chapitre précédent, mais, compte tenu de sa place dans cet essai, des détails supplémentaires sont encore nécessaires.

166 Edem KODJO, op. cit., p. 307.

167 Id.

168 Cf. L'ANNEE STRATEGIQUE, op. cit., p. 213

période de neuf ans. Il a ainsi fait baissé la part relative du budget de la défense nationale : 3,1% du P.I.B en 1986 contre 2,5% de la richesse nationale en 1990 (quatre ans plus tard).

Avec cette réorganisation militaire, des spécialistes pensent que "l'armée royale thaïlandaise deviendra la plus puissante et la mieux équipée des armées du Sud-Est asiatique"<sup>169</sup>. Mais cela ne va pas sans provoquer des remous dans les hautes sphères de l'armée où, on continue à insister sur les menaces extérieures qui pèseraient sur la nation thaïlandaise le long de la frontière birmane ou cambodgienne où il y a des mouvements de troupes militaires étrangères. Jusqu'en 1989, les effectifs ont été réduits de 30%. Et le premier Ministre thaïlandais, Chachaï CHOOHAVAN, avait la responsabilité d'assurer l'avenir économique des hommes libérés en les faisant bénéficier par exemple des retombées financières de la paix en Indochine<sup>170</sup> comme mesures d'accompagnement.

Cela voudrait dire que, la réorganisation militaire ne signifie pas "mise au chômage" des "hommes en tenue". Elle vise plutôt à réorienter ces hommes vers des objectifs socio-économiques précis, et à les rendre plus efficaces et aptes dans leurs missions : défense nationale et maintien de la sécurité interne. Pour les pays africains, il s'agit d'une "politique de délocalisation - modernisation des forces armées".

### **C - La reconversion du secteur militaro-industriel : les spécificités africaines**

Dans leur politique de restructuration ou d'ajustement structurel de la défense, les pays africains peuvent adopter des plans de reconversion du secteur militaire et industriel en secteur civil. L'efficacité de ces plans dépendra d'abord de la façon de concevoir ou de définir la notion même de "reconversion", et ensuite de ses spécificités en Afrique.

En effet, la notion de "reconversion" présente au moins deux acceptions qui selon le cas se combinent ou se distinguent l'une de l'autre.

D'abord, au sens large, la reconversion est un "processus de redéploiement des ressources dégagées par les forces armées ou par la baisse d'activités des industries d'armement en faveur des secteurs civils des régions en expansion. Ce redéploiement des facteurs est un processus continu dans toute économie dynamique, et son succès dépend du fonctionnement des marchés du travail et du capital, et de l'état général de l'économie (récession ou phase

---

169 Id.

170 Ibid., p. 214.

ascendante)<sup>171</sup>. Cette définition esquissée et retenue par l'U.N.I.D.I.R. comme la référence, pour réaliste qu'elle puisse sembler, pêche par son caractère extrêmement globalisant. Et, elle tend par là à assimiler "reconversion" et "désarmement" alors que la première (reconversion) n'est qu'une variante du second (désarmement). Ensuite, elle ne prend pas suffisamment en compte les spécificités des pays du Tiers-Monde, et partant celles de la plupart des pays africains. Raison pour la quelle, dans cet essai, elle doit être évacuée sinon relativisée.

Ensuite, dans un sens étroit, la reconversion consiste en la "transformation d'usines ou d'entreprises d'armement en établissements fabriquant des biens à usage civil, et réciproquement, celle d'usines civiles en établissements fabriquant du matériel militaire"<sup>172</sup>. Il est vrai que la réciprocité ici ne doit pas rentrer dans le centre de préoccupations des pays africains dans leur politique de restructuration militaire. Selon l'U.N.I.D.I.R., cette conception restrictive de la reconversion suppose "une substitution des produits dans laquelle la même usine et la main d'oeuvre produisent des marchandises à usage civil au lieu de matériels militaires"<sup>173</sup>. En fait, une telle transformation ne pourrait être facile à opérer car, elle exige beaucoup de sacrifices. Cependant, moyennant un coût de changement dans la propriété de l'entreprise, il existe des possibilités de substitution des produits pour certains des établissements des forces armées, qui peuvent se reconvertir dans une production civile. On pourrait citer comme exemple, la récupération de certaines bases aériennes qui pourraient être utilisées comme aéroports civils.

Plus concrètement, lorsqu'on parle de reconversion on se réfère à l'hypothèse d'une transformation des activités militaires en activités civiles, ou à celle d'une substitution d'industries militaires, avec tous leurs facteurs de production, en industries civiles. Une telle opération exige la maîtrise d'un certain nombre de caractéristiques propres au secteur militaire, car ce dernier fonctionne différemment du secteur civile :

- l'intensité de la Recherche-Développement (R.D) et de la technologie utilisées par les sociétés militaires est moins comparable à celle des entreprises dont la production est entièrement orientée vers le marché civil ;

- les techniques civiles et militaires sont souvent liées mais, il existe tout de même un certain nombre de techniques utilisées dans le secteur industriel de la défense qui n'ont pas d'applications civiles notables ou équivalentes. En d'autres termes, "il n'est pas facile pour les chercheurs ingénieurs, techniciens et ouvriers qualifiés qui travaillent sur les techniques

---

171 U.N.I.D.I.R., *Aspects économiques du désarmement*, op. cit., p. 59.

172 Id.

173 Id.



militaires de transférer leurs connaissances dans le secteur civil. Par exemple, il n'existe pas dans le secteur civil de missiles anti-chars ou de canons anti-aériens<sup>174</sup>. Mais, le moins que l'on puisse dire est que la fabrication de ces armes exige des connaissances dans une ou plusieurs disciplines techniques indispensables à la production civile. Tel est le cas des mathématiques ou des sciences physiques dont l'application n'est pas exclusivement réservée au secteur militaire. Certaines technologies militaires ont des applications civiles nombreuses ; parmi elles, on peut citer : les radars, l'aéronautique et l'avionique, la technologie nucléaires, etc.

- lorsqu'il existe un lien étroit entre les techniques civiles et les techniques militaires, les dernières sont souvent plus avancées que les premières. Cela est parfois dû au fait que les acheteurs de produits militaires tendent, plus que leurs homologues du domaine civil, à entraîner le progrès technique vers de nouveaux domaines et ont davantage de moyens financiers pour y parvenir. Ainsi, on pourrait conclure que "les techniques nouvelles s'implantent souvent plus vite dans le secteur militaire que dans le secteur civil"<sup>175</sup>.

- en ce qui concerne la spécialisation, les industries militaires et leurs personnels semblent plus réputés que ceux du secteur civil : "dans l'industrie militaire, les travailleurs sont plus spécialisés que dans les installations de production"<sup>176</sup>.

L'industrie de la défense se différencie également de celle du secteur civil par ses méthodes de financement et d'achat, et par les spécificités du marché militaire. Dans la plupart des cas, l'Etat est le seul acheteur et l'entreprise militaire le seul fournisseur sinon le principal. Cette double caractéristique du monopole dans la production et ou du monopsonne (acheteur unique) fait souvent défaut dans le secteur civil caractérisé par la concurrence entre les producteurs et la variété d'acheteurs. Donc, il ne sera pas facile pour les "entreprises reconverties" de s'adapter aux réalités du marché civil. Mais tout est question de temps et de moyens.

En ce qui concerne les pays africains, la reconversion est assez délicate et mitigée car, ceux de ses pays dotés d'une capacité de production de matériels militaires sont peu nombreux. En dehors de l'Egypte et de l'Afrique du Sud dont les complexes militaro-industriels sont importants, d'autres pays ne produisent que des armes légères et des munitions (Algérie, Lybie, Maroc, Nigeria), ou sont spécialisés dans la construction navale (Côte d'Ivoire, Algérie, Gabon, Madagascar, Nigeria, Sénégal...)<sup>177</sup>.

---

174 Inga THORSSON, op. cit., p. 97.

175 Id.

176 Id.

177 Cf. Tableau n°9, Les capacités de production d'armements en Afrique.

Ainsi, si pour les pays africains dont la production militaire est négligeable, la reconversion ne peut pas poser de problèmes majeurs tel ne pourra pas être le cas pour ceux dont l'industrie d'armement est substantielle (Egypte et Afrique du Sud). Pour ces derniers, la transformation peut poser quelques difficultés, notamment :

- l'adaptation de la main-d'oeuvre des usines militaires à la production civile ;
- les contraintes de la crise économique, car ces entreprises risqueront de tomber en faillite à cause des effets de la récession qui caractérisent le secteur civil de l'économie africaine<sup>178</sup> ;
- la nécessité de trouver des marchés civils profitables car, à cause de la reconversion, leurs entreprises qui se trouvent parmi les principaux exportateurs d'armes dans le monde, peuvent perdre des marchés potentiels d'exportation d'armes.

En ce qui concerne les pays dont la production militaire est faible, des difficultés moins graves peuvent surgir mais, ne peuvent pas véritablement hypothéquer les retombées positives de la reconversion. Par exemple, ceux qui sont spécialisés dans la construction navale peuvent facilement travailler pour la construction de navires civils et des bateaux. D'ailleurs, dans certaines entreprises, l'armement ne représente qu'une fraction du chiffre d'affaires total. Tel est le cas des usines de pré-transformation dont les ressources et les produits peuvent être utilisés, avec souplesse et de façon interchangeable, aussi bien pour les besoins militaires que civils. On peut citer, à ce sujet, l'exemple des fonderies qui peuvent produire aussi bien pour la défense que pour le marché civil, ou encore celles des usines spécialisées dans l'assemblage des boîtes de vitesse des véhicules blindés qui peuvent être adaptées aux tracteurs et autres véhicules lourds à usage civil.

Mais, au regard des difficultés ci-dessus relevées la reconversion peut être perçue par les pays africains concernés comme une politique ayant un effet négatif majeur sur leur aptitude à assurer la croissance économique sur la base de la technologie. Or, il faut reconnaître que pour l'ensemble des pays africains, "il existe d'autres moyens de développement de techniques de pointe dans le secteur civil : la recherche agronomique, le développement d'industries d'aéronautique civile capable d'améliorer les communications internes ..."179. En tout état de causes, "la reconversion n'est pas un frein au développement, elle est un facteur clef de la mise en oeuvre des décisions politiques tendant à réduire les armements et à démanteler les installations de production"180.

---

178 Lire à ce sujet, U.N.I.D.I.R., *Aspect économiques du désarmement*, op. cit., p. 68.

179 Ibid. pp. 72 et 73.

180 ANNUAIRES DES NATIONS UNIES SUR LE DESARMEMENT, op. cit., p. 426.

A cet effet, les politiques de reconversion doivent être bien définies car, "pour assurer le succès des efforts de reconversion, il faut aborder les questions économiques et technologiques dans une optique pragmatique, ce qui suppose la mobilisation de tous ceux que le processus touche au niveau local. Il s'agit là d'un problème macro-économique qui ne peut être résolu qu'au niveau national"<sup>181</sup>. Telle est la tâche qui incombe aux pays africains producteurs d'armes. Et des études nationales sur la faisabilité et la portée de la reconversion du secteur militaire doivent être menées afin de prouver que, "une telle politique ( la reconversion de l'industrie militaire) fait partie d'un processus plus ou moins spontané de restructuration et d'actualisation de l'économie faisant intervenir de nouveaux procédés de production. C'est pourquoi la charge de la reconversion incombe en grande partie à l'industrie plutôt qu'aux autorités nationales ou locales"<sup>182</sup>.

Mieux encore, les pays africains gagneraient à se spécialiser dans les "technologies simples" qu'à vouloir, eux aussi, tirer des avantages économiques dans les "technologies dures"<sup>183</sup> pour lesquelles ils sont fatalement défavorisés. Toutefois, l'adoption d'une politique de restructuration du secteur militaire pose plusieurs problèmes qui se présentent comme des obstacles ou les contraintes à la réalisation des objectifs du désarmement comme conditionnement du développement.

## **§2 : LES OBSTACLES ET LES CONTRAINTES DE L'AJUSTEMENT STRUCTUREL DU SECTEUR MILITAIRE ET LES STRATEGIES POUR LES SURMONTER**

Les politiques d'ajustement du secteur de la défense en Afrique peuvent être confrontées à un certain nombre de difficultés. En d'autres termes, certains obstacles peuvent enfreindre le processus de restructuration et de réorganisation du secteur militaire africain. Au-delà des difficultés structurelles liées aux contraintes de transition qu'il faudra gérer et maîtriser<sup>184</sup>, d'autres obstacles concernent la question de la disponibilité de données et d'informations sur le secteur de la défense (A) et surtout la réticence des forces armées et des travailleurs du secteur militaire (B).

---

181 Id.

182 Ibid., pp. 426 et 427.

183 Jacques FONTANEL, *L'économie des armes*, op. cit., p. 46.

184 Les difficultés structurelles liées à l'ajustement seront abordées au niveau de la deuxième section de ce chapitre.

## A - La carence des données fiables et l'importance du système normalisé de publication des dépenses militaires

Des politiques rationnelles en vue de l'ajustement structurel de la défense doivent avoir pour élément de base la disponibilité des informations sur le secteur militaire. Ces données constituent donc le point de départ ; elles sont indispensables à plus d'un titre . D'abord, elles permettent de mieux évaluer l'échelle du problème, c'est-à-dire de mieux apprécier l'impact socio-économique du détournement des ressources : elles permettent aux pouvoirs publics et aux experts d'estimer, à moyen ou à long terme, les coûts et les avantages socio-économiques d'une politique de désarmement pour le développement. Ce qui voudrait dire qu'en l'absence des informations détaillées et fiables, il est très difficile, voire impossible, de savoir si une politique africaine de désarmement sera ou non efficace sur le plan technique et avantageuse sur le plan socio-économique. En d'autres termes, "des informations objectives sont nécessaires pour qu'il y ait un débat rationnel sur les dépenses militaires et le désarmement"<sup>185</sup>.

Mais, l'inquiétude naît surtout du fait que les Etats dissimulent les informations sur leur secteur militaire à cause de sa sensibilité pour leur sécurité : "il est inévitable que le secret défense et le souci de la "sécurité nationale" affectent sur le plan qualitatif et quantitatif les données publiquement disponibles sur les défenses militaires"<sup>186</sup>. Cela dit, force est de souligner (une fois de plus) les problèmes méthodologiques liés à l'évaluation des dépenses militaires et les mécanismes utilisés par les pouvoirs publics pour les falsifier ou pour les dissimuler : le caractère secret des informations, l'ambiguïté de la double comptabilisation, les débudgétisations, l'agrégation, les manipulations sur devises, la fluidité de la question de l'aide et des dettes militaires , la variété de sources d'informations, etc<sup>187</sup>.

Face à l'importance des données sur les dépenses militaires pour la réalisation des politiques de désarmement, l'O.N.U. avait pris une initiative en vue de la création d'un registre de publication des armes classiques<sup>188</sup>. Suivant cette initiative, tous les Etats membres sont tenus de fournir des données sur les transferts internationaux d'armes effectués avec les autres pays, ainsi que des informations sur leurs dotations militaires et leurs achats liés à la production nationale. Selon l'U.N.I.D.I.R., "un tel registre pourrait servir à créer une banque de données plus générales permettant d'identifier les principales entrées et sorties du secteur de la défense dans le monde"<sup>189</sup>. Mais est regrettable de noter que malgré les avantages de cette option, peu

---

185 U.N.I.D.I.R., *Aspects économiques du désarmement*, op. cit., p. 21.

186 Ibid., p. 17.

187 Pour une analyse détaillée de toutes ces difficultés, voir supra, Chapitre IV.

188 Cf. Résolution 46/36 L de l'Assemblée Générale de l'O.N.U.

189 U.N.I.D.I.R., *Aspects économiques du désarmement*, op. cit., p. 21.

de pays membres de l'"Organisation Universelle" publient des informations fiables sur leurs dépenses militaires.

En fait, pour favoriser la mise sur pied et l'efficacité des politiques de désarmement ou d'ajustement structurel de la défense, tous les pays africains doivent adopter de manière standard, un "système normalisé" en vue de la publication détaillée de leurs dépenses militaires. Ce système devra comprendre une matrice de comptabilisation des dépenses militaires regroupées en trois grandes catégories et structurées comme suit :

### **1. Catégorie I : Dépenses de fonctionnement**

#### ***A - Personnel***

1. Conscrits
2. Autres personnels militaires
3. Personnels civils

#### ***B - Charges courants et entretien***

1. Matériels courants
2. Entretien et réparation
3. Services
4. Locations

### **2. Catégorie II : Dépenses d'équipement et de construction**

#### ***A - Equipement***

1. Avions et moteurs
2. Missives
3. Ogives et bombes nucléaires
4. Navires et bâtiments de guerre
5. Véhicules blindés
6. Pièces d'artillerie
7. Autres équipements des forces armées
8. Munitions
9. Matériels électroniques et de communication
10. Véhicules militaires non-armés

#### ***B - Construction***

1. Bases aériennes

2. Sites de lancement de missiles
3. Bases navales
4. Installations électriques et électroniques
5. Constructions destinées au personnel
6. Installations médicales
7. Entrepôts et dépôts de ravitaillement
9. Centres de commandement et d'administration
10. Fortifications et abris

### 3. Catégorie III : Recherche - Développement militaire

#### *A - Recherche fondamentale et recherche appliquée*

#### *B - Développement, expérimentation et évaluation*

Il convient de noter que cette grille de publications des dépenses militaires, constituée par l'O.N.U.<sup>190</sup>, concerne aussi bien les "Etats dotés d'armes nucléaires" (E.D.A.N.) que les "Etats non dotés d'armes nucléaires" (E.N.D.A.N.), les pays producteurs d'armes et les pays non producteurs d'armes, les P.D et les P.E.D., d'où son universalité.

L'adoption par les pays africains de ce système normalisé pourrait être avantageuse pour plusieurs raisons.

Premièrement, elle leur permettrait de fournir des rapports annuels sur leurs dépenses militaires à partir des critères communs, d'où son uniformisation.

Deuxièmement, ce système renforcerait la transparence et l'ouverture dans le domaine militaire et aurait ainsi pour effets d'atténuer la méfiance et de faciliter des initiatives unilatérales, bilatérales et même multilatérales en vue du gel et de la réduction des dépenses militaires.

Troisièmement, cette matrice pourrait favoriser la comparaison des dépenses militaires à partir d'une formule commune acceptable par tous les pays quel que soit leur système de budgétisation. A cet effet, ce système constitue "un cadre universel grâce auquel les Etats dotés de systèmes sociaux et économiques différents pourraient communiquer des informations d'une façon comparable"<sup>191</sup>.

---

190 Cf. Rémy HERRERA, op. cit., p. 17.

191 ANNUAIRE DES NATIONS UNIES SUR LE DESARMEMENT, op. cit., p. 423.

Quatrièmement, le système normalisé pourrait, en améliorant la diffusion de données sur les forces armées et l'armement, "contribuer à réduire les tensions dans les régions et éviter les interprétations erronées des intentions et des capacités militaires des autres pays ainsi que les erreurs de calculs"<sup>192</sup>.

Cinquièmement enfin, cette grille pourrait permettre d'avoir des informations objectives et uniformes sur le secteur de la défense nationale indépendamment de la variabilité des sources d'informations car, l'une des difficultés en matière de publication de données sur les dépenses militaires restent la diversité de critères et d'indices adoptés par les différentes institutions nationales et internationales chargées du traitement, de la gestion et de la diffusion des informations sur le secteur militaire<sup>193</sup>.

## B - La réticence et l'opposition des groupes officiant dans le secteur de la défense

Le processus d'ajustement structurel de la défense peut être torpillé ou menacé par les "personnes" officiant directement ou indirectement dans le secteur militaire. Il s'agit des "groupes susceptibles de subir des pertes"<sup>194</sup> en raison d'une politique de désarmement : manifestement ils s'opposeront à la réduction des dépenses militaires car, celle-ci inéluctablement, entraînerait une lésion de leurs intérêts. Parmi ces groupes, on peut citer le Ministère de la Défense (en tant qu'administration), les forces armées, les entreprises ou les syndicats des employés du secteur militaire, les populations des régions et agglomérations tributaires des dépenses ou des installations militaires, bref tous les groupes et composantes des complexes militaro - industrielles tenteront de préserver leurs intérêts d'une manière ou d'une autre.

Dans leurs revendications, ces groupes vont mener des actions communes ou individuelles, et ce, suivant le centre d'intérêts et le degré d'organisation de chacun d'entre eux. Par exemple, le Ministère de la Défense, les officiers militaires et l'ensemble des forces armées pourront constituer des puissants lobbies qui chercheront par tous les moyens à protéger leurs budgets. Leurs arguments seront aussi différenciés que possible ; ils pourront par exemple invoquer la nécessité de la préservation d'une "défense forte"<sup>195</sup>, celle qui n'est pas "diminuée" ; ce qui suppose des moyens importants tant au niveau matériel, humain que financier. Ils pourront également souligner les menaces permanentes pesant sur la sécurité, les incertitudes

---

192 Ibid., p. 424.

193 Cf. ANNEXE N°2.

194 U.N.I.D.I.R., *Aspects économiques du désarmement*, op. cit., p. 22.

195 Ibid., p. 79.

générales quant à l'avenir de la nation ou même "l'apparition possible de nouveaux risques"<sup>196</sup> comme le terrorisme international et ses autres variantes génératrices de l'insécurité.

D'autres groupes également, comme les scientifiques et les syndicats, pourront s'opposer au désarmement en s'inquiétant par exemple au sujet des conséquences qu'auront sur la technologie, l'emploi et la situation sociale, les politiques de reconversion ou l'annulation des projets d'équipements, etc. Ils pourront aussi se préoccuper des conséquences économiques et sociales que pourrait entraîner la fermeture des bases militaires dans les zones rurales éloignées n'offrant guère d'autres possibilités d'emplois que dans le secteur militaire.

Tous ces arguments susceptibles d'orienter l'action des groupes d'intérêts du secteur militaire sont compréhensibles et même légitimes car, il s'agit pour eux de préserver certains acquis par rapport à leur propre situation et non par rapport à la situation de la nation en et de ses options politico-économiques. Selon le Colonel Anthony MARLEY, Conseiller politique et militaire pour l'Afrique au Département d'Etat (Etats-Unis), lors d'une émission télévisée diffusée le 2 Novembre 1993 général. En ce qui concerne la question de la préservation de la sécurité, tout dépend du gouvernement en place sur le réseau "Worldnet", "lorsqu'un gouvernement envisage une réduction de son budget de départ ou une diminution des effectifs militaires, il doit avant tout examiner la sécurité nationale et les ressources dont il dispose avant de prendre une décision"<sup>197</sup>.

Qui plus est, la prise en compte des conséquences des dépenses militaires et de la militarisation non seulement sur le processus de développement mais aussi sur l'équilibre socio-politique national est indispensable. Plus exactement, entre les effets négatifs d'une politique de désarmement et ceux d'une politique de militarisation outrancière, il y a une grande différence, la préférence pour les premières ne devrait plus faire de doute : ceux-là sont localisés, temporels et sectoriels alors que ceux-ci sont globaux, indéterminés et limités dans le temps et dans l'espace.

Selon l'U.N.I.D.I.R., en cas de désarmement, les groupes intérêts du secteur militaire pourront également utiliser plus d'un moyen pour faire pression sur les gouvernements. Par exemple, "les Ministères de la Défense et les forces armées, pour se protéger contre les réductions substantielles de crédits, promettent d'améliorer le rendement par la concurrence, l'évolution vers le secteur civil, la rationalisation et la collaboration internationale"<sup>198</sup>. Une telle option serait fort louable puisqu'étant compatible avec les objectifs de restructuration de la

---

196 Id.

197 Cité par *Afrique/Etats-Unis*, "La réorganisation militaire dans le monde", n° 1/94, Janvier 1994, p. 7.

198 U.N.I.D.I.R., *Aspects économiques du désarmement*, op. cit., p. 79.



défense : rentabiliser et capitaliser les dépenses et les ressources du secteur militaire. Dans le même sens, d'autres forces militaires offriront de réduire fortement à l'avenir les dépenses prévues ou chercheront à protéger leurs droits de propriétés traditionnels et leurs grands projets (prestigieux) d'armements et d'équipements coûteux.

En effet, ces risques semblent plus grands du côté des militaires car, leurs protestations peuvent aller jusqu'à déclencher des coups d'état (militaires) et même engendrer des guerres civiles interminables. Les autres groupes d'intérêts susceptibles de pâtir de la réduction des crédits de la défense (comme les civils) pourront eux aussi mener des actions graves ou s'associer aux "hommes en tenue". Ils pourront exiger des compensations et leurs revendications auront inévitablement des conséquences politiques puisque, "les gouvernements cherchant à se faire réélire, devront inéluctablement tenir compte des sentiments et des appréhensions de l'électorat formé en majorité des populations de villes tributaires des sociétés (travaillant pour la défense) et des bases militaires"<sup>199</sup>.

En revanche, l'avènement de la démocratie en Afrique pourrait également être un facteur favorable pour la réorganisation militaire, surtout si cette nouvelle donne politique redéfinit le rôle de l'armée dans la nouvelle société libérale africaine, si cette réorganisation est initiée par le gouvernement légitime. Telles sont les idées du Colonel MARLEY qui, évoquant les inquiétudes et les difficultés que peut susciter chez les militaires la réduction de leurs effectifs, a tenu à préciser qu'"une telle décision appartenait au gouvernement élu et s'inscrivait dans un processus démocratique"<sup>200</sup>.

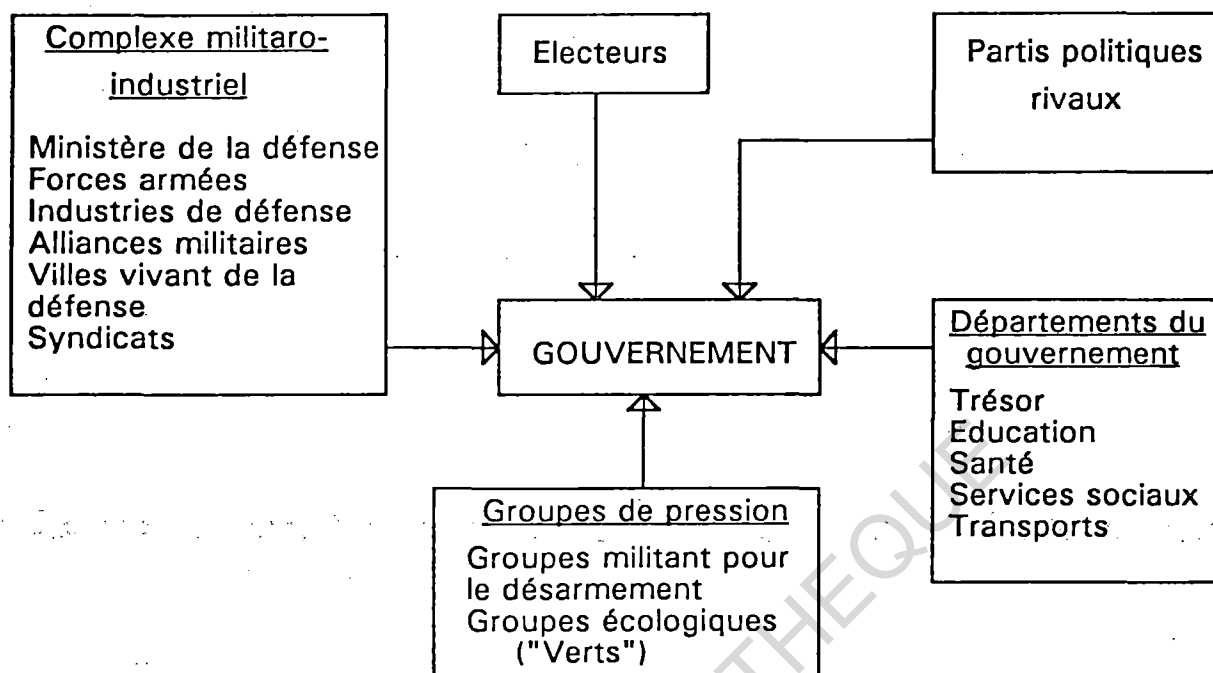
Ces réticences et revendications témoignent donc de la complexité de toute politique de désarmement, mais aussi de son importance socio-économique et politique. La figure ci-dessous présente les différents groupes intérêts leurs positions divergentes sur le désarmement, et surtout, elle montre la place centrale du gouvernement par rapport à la décision de restructuration du secteur militaire.

---

199 Ibid., p. 80.

200 Cité par *Afrique/Etats-Unis*, op. cit., p. 7.

Figure n°4 : Groupes d'intérêts et désarmement



Source : U.N.I.D.I.R, *Aspects économiques du désarmement : le désarmement en tant qu'investissement*, op. cit., p. 80.

Selon cette figure, l'Etat qui décide de désarmer ne sera pas uniquement menacé par les groupes du complexe militaro-industriel composé du Ministère de la Défense, des forces armées, des industries de défense, des alliances militaires, des populations des villes vivant de la défense et des syndicats. D'autres groupes de pression (militant pour le désarmement) comme les groupes écologiques, les autres départements ministériels susceptibles de bénéficier des retombées du désarmement, feront également pression sur le gouvernement afin qu'il accélère le processus de restructuration. Par ailleurs, l'Etat aura aussi à faire face aux options et aux prises de positions divergentes des différents partis politiques, ainsi qu'aux besoins des électeurs. Bref, tous les acteurs du jeu politique (démocratique) chercheront à influencer la décision de l'Etat dans un sens ou dans un autre, et suivant les intérêts de chacun ; d'où la position délicate du gouvernement en matière de désarmement.

Mais la délicatesse de sa position centrale peut être atténuée si l'Etat prend des mesures appropriées :

- la sensibilisation de l'opinion publique, afin qu'elle puisse comprendre que les politiques de désarmement ne signifient pas abolition des forces de défense, mais plutôt restructuration du secteur militaire : "les résistances créent un problème pour les gouvernements qui doivent

sensibiliser l'opinion publique et tous les intéressés sur ces avantages à long terme qu'il est possible de retirer du désarmement"<sup>201</sup> ;

- l'organisation ou la tenue des conférences avec les groupes du secteur militaire, afin de leur faire savoir qu'il s'agit de réorientation et de redéploiement des ressources utilisées par la défense vers une plus grande rentabilité ;

- prendre des dispositions en vue de mettre sur pied des mesures d'accompagnement tant au plan institutionnel, social qu'économique ou financier (subventions, dédommagements, crédits).

Ce n'est que dans ces conditions que les pays africains pourraient mieux tirer profit des dividendes du désarmement après l'adoption des politiques d'ajustement du secteur militaire.

## SECTION II

### LE DESARMEMENT COMME FACTEUR REEL DE DEVELOPPEMENT OU COMMENT RENTABILISER LES DIVIDENDES DU DESARMEMENT

Après la restructuration du secteur militaire, comment le désarmement pourra-t-il stimuler le processus de développement des pays africains ? Ainsi se trouve posé le problème de l'utilisation ou de la capitalisation des "dividendes du désarmement"<sup>202</sup> rendus disponibles par l'ajustement du secteur militaire. Il s'agit de la question de la "développementalité du désarmement" : sa capacité à stimuler le développement.

En effet, lorsqu'on parle des "dividendes du désarmement", on fait généralement allusion aux profits et avantages susceptibles d'être concédés par toute politique de réglementation du secteur militaire ou des armements. Le plus important de ces avantages est la paix : "l'un des premiers dividendes de la paix est la paix elle même", selon les experts de l'U.N.I.D.I.R.<sup>203</sup>. En plus de la paix, le désarmement a des retombées socio-économiques qui se résument à la promotion du secteur civil de l'économie. Mais selon les mêmes experts, la question des dividendes du désarmement est sujette à plusieurs interprétations qu'il faille analyser au préalable.

---

201 U.N.I.D.I.R., *Aspects économiques du désarmement*, op. cit., p. 22

202 On utilise concurremment les expressions "dividendes du désarmement" ou "dividendes de la paix", pour désigner les profits ou les retombées socio-économiques et politiques du désarmement.

203 U.N.I.D.I.R., *Aspects économiques du désarmement*, op. cit., p.77.

Les dividendes de la paix peuvent être compris à trois niveaux différents :

- on peut y voir une simple réaffectation de ressources publiques de la défense à d'autres rubriques du budget national. Il s'agit là de la "vision ignorante"<sup>204</sup> car, les dividendes du désarmement ne signifient pas tout simplement réaffectation des ressources jadis utilisées dans le secteur militaire au secteur civil ;

- on peut également envisager les dividendes de la paix comme une simple substitution des activités de défense par les activités économiques. Il s'agit là de la "vision simpliste"<sup>205</sup> car, une telle substitution serait extrêmement complexe et sujette à plusieurs difficultés d'ordre structurel ;

- enfin, les dividendes du désarmement peuvent être conçus comme un ensemble de politiques exigeant une réaffectation radicale des ressources, comportant des coûts et exigeant du temps car, "on ne s'adapte pas instantanément au changement"<sup>206</sup> : il faut des sacrifices. Il s'agit là de la "vision éclairée"<sup>207</sup>, celle qui admet que toute politique de désarmement pour le développement comporte des coûts et des complications causés aussi bien par le réajustement du secteur militaire que par la réaffectation des ressources libérées au secteur civil. Telle est l'idée sous-jacente du "désarmement comme facteur réel de développement" en Afrique. Pour mieux apprécier celle-ci, il semble judicieux d'analyser au préalable l'impact socio-économique et structurel d'une telle politique (§1), avant de s'interroger sur l'utilisation des ressources libérées par le désarmement (§2).

## §1 : L'IMPACT SOCIO-ECONOMIQUE DE L'AJUSTEMENT DU SECTEUR DE LA DEFENSE

Un certain nombre de questions retiennent l'attention de tous lorsqu'on parle du désarmement pour le développement ou de "la développementalité du désarmement" en Afrique :

- quels seraient les effets des mesures d'ajustement structurel du secteur militaire, ou du désarmement, sur les budgets militaires et sur l'équilibre ou du moins la situation socio-économique des pays concernés ?

---

204 Id.

205 Id.

206 Id.

207 Id.

- quelles parts des budgets nationaux et des activités économiques nationales auparavant consacrées à des fins militaires pourraient être directement réaffectées à d'autres secteurs du développement ?

Tels sont, entre autres, les principaux problèmes posés par la restructuration du secteur de la défense et les dividendes du désarmement. Réunis en une seule interrogation, ces deux problèmes se ramènent à la question de "l'efficacité du lien entre le désarmement et le développement en Afrique". Selon des experts de l'O.N.U., "la relation entre le désarmement et le développement est généralement considérée comme positive car, une réduction du niveau d'efforts militaires peut en effet créer un nouvel apport des ressources pour des activités sociales et économiques qui, sans cela, ferait défaut"<sup>208</sup>. A propos de l'efficacité socio-économique du désarmement, deux aspects sont à relever : le désarmement entraîne effectivement quelques coûts structurels qui remettent souvent en cause l'importance des dividendes de la paix (A) ; ensuite, le désarmement entraîne des avantages socio-économiques à long terme et pourrait de ce fait, influencer positivement le processus de développement (B). Comment peut-on expliquer cela ?

### A - Quelques coûts structurels

Le processus de désarmement peut impliquer des coûts en échange des avantages escomptés. Il peut créer des problèmes de chômage et de sous-emploi de la main-d'oeuvre ou engendrer la sous-exploitation de certaines ressources, en particulier dans les régions vivant du secteur militaire. Ces coûts peuvent être regroupés en deux ensembles.

D'abord, une limitation des dépenses d'armements peut comporter des coûts qui s'attachent aux contraintes et exigences de la négociation, de la vérification, et de l'inspection dans l'hypothèse où cette limitation interviendrait après un accord entre les différents pays concernés. Mais, ces coûts sont d'une importance variable et relativement modeste, et peuvent même être atténués si de telles négociations sont initiées et menées sous les auspices d'une organisation internationale comme l'O.N.U. ou l'O.U.A. pour les pays africains. D'ailleurs, de l'avis des experts de l'U.N.I.D.I.R., les initiatives unilatérales en vue de la réduction des dépenses militaires permettent d'éviter certains de ces coûts<sup>209</sup>.

Ensuite, le désarmement proprement dit entraîne des coûts découlant du fait que les forces armées et les industries de défense sont obligées de libérer certaines ressources pour le secteur civil. Parmi ces coûts on peut citer ceux de la démobilisation et du réemploi éventuel

208 NATIONS UNIES, *Désarmement, En bref 63*, op. cit., p. 9.

209 U.N.I.D.I.R., *Aspects économiques du désarmement*, op. cit. p. 60.

de la main d'oeuvre militaire, ceux liés à l'utilisation des ressources dégagées par les industries de la défense, dans l'hypothèse où la reconversion (telle définie plus haut) serait adoptée. Ainsi, il pourrait en résulter des effets sur l'affectation des ressources sur la forme du travail, de capital, de matières premières, de services, d'énergie et de gestion, tant au niveau de l'économie nationale qu'au niveau d'un secteur ou d'une entreprise déterminés. Comme l'indique la figure ci-dessous, tels pourraient être "les coûts de désarmement" au cas où celui-ci serait adopté.

Cette figure décrit les effets économiques d'une réduction des dépenses militaires sur la situation des forces armées, des industries d'armements et des usines qui approvisionnent le secteur de la défense. Ces effets prennent la forme d'une libération de main-d'oeuvre, de la fermeture des bases militaires et d'usines d'armements, et de la réduction des activités des industries qui ravitaillent ces bases et ces usines. Ils peuvent avoir une dimension locale ou régionale. Au niveau global de l'économie nationale il peut y avoir des incidences directes et indirectes remarquables. L'impact direct du désarmement sera associé à la libération des ressources qui seront affectées à des emplois différents ; des effets indirects qui prendront la forme d'une réduction de la production et de l'emploi dans les secteurs fournisseurs, seront observés.

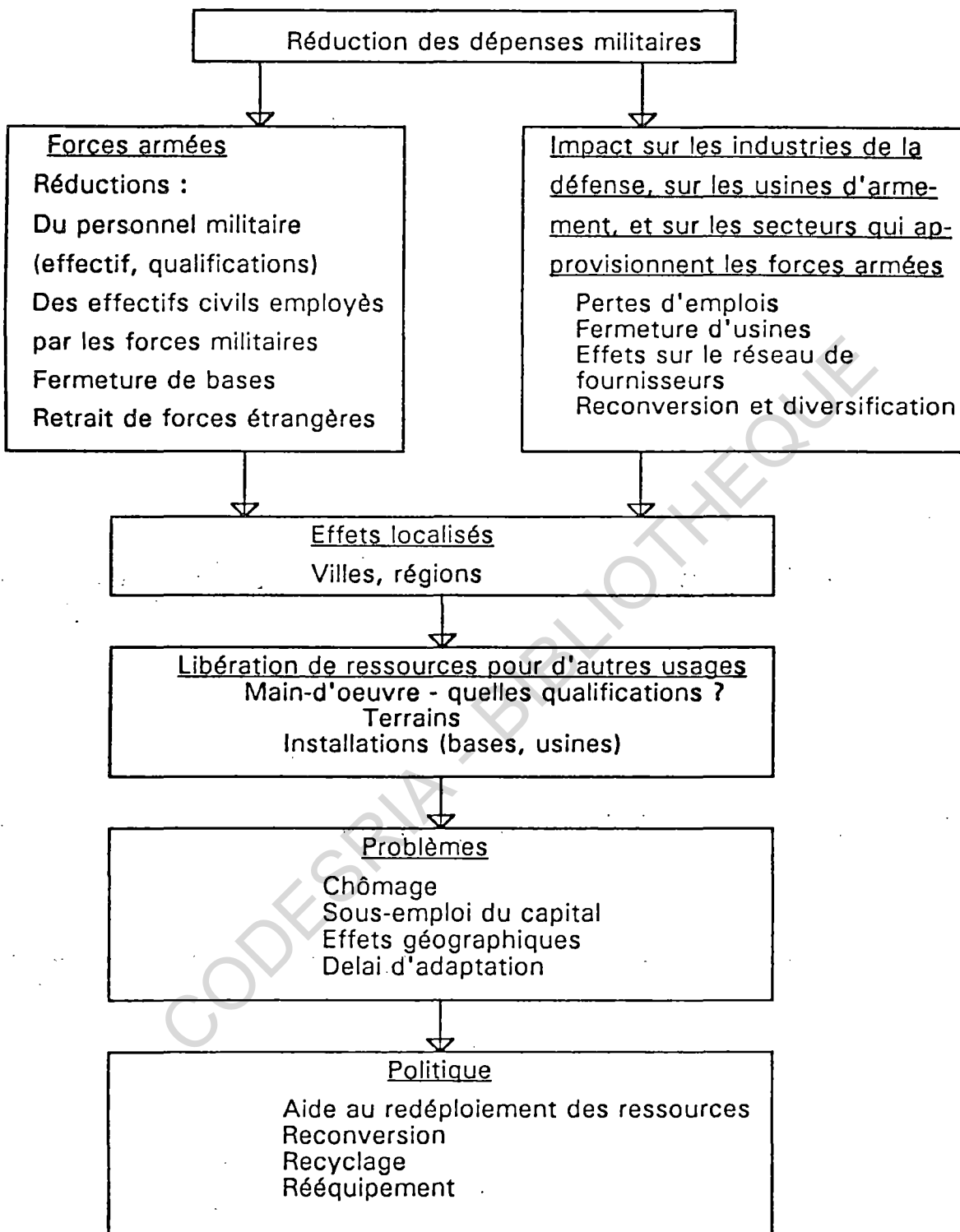
Sur le plan technique, on observera d'autres problèmes comme le chômage, le sous-emploi du capital, les effets géographiques et surtout les problèmes d'adaptation au secteur civil. Mais, "il pourrait y avoir une modification du comportement général des entreprises d'armements qui passeraient d'une dépendance à l'égard de l'Etat à une conception fondée sur l'esprit d'entreprise, le goût du risque et l'adaptation aux forces du marché"<sup>210</sup>

Pour que de tels résultats soient enregistrés, l'Etat sera dans l'obligation de prendre un certain nombre de mesures dont l'aide au redéploiement, le recyclage, le rééquipement.

---

210 Id.

Figure n° 5 : Les coûts du désarmement



Source : U.N.I.D.I.R., *Aspects économiques du désarmement*, op. cit., p. 61.

Le cadre d'analyse présenté par la figure n° 5 permet déjà de comprendre et d'évaluer les coûts et les avantages de la réduction des dépenses militaires sur le plan général. Le premier constat à relever est celui de souligner que les effets du désarmement sont différents d'une région à une autre. En deuxième lieu, on peut noter que ces effets varient suivant la nature du système économique des pays concernés. Par exemple, les anciens pays socialistes ne pourront pas les ressentir de la même manière que ceux du bloc capitaliste<sup>211</sup>.

En ce qui concerne spécifiquement les pays africains, les coûts du désarmement peuvent varier d'un pays à un autre mais avec une certaine constante : ils seront moins lourds que ceux que peuvent subir les P.D. Par exemple, en ce qui concerne les risques de chômage et de sous-emploi du capital, le désarmement peut être moins coûteux pour les pays africains car, l'emploi dans les industries de la défense est faible, étant donné que beaucoup d'entre elles sont fortement tributaires des importations d'armes et emploient un personnel expatrié.

En tout état de cause, les pays africains peuvent mieux s'adapter au changement de politiques d'allocation de ressources que les "économies en transition"<sup>212</sup> car celles-ci avaient, durant la guerre froide, consenti beaucoup d'efforts et de ressources au secteur militaire. Pour ce faire, un certain nombre de problèmes-clefs doivent être pris en compte par les pays africains :

- l'identification des industries, des régions et des localités particulièrement vulnérables aux réductions de dépenses militaires ;
- le nombre et les qualifications des personnes dont l'emploi sera supprimé dans le secteur militaire ;
- les ressources en travail et en capital qui peuvent être intégrées dans le secteur civil ;
- la connaissance du marché de l'emploi dans le secteur civil.

Tels seront, entre autres, les ingrédients qui pourront permettre aux pays africains d'obtenir des gains appréciables pour leur développement à partir du désarmement.

---

211 Ibid., pp. 67-72.

212 Selon l'U.N.I.D.I.R., une "économie en transition" est une économie qui abandonne le principe de l'affectation administrative des ressources et passe au système du marché. Cf. Ibid., p. 60.



## B - Des gains appréciables

Lorsqu'on parle de gains, on se réfère aux dividendes du désarmement. Au fond, la question des dividendes du désarmement ou des retombées socio-économiques du désarmement a donné lieu à une interprétation erronée : celle qui consiste à les envisager comme immédiatement disponibles<sup>213</sup>. Selon cette interprétation qualifiée de "mythique" par certains experts de l'U.N.I.D.I.R. le désarmement donne lieu à priori à des dividendes qui peuvent être reversés aux citoyens du pays qui a désarmé, ou bien utilisés de toutes autres manières : pour diminuer les impôts ou rembourser une part de la dette nationale, pour se doter d'infrastructures nouvelles ou remettre en état les équipements existants, ou pour financer les services sociaux...

Dans cette optique qui relève de la "vision ignorante et simpliste des dividendes du désarmement", les dépenses militaires sont considérées comme une catégorie de dépenses sociales que l'on peut transférer vers une autre catégorie "comme si on transférait de l'argent d'une poche à une autre"<sup>214</sup>. Adopter une telle position serait une façon de faire bon marché du fait que l'économie peut se reconvertir et s'adapter facilement à partir d'une réaffectation radicale des ressources, et sans qu'on procède à des ajustements réels dans la configuration de l'emploi, l'usage des capitaux, la taille et la structure des branches d'activités...

En réalité, le désarmement permet de libérer de la main-d'oeuvre, d'économiser des ressources financières et énergétiques, de récupérer certaines installations et certaines infrastructures indispensables au développement. Si bien que les experts de la "Commission Brandt" avaient sans doute raison de dire qu' "il n' y a aucune raison de douter qu'une grande partie de capitaux et de la main-d'oeuvre utilisés actuellement pour produire des armes ou pour des besoins militaires, pourrait être reconvertie et servir à la production d'équipements pacifiques indispensables au développement, ainsi qu'à celle de biens d'investissements"<sup>215</sup>. Mais, et c'est le cas de le rappeler, les problèmes et les coûts d'adaptation peuvent être importants et prolongés au point de reléguer au second plan les avantages probables du désarmement.

Il faudrait donc, parlant de l'impact des dividendes du désarmement, tenir compte de ces problèmes car, "pour rendre efficace le désarmement pour le développement, il est nécessaire de connaître les coûts inhérents à toute modification sensible des variables économiques afin de

---

213 Ibid., p. 77.

214 Id.

215 RAPPORT BRANDT, op. cit. p. 216.

mieux gérer les réticences ou les perversions de la procédure<sup>216</sup>. Ce n'est qu'à ce prix que le désarmement peut apporter des gains appréciables pour les pays ayant réorganisé leur secteur militaire. A partir de ce moment, les dividendes du désarmement cesseront d'être un mythe pour devenir réels et concrets.

En ce qui concerne les P.E.D. en général, et les pays africains en particulier, ces dividendes seront particulièrement remarquables et s'apprécieront en termes de croissance et d'investissements productifs, et par rapport aux coûts engendrés par la restructuration. Dans ce sens une étude économétrique effectuée par Lawrence KLEIN sur l'effet d'une réduction des dépenses militaires des P.E.D. sur la croissance du P.N.B. a été révélatrice des résultats très positifs : pour un échantillon donné de pays, une réduction équivalente à 1% du P.N.B. pourrait entraîner une augmentation moyenne du taux de croissance du revenu réel de l'ordre de 0,3% par an<sup>217</sup>.

Dans le même ordre d'idées, une étude prospective effectuée par le FMI avait révélé qu'une réduction de 20% des dépenses militaires dans le monde sur une période de cinq ans entraînerait une augmentation de la consommation et des investissements privés de 1% et de 2% respectivement au bout de 11 ans. Et selon ce scénario, "l'Afrique devrait enregistrer les gains économiques les plus importants"<sup>218</sup> dans l'hypothèse d'une réduction généralisée des dépenses militaires. L'une des implications majeures de cette étude réside dans le fait que la réduction des dépenses militaires dans un pays peut avoir un impact positif pour les autres, à la fois au niveau des intérêts que des échanges du fait de l'interdépendance poussée de l'économie mondiale.

Ces deux exemples montrent que les pays africains s'ils entreprennent des réductions importantes et équilibrées (dans le temps) de leurs budgets militaires, ils peuvent avoir des résultats socio-économiques positifs à moyen ou à long terme. Donc, il y a une adéquation entre le niveau de compressions de budgets militaires, le temps ou la durée, et l'importance des avantages économiques escomptés : plus le taux de compression est élevé, plus la durée est longue et déterminée, et plus les résultats économiques seront importants<sup>219</sup>.

L'aspect positif de l'impact socio-économique des réductions des dépenses militaires devrait encourager les pays africains à adopter des politiques d'ensemble ou unilatérales en

---

216 Jacques FONTANEL, "L'intérêt d'un fonds international de désarmement pour le développement", op. cit., p. 567.

217 Cf. Lawrence KLEIN, op. cit., p. 6.

218 Cf. *Afrique/Etats-Unis*, "L'impact économique de la réduction militaire", op. cit., p. 7.

219 Cf. NATIONS UNIES, *Rapports entre le désarmement et le développement*, Série d'études 5, op. cit., p. 109.

matière de désarmement. Tant il est vrai que les résultats économiques de ces politiques dépendront largement de la manière dont les ressources libérées seront utilisées : "les dividendes du désarmement peuvent contribuer à la solution des problèmes économiques et sociaux d'un pays selon leur importance et l'utilisation qui en est faite"<sup>220</sup>. Donc cette utilisation doit être rationnelle pour être économiquement et socialement efficace.

## **§2 : LA RATIONALISATION DES DIVIDENDES DU DESARMEMENT : DEFINIR DE NOUVELLES PRIORITES POUR LA REAFFECTATION DES RESSOURCES LIBEREES**

Si une politique du désarmement bien menée peut rendre disponibles des ressources nécessaires pour le développement, leur utilisation reste le problème le plus déterminant car, la réaffectation des dividendes ne doit pas se faire de manière hasardeuse : "en cas de désarmement, les gouvernements des pays concernés doivent mettre sur pied des politiques fondées sur de nouvelles priorités"<sup>221</sup>. Ce n'est qu'en respectant cet ordre de priorités que les ressources libérées par l'ajustement du secteur militaire pourraient s'avérer profitables pour le développement. Donc afin de garantir "l'effet catalyseur de la réaffectation"<sup>222</sup> sur le processus de développement, les Etats doivent jouer le rôle d' "arbitres économiques" en procédant par une redistribution efficace des ressources avec priorité aux secteurs porteurs d'espoir. Il s'agit ainsi d'une gestion rationalisée et "capitalisée" des dividendes du désarmement vers une plus grande rentabilité socio-économique.

En réalité pour assurer cet effet catalyseur, les gouvernements africains devront tout d'abord choisir entre le secteur privé et le secteur public de l'économie (A), avant d'adopter des mesures concrètes pour l'affectation des ressources libérées aux secteurs traditionnels de développement : secteur primaire en mettant l'accent sur l'agriculture (B), secteur secondaire en privilégiant les industries légères (C), secteur tertiaire en donnant la priorité à la santé, l'éducation (D), etc.

### **A - Choisir au préalable entre le secteur privé et le secteur public**

Comme l'avait souligné la Commission Brandt, il ne fait plus de doute que par le biais de la réaffectation des ressources libérées, le désarmement se veut être un facteur favorable pour le développement en particulier dans les P.E.D.. Selon cette commission chargée des

---

220 U.N.I.D.I.R., *Aspects économiques du désarmement*, op. cit., p. 77.

221 Oumarou CHINMOUN, op. cit., p. 60.

222 NATIONS UNIES, *Rapports entre le désarmement et le développement*, Série d'études 5, op. cit., p. 110.

problèmes de développement international, "si seulement on affectait au développement une partie de l'argent, de la main-d'oeuvre et de la recherche consacrés à la préparation de la guerre, les perspectives d'avenir du Tiers-Monde seraient tout à fait différentes"<sup>223</sup>. Une telle présomption frise un peu "le mythe des dividendes du désarmement" car, cela n'est pas aussi simple et évident. Encore faudrait-il que les pays concernés puissent non seulement maîtriser les coûts de l'ajustement mais aussi mettre sur pied un certain nombre de politiques en vue de l'affectation de ces ressources. Parmi ces politiques, les décideurs devront choisir entre le secteur public et le secteur privé de l'économie nationale en tenant compte des avantages et des inconvénients de l'un et de l'autre secteur avant d'investir les dividendes disponibles.

Fondamentalement, le secteur privé est le plus productif surtout lorsque le système privilégie l'économie de marché. Il faudra donc laisser agir les forces du marché : la loi de l'offre et de la demande, la compétitivité sur la base du rapport prix / qualité, ou la concurrence... Tandis que dans le secteur public, la présence de l'Etat ou le "trop-d'Etat", risque d'influencer négativement les résultats économiques car, après réduction l'Etat doit être présent pour mettre sur pied des politiques devant guider le processus de transition, mais à terme, une "étatisation à outrance" de ce processus risquerait de compromettre son efficacité. Donc, tout sera question de "timing" et de degré d'interventionnisme étatique ; c'est-à-dire que l'Etat doit savoir jusqu'où il doit être mêlé au processus.

A propos de la question du choix entre secteur public et privé, un modèle simple permet d'affirmer que : "le rapport éventuel entre le désarmement et les résultats économiques est très complexe"<sup>224</sup>. Cette complexité peut être mieux comprise, ou analysée à partir d'un schéma présentant les différents scénari de réduction-affectation des ressources du secteur militaire libérées par le désarmement (cf. figure n° 6).

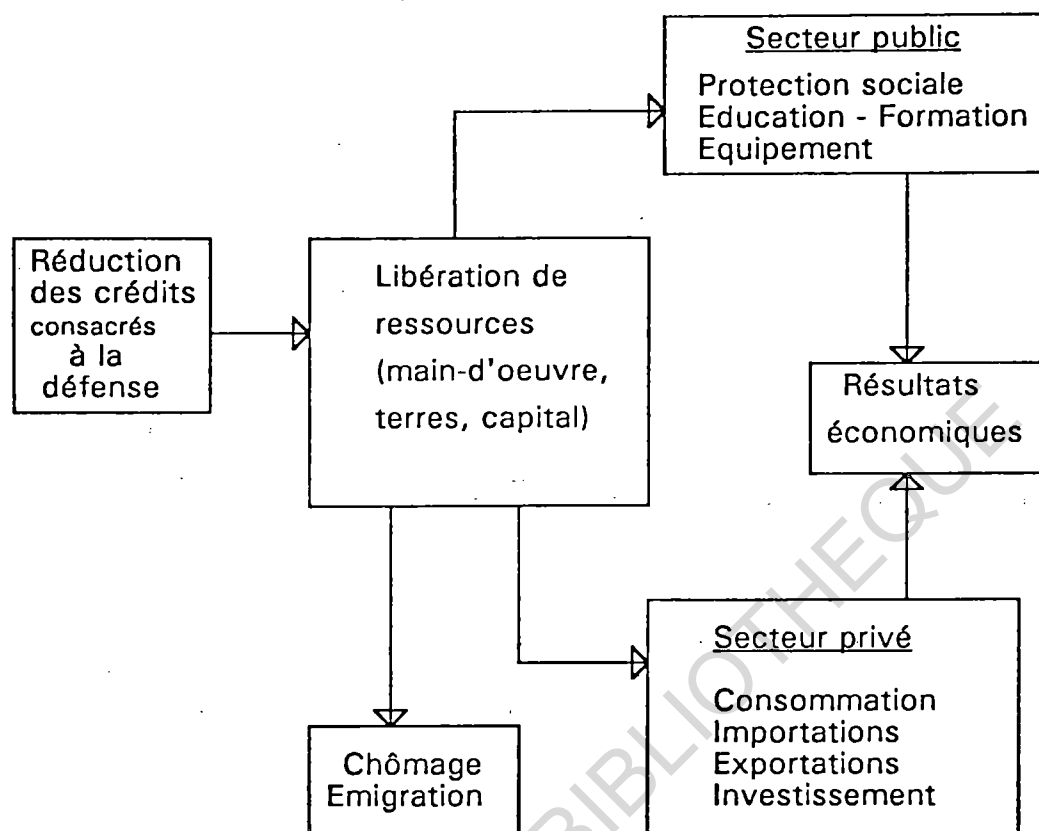
Il ressort de cette figure qu'en réduisant les dépenses de la défense, on peut réaliser des économies budgétaires, lesquelles libéreront des crédits pouvant répondre à d'autres demandes de fonds publics (santé et éducation, par exemple), ou pourront être reversées aux citoyens du pays sous forme de diminution des impôts. Ces ajustements financiers entraîneront à leur tour une modification des flux de ressources réelles ou physiques : les terres, la main-d'oeuvre, les capitaux, etc. Selon la "vision simpliste et ignorante" des dividendes du désarmement, une fois ces ressources libérées et affectées, le processus peut s'arrêter à ce niveau, les résultats économiques étant déjà garantis.

---

223 RAPPORT BRANDT, op. cit., p.205.

224 U.N.I.D.I.R., *Aspects économiques du désarmement*, op. cit. p. 78.

Figure n° 6 : Défense et résultats économiques



Source : U.N.I.D.I.R., *Aspects économiques du désarmement*, op. cit., p. 78.

Or, il ressort de ce schéma que beaucoup reste encore à faire. Le secteur militaire libérera effectivement de la main-d'oeuvre de compétences diverses, ainsi que des capitaux sous plusieurs formes : excédant de bases militaires, capacités de fabrication, et tous les autres facteurs de production disponibles. Ces ressources resteront dans la plupart de cas, inutilisés (chômage et sous-emploi), d'autres pourront même changer de cadre (émigration). Mais, elles trouveront des emplois différents soit dans le secteur public, soit dans le secteur privé. Il s'agit là du scénario de la "vision éclairée" des dividendes de la paix, celle qui envisage et prend en compte les effets pernicioeux de la réduction ou de la reconversion militaires.

Selon la figure ci-dessus, "l'ampleur des effets des dividendes de la paix sur les résultats économiques (emploi, croissance, inflation et autres indicateurs économiques) sera fonction de la répartition qui en sera faite entre le secteur public et le secteur privé, et aussi entre investissement et consommation"<sup>225</sup>. Il faudra donc songer à choisir entre la consommation

225 Ibid., pp. 78 et 79.

(publique ou privée) et l'investissement (public ou privé)<sup>226</sup>. Il est certain que des dividendes de la paix affectés à des investissements privés ou à des investissements publics d'éducation et de formation (capital humain) et d'infrastructures stimuleront davantage l'économie ; notamment la croissance que ceux qui seront consacrés par exemple à des dépenses de protection sociale, même si ces dernières favorisent la poursuite des objectifs sociaux.

Force est de souligner que, quel que soit le secteur choisi, cela exigera de l'Etat une politique de gestion intégrée. Et après cela, il passera à la deuxième étape : celle de l'affectation intersectorielle des dividendes, en tenant compte des réalités et des besoins du pays par rapport à chaque secteur d'activités (tertiaire, secondaire et primaire).

### **B - Dans le secteur primaire, investir dans le domaine agricole et alimentaire**

La politique de réaffectation des ressources libérées par le désarmement devra placer en tête des priorités le secteur primaire du développement : celui-ci englobe toutes les activités qui mettent l'homme en contact direct avec la nature. A ce titre, il concerne l'agriculture, la pêche et les forêts, les mines et énergies, etc. Il ne fait plus de doute que la majorité des pays africains ont une économie reposant essentiellement sur ce secteur<sup>227</sup>.

Dans ce secteur, l'agriculture est l'activité la plus importante en termes d'emploi et de productivité : "le domaine agricole est la principale source de croissance en Afrique Subsaharienne", suivant les conclusions d'une étude de la Banque Mondiale<sup>228</sup>. Quelques chiffres suffisent pour illustrer cela.

En Afrique de l'Ouest, l'agriculture et la pêche représentent un pourcentage remarquable du P.I.B., quelques exemples peuvent être cités : la Guinée Bissau : 61% du P.I.B. (en 1967), le Ghana : 49% (1988) ; la Sierra Leone : 46% (1988) ; le Burkina Faso et le Mali : 39% (1988).

L'Afrique centrale ne fait pas d'exception à la règle ; la part de l'agriculture et de la pêche dans le P.I.B. en 1988 était de 57,9% pour la Guinée Equatoriale, 56% pour le Burundi ; 47% pour le Tchad ; 46 et 38% (chiffres de 1987) pour l'Angola et le Rwanda respectivement.

---

226 A priori, les dividendes qui seront affectés aux secteurs d'investissement seront plus productifs que ceux des secteurs de consommation, du fait du degré d'absorption de ces derniers.

227 A propos de l'importance du secteur primaire dans l'économie des pays africains, lire L'ANNUAIRE JEUNE AFRIQUE 91, op. cit., avec des données sur la situation agricole de chaque pays.

228 BANQUE MONDIALE, *L'Afrique Subsaharienne : de la crise à une croissance durable*, op. cit., p.106.

En Afrique australe, le secteur agricole et la pêche dominent tous les autres secteurs dans plusieurs pays : tel est le cas du Mozambique où ils représentaient 62% du P.I.B en 1988. Seule l'Afrique du Sud fait exception à cette règle, car dans ce pays, ce pourcentage n'était que de 7% en 1988.

Au regard de ces chiffres<sup>229</sup>, ce qui frappe le plus, ce n'est pas surtout leur importance, mais plutôt le degré de négligence dont sont victimes ces secteurs sur lesquels reposent les économies africaines par rapport aux secteurs militaires (coûts d'opportunité). La conséquence de cette négligence est la faillite de ces secteurs. Selon la Banque Mondiale, par exemple, au cours des 30 dernières années, la production agricole en Afrique Subsaharienne n'a augmenté que de 2% par an ; les exportations agricoles ont diminué tandis que les importations alimentaires se sont accrues d'environ 7% par an à cause de la famine qui sévit dans cette région. Or, malgré la croissance rapide de ces importations (alimentaires), on comptait en moyenne au début des années 80, une centaine de millions d'Africains sous-alimentés, et beaucoup plus encore durant les années de mauvaises récoltes<sup>230</sup>. Les pénuries graves sont encore plus courantes alors que la faim et la malnutrition restent remarquables dans le continent.

A ce sujet, et selon des estimations de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (F.A.O.) basées sur la répartition du revenu et le lien entre cette répartition et la consommation de denrées alimentaires, le nombre d'africains sous-alimentés est en augmentation : il pourrait passer de 180 millions de personnes actuellement à 300 millions de personnes, soit 32% de la population du continent. Donc, la crise de la production agricole et alimentaire en Afrique a eu pour manifestation évidente la baisse généralisée de la consommation alimentaire. Pourtant, le potentiel agricole africain est extrêmement important et varié<sup>231</sup>.

Pour faire face à ces difficultés (qui ne sont pas les seules), il faut augmenter la productivité du secteur agricole. Or, cela suppose réunis tous les facteurs de production : main-d'oeuvre nombreuse et qualifiée, capital, technologie, sans lesquels la valorisation du potentiel agricole africain ne peut être possible. Les ressources libérées par le désarmement, fussent-elles peu significatives sur le plan quantitatif, ne pourraient-elles pas contribuer ( dans une moindre mesure) à la recherche de cette productivité ? En d'autres termes, dans leur

---

229 A propos de ces chiffres ,et de ceux des autres pays africains, voir L'ANNUAIRE JEUNE AFRIQUE 91, op. cit.

230 Cf. BANQUE MONDIALE, *L'Afrique subsaharienne : de la crise à une croissance durable*, op. cit., p.106.

231 Id.

politique de réallocation des ressources libérées, les Etats africains devraient privilégier le secteur agricole avant de se pencher sur les besoins du secteur industriel.

Mais, il convient de mentionner qu'il ne s'agit pas d'abandonner les autres secteurs d'activités, mais plutôt il s'agit d'une politique de réaffectation rationnée qui doit tenir compte du poids (relatif et non absolu) de chaque branche d'activités dans le processus de développement. Donc les mines et énergies par exemple ne doivent pas être subsidiarisées ou abandonnées car elles constituent elles aussi des secteurs importants sur lesquels comptent la plupart des pays africains<sup>232</sup>.

### **C - Dans le secteur secondaire, donner la priorité aux industries légères**

Le secteur secondaire occupe une place de choix dans toute économie qui se veut viable et compétitive<sup>233</sup>. IL n'est pas exagéré de dire que le degré de productivité de ce secteur est la mesure de l'intégration de l'économie nationale, régionale et internationale : la plupart des pays dits "développés" aujourd'hui sont ceux qui ont réussi à maîtriser le secteur industriel.

Concrètement, ce secteur est celui de la "transformation" par comparaison au secteur primaire qui est celui de la "production". Il englobe à ce titre les industries (lourdes ou légères) et les entreprises (petites et moyennes) ou les complexes industriels. Sa promotion et sa productivité sont subséquentes à celles du secteur primaire. Et si dans le secteur primaire, l'allocation des ressources libérées par les désarmement doit privilégier le secteur agricole, logiquement dans le secteur secondaire la priorité doit être donnée aux industries légères spécialisées dans la transformation des produits agricoles. Plus exactement les pays africains, parce que tributaires du secteur agricole, doivent affecter les ressources libérées par le secteur militaire pour la création et la promotion des industries agro-alimentaires.

La priorité donnée au secteur agro-alimentaire n'est pas gratuite. Elle s'explique par le fait que "tout pays en transition de la société traditionnelle à la société qui réussit son démarrage doit d'abord chercher à augmenter sa production agro-alimentaire"<sup>234</sup>. Ce choix est indispensable car il permet au pays de "produire plus de denrées alimentaires, de manière à faire face à l'augmentation probable de la population", et d'"éviter soit la sous-alimentation, soit le gaspillage des devises étrangères qui doivent être reversées à des fins essentielles pour l'accroissement"<sup>235</sup>. L'agro-industrie paraît ainsi comme le principal moyen pouvant permettre

---

232 Ibid., p. 47 et suivantes.

233 A propos de l'importance de l'industrie dans la croissance économique, lire Walt ROSTOW, op. cit., p.40.

234 Ibid. p. 41.

235 Id.



aux pays africains de garantir leur autosuffisance et leur sécurité alimentaires et de réduire leur dépendance vis-à-vis de l'étranger. De tels propos sur l'importance de l'agro-industrie ont été repris par la Banque Mondiale : "en Afrique, la croissance de l'industrie dépendra dans une large mesure du relèvement éventuel de la production et des revenus agricoles"<sup>236</sup>.

Le scénario de développement des pays africains sur la base de la promotion des complexes agro-alimentaires est simple : si les revenus agricoles s'améliorent, la demande de produits manufacturés par exemple augmentera également et la possibilité d'acquérir des biens de consommation à un prix abordable (et sur place) devrait encourager les agriculteurs à accroître leur production. Donc, le secteur industriel pourra assurer la transformation de la production agricole et fournir aux agriculteurs les intrants et le matériel dont ils ont besoin pour accroître la productivité de leur secteur.

Dans le même sens, et en citant l'exemple des Nouveaux Pays Industriels (N.P.I.), une étude de la Banque Mondiale a montré que : "avec des politiques plus favorables et une croissance agricole d'environ 4% par an, il devrait être possible de porter peu à peu le taux de croissance industrielle à 7% par an en moyenne pour l'Afrique, certains pays obtenant de meilleurs résultats"<sup>237</sup>.

En revanche, l'épargne dégagée par le secteur agricole peut servir à financer des industries (quelle que soit leur taille) qui pourront à leur tour employer de la main-d'oeuvre et les autres ressources libérées par l'amélioration de la productivité agricole. Dans de telles conditions, il sera désormais possible d'exporter des produits agricoles pour payer les biens d'importation dont les industries ont besoin, surtout si celles-ci génèrent elles-mêmes de plus en plus de devises. Cette "symbiose" entre le secteur agricole et le secteur industriel est méconnu par les pays africains dans leurs politiques d'allocation et de gestion des ressources publiques.

Dans tous les pays africains, le secteur industriel bénéficie de très peu de ressources par rapport aux autres secteurs comme la défense nationale<sup>238</sup>. Un pays comme le Gabon (par exemple) dont l'économie repose essentiellement sur le secteur industriel (51% du P.I.B. en 1988) avait, la même année, consacré à sa défense nationale près de 4,8% de son P.N.B. soit 141 dollars US par habitant. Des exemples de ce genre peuvent être multipliés<sup>239</sup>.

---

236 BANQUE MONDIALE, *L'Afrique subsaharienne : de la crise à une croissance durable*, op. cit. p. 129.

237 Ibid., p. 131.

238 A propos de la comparabilité entre le budget de la défense et les autres secteurs, cf. ANNEXE N°3.

239 Pour les autres cas de détournement massif de ressources par le secteur militaire au détriment du secteur industriel, cf. L'ANNUAIRE JEUNE AFRIQUE, op. cit.

Il est certain qu'on ne peut pas totalement attribuer la "désindustrialisation"<sup>240</sup> des pays africains au degré d'absorption des ressources par la défense car d'autres facteurs y ont fortement contribué : manque de capitaux, manque d'infrastructures, absence de main-d'oeuvre qualifiée, absence de politiques appropriées, etc<sup>241</sup>. Mais il l'a tout de même influencé d'une manière ou d'une autre par ses effets de coût d'opportunité (voir Chapitre IV). Tout est question de "rationalisation de choix budgétaires" (R.C.B.) : privilégier les secteurs susceptibles de promouvoir le processus de développement et minimiser ceux susceptibles de le ralentir. Il est aberrant de remarquer que dans les politiques de choix budgétaires de la plupart des pays africains, le secteur industriel qui est supposé être celui de la croissance économique est subsidiarisé par les pouvoirs publics. Il n'en faut pas plus pour que la Banque Mondiale puisse dire qu'en Afrique au Sud du Sahara l'industrie se présente comme un "secteur de stagnation" alors qu'il devrait plutôt être celui de "transformation" et d'intégration de l'économie<sup>242</sup>. Un tour d'horizon semble nécessaire afin de mieux comprendre la situation actuelle du secteur industriel africain.

Effectivement, ce secteur est en stagnation et pourra le cas échéant sombrer davantage. La part de l'industrie dans le P.I.B. est restée assez constante ces dernières années, la production manufacturière passant de 10,1% du P.I.B. en 1983 à 11,7% en 1991. Toutefois, la structure de la production est restée tout à fait déséquilibrée et ne se trouve guère liée au système industriel mondial, d'où la "désindustrialisation" ou "l'exclusion industrielle" de l'Afrique dont parle la Banque Mondiale.

Même si cette situation est due à un certain nombre de facteurs dont le manque de dynamisme, la carence de la technologie et des gestionnaires conscients, le mauvais système de budgétisation y est lui aussi pour beaucoup. Ce secteur a besoin de capitaux et des ressources (humaines, matérielles...). Les dividendes du désarmement ne peuvent pas lui fournir tout cela, mais peuvent y contribuer de manière notable si on les utilise pour mettre en valeur les ressources humaines par exemple.

#### **D - Dans le secteur tertiaire, investir dans les ressources humaines : santé, éducation - formation et autres conditions de vie sociale**

La troisième priorité pour l'utilisation des dividendes de la paix est inévitablement le secteur tertiaire. Ce dernier concerne toutes les autres activités qui ne rentrent pas dans les deux premiers secteurs : le commerce, les transports, la santé, l'éducation, l'administration....

---

240 BANQUE MONDIALE, *L'Afrique subsaharienne : de la crise à une croissance durable*, p.132.

241 Id.

242 Ibid. p. 109.

Ce secteur s'avère ainsi très vaste parce que couvrant plusieurs activités à la fois. Compte tenu de cette immensité, la politique d'affectation consistera à investir prioritairement dans les ressources humaines. Ce choix est d'autant plus important et indispensable que "l'homme est à la fois la fin et le moyen du développement"<sup>243</sup>. Tel est également le point de vue d'Edem Kodjo qui soutient que : "la ressource humaine est le soubassement avéré de l'organisation sociale"<sup>244</sup>.

Concrètement, investir dans les ressources humaines consiste à mettre l'accent sur l'éducation et la formation. Selon la Banque Mondiale "une expansion de l'enseignement général peut accroître la productivité, même quand il s'agit d'opérateurs du secteur informel, dont beaucoup ont reçu peu ou aucune éducation"<sup>245</sup>. L'éducation, ou tout au plus la formation, devient par là même un facteur de production non négligeable ; mais il faudra également mettre l'accent sur les conditions de vie des hommes : santé, logement, alimentation...

Au total il est question de mettre sur pied des véritables politiques pour une meilleure "économie de la ressource humaine" au sens où l'entend François PERROUX. Selon cet auteur, "l'économie n'est pas un agencement des choses qui s'imposerait aux hommes comme une nécessité extérieure, comme la conséquence d'un système de prix, détecteur neutre de raretés relatives ; c'est un agencement des hommes pour le bénéfice de l'homme, de l'homme collectif dont les potentialités se dévoilent dans le déroulement de l'histoire"<sup>246</sup>. Cela voudrait en d'autres termes dire qu'une bonne éducation et une bonne santé par exemple permettraient aux hommes d'avoir une culture participative dans tous les projets de développement socio-économique, lesquels ont pour objectif premier l'amélioration de leur cadre de vie.

Autrement dit, si l'amélioration de la santé, de la nutrition et de l'éducation est une fin en soi, les êtres humains en bonne santé et dotés d'une solide formation sont le principal instrument de développement. Et selon la Banque Mondiale, "mesurer le développement par l'accès aux services de santé de base, en éducation et à l'alimentation est plus satisfaisante que si on le fait à l'aide de la plupart des autres critères"<sup>247</sup>. Qui plus est, on ne mesure pas la grandeur d'un pays ou son niveau de développement par le nombre de têtes d'ogives nucléaires

---

243 Ibid., p. 76.

244 Edem KODJO, op. cit., p. 291.

245 BANQUE MONDIALE, *L'Afrique subsaharienne : de la crise à une croissance durable*, op. cit. p. 76.

246 François PERROUX, cité par Edem KODJO, op. cit. p. 290.

247 BANQUE MONDIALE, *L'Afrique subsaharienne : de la crise à une croissance durable*, op. cit., p. 76.

ou d'armements qu'il compte, mais par des indicateurs sociaux car, ceux-ci expriment de façon rationnelle et palpable la situation des populations<sup>248</sup>.

Dans ce sens, il est légitime d'affirmer que : "la bataille pour le développement est une haute lutte implacable où le facteur premier est la formation des hommes capables de découvrir et d'inventer dans des conditions de libre pensée et de libre discussion"<sup>249</sup>. Ces propos d'Edem Kodjo semblent justifier le miracle japonais et la croissance exponentielle des N.P.I. aujourd'hui : ces pays ont su valoriser leurs ressources humaines suivant les différentes filières économiques. Par exemple, en Corée du Sud, la population est scolarisée à 100% dans les zones urbaines. Des pays comme la Chine et la Thaïlande ont beaucoup fait pour se rapprocher de leurs objectifs sociaux en consacrant environ 5% de leur P.I.B. à la santé et à l'éducation, alors que leurs revenus par personne n'étaient plus élevés que ne le sont aujourd'hui ceux de l'Afrique Subsaharienne<sup>250</sup>.

Dans le même ordre d'idées, certains pays pauvres ont réussi à réajuster leurs dépenses militaires pour stimuler la croissance. Tèl est le cas du Costa Rica, qui a alloué environ 0,6% de son P.I.B. aux dépenses militaires au cours des années 80, pour le financement de la "garde civile" et de la "garde rurale" ; et est en mesure de consacrer à ses projets socio-économiques des ressources plus importantes qu'un pays dont le budget militaire est dix fois supérieur au sien. Il n'est pas étonnant que le Costa Rica dont le revenu par habitant est dix fois inférieur à la moyenne des pays de l'O.C.D.E., se targue d'un taux de mortalité infantile équivalent à 16 pour mille des naissances viables<sup>251</sup>.

A partir de ces exemples, il est temps que les pays africains comprennent que : "l'importance primordiale de la ressource humaine doit être perçue clairement et traduite en actes par la prééminence à conférer l'éducation, la culture, la science"<sup>252</sup> car, ne dit-on pas que "le vrai pouvoir est celui du savoir" ?

Il n'est sans doute pas inutile de revenir sur la situation de l'éducation ( par exemple ) en Afrique<sup>253</sup>, car celle-ci reste embryonnaire et les systèmes éducatifs sont médiocres. Le taux d'inscription, tous niveaux d'éducation confondus qui en pourcentage de la population totale du

---

248 A propos de ces indicateurs sociaux comme critères objectifs du développement, lire P.N.U.D., *Rapport mondial sur le développement humain 1994*, op. cit., p. 96.

249 Edem KODJO, op. cit., p. 301.

250 Cette comparaison est de la Banque Mondiale in *L'Afrique subsaharienne, de la crise à une croissance durable*, op. cit. pp. 76 et 77.

251 Cf. Jean-Claude BERTHELEMY et suivants, op. cit. p. 14.

252 Edem KODJO, op. cit. p. 291.

253 Les difficultés de l'éducation en Afrique ont été abordées au chapitre II de cet essai.

groupe d'âge des 6 ans à 23 ans, avait atteint 39% en 1980, était retombé à 35% en 1990. Cette baisse est due entre autres aux difficultés financières et à la pression démographique, mais aussi à la mauvaise répartition des ressources entre les chapitres budgétaires. Or le rendement scolaire (tout comme la couverture sanitaire) est fonction des ressources budgétaires à lui allouer dès le départ.

Au total, la question de la rentabilité des dividendes du désarmement après l'ajustement du secteur de la défense reste assez complexe. Mais, une bonne politique fondée sur l'utilisation rationnelle des ressources rendues disponibles par la restructuration militaire, peut s'avérer bénéfique pour le redressement socio-économique des populations africaines. Bien entendu, de nombreux écueils structurels et conjoncturels doivent être évités ou maîtrisés.

Les pouvoirs publics doivent établir une échelle de priorités pour l'allocation de ces ressources : une hiérarchisation des secteurs importants du développement serait indispensable à cet effet. Par exemple la politique de réaffectation doit privilégier l'amélioration du capital humain en lui fournissant les services de base indispensables pour sa valorisation : soins de santé et équipements sanitaires, l'eau de boisson salubre, logements décents, formation et éducation appropriées.... Il faudrait à cet effet mettre sur pied des systèmes de budgétisation réalistes et objectifs car, "l'équation secteur militaire/développement" est toujours traitée en faveur des intérêts des élites militaires au détriment de ceux des autres catégories sociales ne disposant que d'un pouvoir politique limité"<sup>254</sup>. Dans de telles conditions, l'armée bénéficie d'un "pouvoir politique contractuel" ; et dès lors que les dépenses militaires sont autant fonction de paramètres politiques et économiques nationaux que de facteurs extérieurs, leurs répercussions affectent principalement le capital humain notamment les catégories vulnérables de la population (femmes et enfants).

A cet effet, une étude de cas portant sur l'Afrique Subsaharienne dans les années 80 menée par DEGER et SEN a montré que l'allocation de ressources à la défense se traduit toujours par une réduction des ressources destinées aux femmes et aux enfants, ces groupes étant les plus faibles sur le plan politique<sup>255</sup>.

Dans leurs politiques d'allocation des dividendes du désarmement, les pays d'Afrique Subsaharienne par exemple, pourraient prendre en compte les besoins financiers nécessaires à la valorisation de leurs ressources humaines (voir tableau ci-dessous).

---

254 Jean-Claude BERTHELEMY et suivants, *op. cit.*, p.

255 *Id.*

Il ressort de ce tableau que, pour la mise en valeur de toutes les ressources humaines, les pays d'Afrique au Sud du Sahara avaient besoin d'environ 4,5% de leur P.N.B. en 1985. Actuellement ce besoin est passé à 8,5% et sera probablement autour de 10% du P.N.B. tous frais compris : nutrition et sécurité alimentaires, instruction primaire pour tous, planning familial, eau et assainissement, soins de santé primaires, science et technique, enseignement secondaire et supérieur.

**Tableau n°16 : Besoins financiers d'une valorisation de toutes les ressources humaines en Afrique Saharienne (pourcentage du P.N.B.)**

Eléments de mise en valeur du capital humain	1985 (chiffres effectifs)	Dépenses à engager immédiatement	A engager en l'an 2000
Intervention de sécurité alimentaire	-	0,5	0,5
Nutrition	-	0,2	0,2
Instruction primaire pour tous et amélioration de sa qualité	1,3	1,5	2,2
Planning familial	-	0,8	0,8
Eau et assainissement	-	0,5	0,5
Soins de santé primaires	1,35	2,0	2,5
<b>Total partiel</b>	-	<b>5,5</b>	<b>7,5</b>
Autres Investissements connexes			
Science et technique	-	0,5	0,8
Enseignement secondaire et supérieur.	1,7	2,5	2,5
<b>Total</b>	<b>4,5</b>	<b>8,5</b>	<b>10,0</b>

*Source : BANQUE MONDIALE, L'Afrique Subsaharienne, de la crise à une croissance durable, op cit, p.104.*

Cet état de besoins financiers de la valorisation du capital humain est indispensable pour la Rationalisation des choix budgétaires (R.C.B.) des pays africains dans le futur, et pour la réaffectation des ressources dégagées par le désarmement car, cette dernière ne peut pas à elle seule couvrir tous ces besoins ; raison pour laquelle les gouvernements doivent l'adopter plutôt comme "élément d'une stratégie de développement". Mais, pour que le désarmement puisse jouer effectivement ce rôle, il ne suffit pas de réaffecter ses dividendes aux priorités mentionnées. Encore faudrait-il qu'après réajustement du secteur militaire, des mécanismes de garantie pour son efficacité soient mis sur pied.

## CHAPITRE VI

" Actuellement, l'une des possibilités qui s'offrent aux bailleurs de fonds internationaux est de faire dépendre leur aide financière de la réduction des dépenses militaires".

Robert Mc NAMARA, *Discours prononcé à la Banque Mondiale en 1991.*

## Chapitre VI

### LES GARANTIES DE L'EFFICACITE D'UNE POLITIQUE AFRICAINNE DE DESARMEMENT COMME STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT : UN NOUVEAU CONTEXTE INTERNATIONAL FAVORABLE

Adopter un plan de restructuration du secteur militaire est une entreprise qui peut s'avérer positive pour le développement mais, cela pose d'autres problèmes au-delà des difficultés qui ont été relevées dans le chapitre précédent.

D'une part, le secteur militaire est très sensible et complexe car, il met en jeu les intérêts politiques, stratégiques et économiques des grandes puissances. C'est ce qui explique (partiellement) l'échec du désarmement pendant près de quarante cinq ans<sup>256</sup>. A ce sujet, Curt GASTEYGER fait remarquer que les "accords de désarmement ont été régulièrement violés ou contournés chaque fois qu'un Etat estimait que ses intérêts sont entamés par leurs dispositions"<sup>257</sup>. Cette situation a surtout été favorisée par les rivalités qui caractérisaient le système international pendant la guerre froide<sup>258</sup>.

Ce phénomène est d'autant plus remarquable que le commerce international des armes, pour ces pays représentait non seulement une source de rentrée de devises, mais également un "instrument de politique étrangère" comme le souligne si bien Philippe MOREAU DEFARGES<sup>259</sup>.

Aujourd'hui, avec la disparition de l'U.R.S.S. et le triomphe apparent du capitalisme sur le socialisme, on parle de plus en plus de l'avènement d'un nouveau contexte international caractérisé entre autres par la prééminence des problèmes économiques sur les considérations militaires et stratégiques. En fait, la disparition des antagonismes idéologiques a suscité une réduction des dépenses militaires. Ainsi, selon le P.N.U.D, entre 1987 et 1991, les dépenses militaires mondiales sont passées de 995 milliards à 855 milliards de dollars. Pour l'essentiel, ces baisses proviennent des pays industrialisés où ces dépenses (pendant la même période)

---

256 Voir à ce sujet, NATIONS UNIES, *Les Nations Unies et le désarmement : bref historique*, op. cit., p. XI.

257 Curt GASTEYGER, op. cit., p.41.

258 On peut citer, à titre d'exemple, les violations des accords de limitation des armes stratégiques (S.A.L.T. I et S.A.L.T. II) par l'U.R.S.S. durant la décennie 70.

259 Lire, Philippe MOREAU DEFARGES, *Les relations internationales dans le monde d'aujourd'hui*, op. cit., p.311.



étaient passées de 850 milliards à 725 milliards de dollars, soit une baisse de 15 %. Dans les P.E.D, elles sont passées de 145 milliards à 130 milliards de dollars, soit une baisse de 10 %<sup>260</sup>.

Au regard de ces chiffres, le constat qu'on peut faire est celui d'une tendance à la minimisation des problèmes militaires au profit des problèmes socio-économiques dans le monde ; d'où le rôle favorable du contexte international de l'après-guerre froide pour la reconstruction du secteur militaire, avec un accent particulier sur le commerce des armes.

En effet, lorsqu'on parle du commerce des armes, il s'agit d'un vaste réseau de "business" qui met en jeu toute la communauté internationale : les Etats (producteurs, vendeurs et acheteurs), qu'ils soient du Nord ou du Sud, de l'Est ou de l'Ouest<sup>261</sup>, les organisations internationales, les multinationales, les individus et les groupes, etc. Bref, c'est une activité dont la caractéristique principale est l'enrôlement de tous les acteurs du système international. Autrement dit, adopter une politique de désarmement pour le développement suppose que tous ces acteurs cessent de voir à travers le commerce des armes un instrument politico-idéologique et stratégique. Concrètement, pour garantir donc l'efficacité d'une telle politique pour l'Afrique, il faudrait tirer profit du nouveau contexte mondial afin de mettre sur pied des mécanismes de réglementation du commerce des armes et de l'aide militaire (SECTION I). De tels mécanismes, au regard du caractère universaliste du commerce des armes, concernent toute la communauté internationale y compris les pays africains eux-mêmes.

D'autre part, le désarmement pose le problème de la sécurité étatique car, "aucune mesure de désarmement ne doit entamer une diminution de la sécurité des Etats"<sup>262</sup>. Tel est le défi majeur que pose le désarmement comme stratégie de développement en Afrique : comment pourra-t-on garantir la sécurité des Etats en cas de réajustement du secteur militaire ? Pour y répondre, un certain nombre de précisions doivent être faites : d'abord, le concept de sécurité ne se limite pas à son seul aspect militaire<sup>263</sup>. Ensuite, l'un des dividendes du désarmement, faut-il le rappeler une fois de plus, est la paix ; or, "la paix est inconcevable sans sécurité"<sup>264</sup>. Ceci semble être la condition préalable pour qu'un pays accepte de renoncer volontairement et à long terme, à une partie de son dispositif militaire. Mais, même si on prend en compte le seul aspect militaire de la sécurité, il faut dire que toute politique de désarmement vise à ramener les dispositifs de défense à un minimum compatible avec les besoins de sécurité

---

260 Cf., P.N.U.D., *Rapport mondial sur le développement humain 1994*, op. cit., p.51.

261 Ces expressions n'ont rien à voir avec les rivalités idéologiques ou économiques de la guerre froide ; il s'agit plutôt des simples régions géographiques (points cardinaux).

262 Curt GASTEYGER, op. cit., p.44.

263 Ibid., p.202. Cette question sera traitée plus en profondeur au niveau de la conclusion générale.

264 Id.

des Etats concernés. Donc, le désarmement n'est pas incompatible avec les objectifs de sécurité. Tout au contraire, il cherche à les préserver par un minimum de confiance.

Aujourd'hui, les impératifs du nouveau contexte international exigent que les Etats africains tirent les leçons du passé pour mettre sur pied un système de partenariat pour la paix reposant sur les mécanismes de confiance et de sécurité commune. En d'autres termes, ils doivent eux-aussi tirer profit de l'évolution actuelle du système international (SECTION II).

## SECTION I

### REGLEMENTER LE COMMERCE DES ARMES ET LES POLITIQUES D'AIDE MILITAIRE

Le commerce international des armes et l'aide militaire (sous toutes ses formes) constituent des facteurs potentiels du phénomène de militarisation en Afrique, comme partout dans le monde. Toute politique de désarmement, surtout lorsqu'elle a pour finalité la promotion du développement, doit prendre en compte ces facteurs car, non seulement ils stimulent la course aux armements tant au niveau régional qu'international<sup>265</sup>, mais ils ont aussi un impact remarquable sur la stabilité et sur les ressources des pays bénéficiaires<sup>266</sup>.

Pour que le désarmement puisse stimuler le processus de développement, il faudrait mettre sur pied des politiques (globales ou unilatérales) en vue de la réglementation de ce commerce et de l'aide militaire qui le soutend généralement. Il s'agit d'un ensemble de mécanismes à définir et à mettre sur pied aussi bien par les Etats africains que par leurs partenaires étrangers :

- limiter la production et taxer les transferts d'armes (§1) ;
- supprimer graduellement l'aide militaire (§2) ;
- et subordonner l'aide publique au développement (A.P.D.) à la réduction des dépenses militaires (§3).

#### §1 : LIMITER LA PRODUCTION ET TAXER LES TRANSFERTS INTERNATIONAUX D'ARMES

Le commerce international des armes, comme toutes autres transactions économiques, met en jeu les pays producteurs et les pays consommateurs, les pays exportateurs et les pays

265 Le commerce des armes et l'aide militaire constituent les déterminants de la prolifération des armes dans le monde entier.

266 Cet impact peut être positif, mais généralement, il est négatif pour les pays africains du fait de la fragilité de leur base socio-économique et politique.

importateurs, les pays vendeurs et les pays acheteurs. En d'autres termes, il repose sur une chaîne de transactions qui va de la production à l'utilisation en passant par le transfert ou la vente et l'achat. Ce qui voudrait dire qu'une politique de réglementation du commerce des armes devrait prendre en compte toutes ces différentes étapes. Mais, pour une bonne maîtrise et un meilleur contrôle de cette activité, des mesures de limitation de la production et des exportations (A) et un système de taxation des transferts (B) seraient particulièrement indispensables.

### A - Réduire la production et limiter les exportations

On considère généralement le commerce des armes comme l'une des activités les plus répréhensibles des échanges économiques internationaux<sup>267</sup>. C'est ainsi qu'il a toujours été dénoncé et réprimé par les organisations internationales notamment l'O.N.U. et ses institutions spécialisées. On peut citer par exemple le cas du P.N.U.D. qui estime que : "les marchands d'armes n'ont aucun scrupule à faire des profits sur le dos des pauvres en vendant des avions de chasse sophistiqués ou des sous-marins nucléaires à des pays dans lesquels des millions de personnes manquent des moyens les plus élémentaires de survie"<sup>268</sup>. Cette dénonciation, bien que reposant sur des considérations morales<sup>269</sup>, prend à son compte l'impact socio-économique de cette activité sur les conditions de vie des populations des P.E.D.. Cela dit, quelques remarques peuvent être faites sur l'évolution du commerce international des armes.

D'abord, force est de souligner que ce sont les cinq membres permanents du Conseil de Sécurité (P5) qui exportent le plus grand nombre d'armes vers les pays du Tiers-Monde : ils fournissent à eux seuls, les 86% des armes conventionnelles destinées aux P.E.D., selon le rapport du P.N.U.D.<sup>270</sup>. En plus, près de 80 à 90% des principaux systèmes d'armements exportés vers les P.E.D. au cours des dernières années sont fournis ou vendus par le P5<sup>271</sup>.

Ensuite, il est regrettable de noter que ces marchands d'armes continuent d'expédier leurs armes vers des points chauds, sans craindre de "jeter l'huile sur le feu". Selon le même rapport du P.N.U.D., pendant les dix dernières années, plus de 40% des exportations d'armes lourdes et conventionnelles ont été acheminés vers les pays en guerre comme la Somalie, le Soudan et

---

267 Comme autres activités répréhensibles, on peut citer le trafic international de stupéfiants, le trafic des ossements et des organes humains...

268 P.N.U.D., *Rapport mondial sur le développement humain 1994*, op. cit., p.57.

269 L'économie étant essentiellement basée sur la recherche des gains et des profits, les considérations morales en tant qu'arguments contre le commerce des armes, semblent légères.

270 P.N.U.D., *Rapport mondial sur le développement humain dans le monde 1994*, op. cit., pp. 58 et 59.

271 Cf., Jean-Claude BERTHELEMY et suivants, op. cit., p.26.

l'Irak ; certains pays africains comme l'Egypte et la Libye, font également partie des principaux fournisseurs d'armes aux pays en guerre<sup>272</sup>.

Enfin, le commerce des armes est complexe, tant et si bien qu'on le considère comme une "activité trouble"<sup>273</sup> ; en ce sens que, non seulement on sait rarement quand, comment et pourquoi ces armes sont vendues, mais aussi, les pays fournisseurs perdent parfois le contrôle de la dissémination de ces "engins de mort", et sont souvent obligés de déployer de gros efforts pour pouvoir les maîtriser une fois qu'ils sont livrés ou vendus. Mais, le véritable problème reste celui de la finalité ou du rôle de ces armes livrées : serviront-elles à satisfaire des besoins légitimes de sécurité nationale, à déclencher des guerres ou des agressions, à mener des campagnes de répression à l'intérieur ou seulement à satisfaire la cupidité de ceux qui tirent profit de ces transactions ? Autant de questions autant de difficultés qu'on éprouve à comprendre la cause et le régime des ventes d'armes. En fait, "ni les citoyens des pays acheteurs et vendeurs, ni la communauté internationale n'ont encore reçu d'explications satisfaisantes sur les ventes d'armes"<sup>274</sup>. Cette activité est d'autant plus énigmatique et incontrôlable que parfois les armes vendues ou cédées sont utilisées contre les pays vendeurs durant la guerre. On peut citer, pour illustrer cela, les exemples de conflits du Golfe<sup>275</sup> et de la Somalie<sup>276</sup> durant lesquels des armes vendues ou cédées par les Etats-Unis ont été utilisées contre les soldats américains par les Irakiens et les rebelles somaliens.

Au regard de toutes ces tractations, il serait souhaitable que la communauté internationale adoptât des principes communs de portée générale en vue d'une réglementation de ce commerce. Et cela rentre déjà dans les préoccupations actuelles de certaines organismes internationaux comme le P.N.U.D. qui estime que, "l'un des grands défis de l'après-guerre froide consiste à concevoir un cadre régissant la production et la vente d'armes"<sup>277</sup>.

En effet, cet organisme propose que les Nations Unies mettent sur pied un mécanisme permettant au Conseil de Sécurité de mieux contrôler le flux du commerce international des armes<sup>278</sup>. Dans le même sens, les membres permanents du Conseil de Sécurité (P5) ont mis sur

---

272 P.N.U.D., *Rapport mondial sur le développement humain 1994*, op. cit., p.59.

273 Id.

274 Id.

275 L'Irak avait utilisé des armes qui lui avaient été fournies ou vendues par les Américains (pour lutter contre l'Iran) contre ces derniers lors du conflit du Golfe.

276 Une partie des armes utilisées par les rebelles somaliens commandés par le Général AIDID pendant l'opération "Restaurer l'espoir" contre les soldats américains, leur avait été fournie par les Etats-Unis.

277 P.N.U.D., *Rapport mondial sur le développement humain 1994*, op. cit., p.58.

278 Cf., Ibid., pp. 59 et 60, pour les principes devant régir l'action du Conseil de Sécurité en matière de réglementation du commerce des armes.

ped des principes de limitation de transferts d'armes. Selon ces principes, les armes peuvent être transférées dans les cas suivants :

- si elles permettent aux pays destinataires d'assurer leur autodéfense dans des conditions de stricte légitimité ;

- si elles apportent une solution appropriée aux pays destinataires sur lesquels pèse une menace militaire ou dont la sécurité est précaire ;

- si elles permettent aux pays destinataires de prendre part à des accords de sécurité régionaux ou collectifs qui soient en conformité avec la Charte des Nations Unies ou, le cas échéant, explicitement requis par l'O.N.U.....

En revanche, le P5 recommande la suspension des ventes d'armes dans les hypothèses suivantes :

- si elles risquent de prolonger ou d'aggraver un conflit militaire ;
- si elles sont susceptibles d'aggraver les tensions ou l'instabilité régnant dans une région ;
- si l'arsenal militaire vendu est suffisamment puissant pour déstabiliser la région ;
- si elles vont à l'encontre des embargos ou autres mesures de rétorsion décrétées par la communauté internationale ;
- si elles doivent servir à d'autres objectifs que l'autodéfense légitime des pays ;
- si elles reviennent à cautionner le terrorisme international ;
- si elles favorisent l'ingérence dans les affaires intérieures des Etats souverains ;
- si elles nuisent à l'économie des pays bénéficiaires<sup>279</sup>.

Cette réglementation, malgré sa pertinence, pose un certain nombre de problèmes : qui va s'occuper du contrôle et de l'applicabilité de ces principes ? Quelle sera la part de responsabilité des pays vendeurs et acheteurs dans ces mécanismes ? Quels sont les types d'armes concernés par cette réglementation ? Quelles sont les sanctions prévues pour les pays qui ne respecteront pas cette réglementation ?

A propos de la première question, le choix porté sur l'O.N.U. est évident car, elle seule est mieux placée pour diriger cette action au regard des moyens (institutionnels, matériels, humains et financiers) dont elle dispose et de son expérience dans ce domaine. Mais, elle devra, à ce sujet travailler en étroite collaboration avec tous les pays concernés afin d'obtenir des informations détaillées et fiables sur les transferts d'armes. Le rôle du Registre des armements conventionnels des Nations Unies reste très remarquable à cet effet car, il a pour objectif

---

279 Pour tous ces principes, Cf., Jean-Claude BERTHELEMY et suivants, op. cit., p.26.

principal de recueillir et de fournir des informations sur le commerce des armes dans le monde<sup>280</sup>. Il est vrai que ce registre ne concerne que les armes conventionnelles mais, son importance n'est pas négligeable. Sa première publication a été faite en 1992 par le Secrétaire Général de l'O.N.U.. Au terme de cette dernière, au total 80 pays (y compris tous les pays exportateurs à l'exception de l'Afrique du Sud et de la République Populaire Démocratique de Corée) ont fourni des données sur leurs transferts d'armements, classés en sept catégories : chars de combat (1733 unités), engins de combat blindés (1625), artillerie de gros calibre (1682), avions de combat (270), hélicoptères d'attaque (40), navires de guerres (40), missiles et lance-missiles (67878)<sup>281</sup>.

Pour ce qui est de la deuxième question, la responsabilité doit être partagée entre les producteurs et les acheteurs, mais les premiers devraient être beaucoup plus responsables que les seconds du fait de leur poids dans ces transactions. Donc, l'action à mener devrait commencer par eux car, il faut combattre le mal à partir de la racine ; aussi, en matière de commerce des armes les acheteurs sont toujours en position de faiblesse par rapport aux vendeurs<sup>282</sup>. Ce qui voudrait dire que les membres du P5 devraient être les premiers concernés en tant que premiers exportateurs d'armes dans le monde. En d'autres termes, l'application et le respect de ces principes doivent commencer par eux-mêmes : "si les principaux exportateurs d'armement respectaient scrupuleusement cette réglementation, les transferts d'armement excessifs seraient faciles à maîtriser"<sup>283</sup>.

L'applicabilité de ces principes incombe d'abord aux exportateurs car, le fait que les importateurs s'approvisionnent auprès d'un petit nombre de fournisseurs peut favoriser non seulement la limitation des transferts, mais aussi la réduction des ventes. Donc, les relations de domination et de dépendance qui caractérisent le commerce des armes sont favorables pour l'efficacité de cette réglementation car, "les pays exportateurs sont mieux placés pour faire pression sur les acheteurs si ces derniers sont très dépendants"<sup>284</sup>. Ainsi, à défaut d'adopter une politique nationale<sup>285</sup> de réglementation, ils peuvent directement traiter avec les destinataires dans le cadre d'un accord bilatéral ou régional ou de toute autre manière qu'il soit.

---

280 Cf. P.N.U.D., *Rapport mondial sur le développement humain 1994*, op. cit., p.60.

281 Id.

282 A ce sujet, voir Chapitre II.

283 Jean-Claude BERTHELEMY et suivants, op. cit., p.27.

284 Id.

285 Les productions d'armements sont généralement réglementées au niveau national par l'Etat, à cause de son rôle-moteur dans les complexes militaro-industriels. Lire à ce sujet, Jacques FONTANEL, *L'économie des armes*, op. cit., pp. 50 et 51.

Dans un tel commerce où la voix des pays pauvres ne se fait pas entendre, il appartient aux pays industrialisés de donner l'impulsion pour la limitation de la production et des transferts d'armes. En d'autres termes, "si les pays développés se préoccupent vraiment de la paix mondiale, ils doivent s'intéresser non seulement à leur production nationale, mais aussi à leurs ventes militaires"<sup>286</sup>. Du reste, les P.E.D. producteurs d'armes devront également leur emboîter le pas.

Pour ce qui est de la troisième interrogation (celle qui concerne les types d'armements), la réponse est simple : la réglementation doit s'appliquer à la production et aux transferts de tous les types d'armements : classiques ou modernes, conventionnels ou non conventionnels, etc. Mais, comme l'estime le P.N.U.D., il convient de s'intéresser tout particulièrement aux armes chimiques et aux mines terrestres car, ces deux types d'armes sont des causes de souffrance terribles pour les populations civiles. Par exemple, en Angola où la guerre se poursuit, plus de 20 000 personnes ont été amputées par l'explosion des mines<sup>287</sup>.

Enfin, pour ce qui est des sanctions contre la violation de ces principes, l'O.N.U. est la seule instance susceptible de les définir et de les imposer. Elle peut, comme elle l'a toujours fait, adopter des sanctions économiques ou voter des mesures d'embargo contre les pays ayant violé ces principes. Elle peut également créer un impôt sur les transferts d'armes illicites.

## **B - Taxer les transferts d'armement injustifiés ou illicites**

La limitation de la production et des exportations doit s'accompagner d'une taxation des transferts, surtout si ceux-ci sont injustifiés ou illicites par rapport aux principes mis sur pied. Ces deux types de mesures doivent donc être complémentaires. Le Conseil de Sécurité ou l'Assemblée Générale pourrait par exemple mettre sur pied un système d'imposition sur les transferts dont le volume dépasserait le niveau fixé d'un commun accord par les Etats membres de l'O.N.U., ou si ces transferts s'effectuent en violation des principes ci-dessus mentionnés.

Par le passé, des propositions pour la création d'un impôt sur les ventes d'armes avaient été faites. Le Rapport Brandt par exemple, dans l'une de ses recommandations, avait proposé la création d'un "impôt international" sur le commerce des armes" dont le produit servirait comme aide au développement des pays pauvres"<sup>288</sup>. Dans le cadre du débat organisé durant les années 80 lors de la Conférence Internationale sur le désarmement et le développement, il avait été suggéré qu'on mette sur pied un système de taxation des transferts d'armements dont

---

<sup>286</sup> P.N.U.D., *Rapport mondial sur le développement humain 1994*, op. cit., p. 58.

<sup>287</sup> Ibid., p. 60.

<sup>288</sup> Cf. RAPPORT BRANDT, op. cit., pp. 117-125.

les recettes devaient servir à alimenter le Fonds International de désarmement pour le développement (F.I.D.D.)<sup>289</sup>. Ce projet, initié par le gouvernement français en 1978 lors de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée Générale de l'O.N.U., avait été rejeté sous prétexte que le volume et la valeur des ventes d'armes étaient inconnus, et que par conséquent, il était impossible de contrôler de manière fiable, le flux de ce "commerce hors-la-loi"<sup>290</sup>.

Bien entendu, un tel système suppose disponibles toutes les informations sur les ventes d'armes. Actuellement, le registre des Nations Unies sur les armements conventionnels, bien qu'étant "en rodage"<sup>291</sup>, donne une lueur d'espoir à cet effet car, "avec ce nouveau système, les gouvernements sont plus enclins à révéler les chiffres de leurs exportations d'armement, et dès lors les difficultés d'ordre pratique ne semblent plus aussi insurmontables"<sup>292</sup>.

Ensuite, le principe de la taxation avait été rejeté parce qu'on estimait qu'il obligeait les pays importateurs les plus pauvres à participer au financement du F.I.D.D.. Cet argument ne semble pas tout à fait objectif car, il s'agit de sanctionner tous les pays impliqués dans les transferts d'armes injustifiés. C'est une sorte de taxe à l'exportation ou à l'importation, qui devra être perçue par les services compétents de l'O.N.U. Bien évidemment, cela pose le problème d'équité entre donateurs et bénéficiaires mais, tous devront être sanctionnés chacun suivant sa part de responsabilité dans les transactions. Et aussi, étant donné l'extrême concentration du commerce des armes (dix pays achètent les deux tiers des armes importées par la totalité des P.E.D.<sup>293</sup>), seuls quelques P.E.D. seraient sérieusement touchés par la taxation.

Enfin, cet impôt avait été critiqué car, on estimait qu'il était propre à légitimer le commerce des armes et continuer, de ce fait, à alimenter la course aux armements. Ceci ne semble plus pertinent aujourd'hui, avec la fin de la guerre froide et de la "course au désarmement" qui la caractérisait. On pourrait donc dire, à la suite des experts de l'O.C.D.E. qu'avec ce nouveau contexte mondial, "le moment est idéalement choisi pour envisager l'application d'une taxe *ad valorem* ou d'un droit sur les exportations d'armement"<sup>294</sup>.

L'autre difficulté de cette imposition concerne l'utilisation des sommes qui seraient recueillies. En fait, les besoins non satisfaits ne peuvent pas manquer dans ce sens. Ces sommes

---

289 Cf. NATIONS UNIES, *Rapports entre le désarmement et le développement*, Série d'études 5, op. cit., pp. 160 et 161.

290 L'expression est de Jean TOUSCOZ, in op. cit., p.131.

291 L'expression est de Jean-Claude BERTHELEMY et suivants, op. cit., p.27.

292 Id.

293 Ibid., p.31.

294 Id.



pourraient par exemple, être utilisées pour financer (en partie) les opérations de maintien de la paix car, celles-ci sont extrêmement coûteuses pour l'organisation mondiale<sup>295</sup>, ou être redistribuées sous forme d'aide aux P.E.D.. Aussi, leur utilisation efficace dépendra du taux d'imposition qui sera retenu.

Si ce principe est adopté, il faudra résoudre également le problème des ventes d'armes sur le marché noir, car non seulement celui-ci semble fructueux, mais aussi il risque de s'agrandir davantage avec le système d'imposition. Pour mieux maîtriser ce phénomène, il vaudrait mieux contrôler les productions et les exportations.

En somme, une taxe sur les armes semble nécessaire pour la paix et la sécurité mais aussi pour la concrétisation du lien désarmement - développement ; comme le souligne Maurice GUERNIER : "un impôt, une taxation des transferts et des dépenses d'armement aurait d'incontestables avantages et mettrait en lumière la corrélation directe, claire, chiffrée, entre le désarmement et le développement"<sup>296</sup>. Mais en plus de la taxation, il faudrait redéfinir les politiques d'aide militaire en direction des pays du Tiers-Monde.

## §2 - SUPPRIMER L'AIDE MILITAIRE DANS TOUTES SES FORMES

En vue de garantir l'efficacité du désarmement, il faudrait supprimer graduellement l'aide militaire accordée aux pays du Tiers-Monde en général et aux pays africains en particulier. Deux raisons justifient l'opportunité d'une telle mesure : le rôle favorable du contexte international actuel et les effets pernicioeux de cette aide sur le processus de développement des pays bénéficiaires.

En ce qui concerne la première raison, il ne fait plus de doute que "l'une des pierres angulaires de la guerre froide était l'aide militaire au tiers monde"<sup>297</sup>. En effet, pendant cette période, les Superpuissances épaulaient leurs alliés et véhiculaient leurs idéologies à travers les livraisons de matériels ou les politiques d'assistance technique et militaire. Mais, au-delà des objectifs politico-idéologiques, l'aide militaire étrangère avait également des motivations commerciales, puisqu'elle soutenait la production des industries d'armement par des politiques de subventions. Elle permettait également à ces puissances non seulement de se débarrasser de leurs matériels obsolètes mais aussi de tester leurs "derniers cris" en matière d'armements dans

---

295 Cf. Boutros Boutros - GHALI, *Agenda pour la paix*, Nations Unies, New York, 1992, p.30.

296 Maurice GUERNIER, op. cit., p. 66.

297 P.N.U.D. *Rapport mondial sur le développement humain 1994*, op. cit., p.56.

les "conflits périphériques"<sup>298</sup> provoqués et entretenus par elles-mêmes. La disparition de la guerre froide donne donc l'occasion à la communauté internationale et aux grandes puissances concernées, de mettre sur pied des politiques graduelles en vue de supprimer cette aide qui, compte tenu de la nouvelle donne politique internationale, ne semble plus avoir sa raison d'être.

Actuellement, cette aide est en forte diminution, comme l'indique le tableau ci-dessous.

**Tableau n° 15 : Estimation de l'aide militaire mondiale  
(en milliards de dollars E.U de 1993)**

Pays en région	1987	1993	Réduction totale (1987-1993)
Etats-Unis	5,4	3,4	2,0
Europe occidentale	1,3	0,9	0,4
Etats arabes	0,3	0,2	0,1
Chine	0,3	0,1	0,2
Ex-URSS	13,5	0,0	13,5
Total	20,8	4,6	16,2

Source : P.N.U.D., *Rapport mondial sur le développement humain 1994*, op.cit., p. 56

Selon ce tableau, entre 1987 et 1993, l'aide militaire mondiale est passée de 20,8 milliards à 4,6 milliards de dollars, soit une baisse totale de 16 milliards. Cependant, il faut souligner que cette réduction concerne essentiellement les armes conventionnelles de grande puissance car, malgré l'évolution du système international, "les ventes d'armes légères se poursuivent au même rythme"<sup>299</sup>. Force est également de préciser que la baisse la plus remarquable provient de l'Ex.- U.R.S.S. dont l'aide militaire, principalement destinée à l'Europe de l'Est et à Cuba est passée de 13,5 milliards en 1987 à 0,0 milliards en 1993, c'est-à-dire 6 ans après.

L'aide militaire américaine quant à elle, a diminué plus lentement, passant de 5,4 milliards en 1987 à 3,4 milliards en 1993, soit une baisse totale de 2 milliards seulement. Selon ces chiffres, les experts de l'O.C.D.E. ont raison de dire que les Etats-Unis sont actuellement le seul pays du monde à fournir une aide militaire encore substantielle<sup>300</sup>. Cette situation s'explique (en partie) par le fait que les 2/3 de l'aide militaire américaine sont concentrés sur

298 On entend par "conflits périphériques" tous les affrontements armés ayant eu lieu pendant la guerre froide, entre les pays autres que ceux des deux blocs, et alimentés par les grandes puissances, voir à ce sujet, LA DOCUMENTATION FRANCAISE, op. cit., p. 12.

299 P.N.U.D., *Rapport mondial sur le développement humain 1994*, op. cit., p.56

300 Jean - Claude BERTHELEMY et suivants, op. cit., p. 35.

Israël et l'Égypte, deux pays qui demeurent des potentiels alliés stratégiques des États-Unis aujourd'hui au regard de leur position géographique.

Quant à la deuxième raison, effectivement, l'aide militaire a de nombreux effets néfastes pour les pays bénéficiaires surtout ceux qui sont pauvres. On a souvent dit que l'aide militaire est susceptible de stimuler le développement économique par la voie des retombées qu'elle peut procurer aux pays pauvres. Comme première retombée, on cite généralement la familiarisation de ces pays avec les armes sophistiquées qui pourrait favoriser l'apprentissage technologique par le travail et l'adaptation au contexte national. Cet avantage n'est pas toujours évident car, la formation et l'apprentissage dont il est question ne servent pas mieux la cause du développement de ces pays. Tant et si bien qu'on peut dire que, à proprement parler, il n'y a pas de relation directe entre l'aide militaire et le développement des pays pauvres<sup>301</sup>.

La deuxième retombée le plus souvent citée est celle qui consiste à dire que l'aide militaire permet de libérer des ressources et de les affecter à des programmes de développement non militaires. Il est clair que toute aide s'accompagne toujours d'une libération des ressources. Si cela est vrai pour l'aide économique, ce n'est pas toujours le cas pour l'aide militaire. Il n'y a donc aucune raison de continuer à privilégier la seconde au détriment de la première en espérant un quelconque avantage économique-financier<sup>302</sup>.

Le troisième avantage de l'aide militaire aussi souvent évoqué est lié au scénario suivant : si un pays bénéficiaire est tenu de dépenser des devises parce que sa sécurité est menacée, il est préférable de lui fournir des armes moins chères afin qu'il puisse consacrer l'argent dont il dispose à des projets plus productifs. Cet argument paraît incontestable dans son principe, puisqu'il repose sur un raisonnement politique lié aux questions de sécurité nationale. Mais, comme l'a relevé le P.N.U.D., "les armes, même cédées à bas prix, imposent d'importantes dépenses annexes en infrastructures, en entretien et en pièces détachées, détournant ainsi des ressources qui auraient pu être affectées à des usages plus productifs"<sup>303</sup>. Ce qui voudrait dire que, entre la sécurité militaire et la sécurité économique il y a un choix à opérer ; et la préférence pour la seconde (au détriment de la première) devrait amener les bénéficiaires de cette aide à réviser leurs politiques militaires.

---

301 Hormis quelques pays qui, ayant reçu cette aide ont bénéficié de quelques retombées dues au contexte de la guerre froide (Pakistan pendant la guerre contre l'Afghanistan, l'Égypte et Israël pendant les années au Cuba après la crise des missiles (1962), il y a peu de cas où la relation entre aide militaire et développement a été positive.

302 Parmi les auteurs qui soutiennent la positivité de l'aide militaire par rapport au développement, on peut citer Emile BENOIT. Cet auteur affirme que : "l'aide économique bilatérale fournie par les alliés militaires pourrait permettre à certains pays en développement d'augmenter leurs dépenses militaires en même temps que leurs investissements", cité par Jean-Claude BERTHELEMY et suivants op. cit., p. 36.

303 P.N.U.D., *Rapport mondial sur le développement humain 1994*, op. cit. p. 57

Au fond, l'aide militaire a un impact négatif sur l'équilibre politico-économique des P.E.D.. Elle accentue la course aux armements entre eux ; son incidence politico-sociale reste également considérable : "elle renforce le pouvoir de l'armée et ouvre de vastes possibilités de corruption chez les acheteurs comme chez les vendeurs"<sup>304</sup>. Plus remarquablement encore restent ses effets sur l'endettement des pays pauvres. Un tour d'horizon sur la politique militaire des superpuissances permet de mieux comprendre cela.

Après la décennie 70<sup>305</sup>, la dette publique contractée par les pays acheteurs d'armes au titre des crédits militaires s'était fortement accumulée, incitant ainsi les Etats-Unis (principaux donateurs) à réviser leur politique et à accorder des dons pour l'achat d'armes. Ainsi, en 1988, ces dons s'élevaient à 4,1 milliards de dollars, alors que la valeur totale des armes fournies aux P.E.D. était de 7,8 milliards de dollars. Cette même année, les prêts ne représentaient que 17 pour cent des programmes d'aide militaire des Etats-Unis, alors qu'ils en représentaient 76 pour cent en 1982. En 1989, la dette totale due aux Etats-Unis au titre des programmes d'aide économique et militaire depuis la Seconde Guerre Mondiale s'élevait à 61,1 milliards de dollars<sup>306</sup>.

L'Union Soviétique, quant à elle fournissait une aide militaire sous forme de prêts aux pays du Tiers-Monde. Selon les experts de l'O.C.D.E., nul ne connaît la valeur exacte de l'aide militaire fournie par l'U.R.S.S. car, le gouvernement russe qui a hérité de ses créances et autres charges du service de la dette, n'a communiqué aucune information là-dessus<sup>307</sup>. Mais, selon d'autres sources, l'Inde doit aux Etats héritiers de l'Union Soviétique quelques 11,3 milliards de dollars, le Vietnam 11,6 milliards, la Mongolie 12,1 milliards et Cuba 19,7 milliards de dollars au titre de dettes militaires<sup>308</sup>. Certains pays africains dont l'Ethiopie, l'Angola et l'Algérie ont accumulé des dettes militaires du fait des transactions avec l'ex-U.R.S.S. Le constat qu'on peut faire est celui de la corrélation étroite entre l'accumulation de cette dette et les transferts d'armements : "plus de la moitié des dettes des pays débiteurs de l'U.R.S.S correspondent apparemment à des livraisons d'armes"<sup>309</sup>.

Cela dit, il serait souhaitable d'adopter une politique en vue de l'annulation pure et simple de ces dettes, surtout celles des pays pauvres (tels que l'Ethiopie, l'Angola et Cuba) car, ceux-ci risquent un autre surendettement si leur dette militaire n'est pas effacée. Une telle politique

---

304 Id.

305 Décennie durant laquelle la plupart de transferts d'armes s'opéraient sur des bases commerciales.

306 Pour ces chiffres, cf. Jean-Claude BERTHELEMY et suivants, op. cit., p.37.

307 Id.

308 P.N.U.D, *Rapport mondial sur le développement humain 1994*, op. cit., p.57.

309 Id.

pourrait être adoptée dans le cadre d'un accord international comme l'a proposé le P.N.U.D. : "le climat international actuel offre une occasion unique de parvenir à un accord international en vue de supprimer toute aide militaire en l'espace, par exemple, de trois ans"<sup>310</sup>. Une telle proposition paraît intéressante, mais elle pourrait être remise en question par les groupes d'intérêts du secteur militaire qui se sentiront plus ou moins défavorisés par cette politique.

Il convient d'accorder une attention particulière à ce mécanisme d'annulation de la dette militaire. En effet, l'annulation d'une dette peut être assimilée à un transfert de ressources fongibles ou à un flux d'aide. Par exemple, au cours des années 80, lorsque les Etats-Unis avaient décidé de financer les transferts d'armes au moyen de dons et non plus par prêts, le volume des importations d'armes avait considérablement augmenté dans les pays concernés. Il apparaît donc clairement que : "l'annulation de la dette militaire pourrait être interprétée comme un encouragement à augmenter les dépenses militaires et à importer plus d'armes"<sup>311</sup>. Alors qu'une telle mesure devrait plutôt décourager et réduire ces dépenses et ces importations.

Pour contourner cet effet indésirable du mécanisme d'annulation de cette dette, il semble nécessaire d'adopter et d'appliquer scrupuleusement le principe de la conditionnalité de l'aide, et de surveiller les importations d'armes des pays dont les dettes militaires ont été annulées. Le cas échéant, il faudrait faire en sorte que les conditions des programmes d'ajustement structurel (P.A.S) ou des autres types d'aide définis par les organismes multilatéraux et les pays étrangers, couvrent également les dépenses d'armement. En d'autres termes, l'octroi d'aide publique au développement doit être conditionné par la réduction des dépenses militaires.

### **§3 - SUBORDONNER L'OCTROI D'AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT (A.P.D.) A LA REDUCTION DES BUDGETS MILITAIRES**

Il s'agit d'une mesure qui devra être initiée par la communauté internationale, en particulier les institutions financières et certains pays développés dont le flux d'aide au développement des P.E.D n'est pas négligeable. Le principe est simple : subordonner l'octroi de l'A.P.D. ou de toute autre assistance financière à la réduction des dépenses militaires et des importations d'armements. Donc, il s'agit d'une extension du principe de la conditionnalité de l'A.P.D. au domaine militaire.

---

310 Ibid., p.58.

311 Jean-Claude BERTHELEMY et suivants, op. cit., p.37.

La question a déjà fait l'objet de plusieurs débats au sein de certains organismes internationaux comme l'O.C.D.E.<sup>312</sup>. Reste à s'interroger sur les principes-directeurs d'une telle politique et à dire pourquoi elle semble indispensable aujourd'hui.

En effet, les arguments qui militent en faveur de cette option sont très nombreux. D'abord, il est évident que la plupart des bénéficiaires de l'aide internationale utilisent généralement cette dernière (ou du moins une partie) pour l'achat des armes ou pour le financement des programmes militaires. C'est-à-dire qu'il existe une forte relation de substituabilité entre l'A.P.D. et les dépenses militaires<sup>313</sup>, due au degré de fongibilité (caractère de ce qui est interchangeable) existant entre l'aide économique et l'aide militaire. Donc, lorsque l'A.P.D. n'est pas assortie des clauses rigides pour son octroi et sa gestion, il y a des fortes probabilités que les sommes reçues puissent être investies dans le domaine militaire plutôt que dans le domaine économique<sup>314</sup>.

Ensuite, l'opinion publique des pays donateurs est favorable pour l'adoption de ce principe, à cause de l'omniprésence de la télévision qui rend les horreurs de la guerre (conséquences de la militarisation poussée) immédiatement perceptibles par le monde entier<sup>315</sup>. Et à l'heure actuelle où les démocraties libérales traversent elles aussi une récession économique, et où les bénéficiaires de l'A.P.D. dilapident les fonds reçus pour l'achat des armes afin de s'entre-tuer, les dirigeants des pays donateurs et leurs populations ont de plus en plus de mal à justifier leur prodigalité. Ainsi, le seul moyen de garantir une bonne gestion de ces fonds est peut être de les assortir d'une autre conditionnalité : celle de la réduction des dépenses militaires.

Enfin, les donateurs doivent insister de plus en plus sur la bonne gestion des affaires publiques auprès des bénéficiaires car, la réduction des dépenses militaires (et la perte d'influence de l'armée qui pourrait en résulter) pourrait favoriser l'instauration des gouvernements civils et démocratiques. Ceci doit également permettre au gouvernement bénéficiaire de redéfinir les "tâches de l'armée dans une société démocratique et moderne". Point n'est plus besoin de revenir, une fois de plus, sur les avantages socio-économiques de la réduction des dépenses militaires pour le développement de ces pays<sup>316</sup>.

---

312 Voir à ce sujet, Jean-Claude BERTHELEMY et suivants, op. cit., pp. 42 et 43.

313 A propos des moyens de substituabilité entre l'A.P.D. et les dépenses militaires, lire, Louis PILANDON, "Influence des relations économiques Nord-Sud sur les dépenses militaires des pays en développement", op. cit., pp. 80 et 81. et Rémy HERRERA, op. cit., pp. 29 et 30.

314 Voir, Rémy HERRERA, op. cit., p.29.

315 Les images sur le drame rwandais par exemple, avaient été diffusées par la presque totalité des chaînes de télévision internationales afin de sensibiliser l'opinion publique sur le degré d'atrocité de ce conflit.

316 Cette question a déjà fait l'objet de plusieurs développements au niveau du Chapitre V de cet essai.

Tels sont entre autres, les arguments favorables à la subordination de l'A.P.D. à la limitation des dépenses du secteur militaire. Mais, pour que cette mesure soit efficace, certaines dispositions doivent être prises.

Premièrement, les donateurs ou leurs experts doivent chercher à comprendre pourquoi un pays bénéficiaire décide d'augmenter ses dépenses militaires (voir Chapitre IV pour les causes des dépenses militaires). A cet égard, il faudra particulièrement s'attarder sur les cas de dépenses injustifiées. Celles-ci devront être sanctionnées sans préavis. Selon les experts de l'O.C.D.E., à défaut de s'attarder sur le niveau même des dépenses militaires ou leur fardeau, "les experts peuvent s'intéresser aux tendances et plus particulièrement aux renversements de tendances les plus significatives"<sup>317</sup>. Mais, cela nécessite la mobilisation d'une équipe de surveillance, de contrôle et d'inspection sur l'évolution des dépenses militaires des pays bénéficiaires.

Deuxièmement, dans les pays ayant déjà entamé un processus de désarmement ou de restructuration militaire, l'aide économique doit être accrue afin de les encourager et de leur permettre de mieux supporter les coûts structurels de la reconversion ou de la réduction.

Troisièmement, il serait indispensable que la question de ressources allouées aux dépenses militaires (tous postes confondus) et de leur répartition, soit abordée au cours du dialogue et des négociations entre les donateurs et les bénéficiaires<sup>318</sup>. En outre, ce dialogue ne doit pas concerner uniquement les pays qui consacrent le plus de ressources à leur secteur militaire. Il doit s'établir sur la base d'un traitement commun et non discriminatoire, sur la base de l'équité. Toutefois, il se posera un problème : celui de la sensibilité de la question des dépenses militaires et de la restructuration du secteur de la défense. Dans ce cas, les représentants des pays donateurs seront inévitablement obligés d'aborder, lors des débats, des questions relatives à la sécurité des pays destinataires.

Or, il s'agit là d'un domaine de souveraineté assez délicat pour tout Etat. Mais, pour éviter cela, les experts peuvent s'attarder sur des dispositions générales concernant les conventions sur l'interdiction des armes. Par exemple, ils peuvent chercher à savoir si le pays bénéficiaire dispose d'une arme nucléaire ou chimique, s'il a signé et ratifié le Traité de non-prolifération des armes nucléaires ou non. A cet effet, ils devront faire bon usage du tableau sur l'état des ratifications et des signatures des principales conventions sur la limitation des

---

317 Jean-Claude BERTHELEMY et suivants, op. cit., p. 38.

318 La plupart des programmes d'aide sont souvent conçus sans la prise en compte de la position des pays bénéficiaires. Dans le cadre de cette nouvelle politique, les travaux préparatoires devront s'effectuer sur la base du principe de la participation et du dialogue entre les différentes parties.

armements et le désarmement publié par l'O.N.U.<sup>319</sup>. Il est vrai que ce genre de conditions dépasse largement le cadre technique de la conditionnalité de l'A.P.D.. Mais, si cette aide a pour objectif premier la recherche de l'équilibre et de la sécurité économiques, un tel principe devrait normalement toucher aux questions de sécurité militaire, le politique et l'économique étant indissociables. Les experts pourront, à la longue, privilégier les aspects économiques de ces conventions et leurs implications sur le plan sécuritaire<sup>320</sup>.

Enfin, le principe de la subordination de l'A.P.D. à la réduction des dépenses militaires ne doit pas strictement être réduit au rôle des institutions financières internationales (F.M.I., Banque Mondiale; Banque Africaine de Développement - B.A.D. etc.) ; les représentants des pays membres devront aussi inciter les gouvernements des pays développés à prendre des mesures nationales afin de limiter leurs transferts d'armes vers les pays bénéficiaires de l'aide car, faut-il encore le rappeler, ils sont en grande partie responsables de la militarisation des pays du Tiers-Monde. Selon les experts de l'O.C.D.E., "s'il apparaît que les pays en développement ont l'intention de réduire leurs dépenses militaires et leurs importations d'armes, mais que les pays développés ne prennent aucune mesure radicale allant dans le même sens, à savoir une diminution des incitations aux exportations d'armement et à l'aide militaire, le cohésion risque de rester lettre morte"<sup>321</sup>. Donc, au nom de la cohérence des mesures à adopter, il faudrait que les donateurs et les bénéficiaires partagent le fardeau et la responsabilité de la sécurité internationale, afin de garantir l'efficacité de cette conditionnalité.

L'interdiction ou la réglementation du commerce des armes et de l'aide militaire reste un impératif catégorique du monde actuel. Mais les pays africains doivent prendre conscience du fait que leur sécurité (tout comme leur développement) dépend d'abord d'eux-mêmes avant d'être le fait des pays étrangers. Pour cette raison, ils doivent mettre sur pied un mécanisme de sécurité commune au plan régional africain, en tant qu'exigence du désarmement et du contexte international actuel.

---

319 Cf. UNITED NATIONS, *Status of multilateral Arms Regulation and Disarmament Agreements*, 4th ed., New York, 1992, 2 volumes.

320 Cf., U.N.I.D.I.R., *Dimensions économiques des négociations et accords sur le désarmement*, New York, 1991, 212 p.

321 Jean-Claude BERTHELEMY et suivants, p. 40.



## SECTION II

METTRE SUR PIED UN SYSTEME DE PARTENARIAT POUR LA  
PAIX ET LA SECURITE EN AFRIQUE

Les raisons de sécurité ont toujours été au centre des préoccupations des Etats lorsqu'on aborde la question de l'armement dans le sens de sa restructuration ou de sa réduction. Ce qui rend le problème du lien entre le désarmement et la sécurité très délicat. Pour la plupart des Etats, "le désarmement offre un chèque en blanc pour un accroissement de la sécurité à long terme"<sup>322</sup>. D'où leurs réticences à prendre des options ou des décisions favorables en vue de réduire leurs dépenses militaires ou en vue de redéfinir leurs politiques militaires.

En fait, "aucun Etat n'accepte de se défaire des attributs de sa souveraineté militaire s'il n'est pas assuré d'obtenir par un désarmement "équilibré et contrôlé", une sécurité au moins égale à celle qui découle de son effort d'armement propre dans le cadre d'une défense nationale ou de sa participation à une alliance ou à une organisation de défense"<sup>323</sup>. Ces propos expliquent mieux l'attitude des Etats face à la réduction de leurs armements : ils hésitent à choisir ou ils sont partagés entre les impératifs de sécurité nationale et les contraintes du désarmement ; d'où le sens de l'expression "dilemme sécurité - désarmement".

Or, autant le désarmement n'est pas contraire aux options de sécurité<sup>324</sup>, autant celle-ci ne peut être garantie pendant longtemps par les armes. En fait, toute politique de désarmement doit prendre en compte les intérêts de la sécurité des Etats. Dans ce sens, elle doit être perçue comme une mesure ayant pour but premier de "réduire les armements nationaux à l'extrême limite compatible avec la sécurité intérieure du pays"<sup>325</sup>. Dans le cas contraire, elle se soldera par un échec.

Dans le contexte africain, pour permettre aux Etats de dépasser le dilemme de la sécurité et du désarmement, la mise sur pied d'un "système de partenariat pour la paix" est indispensable. Ce partenariat devra fonctionner sur la base d'un principe : chaque Etat africain doit accepter de se sacrifier pour la sécurité de tous et de chacun. En cela, ce mécanisme s'apparente à un "système de sécurité collective"<sup>326</sup> pour l'Afrique, à un système d'assistance

---

322 Curt GASTEYGER, op. cit., p. 44.

323 LA DOCUMENTATION FRANCAISE, op. cit., p. 11.

324 Id.

325 Thomas W. WILSON, cité par LA DOCUMENTATION FRANCAISE, op. cit., p. 12.

326 Le concept de "sécurité collective" est utilisé ici dans sa "forme solidariste", celle qui repose sur le principe de la "sécurité pour tous par l'ensemble ou la collectivité unifiée au sein d'un même système", et non dans son acception classique qui reposait sur l'idée d'un "système d'équilibre des puissances comprenant les alliances défensives". Voir à ce sujet, Anatole AYISSI NGAH, *Le défi de la sécurité*

mutuelle et de défense commune dont l'idée fondamentale implique qu' "aucun pays ne peut obtenir sa sécurité, dans le long terme, simplement en prenant des décisions unilatérales concernant ses propres forces militaires"<sup>327</sup>. Trois axes principaux caractériseraient l'action commune des Etats africains dans le cadre d'un tel système :

- l'adoption des mesures spécifiques en vue d'une véritable "diplomatie préventive" en Afrique (§1) ;
- la mise sur pied d'une force d'intervention militaire africaine pour le maintien et le rétablissement de la paix (§2) ;
- la consolidation de la paix et de la sécurité après la résolution des conflits (§3).

### §1 - ADOPTER DES MESURES SPECIFIQUES EN VUE D'UNE DIPLOMATIE PREVENTIVE EN AFRIQUE

Selon Boutros Broutos-GHALI, la *diplomatie préventive* est un mécanisme ayant pour but d' "éviter que des différends ne surgissent entre les parties, d'empêcher qu'un différend existant ne se transforme en conflit ouvert et, si un conflit éclate, de faire en sorte qu'il s'étende le moins possible"<sup>328</sup>. La philosophie de ce mécanisme repose sur l'adage selon lequel "mieux vaut prévenir que guérir". A partir de ceci, l'importance de la *diplomatie préventive* pour le désarmement n'est plus à démontrer car, en Afrique comme ailleurs, la menace imminente d'un conflit est l'un des facteurs déterminants de l'augmentation des potentiels militaires et du détournement subséquent des ressources socio-économiques.

Qui plus est, au fur et à mesure que le conflit s'enlise, les belligérants ont tendance à redoubler leurs efforts militaires. Donc, plus un conflit est étouffé à la source moins les Etats se lanceront dans la course aux armements, la réciproque étant aussi vraie. Mais au fond, en quoi consiste cette diplomatie ?

Selon le Secrétaire Général de l'O.N.U., "elle exige que des mesures soient prises en vue d'instaurer la confiance, et implique un dispositif d'alerte rapide reposant sur le rassemblement d'informations ainsi que sur des procédures formelles ou informelles d'établissement des faits. Elle peut comprendre le déploiement préventif et, dans certaines situations, la création de zones démilitarisées"<sup>329</sup>.

---

*régionale en Afrique après la guerre froide : vers la diplomatie préventive et la sécurité collective*, U.N.I.D.I.R., Nations Unies, New York, pp. 12 et 13.

327 S.I.P.R.I, *Politics for common security*, cité par Anatole AYISSI NGAH, op. cit., p.14.

328 Boutros Boutros-GHALI, op. cit., p.12.

329 Ibid., p.14.

d'une capacité de dissuasion<sup>334</sup>. Autrement dit, la peur d'être agressé pousse toujours les Etats à la course aux armements ou à la militarisation<sup>335</sup>. Ce qui crée d'emblée une atmosphère de suspicion et de méfiance. Telle est la situation dans laquelle vivent les pays africains aujourd'hui.

Pour enrayer cette situation, il faudrait que les pays africains puissent adopter des mesures propres à accroître la confiance et la sécurité (M.D.C.S.) entre eux<sup>336</sup>. De telles mesures ont pour principal objectif d'"éliminer les menaces qu'un pays risquerait de faire peser sur la paix et la sécurité d'un autre"<sup>337</sup>. Parmi ces mesures se trouve en bonne place la conclusion par les pays africains, d'un pacte de non-agression. La nécessité ou la pertinence de ce pacte pour l'Afrique trouve sa lettre dans ces propos de Lazar MOJSOV : "l'impératif catégorique de notre époque est bien d'éliminer progressivement mais systématiquement, toute trace d'une politique de course aux armements et de perpétuel chantage au recours à la force"<sup>338</sup>.

Ce pacte, entrant dans le cadre de la *diplomatie préventive*, devra être négocié dans le cadre de l'O.U.A.. Les conditions de son applicabilité devront être définies et adoptées par les Etats réunis au sein de cette organisation.

Toutefois, la force juridique d'un tel mécanisme ne peut être garantie que dans le cas où les Etats membres adopteraient de mesures de sanctions contre tout manquement aux engagements pris au terme de ce pacte. Il s'agit là de l'hypothèse d'un Etat qui, après avoir adopté ou ratifié le pacte viendrait à commettre un acte d'agression contre un autre. Dans ce cas il pourra encourir des sanctions allant de la simple rupture des relations diplomatiques aux mesures draconiennes comme l'embargo et autres sanctions économiques telles que prévues par le Chapitre VII de la Charte de l'O.N.U.<sup>339</sup>.

---

334 Raymond ARON, op. cit., p.400.

335 C'est ce qui explique le phénomène de militarisation en Afrique australe car, les pays de la "ligne de front", ayant peur d'être agressés par l'Afrique du Sud, étaient obligés de s'armer.

336 A propos des M.D.C.S, voir, Abdu KINANA, "La pertinence pour l'Afrique des mesures génératrices de confiance et de sécurité", in NATIONS UNIES, *Désarmement*, Volume XIV, Numéro 4, New York, 1991,

pp. 99-106

337 Ibid., p. 100.

338 Lazar MOJSOV, "Obstacles et embûches sur la voie du désarmement", in Amadou-Mahtar M'BOW, op. cit., p.95.

339 Cf. Article 42 de la Charte de l'O.N.U..

## B - La création des commissions d'enquêtes et d'identification des situations porteuses de conflits

Cette mesure a pour but de chercher à identifier les situations susceptibles d'engendrer les conflits. Elle devra en fait s'appesantir sur la question des frontières entre les Etats. Car, celle-ci constitue la première source de conflits en Afrique. Selon Anatole AYISSI NGAH, "une paix et une sécurité durables en Afrique ne peuvent pas être possibles si une attention particulière n'est pas portée sur la question des frontières, continuer de faire semblant d'ignorer cette importante source de dissensions ne pourrait qu'entretenir de graves tensions au sein du système politique africain"<sup>340</sup>. Pour s'en convaincre, quelques chiffres suffisent : depuis l'indépendance, près d'une quarantaine de conflits et tensions ont eu lieu entre Etats au sujet des frontières ; et environ 13 ont abouti à des confrontations armées<sup>341</sup>.

Mais actuellement, les conflits de haute intensité ou "major armed conflicts"<sup>342</sup>, c'est-à-dire ceux durant lesquels on a enregistré au moins 1000 morts, sont beaucoup plus "inter-étatiques" qu' "extra-étatiques" comme l'indique d'ailleurs le tableau ci-dessous.

Ce tableau établit la différence entre les crises ou "incompatibilités" liées à la quête du pouvoir politique et celles qui touchent aux questions de territoire. Les premières sont qualifiées de "gouvernementales" (gvt) tandis que les secondes sont dites "territoriales" (terr). Selon le S.I.P.R.I, les premières sont intra-étatiques et les secondes inter-étatiques. Cela dit le tableau indique que, entre 1989 et 1992, le nombre total de conflits de haute intensité est passé de 36 à 33. Donc le phénomène de la conflictualité est en baisse dans le monde en général. En Afrique, on peut remarquer que, entre 1989 et 1990, les conflits armés étaient beaucoup plus internes (gouvernementaux) qu'externes (territoriaux). En 1989, on avait enregistré 7 conflits de gouvernement contre 3 conflits territoriaux ; en 1990, 8 contre 3 ; en 1991, 9 contre 3, en 1992, 7 contre 1. Le nombre réduit de conflits territoriaux ne devrait pas amener les pays africains à les négliger, encore que dans la typologie des conflits, ceux qui concernent les frontières sont généralement plus longues que ceux qui touchent aux questions politiques internes<sup>343</sup>.

---

340 Anatole AYISSI NGAH, op. cit., p.112.

341 Id.

342 S.I.P.R.I. YEARBOOK 1993, *Armament and disarmament*, op. cit., p.87.

343 Id.

**Tableau n° 16 : Répartition régionale, nombre et types de tensions dans les conflits de haute intensité (1989-1992)**

Années	1989		1990		1991		1992	
	Gvt.	Terr.	Gvt.	Terr.	Gvt.	Terr.	Gvt.	Terr.
Afrique	7	3	8	3	9	3	7	1
Asie	6	8	5	10	3	8	5	9
Amérique Centrale et Latine	5	-	5	-	4	-	3	-
Europe	1	1	-	1	-	2	-	2
Moyen-Orient	1	4	1	4	2	5	2	2
Total	20	16	19	18	18	18	17	16
Total Annuel	36		37		36		33	

Source : S.I.P.R.I. YEARBOOK 1993, *Armement and Disarmament*, op.cit., p. 87.

Au regard de ces chiffres, les pays africains doivent, dans le cadre de l'opérationnalisation de la *diplomatie préventive*, mettre un accent sur les facteurs internes des conflits armés, car ceux-ci sont encore plus redoutables aujourd'hui. Selon le P.N.U.D., "le monde est entré dans une période dangereuse où les conflits opposeront peut être les groupes plutôt que les nations"<sup>344</sup>. Ceci est vrai pour l'Afrique aussi car, sur 5 conflits armés 3 au moins ont lieu entre les groupes armés au sein d'un même pays. Il s'agit donc, dans le cadre de ce mécanisme préventif, de "détecter aussitôt que possible les situations porteuses de conflit et parer au danger par la voie diplomatique avant que la violence ne se déclare"<sup>345</sup>.

### **C - Signature et ratification par tous les Etats africains des accords de limitation des armements et de désarmement**

Dans leur immense majorité, les pays africains ont signé et ratifié les principales conventions internationales sur la limitation des armements et de désarmement<sup>346</sup>. Cette adhésion massive des pays africains à ces différents traités témoignent de leur volonté et de leur bonne foi pour le respect des principes juridiques du Droit International et des objectifs de la charte de l'O.N.U.. Mais, comme le fait remarquer Anatole AYISSI, "il est particulièrement frappant de constater que l'accord dont on pourrait à juste titre dire qu'il concerne le plus l'Afrique (région sans armes de destruction massive), à savoir la convention sur les armes conventionnelles (I.W.C.), est celui auquel les Etats africains ont, jusqu'à présent, le moins

344 P.N.U.D., *Rapport mondial sur le développement humain 1993*, Paris, Economica, 1993, p. 11.

345 Id.

346 Cf. ANNEXE N°4, Etat des signatures ou ratifications par les Etats africains de certains principaux instruments juridiques multilatéraux de limitation des armements et de désarmement.

adhéré<sup>347</sup>. Et cela est vraiment redoutable lorsqu'on se rend compte qu'en Afrique, le risque de prolifération horizontale et verticale de ces armes est de plus en plus élevé.

A titre d'exemple, et pour reprendre Rémy GODEAU, quelques jours après la levée de l'embargo des Nations Unies sur les armes à l'encontre de l'Afrique du Sud, le 25 Mai 1994, la Société ARMSCOR, spécialisée dans la fabrication des armes, basée à Pretoria, annonçait sans satisfaction que ses exportations allaient doubler en un an<sup>348</sup>. Par ailleurs, Nelson MANDELA, "porte-drapeau de la paix en Afrique", reconnaissait à son tour qu'il n'y avait pas de mal à pratiquer un tel commerce au nom "de la défense de la souveraineté des Etats"<sup>349</sup>. Il est également aberrant de mentionner que cette société (ARMSCOR) avait équipé les rebelles de la RENAMO en armes semi-automatiques pendant cinq ans (jusqu'en 1993) ; qu'elle avait également, malgré l'embargo, vendu des armes au Rwanda.

Face à cette situation dans laquelle on se rend compte que "même le Sud arme le Sud", le processus de ratification de la convention sur les armes conventionnelles devrait faire l'objet d'une attention particulière de la part des gouvernements africains, dans le cadre de la *diplomatie préventive*.

Dans le même sens, l'autre convention dont la ratification reste indispensable est celle concernant l'interdiction des armes chimiques. Ce, d'autant plus que l'arme chimique se définit comme "l'arme nucléaire des pauvres"<sup>350</sup>.

En effet, obtenue à bon marché cette arme permet à son détenteur de provoquer des dommages atroces chez l'adversaire ou l'ennemi. Selon Philippe MOREAU DEFARGES, depuis 1945, son utilisation traduit souvent une impuissance rageuse, désespérée, frappant aveuglément un adversaire insaisissable et jugé plus fort<sup>351</sup>.

L'interdiction de cette arme a toujours préoccupé la communauté internationale. Le 17 Juin 1925, la S.D.N. (Société des Nations) avait adopté un protocole interdisant l'emploi (et non la fabrication ou le stockage) de ces armes. Du 7 au 11 Janvier 1989 s'était tenue à Paris, une conférence ouvrant une négociation pour la conclusion d'une convention couvrant le cycle de l'arme chimique, de sa conception à son stockage ; selon l'esprit de ce séminaire, "la convention est universelle, générale et d'application effective véritable, et devrait être de durée

---

347 Anatole AYISSI NGAH, op. cit., p. 106.

348 Cf. Rémy GODEAU, "Le beurre ou les canons", in *Jeune Afrique*, n° 1745 du 16 au 22 Juin 1994, p. 54.

349 Id.

350 Philippe MOREAU DEFARGES, *Problèmes stratégiques contemporains*, op. cit., p. 119.

351 Id.

illimitée". Mais, la question qu'on pourrait se poser à la suite de Philippe MOREAU DEFARGES, est celle de savoir si une arme peut être bannie par le droit<sup>352</sup>. Cela est possible, et même dans le cas contraire, il faut reconnaître que cette convention a tout de même contribué à restreindre ou à limiter l'emploi de ces armes.

En ce qui concerne les pays africains, leur bonne foi dans ce domaine (interdiction des armes chimiques), est également remarquable car, jusqu'en Mars 1994, 40 des 52 Etats que comptait l'Afrique à ce moment avaient déjà signé cette convention, selon Anatole AYISSI NGAH<sup>353</sup>. Et des initiatives en vue d'amener les autres à la signer ou à la ratifier ont été prises. Tel est le cas de la conférence qui s'est tenue à Yaoundé du 13 au 15 Février 1995 : regroupant les pays africains, elle avait pour buts de chercher les voies et moyens en vue de faciliter les mesures nationales d'adoption de cette convention, et de sensibiliser les gouvernements à travers leurs représentants, sur les enjeux de cette convention pour l'Afrique<sup>354</sup>. D'autres conférences, comme celle qui devrait avoir lieu en Côte-d'Ivoire en Juin 1995, sur le même thème, sont prévues.

De telles initiatives sont effectivement encourageantes et ne demandent qu'à être étendues à d'autres conventions multilatérales non encore ratifiées par les pays africains<sup>355</sup>.

#### **D - La création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique**

En 1975, l'Assemblée Générale de l'O.N.U. définissait l'expression "zone exempte d'armes nucléaires" comme un "cadre géographique caractérisé par l'absence totale d'armes nucléaires"<sup>356</sup>. Cette définition paraît assez simple et évidente ; ce qui l'est moins, c'est la création d'une telle zone.

En Afrique, la question date de très longtemps. Elle a été soulevée pour la première fois, en raison des essais nucléaires français dans le désert du Sahara (Sud de l'Algérie) en 1960. C'est ainsi que, dans une lettre adressée le 16 Septembre 1963 à l'Empereur Haïlé SELASSIE, Kwamé NKRUMAH soulignait la nécessité pour les pays africains de signer une convention faisant de l'Afrique une "zone dénucléarisée" et un "traité sur l'interdiction partielle des

---

352 Id.

353 Anatole AYISSI NGAH, op. cit., pp. 106 et 117. Voir également ANNEXE N°4.

354 A propos des incidences économiques de la convention sur l'élimination des armes chimiques, Cf., U.N.I.D.I.R., *Dimensions économiques des négociations et accords sur le désarmement*, New York, 1991, pp. 157-203.

355 Pour une connaissance des Etats africains ayant signé ou ratifié les autres accords sur le désarmement, voir ANNEXE N°4.

356 Cf., Résolution 3472 (XXX) B, 11 Décembre 1975.

expériences nucléaires par l'Union Soviétique, les Etats-Unis, la Grande Bretagne et la France en Afrique"<sup>357</sup>.

L'intérêt des Etats africains pour la création d'une telle zone sera réaffirmé en 1964, lorsque les Chefs d'Etat et de gouvernement de l'O.U.A., réunis au Caire, adoptèrent la "Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique". Cette déclaration fut approuvée par la deuxième conférence au sommet des pays non-alignés réunis au Caire en 1964, puis par l'Assemblée Générale des Nations Unies en 1965. Cependant, malgré les efforts déployés et les déclarations réitérées par l'Assemblée Générale de l'O.N.U., la concrétisation de cette décision africaine n'est pas intervenue<sup>358</sup>.

Le second facteur favorable pour la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique fut l'acquisition par l'Afrique du Sud d'une capacité nucléaire. Selon Oluyemi ADENIJI, "le facteur sud-africain a non seulement créé un dilemme en ce qui concerne l'attitude de l'Afrique à l'égard de la non-prolifération nucléaire, mais encore, a suscité une dichotomie entre les stratèges et experts africains"<sup>359</sup>. Effectivement, depuis l'acquisition par la République Sud-africaine d'un réacteur nucléaire, deux écoles de pensée sont apparues : la première voit de grands avantages dans la poursuite de l'approche fondée sur la dénucléarisation de l'Afrique, et la deuxième préconise un effort concerté de développement d'une capacité de fabrication d'armes nucléaires par les Etats africains.

En laissant de côté la première école, celle pour laquelle beaucoup de pays africains sont favorables<sup>360</sup>, on peut, dans un premier temps, s'attarder plutôt sur la seconde.

En effet, à l'idée d'une "Afrique dénucléarisée", les auteurs de la deuxième école de pensée entendent substituer celle d'un "consortium nucléaire constitué par le Nigeria, le Zaïre, et une Afrique du Sud qui serait passée sous le contrôle de sa majorité noire"<sup>361</sup>. Cette thèse a été présentée en 1980 par Ali MAZRUI dans la Revue de l'Institut d'Etudes Stratégiques de Londres. Elle fut reprise en Mars 1982 par Joseph OWONA. Selon ce dernier, "les pays africains doivent cesser de voir leur continent sous la forme d'une zone dénucléarisée ; la renonciation à l'arme nucléaire n'assure pas la sécurité de l'Afrique, la seule sécurité est dans la

357 Cf., Gustave ZOULA, *op. cit.*, p. 54.

358 Lire à ce sujet, Shuaïbou AHMED FULANI, "L'Afrique et le désarmement nucléaire régional : historique, problèmes et perspectives pour la sécurité nationale", in *AFRIQUE 2000*, n° 9, Avril-Mai-Juin 1992, pp. 15-26.

359 Lire, Oluyemi ADENIJI, "Le concept de désarmement dans le contexte africain", in *NATIONS UNIES, Conférence sur la sécurité, le désarmement et le développement en Afrique, Réunion d'experts, 11-12 Août 1985, Lomé, Togo, New York, 1986*, p. 42.

360 *Ibid.*, p. 43.

361 Charles ZORGBIBE, *Dictionnaire de politique internationale*, *op. cit.*, p. 13.



dissuasion nucléaire"<sup>362</sup>. Elle sera également reprise sous d'autres formes par Edem KODJO, qui estime que "l'Afrique, pour assurer la survie de ses peuples, n'a d'autre choix que de se doter d'une force puissante, y compris l'armement nucléaire"<sup>363</sup>.

Cette thèse est critiquable car, non seulement elle semble dépasser aujourd'hui, mais aussi elle suscite plusieurs interrogations.

D'abord, elle est fondée sur la force dissuasive de l'arme nucléaire dans les rapports inter-étatiques<sup>364</sup>, laquelle pourrait contribuer à réduire les ingérences étrangères en Afrique. A ce sujet, Edem KODJO par exemple, soutient que : "l'arme nucléaire en tant qu'arme de dissuasion, contraindra les ennemis de l'Afrique à réfléchir longuement avant de l'attaquer"<sup>365</sup>. Cette idée était fort rassurante pour une véritable sécurité continentale. Mais, avec la fin de la guerre froide on parle de plus en plus de la dilution du facteur militaire de la puissance dans les relations inter-étatiques. Et plus encore, les menaces contre la sécurité des peuples africains actuellement sont beaucoup plus internes qu'externes. On se demande bien comment l'arme nucléaire africaine contribuerait à résoudre le problème de la famine, à enrayer les nombreuses maladies qui menacent le continent si ce n'est par un miracle.

On pourrait ainsi se demander également si la détention de l'arme nucléaire par les trois pays africains ci-dessus cités, pourrait efficacement contribuer à la paix et à la stabilité régionales ; lorsqu'on sait très bien que la fameuse thèse de la "paix par l'équilibre nucléaire" ou "Pax Atomica"<sup>366</sup> est (ou était) valable pour la stabilisation des relations inter-étatiques et non pour les relations intra-étatiques. Dans de telles conditions, quel rapport existerait-il entre une force nucléaire et l'apaisement des conflits internes qui déchirent, plus que jamais, les pays africains ? En d'autres termes si un pays comme le Nigéria ou le Zaïre, se dotait d'une capacité nucléaire, on pourrait se poser la question de savoir si elle pourra contribuer à stabiliser les troubles politiques internes qui les caractérisent actuellement. Qui plus est, la détention par l'Afrique du Sud d'une arme nucléaire n'a pas contribué à enrayer les menaces de déstabilisation internes qui la minaient pendant l'apartheid.

---

362 Ces deux auteurs, Ali MAZRUI et Joseph OWONA, ont été cités par Charles ZORGBIBE, *op. cit.*, p.20.

363 Edem KODJO, *op. cit.*, p. 313.

364 La reprise des essais nucléaires français répond à cette logique de la dissuasion. En effet, ayant suspendu ses essais nucléaires depuis 1991, la France, avec le courage de Jacques CHIRAC, a décidé de reprendre ses essais dans le but de renforcer et d'affirmer sa volonté de puissance dissuasive et continentale. Cette décision a été effective depuis le 5 septembre 1995 avec le 1er tir dans le Pacifique, lequel a déferlé beaucoup de critiques et de protestations. Le second tir a eu lieu le 1er octobre 1995 dans les mêmes conditions.

365 Id.

366 Raymond ARON, *op. cit.*, p. 404.

Deuxièmement, cette idée paraît dangereuse car, au cas où elle serait adoptée, elle pourrait causer un holocauste nucléaire en Afrique. Sans doute, son implantation peut constituer une meilleure garantie de paix mais, comme se le demande Philippe MOREAU DEFARGES, il reste à savoir si son acquisition par tous les Etats ne pourra pas créer ou faire naître de " nouveaux Hitler " en Afrique<sup>367</sup>. Puisque dans l'esprit de ces auteurs, il s'agit de l'acquérir pour ne jamais l'utiliser, tout dépend du tempérament et des ambitions du gouvernement ou des dirigeants de l'Etat qui la détient<sup>368</sup>.

Troisièmement, même dans l'hypothèse où la dilution du facteur militaire de la puissance ne serait pas admise, l'idée d'un consortium nucléaire en Afrique susciterait plusieurs questions. D'une part, elle implique " la réalisation préalable d'une unité continentale au plan politique " <sup>369</sup>. Alors, servira-t-elle d'aiguillon ou de catalyseur à cette unité politique ? Précédera-t-elle une telle unité ou viendra-t-elle après celle-ci ? D'autre part, la République Sud-africaine, passée sous sa majorité noire, acceptera-t-elle sans réagir la fin de son monopole nucléaire sur le continent ? Ou encore, comme le dit Charles ZORGBIBE, ne sera-t-elle pas tentée d'anéantir ce potentiel nucléaire naissant comme l'avait fait Israël contre l'Irak en 1981, comme faillit le faire l'U.R.S.S. contre la Chine en 1969<sup>370</sup> ? Quelle sera la réaction de la communauté internationale face à une telle option ?

D'un point de vue économique et technique, la thèse de la nucléarisation de l'Afrique s'avère difficilement réalisable, du fait du coût vertigineux de la technologie nucléaire, les pays africains n'étant pas dotés de moyens financiers et humains nécessaires pour une telle entreprise même si certains d'entre eux ont des sous-sols riches en uranium<sup>371</sup>.

La question de l'acquisition de l' " arme nucléaire africaine " ou de la " bombe anti-guerre " <sup>372</sup> suscite ainsi beaucoup de polémiques, d'où sa caducité aujourd'hui, puisqu'elle n'a jamais été suivie jusqu'à présent.

---

367 Philippe MOREAU DEFARGES, *Problèmes stratégiques contemporains*, op. cit., p. 119.

368 Il a fallu que Jacques CHIRAC arrive au pouvoir pour que la France renoue avec ses essais nucléaires (le 5 septembre 1995) suspendus depuis 1991 sous François MITTERAND. Depuis le 1er tir de la série, la côte de popularité du président CHIRAC a beaucoup baissé. Situation qui va s'accroître jusqu'au jour où cette série d'essais prendra fin.

369 Lire, Charles ZORGBIBE, op. cit., p. 20.

370 Ibid., p.21.

371 A propos de la capacité des pays africains pour la production de l'uranium, cf. Carte géostratégique de l'Afrique ou Camille NKOA ATENGA, op. cit., p.168.

372 Cette expression est de Philippe MOREAU DEFARGES, *Les relations internationales dans le monde d'aujourd'hui*, op. cit., p.313.

La thèse de la dénucléarisation semble celle qui est porteuse d'espoir pour une paix et une sécurité continentales car, selon ses tenants, "l'intérêt manifeste de l'Afrique est de refuser de se laisser entraîner dans une compétition nucléaire tant en raison de ses dangers (sécurité et environnement) que par la poursuite de ses incidences économiques"<sup>373</sup>. Ainsi, elle a été plusieurs fois évoquée par les Etats africains<sup>374</sup> et par des universitaires et chercheurs<sup>375</sup>. Actuellement, elle fait l'objet de réflexions d'un comité d'experts de l'O.N.U. et de l'O.U.A. travaillant sur un "projet de traité sur la dénucléarisation de l'Afrique"<sup>376</sup>. Ce comité a tenu sa troisième réunion du 5 au 8 Avril 1993 à Hararé au Zimbabwe, et la quatrième devait avoir lieu à Windhoek en Namibie en Mars 1994. Même si le projet est déjà en cours, il n'est pas inutile de rappeler que, concrètement, l'action des pays africains en vue de la création d'une telle zone devrait prendre en compte les préoccupations suivantes :

- la définition des éléments fondamentaux d'une zone exempte d'armes nucléaires ;
- la délimitation spatiale, maritime et terrestre de ladite zone ;
- les obligations et interdictions essentielles au titre dudit traité ;
- les obligations au titre des autres traités sur le désarmement nucléaire, notamment le Traité de non-prolifération nucléaire (T.N.P.) ;
- la vérification, le contrôle et les sanctions au manquement des obligations et engagements pris au titre dudit traité (de création de la zone exempte d'armes nucléaires).

La signature d'un tel traité serait avantageux pour l'Afrique car, "le thème de la dénucléarisation illustre la force de la cause antinucléaire comme affirmation d'indépendance, d'ultime décolonisation, rejet d'un ordre considéré à la fois comme injuste et dangereux"<sup>377</sup>.

### **E - La conclusion d'un pacte régional pour le gel et la réduction des dépenses militaires**

En vue de parvenir à une réduction effective des budgets militaires, des efforts concertés doivent être déployés par tous les Etats pour des négociations au sujet de la signature d'un accord régional à cet effet car, selon Jacques FONTANEL, "les Etats doivent manifester leur

---

373 Oluyemi ADENJI, *op. cit.*, p.43.

374 Cf. Anatole AYISSI NGAH, *op. cit.*, p.110.

375 Cf. NATIONS UNIES, *Désarmement, L'Afrique, zone exempte d'armes nucléaires*, Volume ..., Numéro 3, New York, Novembre 1991, 211 p.; ce document présente une compilation d'articles des chercheurs et des Diplomates sur la question de la création d'une zone exempte dénucléarisée en Afrique.

376 Cf. Anatole AYISSI NGAH, *op. cit.* p.110.

377 Philippe MOREAU DEFARGES, *Les relations internationales dans le monde d'aujourd'hui*, *op. cit.*, p.344.

volonté de réduction des dépenses militaires par la négociation"<sup>378</sup>. Mais, en attendant la conclusion de ce pacte, tous les Etats devraient s'efforcer de restreindre leurs dépenses militaires. En d'autres termes, la signature de cet accord ne devrait pas empêcher les pays concernés à prendre des initiatives unilatérales ou bilatérales afin de limiter leurs dépenses de défense.

Cette réduction devrait s'effectuer sur une base mutuellement convenue, à un rythme progressif et de manière équilibrée, en pourcentage ou en valeur absolue. Ces conditions sont indispensables car, il ne faudrait pas qu'un Etat ou un groupe d'Etats puisse, à un moment donné, avoir un avantage sur d'autres, ou qu'il soit porté atteinte au "droit de tous les Etats à une sécurité et une souveraineté non diminuées"<sup>379</sup>. Dans le même ordre d'idées, ce pacte ne devrait pas être contraire à l'adoption des mesures nécessaires de légitime défense.

Des négociations sérieuses sur le gel et la réduction des budgets militaires supposeraient que toutes les parties aient accepté de mettre en pratique la transparence et la comparabilité des informations sur leurs dépenses de défense<sup>380</sup>.

L'accord tendant à geler et à réduire les dépenses militaires devrait contenir des mesures adéquates et efficaces de vérification qui soient satisfaisantes pour toutes les parties, de sorte que des dispositions en soient strictement appliquées et exécutées par tous les Etats concernés. Ces méthodes de vérification et de contrôle devront être convenues au cours des négociations, en fonction des objectifs, de la portée et de la nature de l'accord considéré.

Au plan institutionnel, l'action des Etats en vue de la conclusion d'un pacte régional de gel et de réduction des dépenses militaires devra être coordonnée et contrôlée par un organisme à caractère régional. Le rôle du Centre Régional des Nations Unies pour la Paix et le Désarmement en Afrique serait extrêmement important à cet effet.

Enfin, les ressources (financières, humaines et matérielles) libérées par cette réduction pourraient être utilisées pour le fonctionnement des opérations de maintien de la paix mises sur pied par les pays africains eux-mêmes.

---

378 Jacques FONTANEL, "L'intérêt d'un Fonds international de désarmement pour le développement", op. cit., p.561.

379 Lire à ce sujet, Prvoslav DAVINIC, "Allocution d'ouverture" in *Conférence sur la sécurité, le désarmement et le développement en Afrique*, op. cit., p.11. et également, Bert ROLING, "De l'interdiction du recours à la force", in Amadou-Mahtar M'BOW, op. cit.? P.17.

380 Voir Supra, Chapitre V

## §2 - DANS LE CADRE DU MAINTIEN DE LA PAIX, CREER UNE FORCE D'INTERVENTION MILITAIRE AFRICAINE

Il s'agit ici de l'hypothèse où les mécanismes préventifs n'ont pas pu empêcher l'éclatement du conflit. A ce moment, il faudra chercher à "rapprocher les parties hostiles, essentiellement par des moyens pacifiques"<sup>381</sup>. C'est la deuxième étape du fonctionnement du mécanisme, le "rétablissement de la paix" ou "peace-making" : entreprendre de rétablir la paix lorsqu'un conflit éclate, en réglant les différends qui les sous-tendent. Pour cela, il faut faire recours aux différents mécanismes de règlement pacifique des conflits : la négociation, les bons offices, la médiation, la réconciliation et le recours à un mécanisme juridictionnel proprement dit. A cet effet, le nouveau mécanisme de l'O.U.A. pour la prévention, la gestion et la résolution des conflits en Afrique reste indispensable ; puisqu'il a pour objectif premier de "prévoir et de prévenir les conflits, de rétablir et de consolider la paix en vue de faciliter le règlement des conflits"<sup>382</sup>.

Si les mécanismes de règlement pacifique s'avèrent inefficaces pour la résolution des conflits, il faut faire recours à un mécanisme de "maintien de la paix" ou "peace-keeping". Celui-ci a pour but de "prévenir l'ascension vers les extrêmes d'un conflit déjà engagé ou sur le point de l'être ..." <sup>383</sup>. Il consiste à "établir une présence des Nations Unies sur le terrain" et se traduit par un "déploiement d'effectifs militaires et/ou de police des Nations Unies, ainsi que de personnel civil"<sup>384</sup>. Il s'agit donc (entre autres) des opérations de maintien de la paix. Or, le constat est que ces opérations sont actuellement caractérisées par une demande croissante. Ces dernières années les forces de l'O.N.U. n'ont jamais été aussi sollicitées à cause du nombre croissant de conflits armés dans le monde. A ce sujet, et selon Luc SINDJOUN, "sur les 34 opérations de maintien de la paix lancées par l'O.N.U depuis Juin 1948, date de la création de l'O.N.U.S.T., jusqu'en Octobre 1993, date de la création de la M.I.N.U.A.R. (Mission d'Assistance des Nations Unies pour le Rwanda), 13 l'ont été avant 1988 et 21 après. De 1945 (création de l'O.N.U.) la moyenne de création annuelle des opérations de maintien de la paix étaient de 3 environ. De 1988 à 1993 soit 5 ans elle était de quatre environ"<sup>385</sup>.

---

381 Boutros Boutros-GHALI, op. cit., p.12.

382 Cf. *Déclaration de la conférence des chefs d'Etats et de gouvernement sur la création au sein de l'O.U.A. d'un mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits en Afrique*, encore appelé "Déclaration du Caire", elle a été adoptée dans la capitale égyptienne en Juin 1993.

383 Anatole AYISSI NGAH, op. cit., p.104.

384 Boutros Boutros-GHALI, op. cit. p.30.

385 Luc SINDJOUN, "Les jeux croisés de l'universalisme et du régionalisme sur l'échiquier du maintien de la paix : pot de fer pour pot de terre ?", communication présentée lors du *Séminaire International I.R.I.C. - A.C.C.T. sur le "perfectionnement des diplomates africains"*, Yaoundé, 14-25 Novembre 1994, p. 8.

Ces chiffres témoignent du degré de sollicitude des Nations Unies pour les opérations de maintien de la paix dans le monde. Mais, ils justifient également la nécessité de la création d'une force de maintien de la paix pour l'Afrique et par les Africains car, face à cette sollicitude qui va grandissante, les Nations Unies ne sont pas toujours prêtes à se mobiliser rapidement afin de répondre à leur appel. On a vu comment la Communauté Internationale avait traîné le pas avant de se décider à envoyer des contingents au Rwanda, et pendant ce temps, les populations crevaient par dizaines de milliers. Donc, seule une force d'intervention militaire africaine pourrait permettre aux pays africains de mieux gérer les conflits qui les minent.

Plusieurs propositions ont été faites par des chercheurs, des universitaires<sup>386</sup>, des diplomates et des stratèges militaires<sup>387</sup>, à plusieurs occasions<sup>388</sup> pour la création d'une telle force. Toutefois, il n'est pas vain de revenir sur certains aspects de cette initiative : le rôle et les objectifs de cette force (A) ; sa composition et son fonctionnement (B) et surtout ses moyens d'action (C).

### A - Rôle et objectifs

La mise sur pied d'une force d'intervention militaire en Afrique doit chercher à tirer des leçons de l'échec de la "Force Interafricaine de maintien de la paix" au Tchad. Sa création par le sommet panafricain de Nairobi en Juin 1981, avait montré l'ambiguïté du rôle à assigner à une telle force. On se pose jusqu'à présent la question de savoir s'il s'agissait d'une "simple force de police chargée de protéger les pouvoirs publics tchadiens et de démilitariser le pays", ou d'un "fer de lance contre les troupes d'Hissène HABRE, comme le souhaitait GOUKOUNI"<sup>389</sup>. Quoiqu'il en soit, le mandat à elle assigné par l'O.U.A. n'avait pas été bien défini, ce qui justifie en partie son échec.

Aujourd'hui, l'importance d'une telle force se fait de plus en plus ressentir. Les propositions faites dans ce sens ne font pas l'unanimité quant à ce qui est de son rôle, son objectif et sa nature. Pour le Colonel Camille NKOA ATENGA, il s'agira d'un corps de "forces africaines d'intervention rapide (F.A.I.R.) capable d'intervenir dans les plus brefs délais en vue d'empêcher l'extension de tout conflit armé naissant entre deux pays du continent, ouvrant et dégageant ainsi les voies d'une solution pacifique sous l'égide de l'O.U.A."<sup>390</sup>.

---

386 Edem KODJO, op. cit., p.304.

387 Colonel Camille NKOA ATENGA, op. cit., p. 239.

388 Les Chefs d'Etats francophones d'Afrique, réunis à Biarritz en France, du 8 au 9 Novembre 1994, à l'occasion du 8e sommet France - Afrique avaient proposé la création d'une force africaine de sécurité afin de mieux gérer les conflits et tensions qui déchirent leur continent.

389 Charles ZORGBIBE, op. cit., p. 14.

390 Colonel Camille NKOA ATENGA, op. cit., pp. 239 et 240.

Pour d'autres, il s'agira d'une force défensive devant permettre aux pays africains de s'affranchir du joug et de l'influence des puissances étrangères. Telle est la position d'Edem KODJO car, cet auteur est favorable pour la création d'une "force armée moderne à vocation essentiellement défensive" en tant qu'"expression même de la force d'exister de l'Afrique"<sup>391</sup>. TSHIYEMBE et BUKASA, dans le même ordre d'idées pensent à une "force de défense commune qui sera non seulement la condition sine qua non de l'indépendance de l'Afrique, de la maîtrise de son identité géopolitique régionale dans le concert des Nations, mais également de l'accouchement d'une société de progrès dont les capacités de cohésion (forces culturelles), constituent le ciment d'une communauté de destin à la découverte de son moi collectif et à même de peser sur les affaires du monde"<sup>392</sup>. Cette force s'inscrit dans le cadre de ce qu'ils appellent "panafricanisme maximaliste", celui qui a pour moyen d'action "une armée africaine au service d'un Etat africain, les Etats-Unis d'Afrique"<sup>393</sup>.

Pour l'Afrique, dans un premier temps, il vaut mieux mettre sur pied une force qui aura pour tâches principales de :

- s'interposer entre les deux belligérants afin d'empêcher la poursuite des hostilités ou l'enlèvement total du conflit ;
- mener des actions humanitaires afin de sauver les populations sinistrées et mourantes des atrocités de la guerre.

Le véritable problème pour l'opérationnalisation d'une telle force concerne la question de la souveraineté des Etats en vertu du sacro-saint "principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures" des Etats. Mais, les Etats africains devraient consentir, plus que jamais, à renoncer à une partie de cette souveraineté au profit de l'institution qui sera chargée de la gestion de cette force salvatrice.

## **B - Composition et fonctionnement**

La mise sur pied d'une force panafricaine de maintien de la paix suppose réunies un certain nombre de conditions, notamment les moyens d'action . Parmi ces moyens, il y a d'abord les ressources humaines (les contingents militaires). Ainsi se trouve posée la question de la composition de cette force.

---

391 Edem KODJO, *op. cit.*, p. 314.

392 TSHIYEMBE et BUKASA, *op. cit.*, p.9.

393 *Id.*

En effet, cette force africaine de maintien de la paix pourrait être composée des hommes mis à sa disposition par les pays africains eux-mêmes. A ce sujet, si les pays africains réduisaient par exemple de 50% leurs armées, ils pourraient affecter les 25% de cette réduction au service de cette force. Concrètement, cela voudrait dire que, un pays dont l'armée compte 20 000 hommes, devra réduire ses effectifs jusqu'à 10 000 hommes ; et mettra à la disposition de la force de maintien de la paix de l'O.U.A, 5 000 hommes parmi les effectifs réduits. Cette participation pourrait également être définie suivant la classification des forces armées africaines<sup>394</sup> : ainsi, les "grandes armées" (celles dont l'effectif va au-delà de 73 000 hommes) pourraient y affecter les 25% du total que comptent leurs effectifs ; les "moyennes armées" (entre 9 000 et 73 000 hommes) 15% de leurs effectifs, et les "petites armées", (moins de 9 000 hommes) 5% de leurs effectifs. Cette deuxième proposition préfigure déjà le rôle important que les grands pays africains (du point de vue militaire)<sup>395</sup> joueront au sein de cette force. Elle révèle également la responsabilité de chaque Etat dans la mise sur pied de cette force car, les opérations de maintien de la paix au Tchad, malgré le fait qu'elles bénéficiaient du consensus de tous les pays africains, n'avaient pas réussi à regrouper tous les effectifs nécessaires pour leur action<sup>396</sup>. Face à cette insuffisance, l'O.U.A. n'avait pas hésité à retirer ses troupes en laissant ainsi le conflit s'enliser davantage.

En ce qui concerne son fonctionnement, "la force multinationale" pourra être placée sous la tutelle de l'O.U.A. ou d'une autre institution séparée, qui jouera le rôle d'un "conseil de sécurité africain". Ce dernier, s'il venait à exister, serait composé des pays membres de l'O.U.A. suivant leur poids au sein du concert des nations africaines. Au Nord, on pourrait par exemple compter sur l'Egypte ; à l'Ouest sur le Nigéria ; à l'Est, sur l'Éthiopie ou le Kenya ; au centre, sur le Zaïre ; et enfin, au Sud, sur la République Sud-africaine. Cette institution exprimera des positions communes qui devront s'accompagner d'actions collectives menées par tous les Etats africains et guidées par le seul souci majeur d'une paix et d'une sécurité durables et indivisibles en Afrique. Elle sera donc chargée de coordonner et de gérer, en collaboration avec l'O.N.U., les opérations de maintien de la paix sur l'ensemble du continent.

Quatre principes fondamentaux pourraient guider l'action de la force interafricaine et ses contingents :

- alerte rapide et efficacité d'action ;

---

394 Pour cette classification, voir *Supra*, Chapitre I.

395 Voir *Supra* Chapitre I., Tableau sur les armées africaines les plus performantes (effectifs 1986).

396 Pour les opérations de maintien de la paix au Tchad, seul le Congo avait dépêché pendant quelques temps, 550 hommes. La deuxième tentative (1981-1982) avait réuni quelques 3 265 hommes envoyés par le Sénégal, le Nigeria et le Zaïre. Ce qui était insuffisant.



- disponibilité permanente et aptitude à se mettre immédiatement au service de la paix à partir de leurs propres territoires ;
- maintien de la paix et de la sécurité, sans recours à des mesures de répression sauf en cas de légitime défense ;
- coopération de toutes les parties à l'exécution de son mandat (facilités de circulation, soins de santé en cas de besoin, etc.).

### C - Financement et logistiques

Il s'agit là de l'un des problèmes majeurs des opérations de maintien de la paix. Le financement est le nerf des opérations de maintien de la paix. Selon un bilan dressé par Boutros Boutros-GHALI, le coût total des opérations onusiennes de maintien de la paix était d'environ 8,3 milliards de dollars en 1982. Son coût estimatif pour la même année était de 3 milliards de dollars<sup>397</sup>. Or, il n'est pas facile pour l'O.N.U. de réussir à collecter de telles sommes. A titre d'exemple, le montant des arriérés que l'O.N.U. devait aux pays fournisseurs de contingents en 1992, s'élevait à 800 millions de dollars<sup>398</sup>. Ces chiffres témoignent de l'ampleur du problème que pose le financement de ces opérations. Et plus encore, si au niveau de l'organisation mondiale, ce financement n'est pas acquis, c'est dire combien de fois il peut être compliqué et complexe dans le cadre africain. Donc, la principale question à poser est celle de savoir d'où viendra l'argent pour financer ces opérations militaires africaines.

En effet, pour le financement de ces opérations, plusieurs formules peuvent être retenues elles peuvent être financées par les sources suivantes :

*1 - Les contributions obligatoires des Etats membres de l'O.U.A.* Le véritable problème que pose cette méthode est celui du "ramadan financier" que traversent les pays africains actuellement. D'ailleurs, à cause de ce phénomène, les contributions financières de ces Etats au financement normal de l'O.U.A. sont très rares. Pratiquement tous les Etats membres ont des arriérés dans le paiement de leurs contributions. Ce qui constitue un frein à l'efficacité du rôle de l'O.U.A.<sup>399</sup>. Face à une telle situation, on serait tenté de dire que le système de contributions obligatoires au titre des opérations de maintien de la paix serait un fardeau de plus pour ces

---

397 Boutros Boutros-GHALI, op. cit.; Voir également, Luc SINDJOUN, op. cit., pp. 25 et 26.

398 Id.

399 Cf. Maurice KAMTO, Jean-Emmanuel PONDI, Laurent ZANG, *L'O.U.A.: rétrospective et perspectives africaines*, Paris, Economica, 1990.

pays. L'échec de la mission de la force interafricaine au Tchad tenait également à ce manque de financement<sup>400</sup>.

Toutefois, la création par le nouveau mécanisme de l'O.U.A., d'un Fonds Spécial devant financer les activités opérationnelles de l'O.U.A. dans le domaine de la gestion et du règlement des conflits, est porteuse d'espoir car, à la réunion inaugurale de l'Organe Central<sup>401</sup> tenue à Addis-Abeba (du 17 au 19 novembre 1993), il avait été décidé que le fonds devait être dénommé "Fonds de l'O.U.A. pour la paix", que 5% du budget ordinaire de l'O.U.A. lui sera affecté, et que le montant correspondant ne soit pas inférieur à un million de dollars. Mais, on ne saurait s'en frotter les mains car, l'O.U.A. elle-même connaît des difficultés financières énormes.

2 - *Les fonds libérés par le désarmement* : le financement des opérations de maintien de la paix en Afrique pourrait être assuré par les prélèvements opérés sur les budgets militaires des pays africains (50% par exemple). Plus exactement, en plus des prélèvements sur le budget ordinaire de l'O.U.A., les pays africains pourraient verser annuellement, un certain pourcentage de leurs dépenses militaires pour le financement du "Fonds de O.U.A. Pour la paix", lequel se chargera de la gestion financière des opérations de maintien de la paix. Ces prélèvements annuels pourraient se faire suivant le niveau comparatif des dépenses militaires des différents pays : les Etats à forts budgets militaires devront logiquement contribué plus que ceux dont les budgets militaires sont petits.

3 - *Les contributions volontaires* : elles peuvent être versées par les pays africains eux-mêmes, par les pays étrangers ou des organisations internationales désireuses d'aider l'O.U.A. à mettre sur pied un mécanisme efficace pour le maintien de la paix en Afrique.

#### 4 - *Les subventions de l'O.N.U.*

Concernant les moyens logistiques, le problème n'est pas non plus moins grave car, il faut mettre à la disposition de cette force des moyens matériels adéquats pour son action. Or, les pays africains ne sont pas à mesure de doter leurs contingents de tous les équipements nécessaires. Mais, ceux de ces pays dont le dispositif militaire est important (Egypte, Afrique

---

400 Sur les 60 millions de dollars nécessaires pour la première intervention de cette force, seuls 500 000 dollars avaient été réunis ; quant à la deuxième intervention, le financement avait été débloqué par la France et les Etats-Unis.

401 L'Organe Central est l'institution autour de laquelle s'articule le nouveau mécanisme de l'O.U.A. chargé de la prévention, la gestion et la résolution des conflits en Afrique. Cf. *Déclaration du Caire*, op. cit., Michel Cyr DJIENA WEMBOU, "A propos du nouveau mécanisme de l'O.U.A. sur les conflits", in *AFRIQUE 2000*, n° 16, 1994, pp. 5-20.

du Sud, Nigéria...)<sup>402</sup> peuvent, après réajustement de leur secteur militaire, en affecter une partie à la force panafricaine. L'aide et l'assistance matérielle des puissances étrangères et de l'O.N.U. restent également indispensables à cet égard. Ce matériel va des vêtements aux moyens de transports et de défense ou de combat de tous genres.

### §3 - CONSOLIDER LA PAIX ET LA SECURITE APRES LES CONFLITS

Cette exigence est la dernière étape du processus de la mise sur pied du "partenariat régional pour la paix et la sécurité en Afrique". Son objectif est de "définir et d'étayer les structures propres à raffermir la paix afin d'éviter une reprise des hostilités"<sup>403</sup>. Encore appelée "peace-making", la consolidation de la paix est liée au maintien et au rétablissement de la paix et garantit une durabilité de celle-ci. Selon Boutros Boutros-GHALI, "pour être vraiment efficaces, les opérations de rétablissement et de maintien de la paix doivent également définir des mesures propres à consolider la paix ainsi qu'à susciter confiance et tranquillité dans la population"<sup>404</sup>. Plus exactement, il s'agit de mettre en application les clauses et autres dispositions finales des "accords de cessez-le-feu" ou des "traités de paix" signés entre les belligérants. Mais, l'action en faveur de la consolidation de la paix en Afrique pourrait être entreprise par secteur : au plan militaire et sécuritaire (A), au plan politique (B), et au plan socio-économique(C).

#### A - Au plan militaire et sécuritaire

Au plan militaire, un certain nombre de mesures sécuritaires doivent être prises lorsque les armes se sont tues ou après la cessation des hostilités. Ces mesures peuvent être les suivantes :

- le désarmement et la démilitarisation des troupes armées ;
- la récupération et la destruction sans conditions des armes existantes ;
- le rétablissement et l'instauration de l'équilibre et de l'ordre rompus ;
- le rapatriement des réfugiés ;
- l'organisation des opérations de déminage ;

---

402 Cf. Chapitre I, Tableaux n°3, 4 et 5.

403 Boutros Boutros-GHALI, op. cit., p. 12

404 Ibid., p.35.

- la création des "zones-tampons" ou des "zones de paix et de sécurité" entre belligérants pour accueillir et caser les populations en fuite<sup>405</sup>.

Ce n'est que dans de telles conditions que la durabilité de la paix, après résolution du conflit, pourrait être garantie. Dans plusieurs conflits, on a assisté à la reprise des hostilités du fait que les factions ou les groupes détenaient encore leurs armes, et n'étaient soumises à aucun régime de contrôle après le cessez-le-feu<sup>406</sup>.

## B - Au plan politique

La consolidation de la paix au plan politique, est indispensable car, en Afrique, la plupart des conflits armés naissent des troubles politiques internes. En d'autres termes, ce sont des guerres civiles ayant pour mobile principal la lutte pour le contrôle du pouvoir politique. Cela dit, il faudrait, après arrêt des hostilités, mettre sur pied une nouvelle société politique fondée sur des principes nouveaux tels que :

- la réforme des institutions gouvernementales et la promotion des processus, formels et informels, de participation politique car de mieux en mieux, "les gens sentent le besoin urgent et sont pressés de prendre part aux événements et processus qui déterminent leur existence"<sup>407</sup>. Lorsqu'on fait semblant d'ignorer cela, la décision de refus se traduit généralement par un sentiment de frustration de la part des populations ; et cette situation aboutit toujours à l'anarchie, à la perte de l'autorité du pouvoir, aux violences ethnico-politiques et aux conflits armés ;

- l'organisation des élections libres, avec un système de contrôle et de surveillance afin de garantir la transparence totale et la participation massive de la population : nouvelle constitution, nouveau code électoral, protection et respect du processus électoral et des résultats... ;

- la promotion, le respect et la protection des droits de l'homme et des minorités car, il est aberrant de remarquer que "nombreuses sont les minorités ethniques à vivre encore comme si elles étaient étrangères dans leur propre pays"<sup>408</sup>, d'où les revendications et les conflits ;

---

405 On peut citer l'exemple du camp de sécurité de BOMA au Zaïre, créé pour l'accueil, la protection et le recasement des milliers de populations fuyant les atrocités de la guerre au Rwanda.

406 A titre d'exemple, on peut citer les conflits angolais, somalien, libérien, etc., dans lesquels, malgré les nombreux cessez-le-feu signés entre les factions rivales, les armes continuent à crépiter et occasionnent des nouveaux drames.

407 P.N.U.D., *Rapport mondial sur le développement humain 1993*, op. cit., p. 1.

408 Id.

- la décentralisation du pouvoir, afin de démarginaliser les populations vivant dans les zones périphériques.

L'importance de ces mesures politiques de consolidation de la paix après résolution des conflits ne doit pas être sous-estimée, au regard du degré de causalité entre les revendications politiques et la conflictualité en Afrique. De nouvelles institutions démocratiques, intégrant toutes les parties et tendances engagées dans le jeu politique, doivent être mises sur pied après la guerre. Celles-ci garantiront la paix et la sécurité car, "un rapport évident existe entre les pratiques démocratiques, telles que la primauté du droit et la transparence du processus de décision, et l'instauration d'une paix et d'une sécurité véritables dans un ordre politique nouveau et stable"<sup>409</sup>.

### C - Au plan socio-économique

Dans le domaine socio-économique, les mesures suivantes peuvent être adoptées après les atrocités :

- la formation de personnels et agents de sécurité sociale ;
- la reconstruction des écoles et des centres de santé ;
- la réinsertion sociale et économique des réfugiés (soins de santé, scolarisation, logement, approvisionnement en eau...) ;
- la reconstruction des voies de communication ;
- la relance de l'agriculture, de l'emploi et les autres activités socio-économiques ;
- l'instauration, dans le cadre des universités, des programmes d'étude sur l'*Economie de la défense*, la limitation des armements et les recherches sur la paix et la sécurité, le rapport entre le désarmement et le développement ou entre la course aux armements et le sous-développement, la question du lien entre les dépenses militaires et l'endettement, etc. L'enseignement de l'*Economie de la défense* aura pour principal objectif de promouvoir ce que Dieudonné OYONO appelle "la culture de la paix"<sup>410</sup> chez les jeunes. En d'autres termes, il faudra faire en sorte que l'esprit et le comportement des générations futures puissent être conditionnés par la recherche de la "paix absolue et indivisible". Celle-ci leur permettra de comprendre que : "la paix sociale est aussi importante que la paix stratégique ou politique"<sup>411</sup> ;

---

409 Boutros Boutros-GHALI, op. cit., p. 37.

410 Dieudonné OYONO, interview accordée à Radio Cameroun en Janvier 1993.

411 Boutros Boutros-GHALI, op. cit., p. 37.

- la promotion du rôle des médias, des organisations non-gouvernementales (O.N.G.), des églises et autres institutions pouvant influencer l'opinion publique dans le domaine de la paix, du désarmement et de la sécurité, par rapport aux objectifs de développement. Pour cela il faudrait organiser des séminaires et des colloques afin d'informer ou de sensibiliser les populations sur les questions ayant trait au renforcement de la confiance, à la *diplomatie préventive*, aux moyens permettant d'assurer le maintien de la paix en réduisant les forces et les dépenses militaires.

En définitive, la mise sur pied d'un "système de partenariat pour la paix en Afrique" est assez complexe, au regard de la gamme de mesures (préventives et curatives) à prendre. Elle se complique davantage à cause des clivages existant entre les pays africains ; lesquels clivages se présentent comme le facteur explicatif de l'échec des tentatives d'intégration régionale, ou de ce que Philippe MOREAU DEFARGES appelle "l'écart entre le rêve panafricain et les réalités africaines"<sup>412</sup>. Cette vision pessimiste du processus d'intégration régionale n'épargne donc pas le processus de création d'un mécanisme de défense commune en Afrique. Selon le même auteur, "la mise sur pied de mécanismes de sécurité collective paraît fort peu probable, en raison du déséquilibre entre les pays francophones, peuplés chacun de quelques millions d'habitants, et la masse du Nigéria (hostile à toute influence "néo-coloniale"), et surtout les caractères de l'Afrique (pauvreté, poids des cadres traditionnels...)"<sup>413</sup>.

Certes, l'Afrique est caractérisée par les clivages multidimensionnels et des contradictions plurielles entre ses peuples. Mais, ces pays doivent comprendre que "la vérité, a-t-on l'habitude de le dire, naît de la contradiction". Ils doivent donc dépasser ces inconditionnels pour l'intérêt de la paix et de la sécurité continentales dans un monde nouveau caractérisé par leur marginalisation. Il s'agit là d'un impératif catégorique, indispensable pour la mise sur pied d'un système de sécurité pour tous et par tous ; pour la création d'une "paix en tant que reconnaissance de l'autre" et qui rejette "la guerre comme la négation de l'autre"<sup>414</sup>.

L'importance de la volonté politique des Etats africains pour l'applicabilité de ces différentes mesures, bien qu'elles ne soient pas exhaustives, reste ainsi indéniable. La mise sur pied d'un "système de partenariat pour la paix" doit nécessairement passer par cette volonté politique. Son absence est souvent la résultante de la conception nationale et limitée que chaque Etat se fait de la notion de sécurité ; or celle-ci va au-delà des frontières nationales pour revêtir un caractère régional et même international.

---

412 Philippe MOREAU DEFARGES, *Les relations internationales dans le monde d'aujourd'hui*, op. cit., p. 250.

413 Id.

414 Ces expressions sont de Léon SCHWARZENBERG, cité par Ibrahima FALL, "L'Afrique et les droits de l'homme", in Ahmadou-Mahtar M'BOW, op. cit., p. 165.

Un tel partenariat suppose un dialogue politique entre les pays africains, lequel leur permettra de comprendre que "les problèmes de sécurité et de défense sont les maillons de toute identité nationale ou régionale pour tout peuple en marche, conscient du prix à payer pour être bâtisseur de sa propre histoire"<sup>415</sup>.

## CONCLUSION

La "développementalité" du désarmement à partir d'une politique de restructuration du secteur de la défense s'apparente à un processus de "réduction-investissement". Lorsqu'on parle d'investissement, cela suppose des sacrifices dans l'immédiat en échange des avantages escomptés dans le futur. Or il est connu que : "pour toute entreprise, un investissement en vaut la peine si ses avantages futurs l'emportent sur les coûts actuels"<sup>416</sup>. Pour mieux comprendre cette propriété caractéristique des investissements, il faudrait se référer à l'exemple d'une semence : "une semence qui, un an après avoir été plantée et tous frais payés, produit plus de grains qu'elle n'en comptait, est un bon investissement"<sup>417</sup>.

Alors, si l'on considère la développementalité du désarmement en Afrique comme l'équivalent d'un processus d'investissement ou d'une semence, cela supposerait que l'on fasse la part des frais initiaux et des coûts dûs aux difficultés d'ajustement structurel de la défense, avant de miser sur les bons résultats que les ressources libérées (dividendes de la paix) pourront entraîner.

Toutefois, les avantages socio-économiques d'une politique africaine de désarmement se feront ressentir à mesure que les moyens de production (main-d'oeuvre, capital, technologie et autres ressources) libérés par l'ajustement du secteur militaire seront affectés aux secteurs productifs de développement. C'est dans ce sens qu'il convient de considérer les dividendes de la paix comme "le taux de rendement socio-économique du désarmement après prise en compte des coûts et avantages du processus d'investissement"<sup>418</sup>. Pour les pouvoirs publics, le défi à relever est celui de maximiser les bienfaits du désarmement en réduisant au minimum les effets négatifs ou induits (chômage, coût de reconversion) de la restructuration et de la réaffectation.

---

415 TSHIYEMBE et BUKUSA, op. cit., p. 13.

416 U.N.I.D.I.R., *Aspects économiques du désarmement*, op. cit., p. 10.

417 Id.

418 Id.

Pour cela, il faudrait mettre sur pied toute une gamme de mesures d'accompagnement afin de subventionner et de soutenir les secteurs concernés par la réduction des budgets militaires et par la réaffectation des dividendes.

Aussi, pour garantir l'efficacité d'une politique africaine de désarmement comme élément d'une stratégie de développement, il faudrait que la communauté internationale joue son rôle, afin de tirer le maximum de profit de l'évolution actuelle du contexte international, caractérisé par de nouveaux principes de sécurité, de paix et de développement.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE



## CONCLUSION GENERALE

" Il faut dépasser l'illusion d'une sécurité armée pour parvenir à l'assurance d'une sécurité désarmée, fondée sur la confiance mutuelle, une coopération avantageuse pour un devenir solidaire des nations africaines".

Gustave ZOULA, in UNIDIR, *Afrique, désarmement et sécurité*, New York, 1991, p. 53

## CONCLUSION GENERALE

Le désarmement est une exigence pour la communauté internationale en général et pour les pays africains en particulier. Son importance se trouve résumée dans ces propos de Maurice GUERNIER : "l'impératif catégorique de notre époque est d'éliminer progressivement mais systématiquement toute trace d'une politique de course aux armements et de perpétuel chantage au recours à la force"<sup>1</sup>. Et parce qu'il s'agit d'une entreprise complexe, le désarmement en Afrique doit s'inscrire dans le cadre d'un plan d'ajustement structurel spécifique pour le secteur militaire. Cet ajustement aurait exclusivement pour but de chercher à établir un lien étroit entre les réductions de budgets militaires et les programmes socio-économiques non encore assurés par les pays africains.

Selon Gustave ZOULA, une telle politique est une autre façon de traiter les grands problèmes de notre époque : la question de développement et le défi de la sécurité. Dans ce sens, il fait remarquer que : "si préserver l'humanité d'une conflagration généralisée constitue un défi majeur de notre temps, on peut y répondre par la réduction des tensions, la réduction du déséquilibre entre le volume des dépenses d'armement et les vastes besoins économiques non satisfaits"<sup>2</sup>.

De ces propos, une remarque se dégage : la "relation trilogique" entre le désarmement, le développement et la sécurité. Le principe de cette relation est simple : partant de l'hypothèse selon laquelle le développement ne doit pas risquer d'être victime d'une course aux armements, on peut faire valoir que les mesures de limitation d'armement et de désarmement peuvent beaucoup contribuer au développement. Et, en permettant d'éliminer les menaces non militaires au bien-être des populations, le désarmement peut également contribuer à créer un environnement plus sûr. Cette relation se trouve exprimée, en d'autres termes, dans cette conclusion d'un groupe d'experts de l'O.N.U. chargé d'étudier les conséquences économiques et sociales de la course aux armements et des dépenses militaires : "le désarmement, le développement et la sécurité étant des phénomènes de vaste portée, les liens qui les unissent sont souvent complexes ; en facilitant la réaffectation des ressources aux efforts de développement, le désarmement renforcerait le fondement de la sécurité et du développement"<sup>3</sup>

Cette relation "triangulaire" ou transitive entre le désarmement, le développement et la sécurité permet de répondre, par la négative, à la question de savoir si les pays africains

---

1 Maurice GUERNIER, op. cit., p. 95.

2 Gustave ZOULA, op. cit., p. 55.

3 NATIONS UNIES, *Désarmement, En bref 63*, op. cit., p. 16.

peuvent prétendre à un développement et à une sécurité durables en consacrant leurs maigres ressources à l'armement.

En effet, les pays africains ne peuvent pas prétendre au développement et à la sécurité par la militarisation. Non seulement celle-ci absorbe les maigres ressources qui auraient dû servir à des besoins socio-économiques immédiats, mais aussi, elle contribue largement à leur extraversion et à leur dépendance vis-à-vis de l'extérieur<sup>4</sup>. En ce qui concerne la sécurité, il est presque illusoire de prétendre que plus d'armement est synonyme de plus de sécurité. Tout au contraire, l'accumulation des armes est toujours consubstantielle au déclenchement des conflits et à leur enlèvement. Il va sans dire que ce ne sont pas les armes qui tuent, mais il faut également souligner que sans les armes les hommes ne peuvent pas tuer. Ce qui voudrait dire qu'aujourd'hui, plus que jamais, un changement de mentalité des Africains devrait être indispensable, afin de mettre un terme à la "surenchère belliqueuse"<sup>5</sup> des armes. D'autant plus que, les guerres prennent naissance dans l'esprit des hommes et c'est dans l'esprit des hommes qu'il faut les combattre<sup>6</sup>.

Ainsi, il faut "dépasser l'illusion d'une sécurité armée pour parvenir à l'assurance d'une sécurité désarmée, fondée sur la confiance mutuelle, une coopération avantageuse pour un devenir solidaire des nations africaines"<sup>7</sup>. Tant que les pays africains ne prendront pas en compte les effets réciproques et la double relation causale existant entre la militarisation, l'insécurité et le sous-développement, ils ne pourront pas réussir à faire face aux menaces qui minent leur existence. Pour cela, ils doivent prendre en compte l'importance des rapports entre le désarmement, le développement et la sécurité. Selon Gustave ZOULA, "sans progrès dans le domaine du désarmement, il ne saurait y avoir de sécurité véritable ; l'absence de sécurité entrave le progrès socio-économique ; et sans progrès économique et sans développement, on entre dans le cercle vicieux des tensions et des crises"<sup>8</sup>. Cela voudrait dire que, pour les pays africains, l'accumulation de "biens non consommables à des fins de destruction"<sup>9</sup> ne peut pas être la solution pour les menaces existentielles de leurs populations. L'exigence fondamentale pour la survie de leurs peuples se trouve dans la prise en compte, par les dirigeants et par tous, du fait que la sécurité n'est pas seulement militaire, elle est aussi et essentiellement socio-économique.

---

4 Cf. Jacques FONTANEL, *op. cit.*, p. 63.

5 Lazar MOJSOV, *op. cit.*, p. 95.

6 Cf. Préambule de la Charte de l'U.N.E.S.C.O.

7 Gustave ZOULA, *op. cit.*, p. 55.

8 *Ibid.*, p. 54.

9 Paul - Marc HENRY, *op. cit.*, p. 108.

En effet, la conception de la sécurité comme "absence de menaces militaires" conduit généralement les Etats à la course aux armements. Selon M'Hamed THAIBI, cette approche traditionnelle de la sécurité reflète une perception trop étroite des problèmes de la société et des solutions disponibles pour les résoudre. Cette approche est associée aux comportements de "higt politics", c'est-à-dire au recours à la puissance militaire contre toutes agressions externes (influences hostiles, attaques armées, etc.)<sup>10</sup> Pourtant la misère, la pauvreté, la sécheresse, la désertification, les maladies et l'exclusion sociale, le chômage..., constituent pour les pays africains des menaces de taille à leur existence. C'est pour cette raison que la conception de la sécurité devrait changer et évoluer d'une vision traditionaliste centrée sur la protection du territoire nationale vers une vision plus actuelle, mettant l'accent sur les conditions de vie des populations; d'une sécurité assurée par les armes, elle doit évoluer vers une sécurité assurée grâce aux bienfaits du développement humain ; d'une sécurité territoriale, elle doit passer à une sécurité socio-économique.

Une politique africaine de désarmement devrait permettre aux pays africains de prendre en compte cette nouvelle dimension de la sécurité qui repose sur son indivisibilité et la lutte contre toutes les menaces qui caractérisent la vie quotidienne de leurs populations. Cela devrait également les amener à comprendre que, "le monde est entré dans une période dangereuse où les conflits opposeront peut-être les groupes plutôt que les nations"<sup>11</sup>. L'accent doit être mis sur les paramètres non militaires de la sécurité : économique, alimentaire, politique, social, environnemental, etc. Bref, tous les aspects de ce que les experts du P.N.U.D. appellent "sécurité humaine"<sup>12</sup>.

Selon eux, "la sécurité se résume à un enfant qui ne meurt pas, à une maladie qui ne se propage pas, à un emploi qui n'est pas supprimé, à une tension ethnique qui ne dégénère pas en violence, à un dissident qui n'est pas réduit au silence". Vue sous cet angle, "la sécurité humaine n'est pas une question d'armement, mais une question de vie humaine et de dignité"<sup>13</sup>. Il s'agit d'une nouvelle vision du développement axée sur la sécurité économique, alimentaire, sanitaire, environnementale, personnelle, communautaire et politique. Une brève analyse de ces différentes dimensions de la sécurité humaine permettra non seulement de mieux apprécier l'ampleur des menaces auxquelles sont confrontées les populations africaines, mais aussi de comprendre pourquoi il est nécessaire de dépasser la conception militaire de la sécurité afin de désarmer.

10 M'Hamed THAIBI, in U.N.I.D.I.R., *Afrique, désarmement et sécurité*, op. cit., pp. 25 et 26.

11 P.N.U.D., *Rapport mondial sur le développement humain 1993*, op. cit., p. 11.

12 P.N.U.D., *Rapport mondial sur le développement humain 1994*, op. cit., p. 3

13 Ibid., p. 23.

## 1. Sécurité économique

L'aspect économique de la sécurité peut être apprécié au niveau des conditions de vie des populations. Dans ce sens, les experts du P.N.U.D. estiment que "la sécurité économique suppose la garantie d'un revenu minimum qui provient normalement d'un travail productif et rémunéré ou qui est versé, en dernier recours, par un système de protection financé par les pouvoirs publics"<sup>14</sup>. Cette définition met l'accent sur le phénomène de chômage et l'absence ou la baisse du pouvoir d'achat, qui caractérisent les sociétés africaines et celles d'ailleurs. Elle tient également à la double signification de la sécurité humaine : "se libérer de la peur et se prémunir contre le besoin".

Vu sous cet angle, le besoin de sécurité économique se fait sentir plus que jamais en Afrique. Au cours des années 80, selon une étude du P.N.U.D., le taux de chômage déclaré des jeunes africains dépassait 20%<sup>15</sup>. Et il n'est pas exagéré de dire que ce phénomène est l'une des causes profondes de la montée des tensions socio-politiques et des violences dans plusieurs sociétés africaines. Surtout lorsque ce taux de chômage est lié à l'appartenance ethnique, ce qui provoque également de nombreuses revendications populaires.

Au plan macro-économique, de nombreux facteurs dont la chute du cours des matières premières, l'endettement croissant, les faibles investissements, l'inflation et le fardeau de la dévaluation du F.CFA. sont autant de menaces contre la sécurité économique des pays africains.

## 2. Sécurité alimentaire

On peut définir la "sécurité alimentaire" comme étant "le fait pour toute personne de disposer à tout moment, matériellement et économiquement, d'une alimentation de base"<sup>16</sup>. Le constat qu'on peut faire à partir de cette définition est celui de la différence entre "sécurité alimentaire" et "autosuffisance alimentaire". La première va au-delà de la seconde, puisqu'elle ne signifie pas tout simplement le fait pour une personne de disposer des réserves alimentaires suffisantes. Elle renvoie aussi au fait pour chaque individu d'avoir accès à la nourriture, c'est-à-dire le "droit aux aliments" dont doit jouir tout citoyen.

Cela suppose que chaque individu a une source de revenu lui permettant de s'acheter de quoi manger, ou qu'il pourrait bénéficier de l'aide alimentaire des pouvoirs publics, ou encore

---

14 Ibid., p. 26

15 Id.

16 Ibid., p. 28

qu'il pourrait en produire lui-même. Mais dès lors que la question de l'assurance des moyens de production, de l'emploi et du revenu se pose avec acuité, l'insécurité alimentaire devient l'un des problèmes existentiels des populations africaines.

Dans de telles conditions et lorsque les pouvoirs publics ne sont pas en mesure de satisfaire leurs besoins alimentaires, la seule solution reste l'aide alimentaire en provenance des pays et organismes étrangers. Et la conséquence est connue : la dépendance des pays bénéficiaires vis-à-vis des donateurs. C'est ce qui explique "l'importance de l'arme alimentaire comme élément de puissance et de sécurité de tout Etat"<sup>17</sup>. Donc, la sécurité alimentaire n'est seulement pas indispensable pour la survie des population, elle l'est aussi pour l'affirmation de la souveraineté étatique vis-à-vis de l'extérieur.

### 3. Sécurité alimentaire

La santé des populations reste un élément déterminant de la sécurité humaine. Les maladies, les épidémies et les pandémies tuent et déciment les populations parfois de façon plus redoutable que les armes d'un adversaire qui menacent l'intégrité territoriale. L'insécurité sanitaire est généralement causée par le manque d'eau potable, la malnutrition, l'insalubrité de l'environnement, etc. Ainsi, la couverture sanitaire est également indispensable pour la stabilité et la survie des Etats africains. En d'autres termes, son absence est une menace cruciale contre la sécurité des pays.

### 4. Sécurité de l'environnement

Celle-ci concerne la question de la dégradation de l'écosystème et les catastrophes naturelles, en tant que menaces non militaires à la survie de l'humanité. Certaines de ces menaces proviennent généralement de la croissance rapide des populations et de l'industrialisation croissante des sociétés. D'autres sont les résultats de la "colère invincible de la nature" : tremblements de terre, cyclones, désertification et sécheresse, crues et soulèvements des marées, etc. Ces dernières, bien que n'étant pas le fait des activités de l'homme, sont très préoccupantes pour l'humanité et pour les pays concernés. Car, il faut souvent beaucoup de ressources et de moyens pour faire face aux conséquences et aux désastres qu'elles occasionnent. Or, les pouvoirs publics, surtout ceux des pays pauvres, ne disposent pas toujours des ces moyens, d'où la nécessité d'une mobilisation internationale pour des actions humanitaires et de secours pour les sinistrés.

---

17 Consulter à ce sujet, Jacques FONTANEL, *L'économie des armes*, op. cit., p. 72

## 5. Sécurité personnelle

L'individu occupe une place de choix au sein de toute société : il est au début et à la fin de tout projet de développement ou de toute décision politique. Ce qui voudrait dire que lorsqu'il ne jouit pas de toutes ses facultés et de tous ses droits civiques, lorsque son intégrité physique ou morale est atteinte, son rôle dans la société s'en trouve fortement hypothéqué. La sécurité personnelle renvoie ainsi à la garantie de toutes les conditions de vie humaine. Pour le P.N.U.D., on parle d'insécurité personnelle lorsque la vie d'un homme est sujette à tous genres de violence<sup>18</sup>. Comme atteintes à la sécurité personnelle, on peut citer :

- la violence étatique (torture physique) ;
- les violences émanant d'autres Etats (guerres ou conflits armés) ;
- les violences causées par d'autres groupes de la population (tensions ethniques) ;
- les violences provoquées par des individus ou des groupes contre d'autres individus ou par des gangs (criminalité, attentats, terrorisme...). A ce sujet, un Namibien interrogé par des agents du P.N.U.D. sur la notion de sécurité déclare que : "les vols me donnent un sentiment d'insécurité, j'ai parfois l'impression qu'on volera jusqu'à ma vie"<sup>19</sup> ;
- les violences dirigées contre les femmes (viols, violence conjugale ...). Les viols constituent la principale menace contre la sécurité des femmes et des jeunes filles. A ce sujet, une jeune écolière (9 ans), interrogée au Ghana estime qu'elle ne peut se sentir en sécurité que lorsqu'elle peut être sûre de marcher la nuit, dans les rues sans se faire violer<sup>20</sup>.
- les violences contre les enfants, fondées sur leur vulnérabilité et leur situation de dépendance (mauvais traitements ...) ;
- les violences dirigées contre soi-même (suicide, toxicomanie).

## 6. Sécurité de la communauté

Allusion est faite ici aux différentes pratiques oppressives : servage, esclavage, discriminations raciales ou ethniques, traitements cruels réservés aux femmes dans certaines régions<sup>21</sup>.

L'esclavage a toujours été considéré comme un crime contre l'humanité, au regard des traitements qui sont (ou qui ont été) infligés aux esclaves. Le plus souvent, les discriminations raciales sont les principales causes de conflits armés. Tel était le cas en Afrique du Sud durant plusieurs décennies, lorsque la majorité noire, opprimée par la minorité blanche, faisait de la

18 P.N.U.D., *Rapport mondial sur le développement humain 1994*, op. cit., pp. 31 et 32

19 Ibid., p. 24

20 Id.

21 On peut citer, comme exemple, la mutilation sexuelle du fait de la pratique rituelle de l'excision subie par des milliers de jeunes filles dans certaines sociétés africaines.

violence son arme de guerre contre les exactions du gouvernement de l'apartheid. Des exemples de ce genre peuvent être multipliés en Afrique et ailleurs dans les pays où le phénomène de minorité reste remarquable. La marginalisation dont sont victimes les groupes minoritaires est ainsi à la base du phénomène croissant de la conflictualité en Afrique.

La sécurité suppose donc que les intérêts de toute la communauté soient pris en compte par les gouvernements en place. Elle suppose l'équité, l'égalité de toutes les tribus, de toutes les couches sociales dans la gestion des affaires publiques. Car, l'aggravation des tensions ethniques est souvent causée ou alimentée par de faibles perspectives d'accès aux services sociaux et à l'emploi laissées à certains groupes de population<sup>22</sup>.

## 7. Sécurité politique

Celle-ci renvoie à la mise sur pied d'un système politique reposant sur les principes démocratiques et le respect des droits fondamentaux des citoyens, des groupes et de toutes les tendances politiques. A ce titre, les régimes dictatoriaux (civils ou militaires) seraient synonymes de systèmes politiques propres à favoriser l'insécurité politique. Cette dernière naît de la répression orchestrée par l'Etat contre les citoyens, la torture systématique, les déportations ou les assassinats politiques.

Ces situations sont généralement génératrices de troubles politiques débouchant sur des interventions militaires et policières propres à occasionner les guerres civiles. Les restrictions contre les libertés individuelles ou les violations de droits de l'homme sont également des sources d'insécurité politique non négligeables.

Selon le P.N.U.D., "l'un des indicateurs les plus pertinents de l'insécurité politique dans un pays est la priorité que les Etats accordent à la puissance militaire"<sup>23</sup>. Et la conséquence du choix de la force militaire comme moyen de répression se traduit généralement par le rapport entre les dépenses militaires et les dépenses sociales ; les premières étant toujours plus consistantes et moins productives que les secondes.

En définitive, la présentation de ces différents aspects de la "sécurité humaine" (telle que définie par le P.N.U.D.), n'est pas fortuite. Elle est nécessaire car elle permet de mieux cibler le comportement des Etats face à leurs besoins de "sécurité nationale". Une prise en compte de l'indivisibilité de la notion de sécurité et de l'interdépendance existant entre ses différentes composantes (ci-dessus présentées) s'avère indispensable à plus d'un titre :

---

22 P.N.U.D., *Rapport mondial sur le développement humain 1994*, op. cit., p. 34

23 Ibid., p. 35



- elle permet aux Etats de reléguer au second plan le choix des armes comme moyens de protection et de garantie de leur "sécurité" ;
- elle leur permet de consacrer leurs efforts aux problèmes socio-économiques et politiques de leurs populations ;
- au plan international, elle garantit la confiance et la coopération entre les Etats.

Adopter ces trois avantages pour les traduire par des actes concrets est l'un des défis à la paix et au développement en Afrique. Ce n'est qu'à ce prix que l'Afrique cessera d'être un acteur passif du système international. Pour payer ce prix pour le salut africain, il faut une volonté de la part des Africains. Il faut également un soutien de la communauté internationale, lequel ne viendra que comme un appui aux efforts déjà entrepris par les Africains eux-mêmes car, le développement et la sécurité du Continent Noire ne s'acquerront pas par procuration.

CODESRIA - BIBLIOTHÈQUE

## **BIBLIOGRAPHIE**

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

## BIBLIOGRAPHIE

### I - OUVRAGES GENERAUX

Il s'agit de tous les documents portant sur l'étude des Relations Internationales, l'Economie Internationale et le Droit International.

- Amadou-Mahtar M'BOW, *La guerre ou la paix*, Paris, UNESCO, 1980.
- André FONTAINE, *Histoire de la guerre froide*, Paris, Fayard, Tome 1, 1965 et Tome 2, 1967.
- Boutros Boutros-GHALI, *Agenda pour la paix*, Nations Unies, New York, 1992.
- Boutros Boutros-GHALI, *Rapport sur l'activité de l'Organisation*, New York, Nations Unies, Septembre 1993.
- Carl VON CLAUSEWITZ, *De la guerre*, Paris, Les Editions de Minuit, 1995.
- Charles ZORGBIBE, *Chronologie des relations internationales depuis 1945*, Paris, P.U.F., 1991.
- Curt GASTEYGER, *Les défis à la paix : un monde à la recherche de sa sécurité*, Paris, P.U.F., 1986.
- Daniel COLARD, *Les relations internationales de 1945 à nos jours*, Paris, Barcelone, Milan, Bonn, Masson, 1991.
- Edward N. LUTTWAK, *Le paradoxe de la stratégie*, Paris, Editions Odile Jacob, 1989.
- F. JENNY et A. P. WEBER, *Initiation à la micro-économie*, Paris, Bordas, 1990.
- Georges CAZES et Jean DOMINGO, *Le sous-développement et ses critères*, Paris, Bréal, 1990.
- Hans MORGENTHAU, *Politics among nations, The struggle for power and peace*, New York, Alfred A. Knoff, Sixth Edition, 1985.
- Jacques-LEVY, *Géographie du politique : espace et temps*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1991.
- Jean TOUSCOZ, *Atlas géostratégique, crises, tensions et convergences*, Paris, Larousse, 1988.
- Joseph. S. NYE JR, *Le leadership américain : quand les règles du jeu changent*, Nancy, Nouveaux Horizons, Presses Universitaires de Nancy, 1992.

- Léonard W. DOOB, *La résolution des conflits*, Artigues-Près-Bordeaux, Editions l'Age de l'Homme, 1984.
- Michel DOO KINGUE, *Le rôle de l'O.N.U. dans le nouvel ordre mondial*, New York, U.N.I.T.A.R., 1990
- Nguyen QUOC DINH, DAILLIER et PELLET, *Droit international public*, Paris, L.G.D.J., 4e éd., 1992.
- Patrick GUILLAUMONT, *Economie du développement*, Paris, P.U.F., Tomes 1, 2 et 3, 1985.
- Philippe BRAILLARD, *Théories des relations internationales*, Paris, P.U.F., 1977.
- Philippe HUGON, *Economie du développement*, Paris, Dalloz, 1989.
- Philippe MOREAU DEFARGES, *Les relations internationales dans le monde d'aujourd'hui, conflits et interdépendances*, Paris, Les Editions S.T.H., 3e éd., 1987.
- Philippe MOREAU DEFARGES, *Problèmes stratégiques contemporains*, Paris, Hachette, 1992.
- Pierre LELOUCHE, *Le nouveau monde*, Paris, Grasset, 1992.
- Raymond ARON, *Paix et guerre entre les nations*, Paris, Calman-Lévy, 1985.
- Robert O'KOHEANE, Joseph NYE, *Transnational relations and world politics*, Cambridge, Massachusetts, Harvard University Press, 1970.
- Roger-Gérard SCHWARTZENBERG, *Sociologie politique*, Paris, Montchrétien, 2e Ed., 1974.
- Samir AMIN, *Accumulation on a world scale : a critic of the theory of underdevelopment*, Monthly Review Press, 2 Vols., 1974.
- Samuel HUNTINGTON, *Political order in changing societies*, New York, Haven, Yale University Press, 1968.
- Théodore W. SCHULTZ, *Il n'est point de richesse que d'hommes : investissement humain et qualité de la population*, Paris, Bonnel, 1983.
- Walt ROSTOW, *Les étapes de la Croissance économique*, Paris, Seuil, 1969.
- Willy BRANDT, *Nord-Sud : un programme de survie, Rapport de la Commission indépendante sur les problèmes de développement international*, Sous la présidence de Willy Brandt, Paris, Idées, Gallimard, 1980.
- Yves TROTIGNON, *Les pays en développement face au XXe siècle*, Saint-Etienne, Imprimerie Dumas, Dunod, 1987.

Zaki LAÏDI, *L'ordre mondial relâché : sens et puissance après la guerre froide*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1992.

## II - OUVRAGES SPECIALISES

Il s'agit des ouvrages qui traitent du lien entre le désarmement, le développement et la sécurité, et de ceux qui concernent exclusivement les problèmes de l'Afrique par rapport à ces trois thèmes.

AKINYEMI, AKINDELE, VOGT, ALUKO and EDE, *Disarmament and developpement : Utilization of ressources for military purposes in Black Africa*, Nigerian Institute of International Affairs (N.I.I.A.), Lagos (Nigeria), 1986.

Anatole AYISSI NGAH, *Le défi de la sécurité régionale en Afrique après la guerre froide : vers la diplomatie préventive et la sécurité collective*, New York, Genève, U.N.I.D.I.R., Nations Unies, 1994.

Arthur GAVSHON, *Crisis in Africa : battleground of East and West*, Suffolk, Penguin, 1981.

Augustin KONTCHOU KOUOMEGNI, *Le système diplomatique africain*, Paris, Pedoue, 1977.

Axelle KABOU, *Et si l'Afrique refusait le développement*, Paris, L'Harmattan, 1991.

Boniface PASCAL, *Les sources du désarmement*, Paris, 1989.

Bruce ARLINGHAUS, *Military development in Africa, the political and economic risks of arms transfers*, Boulder, Westview Press, 1984.

Cadman ATTA MILLS, *Structural adjustment in Sub - Saharan Africa, Report on a Series of Five Senior Policy Seminars held in Africa 1987 - 1988*, Washington D.C., World Bank, Economic Institute of the World Bank.

Claude DELMAS, *Le désarmement*, Paris, Presses Universitaires de France, (P.U.F.), 1979.

Colette BRAECKMAN, *Rwanda : histoire d'un génocide*, Paris, 1994.

Colonel Camille NKOA ATENGA, *L'Afrique face à la paix dans le monde*, Yaoundé, SOPECAM, Avril 1987.

Dieudonné OYONO, *Avec ou sans la France ? La politique africaine du Cameroun depuis 1960*, Paris, L'Harmattan, 1990.

Edem KODJO, *Et demain l'Afrique*, Paris, Stock, 1986.

Ernest LEFEVER, *Les armes nucléaires dans le Tiers Monde*, Paris, Economica, 1981

- Georges FISHER, *La non-prolifération des armes nucléaires*, 1969.
- Gilles DURUFLE, *L'Ajustement structurel en Afrique : Sénégal, Côte-d'Ivoire, Madagascar*, Paris, Karthala, 1988.
- GRAHAM, JOLLY et CHRIS, *Disarmament and world development*, Oxford, Pergamon Press, 1986.
- Immanuel WALLERSTEIN, *The political economy of acontemporary Africa*, Sage Publications, Beverly Hills, California, 1976.
- Jacques FONTANEL, *L'économie des armes*, Paris, Economica, 1984.
- Jacques GIRI, *L'Afrique en panne*, Paris, Karthala, 1986.
- Jastrow ROBERT, *L'arme nucléaire condamnée*, Paris, Economica, 1981.
- Jean-Claude BERTHELEMY, Robert Mc NAMARA et Somnath SEN, *Les dividendes du désarmement : défis pour la politique de développement*, Paris, Centre de développement de l'O.C.D.E., Cahier de politique économique n° 8, O.C.D.E., 1994.
- Jean-Emmanuel PONDI, *Relations Internationales africaines, Bibliographie annotée de vingt années de recherche à l'Institut des Relations Internationales du Cameroun (I.R.I.C.)*, Berne, Peter Lang S.A., 1993
- Jean-Emmanuel PONDI, *Comprendre la crise algérienne*, Yaoundé, Editions du CRAD, 1995
- Jean-François BAYART, *L'Etat en Afrique, la politique du ventre*, Fayard, Paris, 1989.
- Joseph OWONA, *Nouvel ordre économique et politique : les structures politiques internationales comme obstacles au désarmement*, Paris, U.N.E.S.C.O., 1978.
- K. MANA, *L'Afrique va-t-elle mourir ?* Paris, Le Cerf, 1991.
- Kosta TSIPIS, *Les armes modernes : de la guerre des étoiles*, Paris, Nouveaux Horizons, 1986.
- Maurice KAMTO, *L'urgence de la pensée : réflexion sur une pré-condition du développement en Afrique*, Yaoundé, Edition Mandara, 1993.
- Maurice KAMTO, Jean-Emmanuel PONDI, Laurant ZANG, *L'O.U.A. : retrospective et perspectives africaines*, Paris, Economica, 1990.
- Mwayila TSHIYEMBE et Mayélé BUKASA, *L'Afrique face à ses problèmes de sécurité et de défense*, Paris, Présence Africaine, 1989.
- Nana SINKAM, *Assistance technique et financière extérieure en faveur de l'Afrique : gaspillage et opportunités*, Paris, Economica, 1995
- Réné DUMONT, *L'Afrique étranglée*, Paris, Editions du Seuil, 1982.

Romain YAKEMTCHOUK, *Les transferts internationaux d'armes de guerre*, Paris, Pedone, 1980.

William ZARTMAN, *La résolution des conflits en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 1990.

### III - OUVRAGES METHODOLOGIQUES

Il s'agit des documents ayant trait aux méthodes de recherche, aux techniques d'investigation et à la maîtrise des concepts.

Charles DEBBASH, Yves DAUDET et autres, *Lexique de politique : Etats, vie politique, relations internationales*, Paris, Dalloz, 1988.

Charles ZORGBIBE, *Dictionnaire de politique internationale : perspectives internationales*, Paris, P.U.F., 1988.

Claude-Marie MBIA, *Comment préparer, rédiger et présenter un travail de recherche (thèses, mémoires, rapports de stage, exposés)*, Yaoundé, 1990.

Emile DURKHEIM, *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, P.U.F., 1987.

ENCYCLOPEDIE DE LA SOCIOLOGIE, Paris, Presses des Petits-fils de Léonard Danel, 1970.

Madeleine GRAWITZ, *Méthodes des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 1984.

Madeleine GRAWITZ, *Lexique des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 4e éd., 1988.

Mario BETTATI, *La thèse de doctorat d'Etat, de doctorat troisième cycle et de mémoire, de D.E.A. et/ou de D.E.S.S., Méthodologie*, Panthéon/Sorbonne, 1983-1984.

Mathei DOGAN et Dominique PELASSY, *La comparaison internationale en sociologie politique: une sélection de textes sur le démarche du comparatiste*, Paris, Librairies Techniques (LI.TEC.), 1980.

MICRO ROBERT 2, *Dictionnaire de culture générale*, Paris, 1990.

Raymond ARON, *Les étapes de la pensée sociologique*, Paris, Gallimard, 1967

Rémy HERRERA, *Les données statistiques relatives aux dépenses militaires dans les pays en développement : concepts, problèmes méthodologiques et sources*, Documents du Centre de développement, Paris, O.C.D.E., 1994.

#### IV - PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Il s'agit des publications, études, rapports et autres travaux publiés par l'O.N.U., ses organes et toutes ses institutions spécialisées, et ayant trait aux questions de désarmement, de développement, de sécurité et de paix.

NATIONS UNIES, *Désarmement et développement : rapport du groupe d'experts chargés d'étudier les conséquences économiques et sociales du désarmement*, Département des affaires économiques et sociales, New York, 1972.

NATIONS UNIES, *Désarmement : le chemin vers la paix*, New York, 1974.

NATIONS UNIES, *Conséquences économiques et sociales de la course aux armements, questions et réponses*, New York, Décembre 1977.

NATIONS UNIES, *Les conséquences économiques et sociales de la course aux armements et des dépenses militaires*, New York, 1978.

NATIONS UNIES, *Etude des rapports entre le désarmement et le développement*, New York, 3 Septembre 1981.

NATIONS UNIES, *Désarmement, Rapport entre le désarmement et le développement*, Série d'études 5, New York 1982

NATIONS UNIES, *Conférence régionale sur la campagne mondiale pour le désarmement*, Le Caire, Egypte, Février 1985.

NATIONS UNIES, *Désarmement, Désarmement et développement*, Volume IX, Numéro 1, New York, printemps 1986.

NATIONS UNIES, *Conférence sur la sécurité, le désarmement et le développement en Afrique, Réunion d'experts, 11-12 Août 1985, Lomé, Togo*, New York, 1986.

UNITED NATIONS, *Concept of security*, New York, 1986.

NATIONS UNIES, *Réduction des budgets militaires : résumé d'une étude de l'O.N.U.*, Fiche d'information n° 47, Genève, Novembre 1986.

NATIONS UNIES, *Désarmement, Etude sur la dissuasion : une compilation de points de vue*, Fiche d'information n° 51, New York, Mai 1987.

NATIONS UNIES, *Désarmement et développement, Déclaration du groupe de personnalités éminentes*, New York, 16-18 Avril 1986, New York, 1987

NATIONS UNIES, *La relation entre le désarmement et le développement, Questions et réponses*, New York, 1987.



NATIONS UNIES, *Désarmement, Mesures de confiance*, Fiche d'information n° 57, Genève, Septembre 1988.

NATIONS UNIES, *Les Nations Unies et le désarmement, bref historique*, New York, 1988.

NATIONS UNIES, *Désarmement, en bref 64, Armements et désarmement : termes et sigles couramment utilisés*, New York, 1989.

NATIONS UNIES, *Etat des accords multilatéraux en matière de désarmement et de contrôle des armements*, New York, 1989.

NATIONS UNIES, *Désarmement, Programme de formation sur la résolution des conflits, la prévention et la gestion des crises et le renforcement de la confiance entre les Etats africains*, Atelier à l'intention des hauts cadres militaires et civils africains, Centre Régional des Nations Unies pour la Paix et le désarmement en Afrique, Lomé (Togo), 1989.

NATIONS UNIES, *Programme de formation sur la résolution des conflits, la prévention et la gestion des crises et le renforcement de la confiance entre les Etats africains*, Documents de référence, New York, 1989.

NATIONS UNIES, *La conférence de Kyoto sur les problèmes du désarmement*, New York, Automne 1989.

NATIONS UNIES, *Désarmement, En bref 63, conséquences économiques et sociales de la course aux armements et des dépenses militaires*, Résumé d'une étude de l'O.N.U., New York, Mars 1989.

NATIONS UNIES, *Désarmement*, Volume XIII, Numéro 3, New York, 1990.

NATIONS UNIES, *Désarmement, En bref 70, Armements et désarmement : questions et réponses*, New York, Février 1990.

NATIONS UNIES, *Désarmement*, Volume XIII, Numéro 4, New York, Décembre 1990.

NATIONS UNIES, *Désarmement, En bref 70, Armements et désarmement : questions et réponses*, New York, Février 1990.

NATIONS UNIES, *Désarmement, Perception et besoins en matière de sécurité dans le contexte africain et autres questions connexes, Programme de bourse d'études, de formation et de services consultatifs, Atelier régional des Nations Unies pour l'Afrique sur le désarmement, Lagos, (Nigéria), 3-7 Avril 1989*, New York, 1991.

NATIONS UNIES, *Désarmement, L'Afrique : zone exempte d'armes nucléaires*, Volume XIV, Numéro 3, New York, Novembre 1991.

ANNUAIRE DES NATIONS UNIES SUR LE DESARMEMENT, Volume 14, New York, Département des Affaires de désarmement, 1992.

- UNITED NATIONS, *Status of multilateral Arms Regulation and Disarmament Agreements*, 4th ed., New York, 1992, 2 Volumes.
- U.N.I.D.I.R., *Afrique, désarmement et sécurité, Alger (Algérie), 24-25 Mars 1990*, New York, 1991.
- U.N.I.D.I.R., *Dimensions économiques des négociations et accords sur le désarmement*, New York, 1991.
- U.N.I.D.I.R., *Aspects économiques du désarmement : le désarmement en tant qu'investissement*, New York, 1993.
- P.N.U.D., *Rapport mondial sur le développement humain 1991*, Paris, Economica, 1991.
- P.N.U.D., *Le rapport mondial sur le développement humain 1993*, Paris, Economica, 1993.
- P.N.U.D., *Rapport mondial sur le développement humain 1994*, Paris, Economica, 1994.
- BANQUE MONDIALE, *Rapport sur le développement dans le monde 1988*, Washington D.C., 1988.
- BANQUE MONDIALE, *L'Afrique subsaharienne, de la crise à une croissance durable, Etude de prospective à long terme*, Washington D.C., 1989.
- BANQUE MONDIALE, *Rapport sur le développement dans le monde 1991, le défi du développement*, Washinton D.C., Juin 1991.
- BANQUE MONDIALE, *L'Ajustement structurel en Afrique : Réformes, résultats et chemins à parcourir*, Washington D.C., BIRD, 1994.
- WORLD BANK, *Global Economic prospects and the Developing Countries*, A World Bank Book, Washington D.C., The World Bank, 1994.

## V - REVUES ET PERIODIQUES

- ACADEMIE MONDIALE POUR LA PAIX, *Désarmement : approche régionale et stratégie du développement*, Monaco, 1982.
- ANNUAIRE DE L'AFRIQUE ET DU MOYEN-ORIENT, *Les armées et la défense*, Paris, Jeune Afrique, 1980.
- ANNUAIRE ECONOMIQUE ET GEOPOLITIQUE MONDIAL, *L'Etat du monde 1995*, Paris, Editions La Découverte, 1994.
- ANNUAIRE JEUNE AFRIQUE 91, *Rapport annuel sur l'état de l'Afrique*, Paris, 1991.
- ANNUAIRE SUISSE-TIERS MONDE 1992, n° 11, I.U.E.D., Genève, Janvier, 1993.
- ANNUAIRE SUISSE-TIERS MONDE 1993, n° 13, I.U.E.D., Genève, 1993.

- AFRIQUE/ETATS-UNIS, n° 1/94, Yaoundé, Centre culturel américain (C.C.A.), Janvier 1994.
- D.C., *Développement et coopération*, n° 6, 1983.
- ETUDES INTERNATIONALES, Volume XVI, n° 1, Mars 1985.
- ETUDES INTERNATIONALES, Volume XVI, n° 3, Septembre 1985.
- HUMAN RIGHTS WATCH, *Qui a armé le Rwanda ?*, Bruxelles, Grip, 1994
- JEUNE AFRIQUE ECONOMIE, Mensuel n° 169, Juillet 1993.
- LE COURRIER, *Lutter contre la pauvreté*, n° 143, Janvier-Février 1994.
- L'ANNEE INTERNATIONALE 1990-1991, *Bilan et Analyse*, Paris, Hachette, 1990.
- L'ANNEE STRATEGIQUE 1991, *Les équilibres militaires*, Paris, Stock, 1991.
- S.I.P.R.I. YEARBOOK 1993, *World Armaments and Disarmament*, New York, Oxford University Press, 1993.
- TIERS-MONDE, *Croissance-Développement-Progrès*, Tome VII, n° 28, Octobre-Décembre 1966, Paris, P.U.E., 1966.
- LA DOCUMENTATION FRANCAISE, *Maîtrise des armements et désarmement, les accords depuis 1945*, Paris, La Documentation française, 1991

## VI - THESES ET MEMOIRES

- Anatole AYISSI NGAH, *Les fondements de la guerre dans l'Afrique post-coloniale, Esquisse d'une explication socio-politique*, Thèse de Doctorat 3e cycle, I.R.I.C., Yaoundé, Décembre 1990.
- Mohamed ARRASEN, *Conduite des hostilités, droit des conflits armés et désarmement*, Thèse d'Etat, Université d'Orléans, Juin 1982.
- Richard FUNG IVOR, *Militarism in african states : the case of Mozambique, 1975-1989*, Thèse de Doctorat IIIe Cycle, Yaoundé, I.R.I.C., 1990.
- Oumarou CHINMOUN, *Le désarmement en Afrique centrale : approche et stratégie de développement*, Mémoire de Maîtrise, Yaoundé, I.R.I.C., 1991-1992.
- Richard FUNG IVOR, *African Diplomacy and the disarmament process : 1960-1985*, Mémoire de Maîtrise, Yaoundé, I.R.I.C., 1987.
- Thierry NDOE MESSY, *Le F.M.I. et les P.A.S. en Afrique*, Mémoire de Maîtrise, Yaoundé, I.R.I.C., Juin 1989.

## VII - ARTICLES ET JOURNAUX

- Achille MBEMBE, "L'Afrique va-t-elle implorer ?", in *Le Monde Diplomatique*, Avril 1990.
- Claudine VIDAL, "Le génocide des rwandais Tutsi : trois questions d'histoire", in *Afrique Contemporaine*, Trimestriel n°174, Avril-Juin 1995
- Colette BRAECKMAN, "Une Afrique endeuillée, si loin de l'Europe" in *Le monde Diplomatique*, n° 432, Mai 1994.
- Daniel COLARD, "La diplomatie caritative : alibi ou paravant ?", in *Défense Nationale*, n°5, Mai 1993, pp. 111-123.
- Dieudonné OYONC, "L'apport de l'histoire à l'enseignement des Relations Internationales" in *Revue camerounaises des Relations Internationales*, n° 1, Yaoundé, Décembre 1982.
- Dieudonné OYONO, "De l'espoir à l'afropessimisme : le discours sur le "développement" de l'Afrique subsaharienne à travers les médias", in *Etudes Internationales*, n°43, 1992, pp. 37-42.
- Emile BENOIT, "Growth and defence in developing countries", in *Economic Development and Cultural change*, n° 2, 26 Janvier 1978.
- Guy Martin, "Les problèmes posés par l'enseinemet de l'Economie politique du développemet à l'I.R.I.C. in *Revue Camerounaise des Relations Internationales*, Octobre-Décembre 1983.
- Mario BETTATI, "L'O.N.U. et l'action humanitaire", in *Politique Etrangère*, n°3, 1993, pp. 641-656.
- Maurice FLORY, "L'O.N.U. et les opérations de maintien et de rétablissement de la paix", in *Politique Etrangère*, n°3, 1993, pp. 633-640.
- Michel CHATELUS, "Le poids des préoccupations militaires et stratégiques sur l'évolution économique du Moyen-Orient" in *Défense et Sécurité*, Volume V, Grenoble, 1982.
- Michel Cyr DJIENA WEMBOU, "A propos du nouveau mécanisme de l'O.U.A. sur les conflits", in *Afrique 2 000*, n°16, 1994, pp. 5-20.
- Michel GAUD, "Rwanda : le génocide de 1994, quelques repères historiques", in *Afrique Contemporaine*, Trimestriel n°174, Avril-Juin 1995
- Rémy GODEAU, "le beurre ou les canons" in *Jeune Afrique*, n° 1745, du 16 au 22 Juin 1994.

Victor Yves GHEBALI, "Le développement des opérations de maintien de la paix de l'O.N.U. depuis la fin de la guerre froide", in *Le Trimestre du Monde*, n°4, 1992, pp. 67-85.

### VIII - COMMUNICATIONS

Dieudonné OYONO, "Allocution", *Séminaire I.R.I.C.-C.I.C.R. sur le Droit Humanitaire*, Yaoundé, Décembre 1993.

Jacques-Roger BOOH BOOH "Allocution", Réunion d'organisation du *Comité Consultatif Permanent Chargé des Questions de Sécurité en Afrique Centrale*, Yaoundé, Juillet 1992.

Jean-Emmanuel PONDJ, "L'effondrement du monde communiste et ses conséquences sur le système international", *Séminaire International I.R.I.C.-A.C.C.T. de Perfectionnement des Diplomates*, Yaoundé, 14-25 novembre 1994.

Laurent ZANG, "La coopération régionale en Afrique (Aspects politiques) : l'O.U.A. et son devenir", *Séminaire International I.R.I.C. - A.C.C.T. de Perfectionnement des Diplomates*, Yaoundé, 14-25 novembre 1994.

Luc SINDOUN, "Les jeux croisés de l'universalisme et du régionalisme sur l'échiquier du maintien de la paix : pot de fer ou pot de terre", *Séminaire International I.R.I.C. - A.C.C.T. de Perfectionnement des Diplomates*, Yaoundé, 14-25 novembre 1994.

Mba ECUA MIKO, "Allocution", Réunion d'organisation du *Comité Consultatif Permanent Chargé des Questions de Sécurité en Afrique Centrale*, Yaoundé, Juillet 1992.

**ANNEXES**

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

## ANNEXE I

### **DECLARATION ET PROGRAMME D'ACTION DE LOME SUR LA SECURITE, LE DESARMEMENT ET LE DEVELOPPEMENT EN AFRIQUE**

Conformément aux résolutions AHG/Res.126 (XX) et AGH/Res. 138 (XXI) adoptées par les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'Unité Africaine (O.U.A.) à leurs vingtième et vingt et unième Conférences au sommet tenues en 1984 et 1985 respectivement, ainsi qu'à la résolution 37/100 de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur le désarmement régional et à la résolution 39/63 J sur la Campagne mondiale pour le désarmement, une Conférence ministérielle régionale sur sécurité, le désarmement et le développement en Afrique a été organisée à Lomé (Togo) du 13 au 16 Août 1985 par l'Organisation de l'Unité Africaine, en collaboration avec le Département des affaires de désarmement de l'Organisation des Nations Unies et l'Institut de recherche des Nations Unies sur le désarmement. Après un examen approfondi des questions de sécurité, de désarmement et de développement en Afrique, la Conférence a adopté ce qui suit :

A - Déclaration de Lomé sur la sécurité, le désarmement et le développement en Afrique;

B - Programme d'action pour la paix, la sécurité et la coopération en Afrique.

#### **A - DECLARATION DE LOME SUR LA SECURITE, LE DESARMEMENT ET LE DEVELOPPEMENT EN AFRIQUE**

1 - La conférence reconnaît le lien étroit et l'interdépendance existant entre les objectifs de la sécurité, du désarmement et du développement, non seulement à l'échelle du continent africain mais à l'échelle mondiale et exprime sa conviction que leur réalisation est fondamentale pour l'avènement d'une paix et d'une sécurité durables partout dans le monde.

2 - La conférence considère la paix et la sécurité comme étant l'objectif prioritaire des Etats africains indépendants et la condition préalable pour la réalisation du développement socio-économique. La conférence affirme sa conviction que chaque Etat dispose du droit légitime à la sécurité et à l'autodéfense et réaffirme la position suivant laquelle la réduction progressive des armes doit aider à promouvoir la paix et la sécurité avec un minimum d'armements et d'effectifs militaires.

3 - La conférence réitère que la notion de sécurité dans la région doit aller au-delà de la sécurité militaire et de la prévention des conflits armés et suppose l'adhésion soutenue des Etats de la région aux programmes nationaux, bilatéraux et multilatéraux de développement socio-économique, de justice, d'équité et de dignité humaine.

4 - Les efforts de désarmement dans la région doivent tenir compte des réalités qui prévalent dans d'autres régions et doivent éviter de placer l'Afrique dans une situation réelle ou subjective de désavantage permanent en matière de sécurité. Des efforts collectifs doivent être engagés en vue d'éliminer la course interétats aux armements dans la région, de promouvoir le règlement pacifique des différends et d'encourager une approche commune face aux menaces contre la paix et la sécurité dans la région.

5 - La conférence reconnaît que les dépenses militaires en Afrique sont relativement faibles par rapport à celles d'autres régions du monde, compte tenu en particulier des menaces multiformes et des agressions permanentes du régime raciste d'Afrique du Sud. Parallèlement, la Conférence prend note qu'en relation avec cette situation, les impératifs de sécurité des Etats africains imposent de lourds sacrifices, au détriment du développement économique et social des peuples.

6 - La Conférence considère qu'un climat international plus serein, en particulier dans les relations entre les grandes puissances, notamment les deux superpuissances, de même que dans les relations Nord-Sud, améliorerait les perspectives de sécurité, de désarmement et de développement en Afrique en particulier et dans le monde en général. La Conférence note que l'élargissement récent des contacts et des négociations entre les deux superpuissances semble annoncer une réduction des tensions dans les relations entre les grandes puissances. La Conférence lance toutefois un appel en faveur d'un processus de négociations plus soutenu entre les grandes puissances, en particulier entre les deux superpuissances, en matière de désarmement, étant donné que la possession d'armes nucléaires et la course continue aux armements nucléaires et conventionnels constituent un facteur constant de déstabilisation pour toutes les régions et le plus grand danger pour la survie de l'humanité.

7 - La Conférence, reconnaissant le caractère universel des objectifs de sécurité, de désarmement et de développement, met l'accent sur la nécessité de la coopération internationale, indispensable à leur réalisation. A cet égard, la Conférence estime qu'en dépit du peu de progrès accompli, les Nations Unies demeurent l'instance appropriée pour entreprendre des efforts communs destinés à instaurer un nouvel ordre mondial plus juste, plus équitable, affranchi de la guerre et de la misère, et partant plus pacifique..



8 - La Conférence souligne en outre l'importance des efforts déployés au niveau régional pour le maintien de la paix et le règlement des différends entre Etats, conformément aux dispositions de la Charte de l'O.U.A.. De tels efforts destinés à faire régner la confiance, à promouvoir les relations d'amitié et de coopération et à trouver des solutions pacifiques et justes aux conflits entre les Etats de la région concernée peuvent jouer un rôle important pour promouvoir les objectifs de sécurité, de désarmement et de développement dans la région.

9 - La Conférence considère qu'une coopération plus étroite entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et interrégionales permettra une utilisation plus judicieuse de la grande expérience internationale, des capacités et des ressources des Nations Unies dans le cadre des efforts déployés au niveau régional en vue de l'instauration de la paix et de la sécurité. A cet effet, la Conférence se félicite de la coopération existant entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'Unité africaine et accorde beaucoup d'importance à l'expansion continue d'une telle coopération, qui doit s'étendre également aux activités et programmes dans le domaine de la sécurité.

10 - La Conférence réaffirme que l'Afrique se trouve actuellement confrontée à une situation socio-économique critique qui est due en partie aux catastrophes naturelles telles que la sécheresse, les cyclones et la désertification et qui est encore aggravée par l'insécurité et les conflits dans la région. Tout en se félicitant des efforts déployés par les chefs d'Etats ou de gouvernement de l'O.U.A. ainsi que de l'assistance fournie au niveau régional par les autres pays et régions et par les organisations internationales en vue de résoudre les problèmes immédiats de la famine, la Conférence reconnaît que le redressement et le développement à long terme des pays concernés et de la région dans son ensemble relèvent avant tout des Etats africains.

11 - La Conférence estime que c'est l'insécurité qui oblige les Etats africains à consacrer leurs maigres ressources à de lourdes dépenses militaires, afin de maintenir la stabilité interne et de sauvegarder leur indépendance, leur souveraineté et leur intégrité territoriale.

12 - La Conférence considère le régime raciste minoritaire d'Afrique du Sud et sa politique comme l'une des causes principales de l'insécurité, de l'agression, de l'instabilité économique et de la course aux armements en Afrique. Ce régime constitue une menace pour la paix et la sécurité régionales et internationales, en particulier depuis son acquisition d'armes nucléaires, et il continue d'accroître sa capacité militaire. La Conférence exprime sa conviction que l'élimination du système d'apartheid en Afrique du Sud et l'accession immédiate de la Namibie à l'indépendance, conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation de l'Unité Africaine, réduiront énormément la tension et les

conflits en Afrique australe et élargiront les perspectives de désarmement, de développement, de sécurité et de coopération pacifique en Afrique.

13 - La Conférence exprime sa profonde inquiétude devant la collaboration active entre le régime raciste d'Afrique du Sud, Israël et certaines puissances occidentales dans le domaine de la mise en place et du développement des capacités nucléaires de l'Afrique du Sud. La Conférence estime qu'une telle collaboration ne fait qu'aggraver la situation déjà explosive dans la région et la condamne fermement.

14 - La Conférence souligne la nécessité d'une action concrète pour promouvoir la paix, la sécurité et le désarmement en Afrique, et ce afin de renforcer dans la région les conditions et les structures favorables à la coopération interafricaine dans le domaine du développement. La Conférence est convaincue que les déclarations sur la paix, la sécurité et la coopération, de même que les accords régionaux africains de non-agression et de défense mutuelle, doivent être appuyés dans les meilleurs délais par des mesures plus concrètes et plus pratiques, et appelle de toute urgence à l'élaboration du projet de convention sur la dénucléarisation de l'Afrique ou d'un instrument juridique approprié qui définirait l'Afrique comme une zone dénucléarisée.

15 - La Conférence exprime sa ferme conviction que c'est seulement en adoptant des dispositions et des mécanismes propres à apaiser les tensions interafricaines que la région pourra jouer un rôle crédible et positif dans un monde confronté à la rivalité meurtrière Est-Ouest, dont le contrôle échappe aux Etats africains, mais dont les conséquences pourraient affecter leur destin de manière décisive.

16 - La Conférence considère que la présente réunion, qui coïncide avec le quarantième anniversaire de trois événements, à savoir l'utilisation de la première bombe atomique à Hiroshima et à Nagasaki, la fin de la deuxième guerre mondiale et la naissance de l'Organisation des Nations Unies, est une occasion exceptionnellement solennelle et opportune pour l'Afrique de se joindre au reste du monde pour réaffirmer son adhésion aux principes et objectifs contenus dans la Charte des Nations Unies et celle de l'Organisation de l'Unité Africaine afin que le désespoir fasse place à l'espoir, afin que prennent fin la peur et la misère, afin de jeter les bases de l'amitié, de la coexistence pacifique et la coopération dans un monde à l'abri d'armes nucléaires et de "sauver les générations futures au fléau de la guerre".

## B - PROGRAMME D'ACTION POUR LA PAIX, LA SECURITE ET LA COOPERATION

La Conférence sur la sécurité, le désarmement et le développement en Afrique,

*Rappelant* que l'objectif fondamental des Etats africains depuis leur accession à l'indépendance a toujours été la recherche de la paix comme étant le seul moyen pacifique qui puisse leur permettre de consacrer pleinement leurs énergies et leurs ressources à la tâche urgente qui consiste à améliorer les conditions d'existence de leurs peuples,

*Réaffirmant* l'opportunité et l'urgente nécessité d'un ferme réengagement politique pour la mise en oeuvre concrète des objectifs de l'Organisation de l'Unité Africaine tels qu'ils sont énoncés dans l'article II de sa Charte, à savoir :

- a) Renforce l'unité et la solidarité des Etats africains ;
- b) coordonner et intensifier leur coopération et leurs efforts pour offrir de meilleures conditions d'existence aux peuples d'Afrique ;
- c) défendre leur souveraineté, leur intégrité territoriale et leur indépendance ;
- d) éliminer sous toutes ses formes le colonialisme de l'Afrique ;
- e) favoriser la coopération internationale, en tenant dûment compte de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration Universelle des droits de l'homme ;

*Considérant* que cette première réunion politique régionale de haut niveau sur la sécurité, le désarmement et le développement en Afrique a été, pour les Etats membres de l'O.U.A., une occasion précieuse de se pencher collectivement sur trois des questions les plus cruciales qui affectent les aspirations présentes et futures de l'Afrique ainsi que les stratégies en matière de paix et de progrès,

*Ayant à l'esprit* sa Déclaration de Lomé sur la sécurité, le désarmement et le développement en Afrique,

*Adopte* le présent Programme d'action pour la paix, la sécurité et la coopération en Afrique, aux termes duquel la Conférence, ayant déterminé ses priorités :

1. Lance un appel en faveur d'un processus continu et soutenu de contact et de négociations diplomatiques dans le cadre de l'O.U.A., et ce afin d'aboutir à des engagements politiques devant permettre l'instauration de la paix, de la sécurité et de la coopération au niveau régional dans le cadre d'une conférence future sur la sécurité et la coopération en Afrique ;

2. Lance un appel pressant à tous les Etats africains pour qu'ils mettent en oeuvre, aux niveaux individuel, bilatéral, sous-régional et régional, des mesures concrètes visant à instaurer la paix, la sécurité, la coopération et la solidarité internes et interétats dans la région ;

3. Lance un appel aux Etats africains pour qu'ils tiennent l'O.U.A. informée des décisions prises ou des accords signés aux plans bilatéral ou sous-régional relatifs à la coopération militaire ou à la défense, et ce afin de faciliter, conformément à la Charte de l'O.U.A., son rôle de coordination dans la défense régionale ;

4. Lance un appel en faveur d'une coopération et d'une assistance accrues de la part des Nations Unies et de l'O.U.A. afin d'aboutir à l'exécution des mesures concrètes et efficaces prises par les Etats africains eux-mêmes pour garantir la paix et la sécurité dans la région ;

5. Invite le Secrétaire général de l'O.U.A. à élaborer et présenter à la quarante-huitième session du Conseil des ministres de l'O.U.A., avec l'assistance et la collaboration du Secrétaire général des Nations Unies sur le désarmement, des propositions concrètes pouvant servir de base pour les discussions et les négociations au sein des Etats Membres sur ce qui suit :

a) Mesures et dispositions pour la coopération et la coordination en matière de défense aux niveaux sous-régional et régional ;

b) mesures et dispositions pour la réduction des dépenses militaires par les Etats Membre aux niveaux sous-régional et régional ;

c) mesures et dispositions pour empêcher le transfert d'armes aux mercenaires et aux autres groupes non gouvernementaux dans les Etats africains indépendants ;

d) mesures concrètes pour mettre en oeuvre la Déclaration de l'O.U.A. de 1964 sur la dénucléarisation de l'Afrique et relancer l'élaboration du projet de convention sur la dénucléarisation de l'Afrique ou la rédaction d'un instrument juridique approprié qui définirait l'Afrique comme une zone dénucléarisée ;

6. Invite le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à créer aussitôt que possible un centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, conformément à la résolution 39/63 J de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui prévoit la création d'organes régionaux dans le cadre de la Campagne mondiale des Nations Unies pour le désarmement, et à la résolution AHG/Res.138 (XXI) de la Conférence au sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'Unité Africaine, demandant qu'un tel centre soit créé en Afrique ;

7. Se félicite de l'offre du Gouvernement togolais d'abriter le centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement dont la création est envisagée et de fournir gratuitement aux Nations Unies les locaux dudit centre ;

8. Souligne l'importance cruciale dudit centre qui doit servir de point de convergence pour promouvoir la coordination et l'harmonisation des activités de recherche, d'étude, de documentation et d'information dans les domaines interdépendants de la paix, de la sécurité, du désarmement et du développement, et ce en collaboration avec les institutions spécialisées des Nations Unies, en particulier avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, l'Institut de recherche des Nations Unies sur le désarmement et l'Université des Nations Unies ;

9. Lance un appel aux hommes de science, aux chercheurs et aux institutions africains pour qu'ils soumettent d'ici un an à la Conférence des Chefs d'Etats et de gouvernement, par l'intermédiaire du Secrétaire général, les points de vue et propositions concernant l'élaboration éventuelle d'un programme sous-régional et régional de recherche dans le cadre d'une recherche nucléaire à des fins pacifiques en Afrique ;

10. Lance un appel à tous les Etats, à l'Agence internationale de l'énergie atomique (A.I.E.A.) et aux autres organismes ou institutions dans tous les Etats pour qu'ils mettent fin à toute forme de collaboration avec le régime raciste d'Afrique du Sud dans le domaine nucléaire jusqu'à ce que ce régime permette à l'A.I.E.A. d'avoir accès à ses installations nucléaires dans le cadre des mesures de garantie et d'inspection de l'Agence et abandonne sa politique d'oppression intérieure et d'*apartheid* ;

11. Lance un appel à tous les Etats, à toutes les institutions et à la communauté internationale tout entière pour qu'ils mettent fin à tout achat d'uranium auprès du régime raciste d'Afrique du Sud jusqu'à ce que ce régime mette un terme à son occupation illégale de la Namibie et abandonne sa politique d'*apartheid* ;

12. Lance un appel au Conseil de sécurité des Nations Unies pour qu'il assume ses responsabilités, conformément à la Charte des Nations Unies, dans le cadre du maintien de la paix et de la sécurité, et pour qu'il prenne les mesures nécessaires pour dissuader le régime raciste d'Afrique du Sud, conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, de commettre des actes constituant une rupture de la paix ou une menace contre la paix et la sécurité internationale ;

13. Lance un appel aux membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies en général, et aux deux superpuissances en particulier, pour qu'ils assument leurs responsabilités, comme la Charte le stipule, en ce qui concerne la sécurité internationale et qu'ils prennent des mesures efficaces pour mettre fin à l'extension des programmes et des activités militaires et nucléaires sud-africains ;

14. Invite les Etats Membres à mettre en oeuvre la résolution 39/151 G de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'examen du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement, résolution proposée par un groupe de pays africains et adoptée en tant que question prioritaire et par consensus au cours de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale ;

15. Lance un appel en vue du renforcement de la capacité de l'Organisation des Nations Unies à mener une action efficace dans le domaine du désarmement, qui devrait permettre, entre autres, à cette organisation d'apporter l'assistance et l'aide nécessaires aux organisations régionales, en particulier à l'O.U.A., dans le domaine de la sécurité, du désarmement et du développement ;

16 - Appuie la convocation en 1986 d'une conférence internationale sur le rapport entre le désarmement et le développement, conformément à la résolution 39/160 de l'Assemblée générale des Nations Unies ;

17. Recommande à la Conférence au sommet des chefs d'Etat et de gouvernement et de l'Organisation de l'Unité Africaine de proclamer le 15 Août, date de l'adoption de la Déclaration de Lomé sur la sécurité, le désarmement et le développement en Afrique, journée africaine de la paix et du désarmement.

*Source : NATIONS UNIES , Conférence sur la sécurité, le désarmement et le développement en Afrique, Réunion d'experts, Lomé, Togo, 11-12 août 1985, New York, 1986*

## ANNEXE N° 2

### TABLEAU DE COMPARAISON DES DEPENSES MILITAIRES PAR SOURCE : DEPENSES MILITAIRES EXPRIMEES EN POURCENTAGE DE P.I.B. OU P.N.B. POUR L'ANNEE 1990

*Source : Rémy HERRERA, Les données statistiques relatives ux dépenses militaires dns les pys en développement : concepts, problèmes méthodologiques et sources, Paris, OCDE, 1994*

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Pays	FMI	SIPRI	USACDA	IISS	CIA
<b>Moyen-Orient</b>					
Arabie saoudite	N.C.	17.7 <sup>b</sup>	16.0 <sup>b</sup>	23.3	16.9
Bahreïn	5.5	5.0 <sup>b</sup>	6.5 <sup>b</sup>	5.0	6.0
Chypre	1.0	1.2	0.9 <sup>b</sup>	5.9	N.C.
Égypte	4.6 <sup>br</sup>	4.6	5.0 <sup>b</sup>	7.5	7.3 <sup>a</sup>
Émirats arabes unis	5.8 <sup>br</sup>	4.7	5.3 <sup>b</sup>	7.7	6.8 <sup>a</sup>
Irak	N.C.	20.0	N.C.>20.3 <sup>br</sup>	21.1	N.C.
Rép. islamique d'Iran	2.0 <sup>a</sup>	3.0 <sup>a</sup>	3.2>N.C.>3.1 <sup>br</sup>	5.3	13.3 <sup>a</sup>
Israël	10.6 <sup>aa</sup>	8.4	12.8 <sup>b</sup>	12.0	13.9 <sup>a</sup>
Jordanie	7.8	10.9	12.7 <sup>b</sup>	14.6	12.4
Koweït	9.3 <sup>b</sup>	6.5 <sup>t</sup>	6.2 <sup>b</sup>	5.7	4.8
Liban	N.C.	12.0 <sup>b</sup>	11.6>N.C.>9.7 <sup>ba</sup>	4.2	7.3 <sup>a</sup>
Oman	16.1	15.8 <sup>b</sup>	20.3 <sup>b</sup>	18.1	12.0 <sup>a</sup>
Qatar	N.C.	N.C.	N.C.>20.3 <sup>br</sup>	12.2 <sup>f</sup>	8.0 <sup>b</sup>
Rép. arabe syrienne	6.6 <sup>b</sup>	13.0	11.6 <sup>b</sup>	13.3	10.9 <sup>a</sup>
Yémen				12.5	20.0
(RAY)	7.2 <sup>d</sup>	7.0 <sup>a</sup>	9.1 <sup>b</sup>		
(RDPY)	N.C.	18.5 <sup>a</sup>	20.0>N.C.>16.0 <sup>br</sup>		
<b>Afrique</b>					
Afrique du Sud	N.C.	4.3	4.4 <sup>t</sup>	3.9	11.0 <sup>a</sup>
Algérie	N.C.	1.5 <sup>b</sup>	5.1 <sup>b</sup>	1.9	1.8 <sup>a</sup>
Angola	N.C.	20.0 <sup>b</sup>	12.7>N.C.>11.9 <sup>b</sup>	35.5 <sup>b</sup>	N.C.
Benin	N.C.	2.0 <sup>a</sup>	2.0 <sup>b</sup>	1.8 <sup>f</sup>	2.3 <sup>a</sup>
Botswana	4.7	2.5 <sup>t</sup>	2.8 <sup>b</sup>	4.0	8.2 <sup>b</sup>
Burkina Faso	3.5 <sup>a</sup>	2.8	2.2>N.C.>2.1 <sup>br</sup>	2.8	2.7
Burundi	N.C.	2.2	2.6 <sup>b</sup>	3.0 <sup>f</sup>	3.1 <sup>a</sup>
Cameroun	1.5 <sup>a</sup>	2.1	1.3 <sup>b</sup>	1.7	1.7
Cap Vert	N.C.	N.C.	6.0 <sup>b</sup>	7.7	11.0
Comores	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	3.0 <sup>a</sup>
Congo	N.C.	3.2	4.1>N.C.>4.0 <sup>br</sup>	2.6 <sup>f</sup>	4.6 <sup>d</sup>
Côte d'Ivoire	N.C.	1.2	1.5 <sup>b</sup>	2.0 <sup>a</sup>	2.3 <sup>a</sup>
Djibouti	2.9	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.
Éthiopie	N.C.	13.5 <sup>b</sup>	12.8 <sup>b</sup>	21.5	8.5 <sup>a</sup>
Gabon	N.C.	4.5 <sup>a</sup>	4.5 <sup>b</sup>	4.8 <sup>b</sup>	3.2



Pays	FMI	SIPRI	USACDA	IISS	CIA
<b>Afrique (suite)</b>					
Gambie	n'	N.C.	0.7 <sup>b</sup>	1.2 <sup>f</sup>	0.7 <sup>c</sup>
Ghana	0.4 <sup>e</sup>	0.6	0.6 <sup>b</sup>	0.7	0.5 <sup>c</sup>
Guinée	N.C.	N.C.	1.2>N.C.>1.1 <sup>ba</sup>	1.1 <sup>b</sup>	1.2 <sup>c</sup>
Guinée-Bissau	N.C.	N.C.	2.7 <sup>bc</sup>	3.1 <sup>b</sup>	3.2 <sup>d</sup>
Guinée équatoriale	N.C.	N.C.	3.1>N.C.>3.0 <sup>ba</sup>	N.C.	11.0
Jamahiriya arabe libyenne	N.C.	8.6 <sup>f</sup>	14.9 <sup>b</sup>	6.3	11.1 <sup>d</sup>
Kenya	2.9	2.4	2.7 <sup>b</sup>	3.5 <sup>b</sup>	1.0 <sup>b</sup>
Lesotho	3.8 <sup>a</sup>	N.C.	2.4>N.C.>2.3 <sup>ba</sup>	6.5 <sup>b</sup>	8.6
Libéria	2.3 <sup>ca</sup>	2.2 <sup>c</sup>	4.8 <sup>b</sup>	2.6 <sup>f</sup>	2.4 <sup>d</sup>
Madagascar	N.C.	1.4 <sup>e</sup>	1.5 <sup>b</sup>	1.4	2.2 <sup>b</sup>
Malawi	1.5 <sup>b</sup>	1.5	2.3 <sup>b</sup>	1.4 <sup>b</sup>	1.6 <sup>b</sup>
Mali	N.C.	3.2 <sup>c</sup>	2.0 <sup>b</sup>	2.7 <sup>f</sup>	2.4 <sup>c</sup>
Maroc	4.2 <sup>d</sup>	4.5	5.5 <sup>b</sup>	4.1	5.2 <sup>b</sup>
Maurice	0.4 <sup>a</sup>	0.2	0.2 <sup>b</sup>	N.C.	0.2 <sup>c</sup>
Mauritanie	N.C.	5.7 <sup>b</sup>	4.3 <sup>b</sup>	3.9	4.2 <sup>d</sup>
Mozambique	N.C.	10.4 <sup>f</sup>	9.7 <sup>b</sup>	10.6	8.4 <sup>d</sup>
Namibie	N.C.	N.C.	N.C.	2.5	4.9 <sup>e</sup>
Niger	N.C.	0.8 <sup>b</sup>	1.3 <sup>b</sup>	1.0 <sup>b</sup>	0.9 <sup>c</sup>
Nigeria	0.6 <sup>dp</sup>	0.9	0.5 <sup>b</sup>	0.9	1.0
Ouganda	3.4 <sup>e</sup>	0.8 <sup>b</sup>	1.5 <sup>ba</sup>	2.1	1.6 <sup>c</sup>
Rép. centrafricaine	N.C.	1.8 <sup>c</sup>	1.7 <sup>b</sup>	N.C.	1.8 <sup>b</sup>
Rwanda	N.C.	1.7	1.7 <sup>b</sup>	N.C.	1.6 <sup>c</sup>
Sao-Tomé-et-Principe	N.C.	N.C.	0.2>N.C. <sup>ba</sup>	N.C.	N.C.
Sénégal	N.C.	2.0 <sup>c</sup>	2.0 <sup>b</sup>	1.9	2.0 <sup>b</sup>
Seychelles	N.C.	N.C.	N.C.	3.9	6.0
Sierra Leone	1.2 <sup>p</sup>	0.7	0.8>N.C.>0.7 <sup>ba</sup>	0.7 <sup>b</sup>	0.7 <sup>c</sup>
Somalie	N.C.	3.0 <sup>c</sup>	1.3 <sup>b</sup>	4.6 <sup>f</sup>	N.C.
Soudan	N.C.	2.0	2.2 <sup>b</sup>	2.1	7.2 <sup>b</sup>
Swaziland	1.3 <sup>d</sup>	1.7 <sup>c</sup>	1.7 <sup>b</sup>	N.C.	1.3 <sup>c</sup>
Rép. unie de Tanzanie	N.C.	6.9 <sup>b</sup>	4.1 <sup>b</sup>	3.9 <sup>b</sup>	3.9 <sup>c</sup>
Tchad	N.C.	4.0 <sup>c</sup>	3.2>N.C.>3.1 <sup>ba</sup>	5.6 <sup>b</sup>	4.3 <sup>c</sup>
Togo	3.5 <sup>d</sup>	3.2 <sup>c</sup>	3.3 <sup>b</sup>	2.6 <sup>f</sup>	3.7 <sup>c</sup>
Tunisie	2.0 <sup>pp</sup>	3.2	2.8 <sup>b</sup>	3.2	2.6

Pays	FMI	SIPRI	USACDA	IISS	CIA
<b>Afrique (suite)</b>					
Zaïre	2.7 <sup>c</sup>	1.2	2.4>N.C.>2.3 <sup>ba</sup>	2.7 <sup>f</sup>	0.8 <sup>e</sup>
Zambie	N.C.	3.2 <sup>c</sup>	1.4 <sup>b</sup>	2.6	N.C.
Zimbabwe	7.7 <sup>d</sup>	7.3 <sup>i</sup>	6.7 <sup>b</sup>	6.8	N.C.
<b>Asie</b>					
Afghanistan	N.C.	N.C.	8.8>N.C.>7.2 <sup>by</sup>	8.7 <sup>f</sup>	15.0
Bangladesh	1.5 <sup>b</sup>	1.6 <sup>t</sup>	1.6 <sup>b</sup>	1.5	1.5 <sup>a</sup>
Bhoutan	n	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.
Brunei	N.C.	7.7 <sup>f</sup>	N.C.	6.0 <sup>f</sup>	7.1 <sup>e</sup>
Cambodge	N.C.	N.C.	11.6>N.C.>9.7 <sup>by</sup>	N.C.	N.C.
Rép. pop. de Chine	N.C.	N.C.	3.7 <sup>b</sup>	3.1	N.C.
Rép. de Corée	3.8 <sup>a</sup>	4.0	4.3 <sup>b</sup>	4.4	4.5 <sup>d</sup>
Rép. dém. pop. de Corée	N.C.	8.7 <sup>c</sup>	20.0 <sup>b</sup>	25.2	22.5 <sup>a</sup>
Hong Kong	N.C.	0.4 <sup>e</sup>	N.C.	N.C.	0.5 <sup>b</sup>
Iles Salomon	n <sup>g</sup>	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.
Inde	3.0	3.3	3.1 <sup>b</sup>	3.2	3.5 <sup>a</sup>
Indonésie	1.5	1.6	1.7 <sup>b</sup>	1.4	1.8 <sup>e</sup>
Fidji	2.5	2.5 <sup>b</sup>	2.3 <sup>b</sup>	2.1	2.4 <sup>b</sup>
Rép. dém. pop. lao	N.C.	N.C.	11.7>N.C.>9.7 <sup>by</sup>	3.6 <sup>b</sup>	3.8 <sup>d</sup>
Malaisie	2.7	3.6	2.9 <sup>b</sup>	3.7	3.0 <sup>e</sup>
Maldives	n	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.
Mongolie	N.C.	10.0	7.2 <sup>b</sup>	11.1	N.C.
Myanmar	2.5 <sup>i</sup>	3.5	3.7 <sup>c</sup>	4.9	3.0 <sup>e</sup>
Népal	1.1 <sup>u</sup>	1.7 <sup>c</sup>	1.2 <sup>b</sup>	1.3	2.0 <sup>e</sup>
Pakistan	6.9 <sup>e</sup>	6.6	6.8 <sup>e</sup>	7.2	6.0 <sup>e</sup>
Papouasie-Nlle-Guinée	1.3	N.C.	1.5 <sup>e</sup>	1.6	1.3 <sup>b</sup>
Philippines	2.1 <sup>f</sup>	1.8	2.2 <sup>e</sup>	2.2	2.0
Singapour	5.2	5.0	5.1 <sup>b</sup>	4.9	4.0
Sri Lanka	2.8 <sup>l</sup>	4.8	3.2 <sup>b</sup>	5.5	5.0 <sup>e</sup>
Taiwan	N.C.	6.0	5.4 <sup>t</sup>	5.4	4.5 <sup>e</sup>
Thaïlande	2.7	3.2	2.7 <sup>c</sup>	2.6	3.0
Tonga	n <sup>r</sup>	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.
Vanuatu	n <sup>s</sup>	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.
Vietnam	N.C.	N.C.	11.7>N.C.>9.7 <sup>by</sup>	16.0 <sup>t</sup>	19.4 <sup>e</sup>

Pays	FMI	SIPRI	USACDA	IISS	CIA
<b>Amérique latine</b>					
Antilles néerlandaises	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.
Argentine	1.2 <sup>b</sup>	3.3 <sup>b</sup>	3.4 <sup>b</sup>	1.5	1.0
Bahamas	N.C.	N.C.	N.C.	2.5	2.7
Barbade	0.6 <sup>b</sup>	N.C.	0.6 <sup>b</sup>	N.C.	N.C.
Belize	1.3	N.C.	N.C.	2.6	1.8
Bolivie	2.0 <sup>c</sup>	3.2	4.3 <sup>b</sup>	1.9	4.0 <sup>c</sup>
Brésil	1.2	1.7	1.4 > N.C. > 1.3 <sup>ba</sup>	0.9	2.6
Chili	2.5 <sup>c</sup>	5.0	3.4 <sup>b</sup>	3.5	3.0
Colombie	1.2 <sup>c</sup>	2.7	2.1 <sup>b</sup>	2.2	2.2
Costa Rica	0.4 <sup>b</sup>	0.5	0.5 <sup>b</sup>	1.1	0.4 <sup>c</sup>
Cuba	N.C.	10.0 <sup>b</sup>	3.9 <sup>b</sup>	5.0	6.0 <sup>b</sup>
Rép. dominicaine	0.6	0.8	0.8 <sup>b</sup>	0.7	1.0
El Salvador	2.1 <sup>a</sup>	2.9	4.0 <sup>b</sup>	2.7	3.6
Équateur	N.C.	1.5	1.7 <sup>b</sup>	2.3	1.6
Guatemala	1.6 <sup>b</sup>	1.2	1.6 <sup>b</sup>	0.9	1.0
Guyana	N.C.	1.9	2.7 <sup>b</sup>	9.7 <sup>d</sup>	6.0 <sup>b</sup>
Haïti	1.4 <sup>d</sup>	1.5	1.9 <sup>b</sup>	0.7	1.5 <sup>c</sup>
Honduras	N.C.	6.9	3.3 <sup>b</sup>	2.0	1.9
Iles Caïmans	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.
Jamaïque	N.C.	0.8 <sup>d</sup>	1.1 <sup>b</sup>	0.8	0.9
Mexique	0.5 <sup>b</sup>	0.4 <sup>b</sup>	0.5 <sup>c</sup>	0.5 <sup>ca</sup>	0.6 <sup>c</sup>
Nicaragua	3.3 <sup>a</sup>	28.3 <sup>c</sup>	8.8 > N.C. > 7.2 <sup>ba</sup>	9.1 <sup>a</sup>	3.8 <sup>a</sup>
Panama	1.5	2.5	3.4 <sup>b</sup>	1.4 <sup>a</sup>	1.5
Paraguay	1.2	1.0	1.4 <sup>b</sup>	1.4 <sup>b</sup>	1.4 <sup>c</sup>
Pérou	3.0 <sup>c</sup>	2.1	1.3 <sup>ca</sup>	4.1	2.4 <sup>a</sup>
Saint-Christophe-et-Nièves	n <sup>d</sup>	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	2.0 <sup>c</sup>	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.
Sainte-Lucie	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.
Surinam	1.2 <sup>c</sup>	N.C.	3.0 <sup>b</sup>	4.1	7.2
Trinité-et-Tobago	0.6 <sup>c</sup>	2.7 <sup>c</sup>	1.6 <sup>b</sup>	1.4 <sup>c</sup>	N.C.
Uruguay	2.4	2.1	2.1 > N.C. > 2.0 <sup>ba</sup>	2.2	2.2 <sup>c</sup>
Venezuela	1.2 <sup>d</sup>	2.0	1.0 <sup>b</sup>	3.6 <sup>a</sup>	4.3 <sup>a</sup>

Note : Sauf indication(s) contraire(s), les données correspondent à l'année 1990.

a = 1991  
b = 1989  
c = 1988  
d = 1987  
e = 1986  
f = 1985  
g = 1984  
h = 1983  
i = 1982  
l = 1981  
k = 1980

N.C. = donnée non communiquée

n = valeur négligeable

z = donnée estimée

p = donnée préliminaire ou provisoire

x = modification du système de comptabilisation

Sources : D'après IMF, 1992 ; SIPRI, 1992 ; USACDA, 1991 ; IISS, 1992 ; CIA, 1991.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

## ANNEXE N° 3

## SACRIFICE HUMAIN DU CHOIX DU MILITAIRE

Pays	Eff./FA	DM/DG	DM/D.E+S	IDH	RG
Algérie	121 700	-	18	0,528	107
Afrique du Sud	67 500	13,5	-	0,673	85
Angola	45 000	-	-	0,143	160
Bénin	4 300	19,14	-	0,113	162
Botswana	6 100	6	16	0,552	104
Burkina faso	8 700	-	85	0,074	170
Burundi	7 150	14,2	65	0,167	154
Cameroun	12 100	6,6	51	0,310	133
Cap Vert	1 100	-	-	0,479	114
Comores	-	-	-	0,269	139
Congo	10 800	-	50	0,372	126
Côte d'Ivoire	7 100	-	14	0,286	136
Djibouti	3 900	-	-	0,104	163
Egypte	430 000	10,7	57	0,389	124
Erythrée	-	-	-	-	-
Ethiopie		30,4	239	0,172	151
Gabon	4 750	12,4	63	0,503	109
Gambie	800	2	-	0,086	167
Ghana	6 850	-	13	0,311	131
Guinée	9 700	-	-	0,045	173
Guinée-Bissau	9 200	-	-	0,090	164
Guinée Eq.	1 300	-	-	0,164	155
Kenya	24 400	9,5	31	0,369	127
Lesotho	2 000	-	-	0,431	120
Libéria	-	13,3	29	0,222	144
Libye	70 000	29,2	56	0,658	87
Madagascar	21 000	28,9	34	0,327	128
Malawi	10 400	8,2	31	0,168	153
Mali	7 350	-	83	0,082	168
Maroc	195 500	-	52	0,433	119
Maurice	1 300	0,9	5	0,794	56
Mauritanie	15 600	13,4	-	0,140	161

Mozambique	50 000	-	-	0,154	157
Namibie	8 100	-	-	0,289	135
Niger	5 300	-	21	0,080	169
Nigéria	78 800	2,4	65	0,246	142
Ouganda	60 000	-	-	0,194	146
R.C.A.	6 500	6,6	41	0,159	156
Rwanda	5 200	-	-	0,186	149
Sao Tomé-Et-Principe	-	-	-	0,374	125
Sénégal	9 700	6,3	-	0,182	150
Seychelles	1 100	-	-	0,761	63
Sierra Leone	6 150	-	11	0,065	172
Somalie	-	-	500	0,087	166
Soudan	72 800	-	-	0,152	158
Swaziland	-	5,5	20	0,458	117
Tanzanie	49 500	10	108	0,262	138
Tchad	25 200	-	-	0,088	165
Togo	5 250	16,3	46	0,218	145
Tunisie	35 500	7,4	53	0,600	93
Zaïre	49 100	-	67	0,262	140
Zambie	21 600	8,4	43	0,314	130
Zimbabwe	48 200	15	65	0,398	121

EFF/FA = Effectifs des forces armées ; M/DG = Dépenses militaires/Dépenses totales du gouvernement ; DM/D.E+S = Dépenses militaires/Sommes dépenses d'éducation et de santé ; IDH = Indice du développement humain ; Rg = Rang du pays par rapport à la valeur de son IDH

Source : Anatole AYISSI NGAH, *Le défi à la sécurité régionale en Afrique après la guerre froide : vers la diplomatie préventive et la sécurité collective*, Nations Unies, New York et Genève, 1994

## ANNEXE N° 4

### PRINCIPES ECONOMIQUES DU DESARMEMENT

#### Principe I

Le désarmement a des conséquences économiques majeures comportant aussi bien des pertes que des profits. S'agissant des coûts, il exige un remaniement fondamental de la répartition des ressources entre le secteur militaire et le secteur civil de la production au profit de ce dernier, réaffectation qui risque fort de causer de graves problèmes de chômage ou de sous-emploi de la main-d'oeuvre ainsi que de sous-exploitation du capital et d'autres ressources. Aussi, la rentabilité économique du désarmement sera-t-elle vraisemblablement faible à court terme. Toutefois, à long terme, le désarmement devrait procurer des profits importants et dignes d'intérêt, à mesure que la réaffectation de ressources au secteur civil permettra la production de biens et de services destinés à ce secteur. Le désarmement s'apparente ainsi par ses aspects économiques, à un processus d'investissement impliquant des pertes à court terme et des profits à long terme.

#### Principe II

La réduction des dépenses militaires et le désarmement ne peuvent devenir un concept opérationnel que si les pays concernés sont convaincus qu'à l'échelon national leur sécurité et leur économie ne sont pas menacées par le processus.

#### Principe III

Pour que le désarmement, envisagé comme processus d'investissement, ait un taux maximal de rendement social, il faut que les réductions de dépenses militaires soient progressives et prévisibles, de façon que les autres ajustement sociaux et économiques à ces réductions puissent se faire sans à-coups.

#### Principe IV

Surmonter les contraintes d'ordre économique, technologique et environnemental que comporte la reconversion exige des engagements financiers, des motivations en matière de gestion, un recyclage de la main-d'oeuvre, le renouvellement de biens d'équipement et d'autres initiatives visant à minimiser les coûts du désarmement et à maximiser ses avantages. En outre, la reconversion physique d'usines d'armement et de matériel militaire peut être une entreprise

difficile et coûteuse. C'est pourquoi il est parfois préférable d'abandonner purement et simplement certaines usines d'armement spécialisées.

### **Principe V**

Il faut prendre clairement conscience des problèmes économiques sans précédents que pose le désarmement dans le contexte international. En effet, ce désarmement ne fait suite à aucun conflit majeur. Dans le même temps, il coïncide avec le passage à l'économie de marché dans plusieurs pays qui avaient jusqu'ici des économies planifiées.

### **Principe VI**

Il existe des méthodes pour évaluer les problèmes économiques que pose le désarmement, telles que l'analyse coût-avantages des réductions d'armes envisagées, l'étude des interactions entre les réductions d'armes et la situation économique aux niveaux national et international, et l'échange d'information et de données d'expérience en matière de reconversion.

### **Principe VII**

Lorsqu'on évalue les aspects économiques du désarmement, il convient de bien faire la distinction entre la conversion des stocks et la réorientations des flux de dépenses. Dans certains pays, les incidences du désarmement portent essentiellement sur leurs capacités de production et sur leurs parcs de matériel militaires, alors que dans d'autres le désarmement agit principalement sur les flux de dépenses.

### **Principe VIII**

Comme ce sont les gouvernements qui financent les dépenses militaires, il est nécessaire qu'ils participent au processus d'ajustement. Des politiques gouvernementales d'aide au changement et à la réaffectation des ressources peuvent contribuer à minimiser les coûts du désarmement. On citera à titre d'exemple les politiques de l'emploi qui prévoient la diffusion de renseignements sur les possibilités d'embauche dans d'autres secteurs ainsi qu'une aide au recyclage et à la mobilité, de même que les mesures d'incitation destinées à encourager la création de nouvelles industries civiles et le lancement de projets scientifiques et techniques civils dans des domaines tels que l'énergie, l'environnement et l'exploration spatiale.



## ANNEXE N° 4

### PRINCIPES ECONOMIQUES DU DESARMEMENT

#### Principe I

Le désarmement a des conséquences économiques majeures comportant aussi bien des pertes que des profits. S'agissant des coûts, il exige un remaniement fondamental de la répartition des ressources entre le secteur militaire et le secteur civil de la production au profit de ce dernier, réaffectation qui risque fort de causer de graves problèmes de chômage ou de sous-emploi de la main-d'oeuvre ainsi que de sous-exploitation du capital et d'autres ressources. Aussi, la rentabilité économique du désarmement sera-t-elle vraisemblablement faible à court terme. Toutefois, à long terme, le désarmement devrait procurer des profits importants et dignes d'intérêt, à mesure que la réaffectation de ressources au secteur civil permettra la production de biens et de services destinés à ce secteur. Le désarmement s'apparente ainsi par ses aspects économiques, à un processus d'investissement impliquant des pertes à court terme et des profits à long terme.

#### Principe II

La réduction des dépenses militaires et le désarmement ne peuvent devenir un concept opérationnel que si les pays concernés sont convaincus qu'à l'échelon national leur sécurité et leur économie ne sont pas menacées par le processus.

#### Principe III

Pour que le désarmement, envisagé comme processus d'investissement, ait un taux maximal de rendement social, il faut que les réductions de dépenses militaires soient progressives et prévisibles, de façon que les autres ajustement sociaux et économiques à ces réductions puissent se faire sans à-coups.

#### Principe IV

Surmonter les contraintes d'ordre économique, technologique et environnemental que comporte la reconversion exige des engagements financiers, des motivations en matière de gestion, un recyclage de la main-d'oeuvre, le renouvellement de biens d'équipement et d'autres initiatives visant à minimiser les coûts du désarmement et à maximiser ses avantages. En outre, la reconversion physique d'usines d'armement et de matériel militaire peut être une entreprise

### **Principe IX**

La recherche-développement militaire favorise l'accroissement des coûts du matériel militaire et tend à encourager l'augmentation des dépenses consacrées à la défense. Elle ouvre des perspectives technologiques qui suscitent des investissements importants, lesquels créent à leur tour des rigidités faisant obstacle à la réduction des dépenses militaires. C'est pourquoi le désarmement exige que la technologie militaire, notamment la recherche-développement militaire, soit soumise à un contrôle. Si l'on veut aboutir à un désarmement véritable qui puisse prévenir toute tentative future de réarmement, il est indispensable d'exercer un droit de regard sur les travaux de développement (c'est-à-dire de mise au point, d'essai et d'évaluation) menés par les établissements militaires.

### **Principe X**

Il est indispensable d'améliorer la transparence de l'information dans le domaine des importations et des exportations d'armes. A cet égard, la création d'un Registre des armes conventionnelles, de même que l'organisation de réunions des cinq membres permanents du Conseil de sécurité sur les questions de transferts d'armements et de non-prolifération, sont des initiatives qui méritent d'être saluées. Il convient de souligner la responsabilité de nombreux pays en ce qui concerne la limitation des exportations d'armes. Des mesures devraient être prises, à l'échelon régional et international, pour garantir que le désarmement ne conduise pas à substituer les exportations d'armes aux ventes sur les marchés intérieurs.

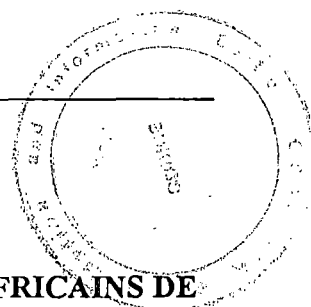
### **Principe XI**

Les pays industrialisés pourraient utiliser une partie des profits qu'ils tireront du désarmement pour aider les pays en développement. De plus, les pays en développement pourraient être encouragés à réduire leurs dépenses militaires.

### **Principe XII**

Il est essentiel pour tous les pays qui entendent réussir leur reconversion, et en particulier pour ceux où le secteur civil de l'économie a été négligé et entravé par suites des exigences prioritaires du secteur militaire, de pouvoir bénéficier de l'expérience et des connaissances acquises à l'étranger dans la mise en place d'une production civile. Les projets communs de reconversion devraient être considérés comme des éléments importants de la coopération économique internationale.

*Source : U.N.I.D.I.R., Aspects économiques du désarmement : le désarmement en tant qu'investissement, New York, 1993*



## ANNEXE N°5

**ETAT DES SIGNATURES OU RATIFICATIONS PAR LES ETATS AFRICAINS DE  
CERTAINS DES PRINCIPAUX INSTRUMENTS JURIDIQUES MULTILATERAUX  
DE LIMITATION DES ARMEMENTS ET DE DESARMEMENT**

	GP	NPT	PTB	SBT	BWC	IWC	CWC
Algérie	r	-	s	r	-	-	s
Rép. Arabe Syrienne	r	r	r	s/r	s/r	-	s
Angola	r	-	-	-	-	-	-
Bénin	r	s/r	s/r	s/r	s/r	r	s
Botswana	-	s/r	r	s/r	s/r	-	-
Burkina Faso	r	s/r	s	-	r	-	s
Burundi	-	r	s	s	s	-	s
Cameroun	r	s/r	s	s	-	-	s
Cap Vert	r	r	r	r	r	-	s
Comores	-	-	-	-	-	-	s
Congo	-	r	-	-	r	-	s
Côte d'Ivoire	r	s/r	s/r	r	s	-	s
Dibouti	-	-	-	-	-	-	s
Egypte	s/r	s/r	s/r	-	s	s	-
Erythrée	-	-	-	-	-	-	-
Ethiopie	s/r	s/r	s	s/r	s/r	-	s
Gabon	-	r	s/r	-	s	-	s
Gambie	r	s/r	r	s	s	-	s
Ghana	r	s/r	s/r	s/r	s/r	-	s
Guinée	-	r	-	s	-	-	s
Guinée-Bissau	r	r	r	r	r	-	s
Guinée Equato.	r	r	r	s	r	-	s
Kenya	r	s/r	r	-	r	-	-
Lesotho	r	s/r	-	s/r	s/r	-	-
Libéria	r	s/r	s/r	s	s	-	s
Libye	r	s/r	s/r	r	r	-	-
Madagascar	r	s/r	s/r	s	s	-	s
Malawi	r	r	r	-	s	-	s
Mali	-	s/r	s	s	s	-	s
Maroc	r	s/r	s/r	s/r	s	s	s

Maurice	r	s/r	r	s/r	s/r	-	s/r
Mauritanie	-	-	s/r	-	-	-	s
Mozambique	-	r	-	-	-	-	-
Namibie	-	r	-	-	-	-	s
Niger	r	r	s/r	s/r	s/r	r	s
Nigéria	-	s/r	s/r	-	s/r	-	s
Ouganda	r	r	s/r	-	r	-	s
R.C.A.	r	r	r	s/r	s	-	s
Rwanda	r	r	s/r	s/r	s/r	-	s
Sao Tomé-et Príncipe	-	r	-	r	r	-	-
Sénégal	r	s/r	s/r	s	s/r	-	s
Seychelles	-	r	r	r	r	-	s/r
Sierra Leone	r	r	s/r	s	s/r	s	s
Somalie	-	s/r	s	-	s	-	-
Soudan	r	s/r	s/r	s	-	s	-
Swaziland	r	s/r	r	s/r	r	-	s
Tanzanie	r	r	s/r	s	s	-	-
Tchad	-	s/r	s/r	-	-	-	-
Togo	r	r	s/r	-	r	-	s
Tunisie	r	s/r	s/r	s/r	s/r	r	s
Zaïre	-	s/r	s/r	-	s/r	-	s
Zambie	-	r	r	r	-	-	s
Zimbabwe	-	r	-	-	r	-	s

*Indications contenues dans le tableau :*

GP = Geneva Protocol

NPT = Nuclear Weapons Non Proliferation Treaty

PTB = Partial Test Ban Treaty

SBT = SEA-Bed Treaty

BWC = Biological Weapons Convention

IWC = Inhumane Weapons Convention

CWC = Chemical Weapons Convention

"r" veut dire "ratification", et "s" veut dire "signature".

*Source : Anatole AYISSI NGAH, Le défi à la sécurité régionale en Afrique après la guerre froide : vers la diplomatie préventive et la sécurité collective, New York et Genève, Nations Unies, 1994*